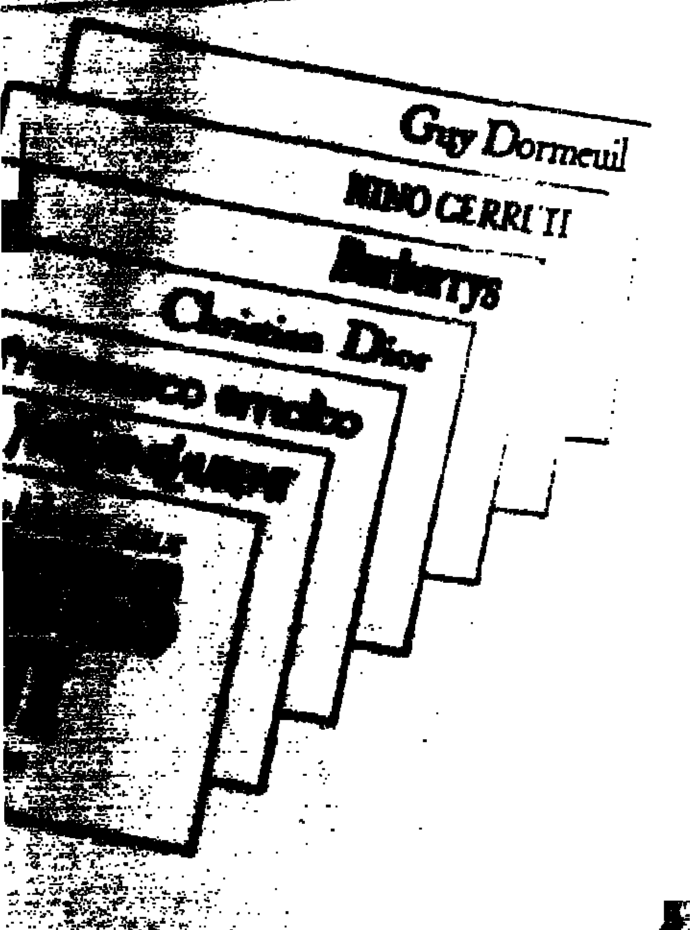


TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11491 — VENDREDI 8 JANVIER 1982

Vers la levée du blocus de Gibraltar?

LIRE PAGE 5



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 4

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La retraite d'un modéré au Québec

La démission de M. Claude Morin, ministre des affaires intergouvernementales du Québec, qui se retire complètement de la vie politique, est un nouveau symptôme de la crise que traverse la province depuis l'approbation du projet de « rapatriement » de la Constitution, cher à M. Trudeau. Ce jour-là s'effondra le front uni des huit provinces, qui avait tenu tête au premier Canadien pendant un an. Cette défaite fut considérée comme une trahison par M. Morin, qui, ayant conduit la négociation, n'en portait pas moins la responsabilité d'un échec qui isolait moralement le Québec.

M. Morin, universitaire de talent et qui va enseigner désormais à l'école d'administration publique du Québec, n'avait pas accepté de gaieté de cœur de s'engager dans la politique active. Le député de la circonscription de Louis-Hebert s'était longtemps contenté du rôle d'éminence grise. C'est à lui qu'on doit, pour l'essentiel, la conception d'une marche par étapes vers l'indépendance, d'où le nom d'« étapisme » donné à ce gradualisme, dont la formule de « souveraineté-association », qui fut rejetée au référendum de mai 1980, constituait la charnière.

Ce désaveu démocratique, infligé à une position qui se voulait modérée, rendit voix et vigueur aux éléments jusqu'auboutistes du parti québécois, qui reprochèrent à M. Lévesque de ne pas avoir eu le courage d'affronter sans détours le problème de l'indépendance. Si la prudence de M. Lévesque fut récompensée par les élections qu'il remporta triomphalement le 13 avril 1981, elle ne désarma pas ses adversaires à l'intérieur du parti québécois. Au dernier congrès, en décembre, les activistes dominèrent les débats à un tel point que M. Lévesqu parla de démissionner. Il a d'ailleurs invité les adhérents du parti québécois à se prononcer par écrit sur son sort à partir du 12 janvier.

Pour certains observateurs, le départ de M. Morin pourrait libérer l'horizon du fantôme déchu de la « souveraineté-association » et ouvrir la discussion sur de nouvelles voies vers l'indépendance. Pour sa part, M. Lévesque se refuse à brusquer la volonté populaire en organisant de nouvelles élections, à caractère de référendum cette fois, comme le suggèrent certains de ses contradicteurs. L'indépendantisme connaîtra-t-il donc un regain de faveur dans les rangs du P.Q., alors que s'éloigne justement la perspective d'une indépendance de type classique ? Ce serait paradoxal, mais ce n'est pas invraisemblable.

En attendant, certains se demandent si Ottawa, fort de l'appui de toutes les provinces anglophones, ne va pas s'employer à ramener le Québec sur le droit chemin de l'obédience fédérale et, donc, à relativiser les « relations intergouvernementales » que la province entretient avec de nombreux pays, et en premier lieu avec la France. Les autorités fédérales exigeraient désormais qu'un de leurs représentants accompagne tout visiteur officiel étranger en déplacement au Québec.

Cette exigence, que le gouvernement français ne doit pas accepter, a déjà fait capoter la visite du secrétaire d'État aux personnes âgées, M. Joseph Franceschi. Pourrait-elle s'appliquer à M. Mauroy quand celui-ci se rendra au Québec, peut-être vers le mois de mai ? On peut demander au Québec de s'incliner, non de s'aligner.

L'Espagne et son armée

Le roi Juan Carlos dénonce les campagnes de l'extrême droite

Lors du traditionnel discours de l'Epiphanie, le roi Juan Carlos a vivement dénoncé, le mercredi 6 janvier, devant la hiérarchie militaire au grand complet, la campagne de « calomnies » qui se développe contre lui au sein des milieux d'extrême droite et des forces armées. C'est la première fois, depuis le putsch manqué du 23 février 1981, que le monarque s'en prend publiquement aux tracts circulant dans les milieux d'extrême droite et dans l'armée, qui suggèrent sa complicité avec les conjurés.

Reconnaissant implicitement les dissensions qui existent parmi les militaires, le roi Juan Carlos a fait appel à leur discipline et à leur loyauté.

Trois généraux sont au nombre des conjurés, dont le procès doit s'ouvrir en février devant la Cour martiale.

Le malaise des cadres militaires

I. — Le rêve d'un régime pur et dur

De notre correspondant THIERRY MALINIAK

Madrid. — « *Je suis un officier démocrate, et tout le monde le sait à la caserne. Dans mon unité, les « ultras » sont peu nombreux : 5 à 10 % du total de la troupe. Les démocrates forment également une minorité. La majeure partie des sous-officiers et des officiers appartiennent plutôt à ce que je qualifierais de secteur prudent : ils ne sont engagés ni en faveur de la Constitution ni contre elle, mais se préoccupent essentiellement de leur avenir. Or ils constatent que les officiers qui critiquent le régime montent en grade ; ceux-ci peuvent se permettre de faire connaître bruyamment leurs idées et de faire de la propagande dans les casernes, tandis que ceux qui appuyaient la démocratie à l'époque de Franco sont isolés et victimes de discrimination de la part de leurs collègues.* »

Le capitaine qui nous parle, membre du petit groupe d'officiers démocrates, hier sympathisants de l'U.M.D. (1), qui subsiste encore au sein des forces armées espagnoles, ne cache pas son indignation. « *Comment est-il possible,* dit-il, *que dans les circonstances actuelles le gouvernement et la hiérarchie militaire puissent considérer que le danger au sein de l'armée puisse venir de la gauche plutôt que de la droite ? On a parfois l'impression que les responsables de la politique militaire veulent fermer les yeux sur l'histoire récente de l'Espagne.* »

L'« *histoire récente de l'Espagne* », depuis la tentative de putsch du 23 février, ne laisse effectivement guère planer de doute quant aux dangers qui pèsent sur le système démocratique. Prisonnière du « *syndrome du 23 février* » et attendant avec appréhension l'ouverture des conseils de guerre contre les trente-deux responsables du putsch (le procès devrait s'ouvrir en février), l'Espagne vit sous l'épée de Damoclès du *golpe* (coup d'Etat) toujours proche. Cette inquiétude est d'ailleurs soigneusement entretenue par ceux qui en tirent bénéfice. Dans les milieux militaires, on est persuadé que les « ultras » ont mis en œuvre une « *stratégie de la tension* » qui atteindra son point culminant avec les conseils de guerre, qui feront office de détonateur.

(1) L'Union militaire démocratique : groupement clandestin d'officiers favorables au régime démocratique qui s'était constitué à la fin du franquisme. Ses principaux membres furent arrêtés en 1976 et condamnés à des peines sévères.

(Lire la suite page 5.)

L'opinion française et la Pologne

M. Séguy lance un avertissement aux contestataires cégétistes

Moscou vient d'accorder un crédit à long terme pour faciliter les achats par la Pologne de combustibles et de matières premières soviétiques. D'autre part, la « Pravda » écrit qu'il ne faut pas « surestimer les bons résultats » que le général Jaruzelski a obtenus en mettant fin aux grèves. La presse soviétique reprend avec plus de vigueur que jamais sa campagne contre Solidarité et, pour la première fois, attaque M. Walesa lui-même.

En France, la crise polonaise a été au centre des débats de la commission exécutive de la C.G.T. qui a finalement approuvé, le 6 janvier, à une très large majorité, le rapport de M. Pierre Gensous qui reprenait la position du bureau confédéral. Commentant ce vote, M. Georges Séguy a lancé un avertissement aux contestataires cégétistes réunis au sein d'une « coordination syndicale pour Solidarité ».

Ferme à l'égard de ses opposants internes, la C.G.T. l'est également vis-à-vis du gouvernement dont l'action économique, jugée globalement positive, est cependant sévèrement critiquée sur deux points essentiels : la durée du travail et la Sécurité sociale, dossiers sur lesquels il faut élever le ton, estime la C.G.T.

La crise polonaise et ses conséquences devraient être également largement évoquées lors de la rencontre entre les délégations du P.S. et du P.C. qui aura lieu vendredi 8 janvier.

La C.G.T. se fait plus critique à l'égard de l'action économique du gouvernement

« *Rien de neuf* » à la C.G.T. ? Ce commentaire humoristique de M. Georges Séguy en apprenant que seulement neuf personnes avaient voté contre la position du bureau confédéral sur la Pologne, lors de la réunion de la commission exécutive (cent membres), reflète mal l'importance et les répercussions du débat au sein de la centrale, même s'il est vrai que l'opposition dans cette instance nationale demeure faible.

En fait, le rapport de M. Gensous sur la « *situation politique* » — la moitié du texte étant consacré à la Pologne, l'autre moitié à la situation française, — s'il exprime une grande fermeté, vis-à-vis de « contestataires » cégétistes et du gouvernement, fait aussi apparaître le double langage et le double pari de la C.G.T. sur les problèmes tant internes que polonais.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 25.)

POINT

Les Corses et les autres

L'adoption par le conseil des ministres de la première partie du projet de loi instituant un statut particulier pour la Corse a été très bien accueillie sur l'île par les autonomistes et les socialistes.

Le texte gouvernemental est nettement atténué par rapport aux intentions initiales du ministre de l'intérieur et de la décentralisation et aux propositions que le P.S. avait faites avant le 10 mai. Il ne règle que la question des institutions. La difficile répartition des compétences et des ressources entre l'Etat et la nouvelle région devant intervenir plus tard. Il devra être discuté, et le sera sans doute âprement, par le Parlement.

Tel qu'il se présente, il paraît toutefois de nature à amener toute une partie de l'opinion corse qui, depuis plusieurs années, s'était réfugiée dans la contestation systématique ou violente des institutions et, au mieux, dans le scepticisme à accepter de jouer le jeu politique normal. C'est un résultat important, et la paix civile que l'on voit régner depuis huit mois en Corse méritait d'être payée de ce prix.

Les critiques qui ont déjà été faites au statut particulier vont aussi se préciser et s'affirmer. Il serait illusoire de penser que l'on pourra régler par de simples dispositions institutionnelles la crise économique et le « mal de vivre » que connaît la Corse depuis trente ans. Pour la première fois néanmoins, avant toutes les régions françaises et de façon beaucoup plus nette, elle va pouvoir gérer de façon autonome ses propres affaires.

Le gouvernement n'a jamais caché qu'il tentait ainsi une expérience. Avec toutes les chances et tous les risques qu'elle comporte, la Corse va devenir une sorte de laboratoire des institutions régionales telles que la majorité socialiste souhaite les organiser dans l'ensemble du pays. Comment les régions les plus homogènes d'abord — on pense à la Bretagne ou à l'Alsace — et, pourquoi pas, les plus riches ensuite, ne seraient-elles pas tentées, se réclamant du précédent corse, de demander à leur tour la reconnaissance de leur « droit à la différence » ?

(Lire page 10.)

La « musique des sphères »

par PIERRE DROUIN

L'économie a ceci de commun avec le cosmos qu'elle est le produit aussi bien d'énormes agrégats, comparables aux corps célestes (nations ou groupes de nations) que d'atomes et de molécules (foyers ou entreprises). Les « macro » ou « micro »-décisions interfèrent les unes sur les autres de manière extraordinairement complexe.

En début d'année, depuis de multiples observatoires publics ou privés, on essaie de percevoir quelle sera la « musique des sphères », c'est-à-dire les tonalités et les rythmes selon lesquels se déroulera la conjoncture internationale.

Première surprise : le second choc pétrolier (1979-1980) n'est pas encore encaissé. Pour certains pays, et l'on pense immédiatement à l'Allemagne, il a même été plus traumatisant que le premier (1974). Le produit national brut a *reculé* en volume en 1981, par rapport à 1980. On estime que cette baisse sera de 0,5 % lorsque tous les chiffres seront connus. Quant à la croissance de 1982, elle ne dépassera pas 1 %, selon les membres du « conseil des sages » qui veillent officiellement au grain. Encore, pour retrouver la croissance faudra-t-il selon eux remplir trois conditions : 1) que l'Etat regonfle ses dépenses d'investissement ; 2) que les chefs d'entreprise et les syndicats se mettent d'accord sur un gel voire une baisse du pouvoir d'achat afin de reconstituer les marges des entreprises. (Otto Lambsdorf, ministre de l'économie a même indiqué que le niveau de vie des Allemands pourrait retomber en 1982 à ce qu'il était en 1977-1978) ; 3) que l'Etat poursuive à moyen terme sa politique de réduction des crédits de fonctionnement dans les dépenses publiques.

En attendant que le remède produise ses effets, le spectre d'un fort chômage se profile outre-Rhin. Les experts de la Bundesbank estiment qu'on ne peut exclure que deux millions de sans-emploi soient enregistrés pour la fin de cet hiver. Rappelons qu'au début du printemps 1980, on ne comptait que huit cent mille chômeurs en Allemagne, contre le double en France.

Les Allemands sont fidèles à leur image. L'austérité ne leur fait pas peur pourvu qu'elle se traduise par de bons résultats sur les cadrans privilégiés de l'économie : l'inflation et la balance des paiements. Or il faut reconnaître que la hausse des prix est contenue (6 % en 1981) et que le solde des échanges redevient positif après avoir atteint un déficit record en 1980 (30 milliards de DM soit 70 milliards de francs).

La Grande-Bretagne continuera à battre les records de marasme. La production intérieure brute devrait augmenter d'environ 1 % en 1982 — comme l'Allemagne — après une baisse beaucoup plus importante que sa voisine (— 2 %) en 1981.

(Lire la suite page 26.)

AU JOUR LE JOUR

CALME

Messieurs, vous êtes des irresponsables et votre action met gravement en péril la France et les Français. Votre échec est plus que probable : certain. Vous ne comprenez rien à l'économie, votre diplomatie est débile, vous traitez la police avec le mépris que vous mériteriez vous-mêmes, vous faites la chasse aux esprits libres, vous craignez le débat démocratique. A cause de vous, le totalitarisme est à nos portes.

Messieurs, je vous en conjure : restaurez la dignité du débat démocratique. Et, comme nous, gardez votre calme.

BRUNO FRAPPAT.

LE CENTRE DES IMPOTS DE NEMOURS

Une mécanique de précision

L'architecte François Deslaugiers a construit, à Nemours, un centre régional d'informatique des impôts, une machine complexe et raffinée aux allures futuristes.

A Nemours, juste à la sortie de l'autoroute, un étrange édifice de trois niveaux, un peu pataud, trapu, aux formes rondes et colorées, solidement charpenté de poteaux et de poutres blanches percées de trous réguliers : c'est le « petit Beaubourg » de la direction générale des impôts.

Conçu vers 1974, commencé à la fin de 1975, longtemps interrompu à la suite de diverses faillites, le « chantier scandaleux », comme on a pu l'appeler, est maintenant achevé depuis plus d'un an. Il arrive ainsi un peu tard, dans une ambiance architecturale bien différente de celle qui le vit naître, Meccano sophistiqué comme on en rêva il y a dix ans. Mais peu importe, le bâtiment est là et, en attente d'un monde plus moderne, témoigne d'une voie qui reste ouverte à l'architecture française, pour peu qu'elle en reprenne le goût.

Son auteur, M. François Deslaugiers, quarante-six ans, est d'une espèce assez rare ici. Il a tout dessiné : la charpente dans ses moindres détails, les panneaux et leurs joints, les hublots ronds et les cadres qui les sertissent, la visserie. « *J'ai essayé de devenir ingénieur,* explique-t-il, *alors que mes confrères, peu soucieux des « utilités », se contentent, en général, de réemployer des poncifs techniques élaborés avant eux et de plaquer une vague plus-value artistique sur un travail et des choix fondamentaux qu'ils ont depuis longtemps abandonnés aux entreprises et qu'ils se laissent imposer par elles.* »

FRANÇOIS CHASLIN.

(Lire la suite page 17.)

Le Monde

idées

L'OPINION FRANÇAISE

Que faire pour la Pologne, ce peuple submergé, comme disait Claudel, dont Jacques Madaule rappelle l'interminable calvaire ? Faire la chaîne contre les chaînes, répond Marc Beigbeder, dont Yves Florenne analyse le dernier « samizdat ». Surtout ne pas hésiter, demande Louis de Villefosse, qui fut un « compagnon de route », à choisir entre la nation-sœur et le parti-frère. En tout cas bien voir, réclame Henri Vacquin, ancien communiste, la faillite de la pensée marxiste, qui ne se survit qu'en traquant tout droit à l'interrogation.

Un peuple submergé

par JACQUES MADAULE

LA Pologne est un pays de longues et douloureuses épreuves : des épreuves dont ceux-là seuls qui les ont subies et qui les subissent encore connaissent exactement le poids et l'amertume parfois désespérée. C'est ce que Paul Claude, avec cette divination propre aux poètes, avait exprimé au nom des Polonais en 1913 dans la *Cantate à trois voix* et spécialement dans *le Cantique du peuple divisé*. En ce temps-là, ce qui avait été la Pologne était encore partagé entre les trois empires voisins : Russie, Allemagne et Autriche. Des frontières imposées par la force passaient au cœur de ce pays sans frontières.

La Pologne cependant n'était pas morte. Dépecée, elle vivait toujours par sa religion catholique, par sa langue, par ses traditions nationales, également méprisées de ses deux grands voisins, l'Allemand et le Russe. Nous avons vu récemment sous la plume de M. Augstein, directeur du *Spiegel*, quelque chose de cette hautaine appréciation germanique des faiblesses polonaises. Quant aux Russes, il suffit de se rappeler le rôle assigné par Dostoïevski (lui-même de lointaine origine polonaise, du reste) aux nobles polonais joueurs et menteurs, ce qui ne les empêche pas d'être bravaches. C'est ainsi qu'on entretient l'amitié entre les peuples. Et moi-même, voici trente ans, comme le règne de Staline était près de finir, j'ai eu l'occasion d'assister à Moscou, au Bolchoï, à une représentation d'*Ivan Soussanine* dont la mise en scène était fort significative. A l'austérité droite et rude des paysans moscovites s'opposait la frivolité de la cour de Pologne, où l'on dansait et faisait des courbettes comme en Occident. C'était ce qu'il fallait démontrer.

Voilà le point, que j'ai bien senti aussi lors de ma première visite à Varsovie deux ans plus tard. Le peuple polonais est un peuple frontière. Il est slave sans doute, mais il est catholique aussi, c'est-à-dire latin, comme les Slovaques et les Croates. Cette invisible frontière entre l'Orient et l'Occident coupe en deux l'Europe de la Baltique à l'Adriatique. Tous les efforts pour l'effacer ont jusqu'à présent été vains. C'est elle qui oppose les Croates aux Serbes au sein d'un même État et il en est résulté au cours de la dernière guerre des massacres sans nom, plus oubliés encore que ceux d'Arménie.

La douleur des autres

Une pareille situation est dangereuse et douloureuse. C'est pourquoi l'histoire de la Pologne, ressuscitée en 1919, a été si difficile. Il nous arrive d'en parler avec légèreté parce que nous ne l'éprouvons pas dans notre chair même. On n'a jamais pu bien parler de la douleur des autres. Nous avons beau, en France, être de vieux alliés de la Pologne et même lui avoir fourni un roi, qui s'empressa, il est vrai, de déserter son royaume oriental quand lui échut la couronne de France, nous savons mal ce qu'est et ce que fut toujours l'existence en Pologne entre les chevaliers teutoniques, les Suédois, les Moscovites et les Ukrainiens. On a coutume de dire, dans ces pays malheureux, *« comme Dieu en France »*. La France est un pays heureux, même aux pires moments de son histoire, même lorsqu'elle est occupée par l'ennemi. Nous n'avons pas été traités comme le furent les Polonais de 1939 à 1945.

Et cela n'a pas cessé en 1945 ; et cela continue de plus belle. Ce n'est pas une douleur ordinaire que celle de ce pays. Ou plutôt elle lui est tellement ordinaire que c'est là, pour ainsi dire, sa marque propre. Depuis des siècles la Pologne est empêchée de se développer, assaillie de la Baltique à l'Ukraine. Ses moments de grandeur ne durent guère, mais bien ses périodes d'épreuve. Une seule chose subsiste à travers tout : sa fidélité à elle-même et c'est encore aujourd'hui tout ce sur quoi elle peut vraiment compter. Claudel écrivait en 1913 : *« Au centre de trois peuples il y a un peuple submergé. »* Même si les trois peuples d'antan ne se retrouvent plus, l'image est plus exacte encore peut-être qu'elle ne l'était au moment où le poète l'inventait. Qu'est-ce d'autre, en effet, qu'une submersion, cet état de guerre qui fait que les nouvelles de Pologne ne nous parviennent plus que de l'abîme ? Je pense à ces mineurs de Silésie qui sont demeurés plus de quinze jours au fond de leur mine.

Les Polonais, lors de l'insurrection de 1831, disaient : *« Dieu est trop haut et la France est trop loin. »* La France d'aujourd'hui n'est plus ce qu'elle était alors. Du moins, grâce au gouvernement qu'elle s'est donné l'an passé, demeure-t-elle fidèle à sa tradition d'hospitalité fraternelle. Il faut, pour évaluer sa propre situation dans la réalité actuelle, qu'elle mesure la douloureuse grandeur de la Pologne et qu'elle sente que ce n'est peut-être point par hasard que, pour la première fois dans l'histoire, un pape polonais se dresse sur le siège de Pierre, ce pape que l'on a tenté d'abattre ; et que l'archevêque de Paris est d'origine polonaise.

Ce sont des signes des temps, qui nous rappellent que tout ne se règle pas dans l'histoire à coups de canon ni à coups de dollars. La Pologne toujours vivante est là pour en témoigner.

ENTRE LA NATION-SŒUR ET LE PARTI-FRÈRE

par LOUIS DE VILLEFOSSE (*)

LE haut-lieu de la tragédie polonaise est à Varsovie une vaste terrasse qui domine la Vistule, au chevet de l'église Sainte-Anne. De l'autre côté de l'eau s'étend le faubourg de Praga. En 1794, année où Kosciuzko avait décrété une levée en masse contre les Prussiens et les Russes, ses habitants avaient été massacrés par le général Souvarov, dont Staline honora la mémoire. En 1944, l'armée rouge y campa, aussi longtemps que l'armée hitlérienne, sur la rive d'en face, n'en avait pas fini avec la population insurgée. Cela dura des semaines, jusqu'à ce que Varsovie, ses maisons dynamitées l'une après l'autre, s'écroulât sur cinquante mille morts. C'est après cela seulement que l'armée soviétique « libéra » la capitale polonaise.

Il y eut cependant des survivants, il en est encore. Pour Noël un nouveau cauchemar se sera abattu sur eux, mêlant d'hallucinants souvenirs à la stupeur de voir un général polonais se charger de ligoter et de bâillonner la Pologne. Une nuit de deuil et de rage pèse sur ce peuple dont la mémoire est bourrée de dates tragiques : 1830 par exemple — autre sursaut sublime qui se prolongea neuf mois en guerre nationale. C'est ici que je veux en venir, car, lorsque la Pologne succomba, on comprit en France que c'était la liberté de l'Europe qui était frappée.

Les Polonais avaient considéré la révolution de juillet comme un signal ; en se soulevant, ils avaient pu croire aider les Français menacés par Nicolas Ier, ensuite ils escomptèrent l'appui du roi-citoyen. Toujours est-il que la France libérale fut saisie d'un frémissement.

Noble sœur ! Varsovie !
[Elle est morte pour nous ;
Morte un fil en main
[sans fléchir les genoux...

Ces vers de Barthélémy n'étaient qu'un prélude. Peu à peu on allait connaître la sauvagerie de la répression ; massacres de prisonniers, populations terrorisées, égorgements, bastonnades, knout, enlèvements et déportations d'enfants, étouffement de toute liberté, les sermons même étant censurés. Fuyant cette servitude, deux hommes de génie s'exilèrent en France. Chopin, enfiévré de rythmes et de nostalgies déchirantes, Mickiewicz, qui, du Collège de France, allait enthousiasmer notre jeunesse des Écoles, mais qui déjà avait insufflé dans notre littérature l'âme de son pays. Traduits par Montalembert sous le titre de *Livre des pèlerins polonais*, ses *Actes de la nation polonaise depuis le commencement du monde jusqu'à son martyre*, paraissaient en 1833 suivis de l'*Hymne à la Pologne* de Lamennais : *Dors ô ma Pologne, dors en paix sur ce qu'ils appellent ta tombe, moi je sais que c'est un berceau.*

Ce même livre inspirait aussi les *Paroles d'un croyant (1834)*, étrange poème en prose dont l'éloquence brûlante produisit un effet inouï. Les typographes en le composant étaient *« comme soulevés et transportés »*, leur imprimerie était *« toute en l'air »*, ils déclamaient et se récitaient certaines de ses strophes (Sainte-Beuve).

Grands moments qu'on pouvait croire oubliés, enfouis, comme le *« Vive la Pologne, Monsieur »*. Il vient d'en resurgir quelque chose. Dans un pays ami d'où j'écris, j'ai lu que des Polonais et des Français ont porté des fleurs au monument de Mickiewicz, Cours-la-Reine ; j'ai senti la puissance de l'émotion, de l'indignation qui fusaient à travers tout le territoire, du mouvement qui a saisi intellectuels et monde du travail à l'appel du généreux Edmond Maire. Mais au sommet de l'État ? Le crime perpétré à Varsovie n'a pas été flétri et rien n'a été décidé pour faire desserrer l'étreinte. Que les propos de M. Mitterrand soient mesurés en fonction des réactions de M. Brejnev, cela se conçoit ; mais qu'ils soient calculés pour ne pas se priver de l'alliance de M. Marchais !

Est-il donc si difficile de choisir entre la nation-sœur et le parti-frère, entre l'honneur et la honte ?

(*) Écrivain.

VUES ET REVUES

L'acte de parole

par YVES FLORENNE

LA Pologne, jusqu'au 13 de ce décembre noir, était le seul pays captif où le samizdat fût à la fois clandestin et public. Par la force des choses, imprimé ou parlé, il était le journal officiel du peuple.

Dans le pays de liberté d'expression, le samizdat paraît aussi inutile qu'il est sans risque. Ce n'est pas tout à fait vrai. Il a l'utilité rare de ce qui est libre de toute contingence. Et ne ménageant rien ni personne, son moindre risque est de choquer. Il détonne. Le style pamphlétaire n'est plus guère à la mode, réfugié tout au plus dans les querelles de ceux qui font métier d'écrire. Les grandes affaires du monde, les tragédies politiques, s'écrivent, elles, et se jouent dans cette variété de langage académique codé qu'est le langage diplomatique.

Le travail du maître

Même l'indignation pure (ou moins pure), destinée à l'audience internationale, s'exprime généralement avec la souple fermeté qui ne fera pas trop de vagues. Tandis que l'auteur solitaire du samizdat, toujours bouillant, se contient d'autant moins qu'avec lui on est entre soi. Pourtant, si le samizdat chinois s'écrit — s'écrivait — sur un mur, c'est peut-être que les murs ont la vieille habitude de crier avec une violence obscène ce qui ne se supporte pas ailleurs. Or le samizdat loin de chuchoter : « *Ne le répétez pas* », crie : « *Répétez-le autant que vous pourrez !* » Dans nos espaces privilégiés où l'on respire encore largement, le samizdat n'est pas fait pour être étouffé par une connivence de bonne compagnie. Puisque le risque que, d'enthousiasme, il a pris consiste à bousculer sans précautions à droite, à gauche et au juste milieu, ma foi, qu'il le courre donc, au-delà de la petite feuille de papier confiée au vent de sa fureur.

Ce n'est pas la première fois que nous donnons du champ à l'un de nos très rares samizdats, *celui de Marc Beigbeder (1). C'est, bien entendu, de la Pologne qu'il s'agit. Une vive apostrophe, dont le leitmotiv est :* « *Honte à...* » Il y en a pour tout le monde.

A tout seigneur... « *Honte au général Jaruzelski. A l'instar de Pétain-Laval, il fait le travail du maître...* » Il vient tout de suite irriter certaines sensibilités par cette évocation rétrospective. La comparaison, d'ailleurs, est un peu forcée. Pas question d'armistice. Ce militaire, lui, fait la guerre : à son peuple. Il doit être le premier dans l'histoire à avoir déclaré loyalement, dans les formes diplomatiques, l'état de guerre civile. Serait-ce que le traditionnel état de siège aurait une odeur d'aveu, ou de défi ? Assiégés, la nation, le peuple polonais, le sont de toutes parts. Et du dedans, depuis plus de quarante ans. De nos jours, le cheval de Troie, c'est toute une cavalerie blindée installée à demeure. N'en reste pas moins que l'auto-occupation par la milice, et ce qui s'ensuit, ça nous dit encore quelque chose.

Ayant piqué un côté, notre samizdat va insulter allègrement l'autre : « *A Marchais, à Séguy, inutile de dire honte. C'est leur nourriture.* » Blâmons-le, comme il convient, de pareils écarts de langage. A peine en avons-nous le temps, que le voilà parti à faire irrespectueusement les cornes, non pas au gouvernement en bloc, à deux ministres seulement dont, il est vrai, le premier ; et celui de ces affaires qui ne nous sont plus étrangères, mais extérieures. Notre semi-clandestin a peut-être une certaine excuse : son samizdat, qui, lui, brûle encore les mains, fut écrit à chaud, dans le froid et le silence du 13 décembre.

Du reste, même les premiers jours, la circonspection politique dont il s'indignait avec trop de précipitation était une ingérence brutale, comparée à la rigoureuse discrétion de notre pratique privée quotidienne, à nous autres citoyens ordinaires, toujours scrupuleusement soumis au devoir de réserve. Si d'aventure on assassine ou séquestre chez le voisin, si on se contente de battre à mort ses enfants ou sa femme derrière la cloison, si, tout simplement, on meurt à côté, de maladie, de solitude ou d'indifférence, bref de mort naturelle, nous n'avons garde de nous ingérer dans ces affaires intérieures. Et même au dehors, si dans le métro, par exemple, notre regard s'égare au moment où on dévalise et brutalise, nous plongeons notre tête d'autruche dans le journal où se lisent de ces choses à briser le cœur. D'un mot, dans ces circonstances toujours si délicates, « *bien entendu, nous ne faisons rien* ».

Pour le bouquet, arrêtons-nous au plus long de ces « Honte à ». Je le cite (pas tout à fait intégralement) parce que, étant un échantillon particulièrement provocant de style pamphlétaire, il provoque à la réflexion.

Il est dédié à l'« *archevêque de Paris qui n'a pas craint d'invoquer, pour que tout le monde se couche, la « valeur sacrée de la vie ». Comme si,* pour avoir parlé, *le Christ n'était pas mort, — et maints martyrs. Vous avez fait rougir, Monseigneur, le Polonais, le juif, le chrétien que vous avez le triple privilège d'être, vous avez insulté les résistants sans lesquels vous ne seriez pas en cette sacrée vie...* ».

Faire la chaîne contre les chaînes

La colère indignée, contrairement à ce que dit la sagesse des nations, n'est pas mauvaise conseillère, mais, née d'une grande exigence de justice, elle est toujours injuste par excès. L'interpellé n'est tout de même pas le dernier à savoir ce qu'on lui rappelle. La vie dont il parle, c'est celle des *autres* : pour le cas où, passant d'une stricte économie dans l'intervention à une prodigalité folle, nous serions tentés d'offrir le sang de ces autres, de tout l'élan de notre cœur brisé. Les brigades internationales n'étant pas encore sur le point, semble-t-il, d'aller mourir à Varsovie comme elles firent à Madrid, d'ici où nous sommes, et à qui l'on s'adresse, c'est bien seulement de la vie qu'il importe et convient de parler. Qu'elle soit une « valeur sacrée », et la dignité de l'homme avec elle, si nous venions à en douter, c'est que nous serions du côté de ceux que nous croyons combattre, et mieux vaudrait nous taire, en effet.

Mais reste que ce qui est dit à la hauteur où se tient nécessairement un évêque, cela se traduit, tout en bas, par le bon vieux « *sauver les peaux !* ». Qui se prononçait autrefois : « *Il vaut mieux être un Allemand vivant qu'un Français (ou un Polonais) mort.* » Omettant d'ailleurs de préciser que, dans le contexte, « *Allemand* » se lisait « *nazi* ». Simple adaptation aux circonstances d'un précepte animalier : « *Il vaut mieux être un chien vivant qu'un lion mort.* » Affaire d'opinion. D'autres ont pensé (et ils continuent de penser sous nos yeux), que plutôt qu'un chien couchant, mieux vaut être un homme, même mort. Cette idée bizarre, dont Dieu merci on ne meurt pas toujours, elle a permis, permet et permettra à beaucoup d'autres, souvent à naître, de vivre à peu près comme des hommes.

Beigbeder n'omet pas de répéter à son tour, car on ne le répétera jamais trop, on ne l'opposera jamais trop au « *on ne peut rien faire* », il ne se prive donc pas de rappeler qu'il y a toujours la parole. Que parler, c'est *faire*. Faire ce qu'on peut, justement, ou ce qu'on doit. Car, ce « *qu'aiment les bourreaux* », c'est faire, eux, « *leur coup en douce* ». Donc : « *Salaud qui ne fait pas la chaîne contre les chaînes.* »

Si cette chaîne-là, depuis la mi-décembre, semble avoir un peu partout, jusqu'au Japon, l'aspect, la fermeté, le poids d'une ficelle d'emballage — les affaires sont les affaires, — le maillon français est d'honnête métal et rend un son assez clair surtout depuis les paroles décisives du président de la République dans son message. Mais, comme d'autres, Beigbeder le prouve en parlant : c'est le simple citoyen, sans autre responsabilité que la sienne, qui est le plus libre de parler librement, et de crier s'il en a envie. Par samizdat ou de vingt autres manières. Isolée, sa voix, certes, est dérisoire. Mais, ensemble, cela fait une rumeur d'hommes qui inquiète les « rois sombres » dans leurs « actes de la nuit ». La parole n'est pas rien. Elle est même, elle aussi, un risque, le moindre. A ne rien risquer jamais, on ne risque pas de perdre tout : on en est sûr.

(1) *La Bouteille à la mer.* M. Beigbeder, 8, rue Théophraste-Renaudot, 15e. C.C.P. Paris 13972-08 K (« Publication sans prix. A votre bon cœur »).

Mort de question, question de mort

par HENRI VACQUIN (*)

AUJOURD'HUI en Pologne, en Afghanistan dans le sang, au quotidien pour Sakharof et des millions d'autres, dans tous les pays où elle règne, dans le plus petit espace qu'elle occupe au P.C.F., à la C.G.T., en chaque militant malade de certitude, la pensée totalitaire marxiste scande en force sa faillite.

Des procès de Moscou à la Hongrie, à la Tchécoslovaquie, aux purges du P.C.F., la certitude communiste ne survit que d'interdire droit de cité à la plus infime interrogation, elle n'existe que de traquer partout la question, de la tuer dans l'œuf.

Il n'existe pas de coexistence pacifique entre question et certitude totalitaire, elles sont toutes deux la mort de l'autre. La question est au cœur de la vie. La pensée totalitaire est la mort de la question, elle est la mort au Chili, au Salvador, en Afghanistan comme en Pologne. De la folie totalitaire de se prendre pour l'histoire, d'être éternelle, elle a exclu la question de sa mort. La théorie depuis sa naissance a nié sa mort et la mort a fait son histoire.

L'histoire du marxisme-léninisme, partout où il a pris le pouvoir, est rythmée d'une succession de questions expurgées par des morts. Le communisme est une histoire de morts, il est porteur de la mort de l'histoire, il est la barbarie.

La mort est une affaire intérieure de chacun, la Pologne est bien une affaire intérieure à chacun, universelle.

De Munich en Cheysson, les pays démocratiques donnent trop de signes de « *vouloir vivre rouge plutôt que mort* » (1) sans savoir que la mort est dans les deux termes de l'alternative.

Aujourd'hui, face aux avancées rampantes de la mort, face à tous les Polanistans, il ne peut être répondu par l'apocalypse, ce serait faire gagner la mort.

Il ne reste, hélas, qu'à affamer la mort, à la renvoyer à ses carences, à mettre clairement sous conditions les greniers à blé, et de Silicon Valley au Creusot, faire le plus total embargo.

Que la gérontocratie mortifère soviétique sache que les démocraties, pour veules qu'elles soient, n'ont pas encore atteint le seuil d'être suicidaires. En France, les leaders communistes se contorsionnent entre la croyance à l'inéluctabilité de la victoire du dogme, le mépris des militants et la réalité qui éclate.

Tous sont de bonne foi, de cette foi en la vérité totalitaire où les libéraux parmi eux ne se départagent des autres qu'à opposer l'habileté au cynisme et, s'ils en avaient les moyens, la mort douce à l'assassinat. C'est une mort douce de la question que gère le P.C. dans le simulacre de débat pour son congrès. C'est une mort vraie que le suicide de la militante C.G.T. Mme Vacher.

Que cela soit observé par MM. Lecanuet, Chirac, Bergeron ou Maire, n'y change rien, le P.C. est bien pauvre d'arguments pour introduire une métrique gauche droite dans le droit de regard sur la faillite de la pensée totalitaire qu'il a en commun avec M. Brejnev, M. Jaruzelski... ou M. Castro. Si demain les troupes de l'ordre totalitaire mettaient la Pologne à feu et à sang serait-il tolérable de laisser le P.C. à des fonctions gouvernementales, quand bien même changerait-il d'avis pour condamner l'U.R.S.S., en quarante-huit heures, selon un délai identique à celui qui l'a fait cesser de condamner M. Mitterrand en avril 1981 ?

(*) Sociologue industriel, ancien secrétaire national de l'Union des étudiants communistes.

(1) Slogan des pacifistes allemands.

OPINION FRANÇAISE

ENTRE LA NATION-SŒUR ET LE PARTI-FRÈRE

par LOUIS DE VILLEFOSSE



Mort de question, question de

par HENRI VAC

Le Monde

étranger

ET LA CRISE POLONAISE

Moscou accorde à Varsovie un crédit « à des conditions de faveur »

Octroi par l'U.R.S.S. d'un crédit « à des conditions de faveur », procédure judiciaire engagée à la fois contre des militants de Solidarité et d'anciens dirigeants communistes, épuration au sein du parti : tel est l'essentiel de l'actualité en Pologne, ou du moins ce que l'on en connaît car, faute de communications, il est toujours extrêmement difficile de savoir ce qui se passe réellement dans le pays.

L'Union soviétique et la Pologne ont conclu, mercredi 6 janvier à Moscou, un protocole sur les échanges commerciaux et les paiements pour l'année 1982, rapporte notre correspondant à Moscou, Thomas Ferenczi. L'accord, signé par les deux ministres du commerce extérieur, M. Patolitchev, pour l'U.R.S.S., et M. Nestorowicz, pour la Pologne, prévoit la livraison à la Pologne de combustibles et de matières premières (pétrole, gaz naturel, matières ferrugineuses, métaux ferreux et non ferreux, bois, coton, etc.) ainsi que des machines (matériel de mine, engins pour la construction de routes, automobiles, tracteurs, etc.).

L'Union soviétique achètera, de son côté, des machines-outils, des moyens de transport, des équipements pour l'industrie chimique, des machines agricoles. Un crédit sera octroyé à la Pologne, à *« des conditions de faveur »*, pour payer la différence du coût des livraisons réciproques.

Vives critiques de la presse soviétique contre M. Walesa

En dépit de l'appui ainsi apporté au général Jaruzelski, la presse soviétique laisse percer une certaine impatience. Mercredi elle s'en est pris avec violence à Solidarité et aussi à M. Lech Walesa qui, jusqu'à présent, était ménagé. En privé, les dirigeants soviétiques ne parlent plus du tout de la place que pourrait occuper un syndicat indépendant et ne font plus guère la distinction entre les « extrémistes » et les « modérés ».

En Pologne, les autorités continuent à poursuivre les militants de Solidarité et l'union des étudiants, qui était proche du syndicat, vient d'être interdite. Mardi, six travailleurs de l'aciérie Huta Katowice ont été condamnés à des peines allant de trois à six ans et demi de prison. Cinq d'entre eux ont été jugés selon la procédure d'urgence et ne peuvent pas faire appel. Ils étaient accusés d'avoir *« rédigé des communiqués appelant à la grève, diffusé des tracts et écrit des articles pour le bulletin illégal* Wolny Zwiaskowjec, *articles qui contenaient des appels au meurtre »*. Le sixième accusé a été condamné à cinq ans et demi d'emprisonnement pour les mêmes motifs, mais selon la procédure ordinaire *« en raison de sa responsabilité limitée »*.

En même temps, d'anciens dirigeants du parti ou directeurs d'entreprise sont traduits en justice. Radio-Varsovie précise à ce propos que la nécessité a été reconnue de purger le parti d'éléments inactifs ou compromis.

D'autre part, des représentants de la junte s'efforcent de donner à l'intention de l'étranger une impression rassurante. Le capitaine Gornicki, porte-parole officiel du général Jaruzelski, se trouve à Copenhague où il participe à la session du bureau du Conseil mondial de la paix. Il a, rapporte notre correspondante Camille Olsen, tenu une conférence de presse et déclaré que M. Walesa se trouvait dans « une villa luxueuse ». Il espère que le dirigeant de Solidarité pourra reprendre une activité syndicale mais il a affirmé que celui-ci ne jouerait jamais aucun rôle politique. *« Il n'y a pas de place pour un parti du nom de Solidarité »*, a-t-il dit et, de toute façon, M. Walesa manque de l'instruction et des capacités nécessaires pour faire un leader politique.

Le capitaine Gornicki a affirmé que *« l'Union soviétique n'avait aucune responsabilité dans les derniers événements de Pologne et n'avait même pas été avertie au préalable de l'institution de l'état de guerre »*. C'est à peu près le même langage qu'avait tenu, la semaine dernière à Bonn, devant le rédacteur en chef de *Stern*, M. Rakowski. Le vice-premier ministre polonais, rapporte cet hebdomadaire, avait affirmé que *« le gouvernement Jaruzelski a agi sous sa propre responsabilité et non sur l'ordre des Soviétiques »*. Il estimait que l'état de siège était la dernière carte des Polonais pour préserver leur souveraineté au sein du pacte de Varsovie. Il disait encore : *« Toutes les réformes acquises depuis août 1980 seront préservées ; le syndicat Solidarité sera maintenu en tant que représentation indépendante des travailleurs et non plus comme parti politique d'opposition ; le dialogue avec l'Eglise sera poursuivi... Tous ces acquis seront préservés et développés. »*



TÉMOIGNAGE

A LA MINE DE PIAST, EN SILÉSIE

Les membres du comité de grève menaçaient de se faire exploser à la dynamite

Amsterdam (*A.F.P.*). — En menaçant de faire exploser la dynamite attachée autour de leur corps, les membres du comité de grève de la mine de Piast, en Silésie, ont empêché, pendant treize jours, l'entrée des militaires et l'emploi de gaz lacrymogènes, a raconté un des grévistes à l'envoyé spécial de l'hebdomadaire néerlandais *De Nieuwe Revu*.

L'envoyé spécial du journal, M. Derk Sauer, a visité la Pologne, déguisé en chauffeur d'un des nombreux camions chargés de nourriture et de médicaments destinés à la population polonaise, et est rentré aux Pays-Bas dimanche 3 janvier.

Le mineur, angoissé et le visage marqué par la fatigue d'un séjour de treize jours à 500 mètres de profondeur, a raconté : *« C'est le soir du 14 décembre, le lendemain de la proclamation de l'état de siège, que nous avons décidé de ne plus sortir de la mine. Deux mille mineurs ont participé à l'occupation. La population a fait descendre dans la mine de Piast de quoi manger et boire, sans que la police l'en empêche. »*

« Le comité de grève a rationné la nourriture : une tartine, un peu de saucisse et un peu de chocolat par jour », se rappelle le mineur.

« La nuit, le froid était extrême, et nous nous serrions les uns contre les autres afin de le supporter. Après cinq jours, les arrivages de nourriture se sont arrêtés et le rationnement est devenu de plus en plus pénible. Après Noël, nous n'avions plus qu'un tiers de tartine, un tout petit bout de saucisse et au maximum deux tasses d'eau par jour. Les mineurs cherchaient les miettes de pain tombées par terre les jours précédents. »

Le mineur a fait état de la grande déception qu'ont éprouvée les grévistes lors de la visite de trois prêtres autorisés à descendre dans la mine la veille de Noël. *« Les prêtres ont essayé de nous persuader d'abandonner l'occupation, en disant que c'était une cause perdue. Nous avions l'impression qu'ils avaient été envoyés par le gouvernement. Après avoir appris du comité de grève que nous n'avions pas l'intention d'arrêter notre action, les prêtres ont promis de revenir le lendemain pour dire la messe, mais ils ne sont jamais revenus, ce qui a provoqué une profonde déception, la plupart d'entre nous étant croyants. »*

« Après Noël, a poursuivi le gréviste, *la situation alimentaire est devenue intenable. Le comité de grève, après avoir appris que les occupations d'autres mines avaient pris fin, a proposé à la direction de cesser notre action, en échange de la garantie qu'aucune punition ne nous serait infligée et que le travail pourrait reprendre normalement.*

» Nous avons quitté la mine le 27 décembre sous ces conditions. La plupart des mineurs ont pu, comme moi, quitter le terrain, qui était plein de miliciens et de militaires, mais le comité de grève a été arrêté et emmené dans un autobus. »

« Le lundi suivant, a enfin confié le mineur de Piast, *nous avons constaté que les autres promesses n'étaient pas tenues non plus : nous étions tous licenciés. Il fallait postuler à nouveau, et la direction a décidé de nous reprendre si nous acceptions de signer une déclaration certifiant que nous ne nous mettrions plus jamais en grève et que nous renoncerions à notre adhésion à Solidarité. »*

Bonn accordera une aide importante si les dirigeants s'engagent « sur la voie du renouveau »

De retour à Bonn après avoir rencontré à Washington M. Reagan, le chancelier Schmidt a répondu aux questions du correspondant d'Antenne 2. Il a dit notamment : « Il n'y a pas de différence fondamentale pour moi entre le fait que Jaruzelski et les militaires polonais se soient sentis obligés d'appliquer la loi martiale, qu'ils aient fait leur coup d'Etat militaire de leur propre chef ou sous la menace d'une intervention militaire soviétique. Cela n'a aucune importance car, dans les deux cas, la raison principale du coup d'Etat, c'est la pression soviétique. »

Néanmoins, M. Genscher, ministre des affaires étrangères, a déclaré que la République fédérale était prête à accorder une aide financière « très substantielle » si la Pologne revenait « sur la voie du renouveau ».

De notre correspondant

Bonn. — Le gouvernement de Bonn envisage d'accorder à la Pologne une aide financière « très substantielle ». C'est ce qu'a annoncé, mercredi, le ministre des affaires étrangères, M. Genscher, quelques heures seulement après son retour de Washington. Il avait, aux côtés du chancelier Schmidt, pris part aux discussions avec le président Reagan. M. Genscher a pris la parole à la traditionnelle rencontre que le parti libéral tient à Stuttgart lors de la fête des trois rois.

L'assistance financière promise par M. Genscher comporte, bien entendu, une condition essentielle : les dirigeants de Varsovie doivent revenir *« sur la voie des réformes et du renouveau »*. Aussi le ministre leur a-t-il lancé un appel pour qu'ils lèvent l'état de siège, libèrent les emprisonnés, rétablissent le dialogue avec l'Eglise et avec les forces syndicales.

Pas d'indifférence

M. Genscher a dit, d'autre part, que la politique occidentale de non-ingérence n'implique pas l'indifférence. Le gouvernement de Bonn s'appuie donc sur les accords d'Helsinki pour demander de meilleures conditions en Pologne. Les mêmes accords justifient également une mise en garde à l'U.R.S.S. contre toute pression et intervention.

L'aide financière à la Pologne serait entreprise, d'après M. Genscher, *« avec les partenaires occidentaux »*. Le problème ferait à l'heure actuelle l'objet d'échanges de vues entre les Dix ; il aurait été évoqué aussi au cours des entretiens du ministre des affaires étrangères et du chancelier Schmidt avec le président Reagan à Washington. Encore M. Genscher a-t-il reconnu que, jusqu'à présent, aucun « signal » n'est parvenu de Varsovie suggérant que la junte militaire était prête à desserrer son emprise. Néanmoins, pour le ministre ouest-allemand, l'aide alimentaire à la Pologne doit, bien entendu, être poursuivie.

A propos des entretiens de la Maison Blanche, M. Genscher s'est déclaré très satisfait. La rencontre avec M. Reagan aurait amené un rapprochement qu'il *« n'osait même pas s'imaginer »*. Il n'y aurait donc plus de raison de faire de vaines spéculations sur des divergences au sein du camp occidental. Européens et Américains auraient la *« même analyse »* de la situation en Pologne et poursuivraient aussi *« les mêmes buts »*. Il n'a pas dit, toutefois, que les alliés étaient d'accord sur les moyens à employer.

Le jugement optimiste de M. Genscher sur l'unité du camp occidental n'est certainement pas partagé par les chrétiens-démocrates. Le leader de la C.D.U., M. Kohl, reproche au chancelier d'avoir reconnu beaucoup trop tard les responsabilités du Kremlin dans la crise polonaise. Selon M. Kohl, l'Occident serait en train d'offrir le spectacle de ses querelles internes et de son impuissance.

La presse ne marque pas non plus une satisfaction unanime. La *Süddeutsche Zeitung* annonce, dans son titre, que *« les divergences germano-américaines ne sont pas complètement dissipées »*. Même son de cloche à la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* : *« Schmidt et Reagan parlent d'accord et passent sous silence ce qui les sépare. »* L'éditorialiste du journal de Francfort estime que le chancelier Schmidt et le président Reagan se sont efforcés surtout de découvrir *« quelques pièces intactes dans un amas de vaisselle cassée »*.

JEAN WETZ.

Pékin paraît accepter le fait accompli

De notre correspondant

Pékin. — Quelque trois semaines après l'imposition de la loi martiale en Pologne, la Chine paraît avoir pris son parti de la situation régnant à Varsovie. A dire vrai, dans cette affaire, Pékin s'est soigneusement abstenu, depuis le début, de manifester beaucoup d'indignation. D'une certaine manière, les dirigeants chinois paraissent même soulagés par la détermination affichée par les militaires polonais de prendre pour quelque temps les choses en main. On chercherait en tout cas en vain dans la presse chinoise de ces vingt derniers jours une condamnation des mesures prises par le général Jaruzelski au nom de l'*« état de guerre »*.

Dans une déclaration peu originale, faite au lendemain du *« coup »*, le ministère des affaires étrangères s'était contenté de réaffirmer son opposition à toute ingérence extérieure dans les affaires de la Pologne et s'était prononcé pour le règlement des problèmes de leur pays par les Polonais eux-mêmes. Depuis lors, plus rien. Attentive dans les premiers jours de la loi martiale aux mouvements de grève et de résistance de la population, l'agence Chine nouvelle est devenue rapidement assez discrète sur le sujet. En revanche, l'agence a assez largement rendu compte des déclarations officielles faites à Varsovie par divers porte-parole. Elle a ainsi diffusé, le 1er janvier, la prise de position du ministre des affaires étrangères polonais, M. Czyrek, accusant les Etats-Unis de vouloir s'ingérer dans les affaires de son pays. Sur le même thème, l'agence soviétique Tass avait également eu les honneurs de la presse chinoise quinze jours plus tôt.

En fait, les dirigeants chinois se sont d'autant moins émus de la tournure des événements qu'ils auraient discrètement fait savoir aux Polonais quelques jours avant le 13 décembre qu'ils comprendraient très bien les nécessités d'une remise en ordre. C'est en tout cas ce que suggèrent des informations provenant de diverses sources diplomatiques de l'Est et de l'Ouest. Selon ces sources, des échanges de vues informels auraient eu lieu entre Chinois et Polonais à deux reprises, fin novembre et début décembre, à l'occasion de deux dîners donnés par l'ambassade de Pologne à Pékin en l'honneur de personnalités chinoises. M. Wang Bingnan, président de l'Association de l'amitié entre les peuples et ancien ambassadeur en Pologne, assistait à la deuxième réception. Au cours de ce dîner, certains interlocuteurs chinois se seraient inquiétés de « l'anarchie » régnant en Pologne et auraient comparé cette situation avec celle qui prévalait en Chine pendant la révolution culturelle.

Des similitudes inquiétantes

Cette attitude qui constitue presque un revirement par rapport aux positions de Pékin, il y encore six mois, est le résultat d'une lente évolution au cours de laquelle certaines craintes se sont fait jour quant aux répercussions possibles d'une instabilité durable en Pologne.

En juin dernier, au moment de l'envoi, par le P.C. soviétique, d'une lettre au parti ouvrier polonais, le *Quotidien du peuple* avait vilipendé sans ménagement *« l'interférence intolérable »* de Moscou dans les affaires de Varsovie. Mais, dès le mois suivant, Pékin s'était montré réservé sur les résultats du congrès du parti polonais. Les commentaires avaient alors souligné que la situation n'en sortait pas fondamentalement modifiée. Et le scepticisme demeurait quant aux chances de la direction polonaise d'écarter les menaces extérieures et les risques intérieurs de déstabilisation. Plus tard, si Chine nouvelle avait annoncé l'élection de M. Walesa à aussi rendu compte du congrès des syndicats de branche en octobre.

Au fil des mois, les dirigeants chinois ont fini par voir prioritairement dans la situation polonaise moins la révolte d'un peuple contre l'hégémonisme soviétique que l'impuisance du parti communiste au pouvoir et le désarroi de sa bureaucratie.

Analysant les causes internes de cette explosion sociale, ils ont aussi constaté avec angoisse bien des similitudes entre le cas polonais et la Chine : processus inflationniste dû à des investissements démesurés, une faible productivité et une inadéquation de l'offre à la demande, endettement extérieur, déficit de la balance commerciale, perte de prestige du parti. Pour toutes ces raisons, l'exemple de la Pologne a été très présent à l'esprit de la direction chinoise lorsqu'elle a renforcé, au début de l'an dernier, sa politique de réajustement économique. Visiblement, elle continue aujourd'hui de redouter le mauvais exemple que pourrait donner à la société chinoise la combativité de la classe ouvrière polonaise, même dans des conditions exceptionnelles de la loi martiale.

MANUEL LUCBERT.

LES RÉACTIONS AUX ÉVÉNEMENTS DE POLOGNE

Moscou marque de plus en plus son mécontentement à l'égard de la France

De notre correspondant

Moscou. — Toujours attentive à ne pas se priver de la possibilité de jouer la carte européenne contre les Etats-Unis, l'Union soviétique a commenté avec une extrême prudence les résultats des entretiens entre MM. Reagan et Schmidt. L'agence Tass s'étonne seulement que les deux hommes d'Etat, après avoir déclaré que la Pologne doit résoudre ses problèmes sans interférence extérieure, *« essaient d'indiquer à la direction polonaise comment et avec qui elle doit régler les problèmes intérieurs du pays »*.

Pou rle reste, l'agence soviétique préfère se référer à la presse américaine pour souligner que M. Schmidt *« ne considère pas les sanctions contre l'U.R.S.S. comme un moyen efficace »*. Elle met l'accent sur la question du contrôle des armements, tout en notant que, contrairement à ce qu'a dit M. Reagan, l'Union soviétique a bien répondu aux dernières propositions américaines. Enfin, Tass fait allusion au *« désaccord économique entre les plus grandes puissances occidentales »* et à *« l'aggravation des contradictions sociales dans le monde capitaliste »*.

Moscou attache d'autant plus d'importance au rôle de médiateur des dirigeants allemands que ceux-ci sont les seuls à avoir rencontré récemment des responsables d'Europe de l'Est, puisque M. Schmidt a reçu M. Brejnev à Bonn et que M. Genscher vient de voir M. Rakowski, vice-premier ministre polonais. Ils disposent donc, selon Moscou, des informations les plus complètes sur la situation. Les Soviétiques souhaitent qu'ils parviennent, comme ils l'ont fait l'an dernier, à propos des euromissiles, à renouer les fils des négociations Est-Ouest afin de « normaliser » l'état des relations internationales. Aussi, s'abstiennent-ils à leur égard de toute observation qui pourrait compromettre ce dessein.

En revanche, Moscou compte de moins en moins sur la France pour accomplir cette tâche. Les attaques contre les organes d'information français continuent dans la presse soviétique. Si elles ne visent pas directement le gouvernement, il est évident qu'elles sont destinées à l'atteindre indirectement. Le correspondant de la *Pravda* à Paris s'en prend ainsi, ce jeudi 7 janvier, à un article du *Figaro* appelant à la lutte armée en Pologne, mais ajoute aussitôt que ce type d'article n'est pas isolé et que les événements de Pologne servent de prétexte à *« une véritable hystérie anti-socialiste »* dans plusieurs moyens d'information, en particulier à la télévision, où l'on remet en cause la carte actuelle de l'Europe en semblant oublier combien de millions de vies humaines ont coûtées les précédentes tentatives pour réviser cette carte.

La *Pravda* critique également les syndicats Force ouvrière et C.F.D.T. pour l'aide qu'ils ont apportée à Solidarité et pour leur appel à une grève générale. Elle souligne que le patronat est même prêt à payer le salaire des grévistes. Le quotidien du P.C. soviétique affirme enfin que les milieux conservateurs aspirent à un « homme fort » qui mettrait fin à l'expérience socialiste en France et juge étrange que *le Matin* et *le Nouvel Observateur* *« versent de l'eau au moulin entre les meules duquel la réaction espère moudre les initiatives répondant aux intérêts des larges masses de travailleurs »*. Ces critiques répétées contre les mass media français, qui contrastent avec les ménagements dont bénéficie l'Allemagne fédérale, traduisent le mécontentement croissant de Moscou à l'égard de M. Mitterrand. Si l'Union soviétique ne s'est pas encore décidée à mettre nommément en accusation le président français, ce pas pourrait, estime-t-on, être prochainement franchi.

THOMAS FERENCZI.

Les partenaires de la Grèce lui demandent des explications sur son désaveu de la position communautaire

La Belgique en tant que présidente du conseil de la Communauté européenne, a demandé au gouvernement grec, mercredi 6 janvier, des explications sur sa position sur la Pologne, après le désaveu par Athènes de la déclaration commune des Dix du 4 janvier et le limogeage de M. Fotilas, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui l'avait acceptée.

On précise à Athènes que les paragraphes auxquels le gouvernement grec ne veut pas souscrire, sont celui qui dénonce *« l'incapacité des systèmes totalitaires, tels que ceux de l'Europe de l'Est »*, à s'adapter pour répondre *« aux aspirations les plus légitimes de la population »* et celui qui annonce des *« concertations étroites et positives »* avec les Etats-Unis sur d'éventuelles sanctions.

Cette affaire a été évoquée au cours des entretiens qu'a eus, mercredi à Bruxelles, une mission parlementaire américaine avec des membres de la Commission européenne. Un des coprésidents de la mission américaine (M. Lantos, démocrate) s'est livré à une violente attaque contre le premier ministre grec, en déclarant que *« les Etats-Unis n'étaient pas prêts à donner à Papandréou un droit de veto »* sur la politique étrangère américaine.

Les membres du Congrès américain se sont déclarés déçus de la position des Dix sur la Pologne et ont souligné le soutien unanime des deux grands partis aux sanctions prises contre l'U.R.S.S. par le président Reagan.

Le conseil de la Communauté européenne au niveau des représentants permanents examinera mardi à Bruxelles la question des ventes à la Pologne de denrées alimentaires à prix réduits. Le ministre belge des affaires étrangères, M. Tindemans, avait précisé lundi que l'aide alimentaire pure, c'est-à-dire sous forme de dons, serait poursuivie. Mais il avait ajouté que pour ce qui concerne les ventes de denrees alimentaires à prix réduits, la question serait examinée dès que possible.

M. Mitterrand ayant dit, pour sa part, mercredi au conseil des ministres que *« l'aide alimentaire à la Pologne ne devait être interrompue sous aucun prétexte »* et que les *« engagements pris au titre de la campagne 1981-1982 »* seraient tenus, l'ambassade de Pologne à Paris a publié un communiqué exprimant sa satisfaction.

Le Congrès américain déçu par la position des Dix

A Washington, le président Reagan s'est entretenu mercredi de la possibilité d'appliquer un embargo total sur les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., en recevant le président de la plus importante fédération de fermiers américains, M. Delano. *« Le problème d'un embargo total, et non d'un embargo céréalier, a été abordé »*, a déclaré M. Delano. Il a ajouté que les fermiers américains ne s'opposeraient pas à une telle mesure s'ils ne sont pas les seuls à en subir les conséquences. Il a précisé qu'elle n'était envisagée que comme éventuelle réponse à une intervention plus importante de l'Union soviétique dans la crise polonaise.

Le secrétaire d'Etat, M. Haig, a déclaré mercredi au cours d'une conférence de presse que les Etats-Unis ne demandaient nullement aux Européens de *« marcher au pas »*. Les Etats-Unis ne prévoient pas que la réunion ministérielle de l'OTAN, le 11 janvier à Bruxelles, aboutira à *« un résultat uniforme »* en ce qui concerne des sanctions contre l'Union soviétique, a-t-il déclaré. — *(A.F.P.)*

Dans la « tribune de discussion » de « l'Humanité »

Deux réactions opposées sur l'intervention de l'armée

La tribune de discussion publiée par *l'Humanité* pour la préparation du vingt-quatrième congrès du P.C.F. comporte, jeudi 7 janvier, une contribution de M. Henri Bonal, de Martigues, qui se déclare *« profondément choqué »* par ce qu'il a lu, dans le quotidien du P.C.F., sur la Pologne.

Estimant que, dans *l'Humanité*, on s'est *« évertué à justifier le coup d'Etat militaire »*, M. Bonal écrit : *« Il me paraît indispensable de condamner l'intervention de l'armée pour régler le problème politique qui se pose à ce pays. »* Il estime que *« le coup de force militaire ne peut que creuser plus profondément le fossé qui existe entre le POUP [P.C. polonais] et la population et, donc, qu'aggraver la situation »*.

« De plus, ajoute M. Bonal, *en n'insistant pas sur le fait que ce n'est que par la démocratie que l'on pourra résoudre la question polonaise, et ce sans aucune démagogie, nous ne nous plaçons évidemment pas dans la perspective d'une remontée de notre influence. »*

Au contraire, dans *l'Humanité* de mercredi, M. Guy Godbert (section Renault-Flins) affirmait : *« Nous ne devons pas, pour de très hypothétiques gains de politique intérieure, vider notre solidarité envers les autres peuples et notre lutte pour la paix de tout contenu. »*

Exprimant la *« satisfaction totale »* que lui inspire l'attitude de la direction du P.C.F., M. Godbert écrivait : *« Les internements et l'ouverture des prisons, plus de trente ans après l'instauration du socialisme, ne peuvent soulever que colère. Mais que faut-il conseiller aux ouvriers polonais quand on est communiste français ? Faut-il attiser les passions, pousser un peuple au pire, vouloir l'affrontement, préparer un bain de sang ? Faut-il, parce que le POUP s'est affaibli, soutenir les partisans d'une déstabilisation de la Pologne, provoquer les pays voisins ? »*

M. Godbert ajoutait : *« La Pologne socialiste n'est pas le Salvador, et ses généraux ne sont pas chiliens. Quelles qu'aient été les fautes énormes commises, rien dans le socialisme ne s'oppose fondamentalement à ce qu'elles soient surmontées. Un bain de sang n'est vraiment pas nécessaire pour résoudre des conflits. La Pologne, de surcroît, est un élément de stabilité en Europe. Nous repoussons toute exacerbation des tensions qui menaceraient la paix mondiale. »*

● *Un membre du bureau fédéral du P.C.F. de la Haute-Saône,* M. Alain Redoutey, étudiant en philosophie à l'université Paris-IV (Sorbonne), a rendu publique, mercredi 6 janvier, à Vesoul, sa démission du parti communiste, le 14 décembre, par suite d'un désaccord avec la position de celui-ci sur ce que M. Redoutey estime être l'instauration, en Pologne, d'une *« dictature militaire fasciste »*. — *(Corresp.)*

UNE DÉLÉGATION INTERSYNDICALE A ÉTÉ REÇUE A L'AMBASSADE DE POLOGNE

La situation polonaise continue de susciter diverses prises de position. La mission intersyndicale (C.F.D.T., F.O., C.F.T.C., F.E.N. et C.G.C.), désireuse de se rendre dans ce pays, a été reçue le 6 janvier par le premier secrétaire de l'ambassade de Pologne à Paris, qui lui a promis une réponse dans les jours prochains.

Le Syndicat français des artistes interprètes C.G.T. rappelle qu'il s'est prononcé sans ambiguïté sur les événements de Pologne dès le 13 décembre, mais qu'il dénonce aussi bien la *« répression brutale »* en cours en Turquie.

L'UNEF indépendante et démocratique (trotskistes et socialistes) proteste pour sa part contre la suspension du syndicat indépendant des étudiants polonais. Un comité de soutien en France à Solidarnosc a été créé le 6 janvier, avec pour objectif de faire adopter chaque détenu polonais par une famille française.

Enfin à Lyon, ce même jour, plus de deux mille cinq cents personnes ont participé à un meeting de soutien à Solidarnosc, muniste. M. Zbigniew Kowalewski, muniste. M. Zbrgnien Kowalewski, membre du présidium de Solidarnosc, y a annoncé la prochaine mise en place d'une direction clandestine du syndicat et a suggéré un jumelage entre les ouvriers de Lyon et ceux de Lodz ; des transports de nourriture pourraient se faire directement.

● *Une soirée de films et de débats sur la Pologne* est organisée, jeudi 7 janvier, à 20 heures, au Centre Pompidou (Beaubourg), par les sections C.G.T., C.F.D.T. et FEN du Centre et de la Bibliothèque publique d'information, avec la participation de militants polonais, de M. Cornélius Castoriadis, de Mme Hélène Parmelin, de MM. Krystzof Pomian, Pierre Rosanvallon, Paul Thibaud, Pierre Vidal-Naquet et de représentants et de responsables syndicaux C.G.T. et C.F.D.T.

● *Cent quarante-trois enseignants et universitaires*, parmi lesquels des responsables du SNES (Mme Monique Vuaillat), du S.N.E.T.P.-C.G.T. (M. Gérard Montand) et du SNE-Sup. (M. Pierre Duharcourt), ainsi que M. Alfred Sorel, dirigeant de la tendance Unité et action du SNI-P.E.G.C., ont signé un appel, publié par *l'Humanité* du 7 janvier et appuyant la position du P.C.F. sur les événements de Pologne.

● *A Genève,* la Commission internationale de juristes a lancé, mardi 5 janvier, un appel aux autorités polonaises afin qu'elles mettent *« en pratique les obligations internationales découlant du pacte »* international sur les droits civils et politiques (ratifié par la Pologne en 1977) et qu'elles rendent compte au secrétaire général des Nations unies *« de l'étendue et des raisons des dérogations faites aux droits des citoyens. »* — *(A.F.P.)*

LOGNE

tribune de discussion » de « l'Humanité »

aux réactions opposées
intervention de l'armée

Espagne

Le malaise des cadres militaires

(Suite de la première page.)

Les provocations, effectivement, se sont succédé ces derniers mois. En septembre dernier, c'étaient d'abord les fuites calculées des avocats défenseurs des putschistes, laissant entendre que l'action de leurs clients était couverte par l'obéissance au roi, qu'il s'agissait à tout prix d'impliquer dans l'affaire. Le 3 novembre, une médaille était remise à l'un des principaux *golpistas*, le lieutenant-général Milans del Bosch, au nez et à la barbe du ministre de la défense, M. Oliart.

Trois semaines plus tard, le journal d'extrême droite *El Alcazar* publiait un article du lieutenant-colonel Tejero (qui avait dirigé l'assaut le 23 février contre le congrès des députés), écrit en prison, critiquant une décision du gouvernement relative à la garde civile. Enfin, le 6 décembre, apparaissait le manifeste signé par cent officiers et sous-officiers de la division blindée, attaquant violemment la presse et prenant la défense des putschistes.

Le thème du « *golpe* » est au centre des conversations politiques à Madrid. On s'interroge sur la forme qu'il pourrait revêtir. Entre le « *golpe blando* » (mou) voire « *para-constitutionnel* », attribué à certains généraux décidés à prendre leurs précautions pour tenir compte de l'environnement international, et le « *golpe duro* » (dur) de jeunes colonels et capitaines émules de Tejero, les modalités sont nombreuses. Elles découlent toutes, cependant, d'une évidente réalité : les militaires espagnols ont peine à assimiler les transformations subies ces six dernières années par la société espagnole, après quarante années de dictature.

« Mort au roi »

Qu'est-ce qui préoccupe ces jeunes officiers « ultras » qui peignent l'inscription « *mort au roi* » sur les murs des maisons des quartiers militaires et font suivre aux jeunes gens des mouvements d'extrême droite des cours de formation paramilitaire ? En mars dernier, peu après la tentative de putsch, un groupe d'officiers « durs » publiait clandestinement un document d'une quarantaine de pages intitulé « Rapport général extraordinaire pour les forces armées ». Ce texte, distribué sous le manteau dans les casernes, constitue un excellent témoignage du « mal être » dont sont atteintes les jeunes générations de militaires professionnels. Il entend analyser successivement es « *causes externes* » et les « *causes internes* » du « *malaise de l'institution militaire espagnole* ». Au chapitre des premières, le document relève la « *dégradation de la société* », qui se traduit par l'augmentation « *de la délinquance, de la drogue, des attaques aux bonnes mœurs et à la religion* », et qui est due au fait que « *le bien et le mal n'existent plus comme catégories distinctes* ». Parmi les autres causes externes du « *malaise* » figurent aussi « *la multiplication des conflits* » : de classe, idéologiques (c'est-à-dire entre les partis politiques), de régions, et la disparition du « *principe d'autorité* ». Le document rejette globalement l'action des partis politiques (sans distinction d'idéologie), qualifiés de « *nouvelle classe parasitaire* », qui ne songe qu'à répartir entre ses membres les différentes fonctions publiques, et qui est « *incapable de définir un objectif national commun qui fasse illusion* ».

En filigrane apparaît un rejet implicite du système démocratique : le débat et l'exposition des divergences qui lui sont propres sont inacceptables pour les militaires espagnols, habitués à l'homogénéité factice de quarante années de dictature et à l'exercice de la discipline. La démocratie, en somme, divise artificiellement la patrie, et donc l'affaiblit. Cette position politique conservatrice s'accompagne de velléités progressistes sur le plan social. Non sans accents populistes, le texte dénonce l'augmentation du chômage, affirmant que « *le militaire professionnel observe l'angoisse de ses soldats, issus en majorité des classes populaires* ».

Comme causes internes, le document dénonce avant tout les « *attaques contres les forces armées* » attribuées à la presse. Il précise : « *Les réprimandes publiques adressées à l'institution militaire après certaines actions (non désirables, mais dont on feint d'ignorer les causes) dans lesquelles n'est compromise qu'une faible minorité, ont incité la communauté militaire à se solidariser avec les personnes visées et à assumer leurs actions.* » On ne pourrait mieux décrire le réflexe de solidarité de leurs « *compagnons d'armes* » dont bénéficient les putschistes du 23 février, et que la société civile a parfois tendance à sous-estimer.

Un « acte désespéré » ?

Le texte critique également l'introduction de la politique dans les casernes, qui se manifesterait par l'adoption de critères politiques pour décider des affectations et des promotions, et par les efforts des responsables militaires pour susciter l'adhésion au régime démocratique. Appuyer la démocratie, pour les auteurs du texte, c'est « *faire de la politique* », et « *la politique marque les militaires* ». De la lecture du document se dégage l'impression d'une institution corporatiste, aspirant à se tenir à l'écart des débats qui agitent la société civile, régie par ses propres règlements, dans lesquels n'interviendrait guère le pouvoir civil (en matière de nominations notamment). La hiérarchie militaire actuelle est rejetée, car elle est considérée comme l'émanation du pouvoir politique plutôt que de l'institution militaire.

Le régime « *pur et dur* » auquel rêvent les auteurs de ce document et leurs nombreux compagnons de la jeune génération d'officiers ne résisterait sans doute pas longtemps à l'épreuve des faits. Mais une action incontrôlée de leur part n'est pas à exclure, d'autant qu'ils n'analysent guère leurs initiatives en termes de rationalité politique : l'esprit de sacrifice et de l'honneur, auquel ils croient par-dessus tout, ne s'embarrasse guère de ce type de considération, et pourrait pousser à un « *acte désespéré* ».

Dans les milieux politiques, on craint surtout que le spectre de ce « *golpe duro* » ne serve à justifier une modalité plus « civilisée » d'intervention des militaires dans l'arène politique. Pour éviter le pire, ne sera-t-on pas tenté de constituer un gouvernement fort qui rétablira le calme sur le « front » militaire moyennant quelques « *retouches* » à la Constitution, à la politique régionale et à la liberté de la presse ? On se rassure en se disant qu'au sein de l'armée aucune figure ne paraît disposer de l'aura suffisante pour réaliser une telle opération. Le dernier « *grand leader* » militaire, le lieutenant-général Milans del Bosch, est en prison depuis le 23 février. Quant aux efforts du capitaine-général des Canaries, le lieutenant-général Gonzalez del Yerro, pour apparaître comme un possible « *homme providentiel* », ils sont plutôt considérés, dans les milieux militaires, comme une « *campagne d'auto-promotion* », qui n'a pas suffi à faire de lui un leader indiscuté. D'autant qu'il prendra sa retraite en août prochain.

THIERRY MALINIAK.

Prochain article :

LE GOUVERNEMENT SUR LA DÉFENSIVE

● *L'enlèvement de l'industriel* M. Lipperheide, le mardi 5 janvier à Bilbao (notre dernière édition du 6 janvier), a été revendiqué mercredi par l'organisation séparatiste basque ETA. Une voix anonyme a précisé à une station de radio de Bilbao qu'une rançon allait être demandée. *(A.F.P., Reuter.)*

M. Calvo Sotelo pourrait annoncer la levée du blocus de Gibraltar

De notre envoyé spécial

Gibraltar. — « *Va-t-il le faire, ou non ?* » Au début de la semaine, lorsqu'on a confirmé à Madrid que M. Leopoldo Calvo Sotelo allait rencontrer son homologue britannique vendredi 8 janvier à Londres, le quotidien anglophone du « rocher », le *Gibraltar Chronical*, a ainsi résumé, sur la moitié de sa première page, la question que tout le monde se pose ici. Le chef du gouvernement espagnol va-t-il annoncer, à l'occasion de sa visite dans la capitale britannique, la levée du blocus établi autour de Gibraltar par son pays depuis 1969 ?

Différents signes le laissent supposer. Le plus probant est que les Espagnols sont en train de rénover complètement les installations douanières qui, après tant d'années de fermeture, avaient pris l'allure de bâtiments abandonnés sur la langue de terre qui relie le territoire britannique au « continent », c'est-à-dire ici à l'Espagne et notamment à la ville de La Linea, sur la baie d'Algésiras. Côté Gibraltar, les grilles sont maintenues largement ouvertes jour et nuit, sous l'œil d'un bobby plus vrai que nature. Côté espagnol, à moins d'un mètre, les grilles sont closes, depuis douze années. Ce n'est pas le mur de Berlin, bien sûr. D'ailleurs, pour les amis, les parents qui vivent de « l'autre côté », il suffit de passer par Tanger, que desservent plusieurs fois par jour un hydroglisseur et des bateaux plus classiques des Gibraltar Airways. Mais enfin, les familles séparées et pressées de correspondre — le téléphone ayant été coupé par les Espagnols entre le « rocher » et le continent — en sont réduites à se crier les nouvelles par-dessus un no man's land d'opérette, où patrouille de temps à autre un militaire espagnol qui bavarde volontiers, dans l'une ou l'autre langue, avec son collègue britannique. La « zone interdite » est ainsi traversée par des confidences hurlées qui relèvent plus du bulletin de santé de la tante Margaret ou de l'oncle José que du secret d'État.

Du côté espagnol, un certain nombre de commentateurs se sont récemment demandé, à voir — de loin — Gibraltar poursuivre son insolente course à la prospérité, si ce blocus n'avait pas quelque chose de stupide, ou à tout le moins d'anachronique. « *Ce doit être le seul cas dans l'histoire où les assiégés sont plus heureux que les assiégeants* », estimait récemment un responsable espagnol. De fait, la minuscule enclave britannique, si elle a perdu quelques facilités (de commerce et de tourisme notamment) dans l'affaire, y a du moins gagné de voir se tarir l'afflux de postulants à l'établissement à Gibraltar même, où l'espace est très strictement mesuré entre mer et montagne, et semble déjà à peu près totalement saturé.

C'est d'ailleurs là un des points essentiels du contentieux hispano-britannique : à Madrid, on voudrait aujourd'hui obtenir, à défaut du retour de Gibraltar à l'Espagne, une totale « *égalité des droits* » (notamment des droits d'établissement) entre les Espagnols qui reviendraient travailler dans l'enclave britannique et les ressortissants du Royaume-Uni. En attendant de pouvoir envoyer à nouveau certains de ses habitants travailler à Gibraltar, La Linea compte quelque 34 % de chômeurs.

La fermeture des docks ?

Cette revendication minimale apparaît évidemment comme une position de repli pour le gouvernement espagnol, qui ne peut se payer le luxe d'accepter sans aucune contrepartie un état de fait — la souveraineté britannique sur Gibraltar — que contestent violemment la droite et l'extrême droite. Mais même ce problème-là n'est pas facile à résoudre, bien que l'on attende beaucoup, du côté britannique, de la prochaine entrée de l'Espagne dans la Communauté économique européenne et dans l'alliance atlantique. Mais les Britanniques sont bien placés pour savoir que, si l'on veut avancer, il ne faut jamais chercher à faire perdre la face à la partie adverse.

Lien géographique du choc de deux nationalismes, Gibraltar espère que la rencontre de vendredi sera fructueuse, même si un autre problème, qui semble au moins ausi grave dans l'immédiat, retient également l'attention de l'opinion depuis ces derniers jours : la possible fermeture des docks, éventualité qui mobilise les syndicats. On scrute aux jumelles (elles sont à très bas prix dans les innombrables boutiques détaxées de Main Street) l'état d'avancement des travaux de réfection de la frontière, où s'affairent bétonnières et plâtriers. Seront-ils prêts en février, comme semble le croire la majorité ? Ou seulement à Pâques, d'après les pessimistes ? Ou beaucoup plus tard encore, comme l'ajoutent ceux qui se souviennent que de nombreuses fois déjà, on a annoncé en vain la prochaine ouverture d'une frontière qui est assurément l'une des plus surréalistes du vingtième siècle en Europe ?

BERNARD BRIGOULEIX.

Italie

Les Brigades rouges ont tenté d'assassiner un responsable de la police politique

Correspondance

Rome. — Un commando de cinq terroristes des Brigades rouges a tenté, le 6 janvier en début d'après-midi, d'assassiner M. Nicola Simone, numéro deux de la D.I.G.O.S., le département de la police politique chargé de la lutte contre le terrorisme. Déguisé en postier sous le prétexte de remettre un télégramme, un membre du commando a sonné à la porte du policier. Ce dernier, avant d'ouvrir, par réflexe, a empoigné son pistolet. Cela lui a sauvé la vie. Le jeune terroriste a ouvert le feu, blessant M. Simone de trois balles au visage. Le policier a répondu, touchant gravement, semble-t-il, son agresseur, qui a pu prendre la fuite.

Différents groupes terroristes, d'extrême droite comme d'extrême gauche, ont revendiqué l'action dans l'après-midi. Mais les enquêteurs pensent qu'il s'agit des Brigades rouges, comme en témoigne un coup de téléphone.

L'offensive des Brigades rouges continue. Alors que différents coups de téléphone anonymes avaient annoncé, au cours de la journée du 6 janvier, l'assassinat du général américain James Lee Dozier, les Brigades rouges ont rendu public à Rome et à Padoue leur communiqué numéro trois annonçant que le procès du général, enlevé le 18 décembre dernire à Vérone, continuait, et que celui-ci répondait aux questions de ses geôliers.

Le document est divisé en deux parties distinctes. La première est un appel interne à la réunification du groupe terroriste « *sur un programme politique de conjoncture* ». Cela confirme ainsi les profondes divisions idéologiques et tactiques qui séparent l'aile « militariste », favorable à des actions ponctuelles et très sophisitquées, et l'aile politique qui préconise des actions capables de rompre l'isolement presque total et d'influencer une frange radicalisée de l'ultra-gauche.

La seconde partie du communiqué rapporte d'une façon détaillée les questions et les réponses « *des passages les plus significatifs de la première phase de l'interrogatoire* » du général Dozier. Les brigadistes demandent, par exemple, à l'otage s'il sait pourquoi il a été capturé. Ce dernier répond : « *Je ne sais pas. Je ne comprends pas.* » Ses geôliers l'interpellent : « *Sais-tu ce que sont les Brigades rouges ?* » Il répond : « *Oui, un groupe de guérilla, mais avant de me capturer, je pensais qu'il s'agissait d'un problème seulement italien. Maintenant, j'ai compris que c'est différent.* »

Les Brigades rouges expliquent ensuite d'un ton sentencieux pourquoi elles l'ont enlevé : « *A travers toi, nous mettons en procès la structure d'occupation militaire, l'OTAN, la politique impérialiste de l'Amérique face au prolétariat italien, ta carrière militaire et l'histoire de l'agression américaine contre la lutte de libération et des révolutions du Sud-Est asiatique, et contre les luttes du prolétariat en Europe.* »

Les brigadistes le questionnent sur sa vie, la crise de Cuba, l'invasion manquée de la baie des Cochons ainsi que sur son rôle au Vietnam, en Allemagne, puis en Italie. Dans ses réponses, le général James Lee Dozier se contente de faire des remarques de caractère général, du type : « *La crise des missiles était très importante pour les Etats-Unis. Il fallait absolument que ces missiles s'en aillent* », etc. Ce n'est qu'à la fin du « procès-verbal » que les questions se font plus précises, notamment sur le rôle du général à Vérone ainsi que sur les mécanismes d'information internes de l'OTAN en Italie, et sur les précautions contre d'éventuels attentats.

MARC SEMO.

EUROPE

Belgique

Le projet de pouvoirs spéciaux se heurte à une vive opposition socialiste et syndicale

De notre correspondant

Bruxelles. — La coalition de sociaux-chrétiens et de libéraux née des élections du 8 novembre 1981 et mise en place fin décembre se prépare à une première grande bataille qui s'annonce particulièrement dure.

Le gouvernement Martens-Gol s'efforce depuis six jours de faire adopter son projet de pouvoirs spéciaux pour un an par les commissions parlementaires. Ils devraient lui permettre de gagner du temps, de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent pour faire face à la crise économique.

Le premier ministre social-chrétien flamand et le vice-premier ministre, M. Jean Gol, libéral wallon, expliquent qu'il ne s'agit pas de pleins pouvoirs, qu'ils doivent simplement raccourcir les délais imposés par le travail parlementaire, que les prérogatives des Assemblées restent entières et que le Parlement pourra renverser le gouvernement à tout moment, comme en période normale. L'opposition rejette ces arguments, et les socialistes surtout mettent tout en œuvre pour retarder le vote des pouvoirs spéciaux, considérés par eux comme prétexte de la droite à imposer des restrictions inacceptables à la classe ouvrière.

Le projet gouvernemental est discuté au pas de charge depuis le samedi 2 janvier en commission et les députés y ont consacré leur dimanche et de longues soirées. Le projet n'a pu être adopté en première lecture que le jeudi 7 janvier à l'aube et les socialistes ont alors exigé une seconde lecture. Pour les huit articles du texte gouvernemental, il y a eu trois cent soixante-dix amendements et contre-amendements. Les manœuvres socialistes ont provoqué la colère de la majorité qui n'hésite pas à parler de sabotage et qui espère encore entamer le débat en séance publique samedi.

En même temps s'organise la riposte syndicale. Les syndicats socialiste et chrétien se concertent pour organiser la lutte contre le gouvernement qu'ils considèrent comme réactionnaire. La F.G.T.B. socialiste est dès à présent prête à organiser des mouvements sociaux d'une ampleur exceptionnelle. Dans les milieux politiques on rappelle les « grandes grèves » de l'hiver 1960-1961 quand le pays avait été totalement paralysé pendant sept semaines.

L'ensemble de la situation est encore compliqué par le fait que la majorité régionale ne correspond pas à la majorité nationale. Un « gouvernement » wallon a été constitué il y a deux semaines. Les socialistes y ont trois ministres contre deux libéraux et un social-chrétien. Un « gouvernement » de la communauté francophone est, d'autre part, présidé par un socialiste, M. Philippe Moureaux. En application des lois de régionalisation, c'est lui par exemple qui sera le ministre de tutelle de la radio-télévision alors que c'est un secteur dans lequel le gouvernement national a l'intention d'effectuer d'importantes réformes. Tout indique donc l'arrivée de profonds conflits de compétences dans de nombreux secteurs.

PIERRE DE VOS.

PROCHE-ORIENT

Les dirigeants palestiniens s'attendent à une offensive israélienne dans le Sud-Liban

Le Conseil de sécurité reprend, ce jeudi 7 janvier, le débat ouvert la veille sur l'annexion du Golan par Israël. Le représentant de la Syrie, M. Fattal, avait demandé au Conseil *« de promulguer contre l'agresseur des sanctions obligatoires comportant au minimum la rupture des relations commerciales et diplomatiques ainsi que l'arrêt de l'assistance militaire »*. Il a comparé l'annexion du Golan à celle de la Tchécoslovaquie par Hitler en prédisant que la passivité de la communauté internationale ne ferait *« qu'encourager l'agresseur »* et *« favoriser une nouvelle guerre »*. Cependant, la presse de Damas exprime le plus grand septicisme quant à la possibilité de sanctions contre l'Etat hébreu et tient pour probable, à ce propos, le recours des Etats-Unis à leur droit de veto.

Les autorités israéliennes ont pour leur part rendu public, mercredi, un plan détaillé visant à l'installation de vingt mille habitants juifs qui viendraient s'ajouter aux sept mille cinq cents colons déjà implantés sur le Golan dans une trentaine de colonies de peuplement. Sept nouvelles implantations y compris des complexes industriels doivent être créés dans les quatre prochaines années.

A Beyrouth, les dirigeants palestiniens s'inquiètent des concentrations de troupes israéliennes à la frontière libanaise. Le président de l'O.L.P., M. Yasser Arafat, s'attend à une offensive israélienne au Sud-Liban ; le comité exécutif de la centrale des fedayin a chargé, mercredi, le conseil militaire suprême de suivre la situation *« avec vigilance »*.

Les inquiétudes palestiniennes s'expliquent notamment par les déclarations de trois personnalités israéliennes de premier plan qui ont prôné ces derniers jours une intervention militaire massive en cas de rupture de cessez-le-feu par les Palestiniens. Le chef de l'état-major, le général Raphaël Eytan, a déclaré à la revue de l'armée *Bamahane* : *« La Syrie ne peut pas nous faire la guerre sachant qu'elle va au devant d'une défaite certaine, mais elle prépare les terroristes palestiniens à une reprise sur une grande échelle de leurs activités à partir du Liban. Cela nous imposerait des objectifs militaires d'une nature différente de ceux que nous avons recherchés jusqu'à ce jour pour écraser une attaque palestinienne. »*

Le président de la commission parlementaire sur la défense nationale, le député Moshe Arens, écrit pour sa part dans *Haaretz* qu'il faudrait qu'Israël *« aille jusqu'au bout »* pour détruire les positions palestiniennes sur la frontière libanaise. L'ancien premier ministre, M. Rabin, a soumis à la direction du parti travailliste un document justifiant *« une pénétration en profondeur »* de l'armée israélienne au Liban.

De passage à Paris, le prince Talal, le frère du roi Khaled, d'Arabie Saoudite, a exprimé au micro de R.T.L. l'espoir que le plan Fahd *« pour un règlement au Proche-Orient serait bientôt approuvé par l'ensemble du monde arabe puisque même la Syrie commence à comprendre l'importance de ce plan »*. Il a encore indiqué : *« Nous avons reçu des réactions positives de certains milieux israéliens. »* Le dirigeant saoudien a conclu que le projet de paix de son gouvernement n'est pas conçu *« pour un, deux ou dix ans »* mais qu'il s'agit bien *« d'un plan de paix éternel »*. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

REÇU EN AUDIENCE PRIVÉE PAR LE PAPE

Le chef de la diplomatie israélienne estime que sa visite illustre les rapports satisfaisants noués avec le Vatican

De notre correspondant

Jérusalem. — En visite à Rome, le ministre israélien des affaires étrangères, M. Shamir, devait être reçu, ce jeudi 7 janvier, par le pape Jean-Paul II. Le gouvernement de Jérusalem attache une grande importance à cette rencontre car — bien que le Vatican n'entretienne pas de relations diplomatiques normales avec Israël — il est soucieux de développer avec le Saint-Siège des contacts qu'il juge satisfaisants jusqu'à présent.

Pour les Israéliens, ces contacts sont indispensables dans la mesure où ils permettent de montrer que la « réunification » de Jérusalem pose moins de difficultés avec la chrétienté qu'avec l'islam. De surcroît, les Israéliens considèrent comme positif le fait que ces entretiens aient lieu peu après l'annexion du Golan. Toutefois, on remarque dans les milieux diplomatiques israéliens que si la visite de M. Shamir au Vatican était prévue depuis plusieurs semaines, le Saint-Siège a demandé qu'elle ne soit révélée qu'au dernier moment (1).

M. Shamir comptait s'entretenir avec le pape de la loi sur le Golan, de la crise libanaise, du processus de paix avec l'Egypte et de la situation en Pologne (comme Jean-Paul II, le chef de la diplomatie israélienne est d'origine polonaise). Il devait, bien sûr, être également question du statut de Jérusalem. Sur ce point, les divergences demeurent, et le gouvernement israélien tentera une nouvelle fois de faire admettre au Saint-Siège que la proclamation du *« libre accès »* aux Lieux saints est suffisante. Les diplomates israéliens apprécient une certaine évolution au cours des dernières années de la position du Vatican, qui, après avoir souhaité l'« internationalisation » de la ville, semblent maintenant préférer envisager pour les Lieux saints et les religieux chrétiens de Jérusalem un statut spécial « internationalement garanti ».

FRANCIS CORNU.

(1) La visite n'a été annoncée qu'à Jérusalem. *« Les audiences privées ne sont jamais annoncées à l'avance »*, a déclaré, mercredi, le porte-parole du Saint-Siège. *(A.F.P.)*

● *Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin*, a été officiellement invité en Roumanie par le président Ceausescu. M. Begin a accepté le principe de cette visite, mais aucune date n'a été fixée. — *(A.F.P.)*

Iran

TÉHÉRAN CONFIRME — APRÈS L'AVOIR DÉMENTIE — LA MISE A MORT DE HUIT RESPONSABLES BAHAIS

Téhéran *(A.F.P.)* — Huit personnes de confession bahaï ont été condamnées à mort et exécutées récemment à Téhéran pour *« espionnage au profit de puissances étrangères »*, a annoncé le mercredi 6 janvier le président de la Cour suprême iranienne, l'ayatollah Moussavi Ardebili. Il avait démenti le dimanche 3 janvier les informations publiées dans la presse occidentale concernant ces exécutions (*le Monde* des 1er et 5 janvier).

Interrogé mercredi par l'agence iranienne IRNA, le président de la Cour suprême a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'exécutions pour des motifs religieux. *« Il n'y a eu dans cette affaire aucune discrimination, et un musulman aurait été également exécuté pour la même accusation »*, a déclaré l'ayatollah Ardebili.

[Les huit bahaïs arrêtés le 23 décembre tenaient une réunion de routine de l'assemblée spirituelle nationale, dont ils étaient membres, et au cours de laquelle ils examinaient les problèmes qui se posent à leur communauté. On imagine mal des « espions » prendre le risque de tenir ainsi une réunion de travail avant de transmettre des renseignements à des « puissances étrangères ».

S'il était vrai que les suppliciés étaient des « traîtres », pourquoi a-t-on tenté de garder secrète leur arrestation ? Pourquoi a-t-on observé le silence sur leur procès, qui, selon toute vraisemblance, n'a jamais eu lieu ? Pourquoi les a-t-on enterrés à la sauvette, en pleine nuit, sans même que leurs familles en soient averties ? Aurait-on honte à Téhéran d'assassinats qui déshonorent la « justice islamique » ?]

AFRIQUE

Maroc

UN APPEL EN FAVEUR DE LA LIBÉRATION DE M. ABDERRAHIM BOUABID

Un comité pour la libération de M. Abderrahim Bouabib, premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, et de ses camarades condamnés le 24 septembre 1981 par le tribunal de Rabat, et transférés le 8 octobre à Missour, à 400 kilomètres de la capitale, s'est récemment constitué à Paris.

Le comité a publié un communiqué dans lequel il constate que le verdict a été prononcé à la suite des critiques de l'U.S.F.P. *« concernant l'attitude du gouvernement marocain dans l'affaire du Sahara occidental »*. Il ajoute : *« La plupart* (des signataires) *émettent de sérieuses réserves sur les thèses exprimées à ce sujet par l'U.S.F.P. Ils observent néanmoins que les dirigeants de cette organisation ont été frappés pour avoir porté un jugement critique sur l'action politique du gouvernement de leur pays. Or la liberté d'opinion est un droit essentiel, inséparable des autres libertés et de l'émancipation nationale, pour lesquelles Bouabib et ses camarades se sont battus sous le protectorat.*

» Les soussignés expriment leur émotion devant une répression qui frappe des hommes qui ont aussi attaché leur nom à la cause de l'amitié des peuples français et marocain. Ils souhaitent ardemment qu'ils soient très vite rendus à la liberté. »

Ce texte a été signé par les personnalités suivantes : Charles-Robert Ageron, Louise Ardant, Lucie et Raymond Aubrac, François-Régis Bastide, Jacques Berque, Jean Dresch, René Gallissot, Georges Oved, Madeleine Rebérioux, Maxime Rodinson, Lucette Valensi, Robert Verdier, Pierre Vidal-Naquet.

★ Les signatures sont recueillies par M. Oved, 8, rue du Bel-Air, 92190 Meudon.

Ghana

LES MILITAIRES VONT METTRE EN PLACE DES TRIBUNAUX POPULAIRES

Des tribunaux du peuple vont être mis en place au Ghana pour juger *« ceux qui ont commis des crimes contre le peuple »*, a annoncé mercredi 6 janvier Radio-Accra, captée à Lomé. Les procès seront publiés et menés devant des assemblées populaires, a précisé la radio ghanéenne, qui a ajouté, *« la procédure ne sera pas entravée par les règlements techniques qui, par le passé, ont perverti le cours de la justice et permis à des criminels de partir libres »*.

D'autre part, M. Joseph de Graft, vice-président ghanéen destitué lors du putsch du 31 décembre, s'est rendu mercredi aux autorités. L'ancien vice-président s'est présenté au quartier général de la police, situé à une cinquantaine de kilomètres de la capitale.

Enfin, selon des personnalités ghanéennes qui se sont réfugiées au Nigéria, plus de cent hommes politiques, officiers et étudiants, auraient été tués au cours des affrontements entre forces gouvernementales fidèles au président Hilla Limann et les auteurs du putsch du 31 décembre.

A Londres, un porte-parole du Foreign Office a déclaré mercredi que le gouvernement britannique suit avec « inquiétude » la situation politique au Ghana et *« espère que ce pays reviendra rapidement à un gouvernement démocratique élu »*. — *(A.F.P., Reuter.)*

Algérie

LA PEINE CAPITALE EST MAINTENUE DANS LE NOUVEAU CODE PÉNAL

Alger *(A.F.P.)*. — La peine capitale a finalement été maintenue en Algérie, après plusieurs jours de débats à l'Assemblée populaire nationale sur le nouveau code pénal, adopté lundi 4 janvier.

Un député, M. Belayat, qui s'est fait le champion de l'abolition de la peine de mort, ne s'est pas avoué vaincu, dans la mesure où son amendement tendant à l'abolition de la peine capitale dans le nouveau code pénal n'a pas été « rejeté » par l'Assemblée nationale, mais seulement « différé ».

En revanche, le ministre de la justice, M. Boualem Baki, a souligné que l'abolition va à l'encontre du droit musulman, qui prévoit *« la mort pour la mort »*, et qu'elle entraînerait la révision totale du code pénal algérien. Le président de l'Assemblée, M. Rabah Bitat, n'a pas caché de son côté qu'il s'agit d'*« un problème réel »* sur lequel les positions peuvent évoluer. *« Tôt ou tard*, a-t-il dit, *viendra le jour où l'on prendra position. »*

A TRAVERS LE MONDE

Colombie

● LA CAPTURE D'UN DES PRINCIPAUX LEADERS DU M-19, M. Elvencio Ruiz Gomez, a été annoncée le mercredi 6 janvier par l'armée colombienne. Le ministre de la défense précise que M. Ruiz était le bras droit du leader du mouvement révolutionnaire, l'avocat Jaime Bateman Cayon. Il a été arrêté dans le sud de Bogota, le 3 janvier, au cours d'une opération militaire. M. Ruiz avait participé à la prise d'otages à l'ambassade dominicaine en février 1980. Sa femme, Carmen Londono, dite « la Chiqui », s'y était distinguée comme négociatrice. Elle a été tuée par l'armée en mars dernier. Deux autres dirigeants du M-19 ont été récemment capturés : le médecin et ancien député M. Carlos Toledo Plata, et le « commandant numéro un », M. Rosemberg Paben. — *(A.F.P.)*

Cuba

● LES RELATIONS AMERICANO-CUBAINES. — Un proche collaborateur du secrétaire d'Etat américain Alexander Haig, M. David Korn, s'est entretenu fin décembre à La Havane avec plusieurs personnalités cubaines. — *(A.F.P.)*

Guatemala

● ENLEVEMENTS DE RELIGIEUX. — Deux prêtres et une religieuse ont été enlevés, le mercredi 6 janvier, au Guatemala. Les Pères Gerardo Shildermans, de nationalité belge, et Roberto Paredes ont été enlevés par des inconnus dans leur église de Nueva-concepcion (province d'Escuintal), sur la côte pacifique. Le sacristain a été tué lors du rapt. La religieuse, Mère Victoria de la Roca, a été quant à elle enlevée à Esquipulas, à l'est du pays, près de la frontière du Honduras. Il y a plusieurs mois, un jésuite de nationalité espagnole, le Père Carlos Perez Alonso, avait disparu dans des circonstances analogues. — *(A.F.P.)*

Malawi

● REMANIEMENT MINISTERIEL. — Le président Hastings Kamuzu Banda a procédé, mardi 5 janvier, à un remaniement ministériel du gouvernement, marqué par le départ de cinq ministres et l'apparition de trois nouveaux venus. La nouvelle équipe gouvernementale compte treize membres au lieu de seize et le chef de l'Etat cumule quatre portefeuilles : affaires étrangères, agriculture, justice et approvisionnements. — *(Reuter.)*

Namibie

● LES CONVERSATIONS SUR LA NAMIBIE. — M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires africaines, s'entretiendra la semaine prochaine à Londres de la Namibie avec des responsables sud-africains, a-t-on annoncé mercredi 6 janvier à Washington. La délégation sud-africaine à Londres sera dirigée par M. Brand Fourie, directeur général du ministère sud-africain des affaires étrangères.

D'autre part, à Pretoria, les autorités militaires ont annoncé mercredi la mort de trois membres des forces aériennes sud-africaines dans la *« zone opérationnelle entre la Namibie et l'Angola »*. L'état-major n'a mentionné ni la date à laquelle ils avaient été tués ni l'unité à laquelle ils appartenaient. — *(A.F.P.)*

Nigéria

● ACQUITTEMENT DE FELA ANIKULAPO KUTI. — Le célèbre musicien Fela Anikulapo Kuti a été acquitté, mardi 5 janvier, par le tribunal devant lequel il comparaissait pour toute une série d'accusations, notamment de vol à main armée (*le Monde* des 13 et 14 décembre). Le « roi *de l'afro-beat* », arrêté au cours d'une descente de police à son domicile, avait été relâché sous caution le 11 décembre. Le tribunal a estimé qu'il n'y avait *« pas la moindre preuve »* permettant de condamner le musicien. En revanche, deux autres personnes arrêtées en même temps que le « black president », comme l'appellent ses admirateurs, ont été maintenues en détention. — *(A.F.P.)*

Ouganda

● LE PRESIDENT DU PARTI DEMOCRATIQUE (D.P., OPPOSITION), M. Paul Ssemogerere, a accusé, mercredi 6 janvier, le gouvernement d'être le premier responsable de la violence qui a sévi en Ouganda l'année dernière. Au cours d'une conférence de presse à Kampala, M. Ssemogerere a ajouté que nombre de droits essentiels des citoyens ougandais ont été supprimés par les autorités et que de nombreux civils ont été tués ou inquiétés pour avoir refusé les idéaux du gouvernement. Il a également *« condamné le gouvernement pour avoir persécuté des membres du parti démocratique et d'autres groupes, en prenant l'excuse d'organiser des opérations anti-guérilla. »* — *(A.F.P.)*

République d'Irlande

● UN RESPONSABLE DE LA POLICE IRLANDAISE, M. James O'Donovan, a été grièvement blessé, mercredi 6 janvier à Dublin, par l'explosion d'une bombe placée dans sa voiture. M. O'Donovan avait été l'un des principaux témoins à charge lors du procès des deux meurtriers de lord Mounbatten, qui s'est tenu à Dublin il y a deux ans. L'attentat n'a pas été revendiqué mais la police s'oriente en priorité vers les organisations paramilitaires républicaines. — *(A.F.P., U.P.I.)*



ONU

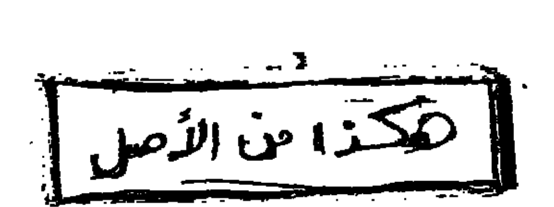
M. JEAN RIPERT SERAIT NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT

New-York, Nations unies *(Reuter)*. — M. Jean Ripert va être nommé « numéro deux » du secrétariat général des Nations unies dans le cadre d'un remaniement qui sera prochainement annoncé, a-t-on appris, mercredi 6 janvier, de source diplomatique.

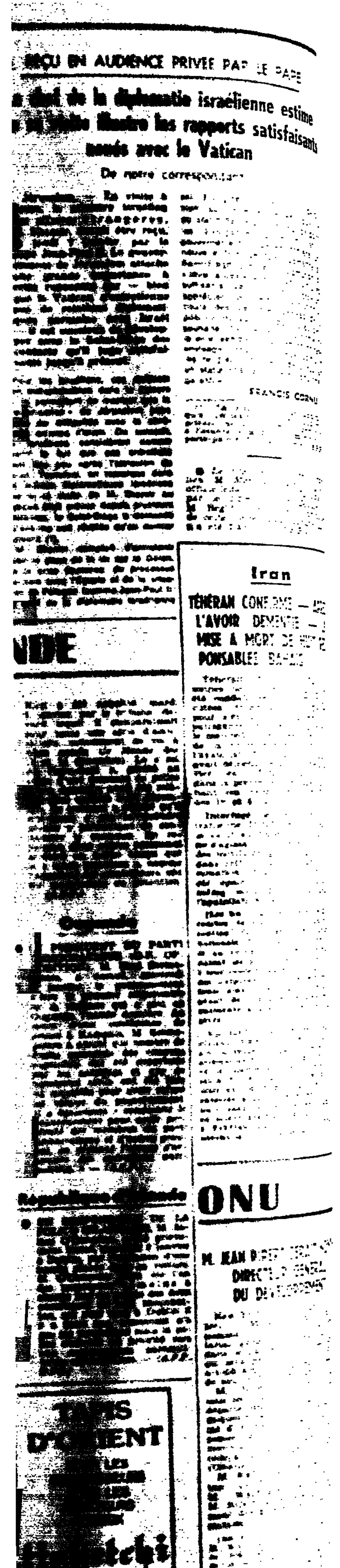
M. Ripert est actuellement sous-secrétaire général chargé du département des affaires économiques et sociales. Il va être nommé directeur général du développement et de la coopération économique internationale, où il succédera à M. Kenneth Dadzie (Ghana).

M. Rafiuddine Ahmed (Pakistan), qui fut chef de cabinet de M. Waldheim, succéderait à M. Ripert à la tête du département des affaires économiques et sociales.

[Né en 1922, ingénieur agronome, M. Ripert a fait partie de l'équipe de Jean Monnet, notamment lors de la négociation sur la Communauté charbonnière, et a fait la plus grande partie de sa carrière au Commissariat au Plan. Il a été directeur général de l'INSEE (1967), puis commissaire au Plan (1975) avant d'être nommé au secrétariat général de l'ONU (1978).]






REÇU EN AUDIENCE PRIVÉE PAR LE PAPE

... chef de la diplomatie israélienne estime ... illustre les rapports satisfaisants noués avec le Vatican

De notre correspondant

FRANCIS CORNU

Iran

TÉHÉRAN CONFIRME ... L'AVOIR DÉMENTIE ... MISE A MORT DE ... PONSABLES BAHAIS

ONU

M. JEAN ... DIRECTEUR GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT



LE RENDEZ-VOUS ANNUEL DE L'EXPRESS

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR QUE VOTRE ARGENT NE PERDE PAS D'ARGENT EN 1982.

L'EXPRESS

Alice.

Le Monde

politique

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 17 ET 24 JANVIER

M. Farandjis (P.S.) assimile certains partisans de M. de Bénouville (app. R.P.R.) à des «hitlériens»

La Ligue des droits de l'homme se lance dans la bataille des élections législatives partielles. Dans la douzième circonscription de Paris, elle a organisé, mercredi 6 janvier, dans le préau glacial d'une école de la rue de Wattignies, une réunion de soutien au candidat unique de la gauche, M. Stélio Farandjis (P.S.), qui affrontera M. Pierre de Bénouville (app. R.P.R.), candidat sortant de l'opposition.

Participaient à cette réunion, des représentants du P.S.U., du M.R.G., du P.C., de la L.C.R. et du mouvement des démocrates (que préside M. Michel Jobert).

Devant une centaine de personnes, tous les « invités » se sont félicités de la tenue de cette « *réunion unitaire* ». Ils ont affirmé leur soutien à M. Farandjis et traité son adversaire de « *représentant de la droite absolutiste et réactionnaire* » et de « *sous-marin de M. Serge Dassault* ».

M. Stélio Farandjis, agrégé d'histoire, qui s'est présenté comme le « *candidat de l'union et du changement dans un arrondissement plein de symboles* », a demandé à ses électeurs de « *mettre à l'heure leur circonscription, celle de la Bastille, celle du 10 mai* », en votant pour lui.

Il a annoncé que son premier souci, s'il est élu, sera de créer un comité local pour l'emploi. Il a dénoncé violemment l'attitude de certains membres des comités de soutien à la candidature de M. de Bénouville qui, « *tels les Hitlériens, crachent sur les professeurs* (1). *Quand les gens s'abaissent à ce niveau, c'est une exigence morale que de les chasser* », a-t-il dit.

Dans la matinée du mercredi 6 janvier, M. de Bénouville, accompagné par M. Chirac et le député de la onzième circonscription, M. Jacques Pernin (app. U.D.F.), a présenté ses vœux aux commerçants des rues de Charenton et de Wattignies.

(1) M. Lionel Stoléru (P.R.), ancien secrétaire d'Etat, écrit, dans la lettre de soutien, qu'il a adressée à M. de Bénouville : « *Mieux vaut un Pierre de Bénouville, qui sait le prix de l'effort, qu'un « professeur » socialiste. Un de plus... qui ne comprend rien à la dignité du travail.* »

M. Chirac : le socialisme est une doctrine dépassée mauvaise et inhumaine

Dans la deuxième circonscription de Paris, où M. Jacques Dominati, ancien député U.D.F., candidat « républicain d'union », se présente contre M. Pierre Dabezies (appar. P.S.), député invalidé, M. Jacques Chirac a présidé, mercredi soir, un meeting de soutien en faveur du premier.

Organisée à l'initiative du R.P.R., cette réunion a regroupé quelque mille deux cents personnes parmi lesquelles M. Gilbert Gantier, député U.D.F. du seizième arrondissement de Paris. Après que MM. Pons, secrétaire général du R.P.R., Toubon et Tiberi, députés R.P.R., eurent pris la parole, M. Chirac a lancé un appel à l'union de tous les électeurs de l'opposition.

Il a poursuivi : « *Toutes les expériences socialistes se sont terminées dans l'échec et le drame économique et social. Il n'y a aucun doute qu'il se passera la même chose chez nous. Nous devons seulement souhaiter que les dégâts ne soient pas trop importants. Ce que veut le chef de l'Etat, et il ne le cache pas, c'est une transformation très profonde de notre société. La majorité de nos concitoyens seraient bien contents d'être conduits à une situation d'assistés. Les gens qui ont de l'énergie sont les moins nombreux. C'est comme cela que l'on engage un peuple sur la voie de la décadence.*

Le socialisme est une doctrine à la fois dépassée, mauvaise et inhumaine, qui tend à l'asservissement de l'homme. C'est en récusant sans réserve le socialisme qu'on redonnera confiance aux Français pour qu'ils n'aient plus un comportement d'assistés mais d'hommes capables de créer de la richesse et de la redistribuer. »

Enfin, M. Chirac a lancé : « *Si ces élections sont gagnées par l'opposition, ce sera une vraie victoire de la municipalité et du maire de Paris. Si elles sont gagnées par les socialistes, on saura exploiter la défaite du maire de Paris à un an des élections municipales.* »

M. Toubon : la présence de ministres communistes est une mauvaise chose pour la France

M. Jacques Toubon, député R.P.R. de Paris, invité de l'émission « Face au public » de France-Inter mercredi 6 janvier a évoqué le problème de la présence des ministres communistes au gouvernement.

Il a rappelé que pendant la campagne électorale présidentielle, « *M. Mitterrand n'a jamais voulu dire clairement tant qu'il était candidat ce qu'il ferait ensuite avec les communistes* ». Il a ajouté : « *Nous considérons que la présence des ministres communistes au gouvernement est une mauvaise chose pour la France. Mais l'esprit de nos institutions c'est que les ministres ne sont pas les représentants des partis au sein du gouvernement. Les ministres communistes ne devraient-ils pas abandonner les responsabilités qu'ils exercent au sein du parti communiste, par exemple M. Fiterman, qui est membre du bureau politique de ce parti, et du secrétariat, la plus haute instance ? S'ils ne le font pas, ce sera un indice de plus, et probant, que les partis dominent aujourd'hui l'Etat.* »

Interrogé sur certaines « convergences » d'analyse entre M. Mitterrand et M. Chirac, notamment sur la politique étrangère, M. Touron a répondu : « *Je crois que Jacques Chirac, le R.P.R. et tous ceux qui nous soutiennent sont dans une position d'opposition globale et totale. Je distinguerai : ce n'est pas une opposition systématique. C'est un désaccord de fond avec les objectifs du gouvernement. Il y a une différence entre une opposition globale et totale sur des objectifs, notamment de société, qui sont inconciliables entre les socialistes et nous, et une opposition systématique, qui consisterait en quelque sorte à dire le contraire de ce que nous pensons, simplement pour le plaisir de dire le contraire de ce que dit le gouvernement. Ce qui serait complètement absurde s'agissant de l'intérêt national.* »

La rencontre P.S.-P.C.F.

LES PRÉSIDENTS DES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE PARTICIPERONT A LA DISCUSSION

Les délégations du parti socialiste et du parti communiste, qui doivent se rencontrer le vendredi 8 janvier à 10 heures au siège du P.C.F., comprendront chacune sept membres, outre les chefs des deux partis, MM. Lionel Jospin et Georges Marchais.

Du côté socialiste, il s'agit de MM. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Jean Poperen, Marcel Debarge, Paul Quilès, Michel Charzat, Mme Martine Buron et M. Michel de la Fournière, membres du secrétariat national.

La délégation communiste comprendra MM. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, membre du bureau politique, Paul Laurent, Maxime Gremetz, membres du secrétariat, Roland Leroy, Pierre Juquin, Mme Madeleine Vincent et M. Guy Hermier, membres du bureau politique.

PRESSE

Nouveau quotidien

« PRÉSENT » SE SITUE A L'EXTRÊME DROITE

Le nouveau quotidien *Présent*, dont l'équipe de rédaction se situe à l'extrême droite, a fait paraître son premier numéro le mardi 5 janvier. Edité sur quatre pages, format tabloïd, il est vendu 4 F.

Dans l'éditorial du n° 1, M. Romain Marie, directeur de la publication, écrit notamment :

« *Grâce à ce journal que nous avons voulu, que nous allons ensemble modeler et faire grandir, nous sommes moins démunis pour discerner et combattre les mensonges du monde moderne.* (...)

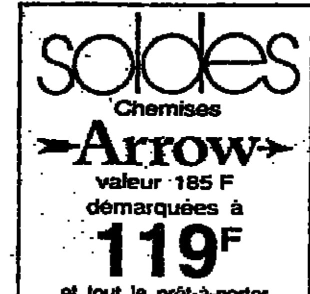
» *Que ceux qui se désolent des divisions stériles du camp des forces chrétiennes et nationales reprennent espoir, car de l'expression loyale des différences peut naître une émulation salutaire.* »

Le directeur de *Présent* reconnaît « *que tout n'est pas encore gagné, que le nombre initial d'abonnés qui nous paraissait nécessaire pour démarrer n'a pas été atteint* ».

Le nombre d'abonnements actuellement recueillis serait de 6 000, ce qui couvrirait déjà six mois de trésorerie. Le journal, qui paraîtra cinq fois par semaine, est diffusé exclusivement par abonnement (un an : 950 F ; six mois : 480 F).

Outre M. Romain Marie, directeur-gérant de *Présent*, l'équipe de rédaction comprend MM. Jean Madiran et François Brigneau, directeur politique et directeur de la rédaction, et M. Hugues Kéraly, rédacteur en chef.

* *Présent*, 5, rue d'Amboise, 75002 Paris. Tél. : 297-51-30.



Le communiqué

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi matin 6 janvier, au palais de l'Elysée sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, le communiqué officiel suivant a été publié :

● STATUT PARTICULIER DE LA CORSE

Conformément à la décision prise par le gouvernement le 23 décembre 1981, le conseil des ministres a adopté, sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, un premier projet de loi qui érige la région de Corse en une collectivité territoriale.

Le projet de loi fixe les règles administratives propres à la région de Corse. L'élection au suffrage universel des soixante et un conseillers de la nouvelle assemblée élue pour six ans aura lieu en juillet prochain après le renouvellement des listes électorales. Elle se fera selon la règle de la représentation proportionnelle, l'ensemble du territoire de la Corse constituant pour la circonstance une circonscription électorale unique. L'exécutif de la collectivité territoriale sera constitué d'un président et d'un bureau élus tous les trois ans par l'Assemblée.

Ce projet de loi sera soumis au Parlement immédiatement après le vote de la loi de décentralisation, au cours de la session extraordinaire de janvier 1982.

(Lire page 10.)

● CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi sur les conseils de prud'hommes. Ces dispositions, sans modifier la physionomie actuelle de ces juridictions, visent à améliorer le fonctionnement de cette institution élective et paritaire de manière à résoudre les difficultés actuelles et à prendre en compte l'évolution du droit du travail.

C'est ainsi que le statut des conseillers sera amélioré en matière d'indemnisation, de protection et de formation et que l'assouplissement d'un certain nombre de modalités pratiques permettra une plus grande efficacité.

La durée du mandat de conseiller est fixée à cinq ans et des élections générales auront lieu avant la fin de l'année 1982. La généralisation territoriale et professionnelle sera achevée avec la création de conseils dans les trois départements de l'Est, exclus de la réforme antérieure, d'ici au 15 janvier 1983. Enfin la création d'un conseil supérieur de la prud'homie permettra d'associer les partenaires sociaux à la gestion de l'institution.

(Lire page 10.)

● RÉFORMES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi autorisant le gouvernement à promouvoir, par ordonnances, les réformes rendues nécessaires en Nouvelle-Calédonie.

Ces réformes sont destinées à favoriser l'accès de tous les Néo-Calédoniens à un partage plus égal des responsabilités dans tous les domaines : politique, économique, social et culturel. A ce titre, seront prises dans les meilleurs délais les mesures relatives à l'organisation administrative du territoire et à son statut, au régime de la propriété foncière, à l'organisation minière et énergétique du territoire, à la fiscalité, et à la création d'institutions culturelles.

(Lire page 23.)

● AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Le conseil des ministres a approuvé un décret majorant les traitements des fonctionaires de 3,59 % au 1er janvier 1982 et fixant ainsi la rémunération minimale dans la fonction publique à 3 265,03 francs net par mois.

Par rapport au 1er janvier 1981, l'augmentation des traitements des fonctionnaires s'établit à 14,30 %, ce qui permet de les aligner, ainsi que les pensions, sur l'évolution de l'indice des prix de l'INSEE.

En outre, depuis mai dernier, diverses mesures particulières ont été prises en faveur des agents les plus modestes, dont les traitements ont ainsi bénéficié d'une augmentation supplémentaire de l'ordre de 1,50 %.

● POLOGNE

Le ministre des relations extérieures a rendu compte des conclusions de la réunion des dix ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, le 4 janvier à Bruxelles, au cours de laquelle ont été examinés les développements de la crise polonaise.

Le gouvernement a réaffirmé à cette occasion qu'il poursuivait son action diplomatique en faveur du peuple polonais. La France est décidée à maintenir son aide alimentaire et à intensifier son aide humanitaire, sous forme de farine, de poudre de lait et de médicaments. Les engagements qui ont été pris au titre de la campagne 1981-1982 ne sont en aucune façon remis en cause. Tous les contrats qui ont été signés seront exécutés. Des négociations sont en cours pour fixer les modalités des nouvelles livraisons.

(Lire page 4.)

● RELATIONS EXTÉRIEURES

Le ministre des relations extérieures a rendu compte au conseil de ses récentes visites à l'étranger.

GRECE :

Le conseil s'est félicité des conditions nouvelles dans lesquelles peut se développer une étroite collaboration entre la France et la Grèce. Par ailleurs, l'attention du conseil a été attirée sur la tension qui existe actuellement en Méditerranée orientale, notamment à Chypre.

ETHIOPIE :

Le conseil a noté avec satisfaction les propositions des autorités éthiopiennes pour un renforcement de la coopération avec la France dans les domaines culturel et économique.

EGYPTE :

Trois membres du gouvernement se sont rendus en visite officielle en Egypte dans les derniers jours, d'une part, pour participer à la semaine franco-égyptienne de la jeunesse, d'autre part, pour des conversations poussées dans le domaine des armements, auxquelles a participé le ministre de la défense, et une discussion de politique générale préparant la prochaine visite du président égyptien au président de la République française.

De nombreuses convergences d'analyses des deux pays ont été ainsi mises en évidence ; elles laissent prévoir une étroite collaboration dans de multiples secteurs et la possibilité d'harmoniser dans la région les efforts pour une juste paix au Proche-Orient.

● CONSEIL DES COMMUNAUTÉS DES MINISTRES CHARGÉS DU BUDGET

Le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes, a rendu compte au conseil des ministres des travaux du Conseil des communautés du 15 décembre.

● PRÉPARATION DES ORDONNANCES

Après la décision du Conseil constitutionnel déclarant conforme à la Constitution le projet de loi d'orientation autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances des mesures d'ordre social, celles-ci seront adoptées par le conseil des ministres après consultation des partenaires sociaux, du Conseil d'Etat et des organismes concernés, selon le calendrier suivant :

JANVIER :

Ordonnance sur les contrats de solidarité dans le secteur industriel et commercial, ordonnance sur les contrats de solidarité des collectivités locales, ordonnance sur la réduction de la durée du travail, ordonnance sur le travail temporaire, ordonnance sur le contrat à durée déterminée ;

FEVRIER :

Ordonnance relative à la conclusion de contrats de solidarité avec les entreprises du secteur textile-habillement, ordonnance sur le travail à temps partiel dans le secteur privé, ordonnance sur l'abaissement de l'âge de la retraite et les cumuls activités/retraite ;

MARS :

Ordonnance sur le travail à temps partiel dans la fonction publique, ordonnance sur le chèque-vacances, ordonnance relative à la cessation d'activité des agents de l'Etat, ordonnance relative à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à dix-huit ans.

Les décrets d'application nécessaires seront préparés en même temps que les ordonnances.

● INONDATIONS

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation a fait le point des mesures de solidarité nationale pour faire face aux dommages causés par les crues de la mi-décembre, compte tenu des décisions prises le 23 décembre par le conseil des ministres, des engagements du président de la République lors de ses visites sur place le 26 décembre et des premières conclusions de la mission interministérielle.

En complément aux secours d'extrême urgence, les comités départementaux du fonds de secours ont reçu les crédits nécessaires aux premières aides, les avances de trésorerie des CODEFI ont été prolongées et les préfets interviennent pour que les échéances des entreprises sinistrées soient reportées. Ces entreprises bénéficieront de l'exonération des charges sociales des personnels en chômage technique, et le ministre de l'économie et des finances a donné des instructions aux compagnies d'assurance pour couvrir au plus vite les dommages aux automobiles et reporter les délais de paie-

LA LOI D'ORIENTATION SOCIALE EST CONFORME A LA CONSTITUTION

Le Conseil constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution la loi d'orientation autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances des mesures d'ordre social. Dans leur séance du mardi 5 janvier, les membres du Conseil se sont prononcés sur le recours déposé le 23 décembre par soixante-deux députés des groupes R.P.R et U.D.F et visant à faire reconnaître l'inconstitutionnalité de plusieurs dispositions de la loi.

La saisine de l'opposition portait sur cinq des neuf points du texte : la retraite à soixante ans (article 1-4) ; la modification des dispositions relatives aux pensions et aux retraites des agents de l'Etat (article 1-5) ; la limitation du cumul entre une pension de retraite et le revenu d'une activité professionnelle (article 1-6) ; la prise en charge par l'Etat des cotisations de Sécurité sociale incombant normalement aux employeurs dans le cadre des contrats de solidarité (article 1-7) ; enfin, la mise en place par les collectivités locales ayant conclu un contrat de solidarité d'un système contractuel de cessation anticipée d'activité pour leurs agents (article 1-8).

officiel du conseil des ministres

ment des primes pour les sinistrés.

La mission interministérielle proposera, pour le 13 janvier au plus tard, des mesures exceptionnelles en faveur des entreprises, des agriculteurs et des collectivités locales, qui vont être d'ores et déjà remboursées de leurs dépenses de secours par l'Etat (...).

● RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

A la suite de la communication qu'il avait présentée le 23 décembre dernier, le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie a exposé les grandes lignes du futur projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique.

Cette loi fixera d'abord les grandes orientations de la politique de recherche et du développement technologique : une politique ambitieuse de la formation à la recherche, la reconnaissance de la spécificité des métiers de la recherche dont la loi fixera les principes généraux, la démocratisation des institutions de recherche et l'affirmation du rôle des régions, la valorisation de la recherche française au bénéfice de la collectivité nationale et la mise en œuvre simultanée du progrès social en faveur des personnels de recherche, l'importance de l'information scientifique et de la culture technique, le développement de la coopération internationale.

La loi précisera la programmation des principaux moyens à mettre en œuvre dans le cadre de ces orientations et, comme il est de règle pour tout engagement pluriannuel, en considération des équilibres généraux.

L'objectif fixé par le président de la République de porter l'effort de recherche et de développement à 2,5 % du P.I.B. en 1985 concrétise cette ambition. Sa réalisation suppose une progression très importante de l'effort de la recherche et d'innovation des entreprises qui, aujourd'hui, se situe très largement en retrait de celle de nos principaux partenaires internationaux. Des moyens incitatifs y pourvoiront. Mais l'effort public de recherche — appuyé sur une vigoureuse politique de recrutement des personnels de recherche dont le Plan intérimaire indiquait qu'ils devaient croître au rythme moyen annuel de 4,5 % par an — devra devancer et entraîner celui des entreprises. Compte tenu des prévisions faites dans le cadre du Plan sur l'évolution des autres composantes de l'effort budgétaire public, le budget civil de recherche et développement devait progresser de 17,8 % en volume par an. La réalisation de cet objectif devra être examiné chaque année pour tenir compte notamment des autres composantes de la dépense nationale de recherche et développement. Cet effort permettra à la fois de garantir la recherche de base, de poursuivre la réalisation des grands programmes de développement technologique et de lancer autour de nouveaux thèmes des programmes mobilisateurs associant recherche de base, recherche appliquée, développement technologique sur de grands objectifs d'intérêt national. Il s'agit de donner à la France les moyens de mener à bien dans tous les domaines la révolution scientifique et technique et de la mettre en mesure de relever les défis de l'avenir.

(Lire ci-contre)

● LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

Le conseil des ministres, après avoir entendu une communication du ministre de la solidarité nationale, a estimé que la toxicomanie, qui se répand, exige qu'une action vigoureuse soit entreprise.

Sans négliger l'impératif d'une répression plus sévère du trafic des drogues et le développement des moyens de réinsertion des toxicomanes, il convient avant tout de mener une politique énergique de prévention. Pour coordonner cette politique, le gouvernement a créé un comité interministériel qui réunira les différents ministres compétents, sous la présidence du premier ministre.

Afin de donner à la prévention et à la réinsertion toute l'importance qu'elles doivent avoir, la vice-présidence de ce comité est confiée au ministre de la solidarité nationale, auprès duquel est installée une mission permanente chargée de préparer les travaux du comité interministériel et de veiller à l'exécution de ses décisions.

● LUTTE CONTRE L'INFLATION

Le ministre de l'économie et des finances a présenté une communication sur la politique de lutte contre l'inflation.

Le ralentissement de la hausse des prix est une condition de la poursuite du redressement actuel de l'économie française. Pour que la consommation croisse régulièrement, il faut que les prix s'élèvent moins rapidement que les revenus des familles françaises. Pour que la production industrielle progresse durablement, elle doit rester compétitive par rapport à la concurrence étrangère sur les marchés intérieur et extérieur. La lutte prioritaire contre le chômage appelle donc une action constante dans le domaine des prix. Il s'agit d'une action multiforme adaptée aux caractéristiques propres des différents secteurs de l'économie française :

— Le blocage ou la taxation applicable aux prix des services ou à des produits de grande consommation a donné lieu à des contrôles de la direction générale de la concurrence et de la consommation. Aux mois d'octobre et de novembre, les vérifications ont porté sur quarante mille points de vente ; mille huit cents procès-verbaux ont été dressés, ce qui correspond à un taux d'infractions de 4,5 %. Ce dispositif à caractère exceptionnel sera remplacé, à partir du 8 janvier et de façon progressive, par des « accords de régulation », dont dix ont déjà été signés par les organisations professionnelles et une quinzaine sont en cours de discussion. L'application de ces accords se traduira par une décélération sensible et progressive des prix au cours de l'année 1982, les professions intéressées apportant ainsi volontairement leur contribution à l'effort que tous doivent accomplir dans la lutte contre l'inflation ;

— Les prix des produits de grande consommation appartenant à vingt-quatre familles différentes et représentant au moins le tiers du chiffre d'affaires de chacune de ces familles seront stabilisés pendant trois mois, entre le 15 janvier et le 15 avril, dans la plus grande partie des points de vente. Tous les commerçants ont été personnellement invités à participer à cette opération « trêve des prix ». La majorité d'entre eux a répondu favorablement soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs organisations professionnelles ;

— Les hausses de tarifs publics pour 1982 seront modérées et étalées sur l'ensemble de l'année, les entreprises et services publics participant ainsi également à la lutte contre la hausse des prix et des coûts.

Les résultats obtenus au cours du dernier trimestre 1981, qui sont une première étape, prouvent que le mouvement de la hausse peut être inversé. La hausse de 12 % en rythme annuel attendue pour les trois derniers mois de 1981 montre que l'objectif de 10 % fixé pour le dernier trimestre 1981 — toujours au rythme annuel — peut et doit être atteint. C'est la condition indispensable au progrès futur du niveau de vie, à l'accroissement de notre compétitivité et, au total, à la création, en grand nombre, d'emplois nouveaux et durables.

La croissance du budget de la recherche sera fixée dans la loi de programmation

Le communiqué du conseil des ministres appelle au moins trois remarques. Tout d'abord, ce texte fait état du futur « projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique », *et non d'une simple loi d'orientation. La différence est importante, et, au ministère de la recherche et de la technologie, on ne cache pas sa satisfaction d'avoir obtenu un accord sur les orientations qui concernent les grands principes, les statuts du personnel de recherche, etc., et sur une programmation proprement dite, qui fixera en particulier les grands équilibres et les principaux taux de croissance des grandes masses budgétaires.*

Ensuite, le communiqué indique que le budget civil de recherche et de développement de l'Etat augmenterait, dans les années qui viennent, de 17,8 % en volume par an. Ce taux de croissance, inscrit dans la loi de programmation, pourra cependant varier en fonction de l'évolution des autres grandes masses de la dépense de recherche.

Enfin, la loi reconnaîtra « la spécificité des métiers de la recherche », *et en* « fixera les principes généraux ». *Outre la mise en place d'une politique de recrutement satisfaisant, les personnels de recherche revendiquent en effet un statut plus adapté, à la fois plus solide et plus souple. Le projet de loi doit, à la fin de janvier, définir les grands principes généraux de ce statut, tant il est vrai qu'un chercheur ne se recrute pas comme un fonctionnaire, qu'il ne fait pas carrière de la même manière, qu'il ne se juge pas de la même façon, tant il est vrai aussi que le corps des chercheurs comprend un certain nombre de personnalités étrangères.* — J.-F. A.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Le conseil des ministres du 6 janvier a décidé le mouvement préfectoral suivant :

REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT A MAYOTTE : M. BONNET.

M. Yves Bonnet, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Dunkerque, est nommé préfet, représentant du gouvernement à Mayotte.

[Né le 20 novembre 1935 à Chartres (Eure-et-Loir), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Yves Bonnet occupe les fonctions de chef de cabinet du préfet de la Mayenne (1960-1963), puis de la Manche (1963-1966). Après avoir été directeur de cabinet du préfet de la Guyane, il est nommé en 1968 sous-préfet de la Trinité et il est détaché en 1970 en qualité d'administrateur civil au ministère de l'intérieur. Nommé en 1974 sous-préfet d'Arles, en 1976 sous-préfet de Cherbourg, il était depuis 1978 sous-préfet de Dunkerque.]

HAUTE-MARNE : M. LANDOUZY.

M. Bernard Landouzy, préfet hors cadre, est nommé préfet de la Haute-Marne.

[Né le 16 juin 1933 à Paris, M. Bernard Landouzy, ancien élève de l'ENA, occupe en 1960 et 1961 les fonctions de chef de cabinet des préfets de Saïda (Algérie) et du Calvados. En 1962, il est mis à la disposition du préfet d'Ille-et-Vilaine. En 1967, il devient directeur du cabinet du préfet de la région Midi-Pyrénées. En 1969, il est chargé des fonctions de secrétaire général du Morbihan. Nommé sous-préfet de Brest en août 1973, il devient préfet de La Réunion en avril 1977 avant d'être nommé préfet hors cadre en avril 1980.]

LOT-ET-GARONNE : M. BLANC.

M. Pierre Blanc, préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, est nommé préfet de Lot-et-Garonne.

[Né le 20 juin 1924 à Montauban (Tarn-et-Garonne), ancien élève de l'ENA (promotion Alexis de Tocqueville), M. Pierre Blanc a notamment occupé les fonctions de secrétaire général des Basses-Alpes (1961-1965), sous-préfet de Lannion (1965-1967), secrétaire général du Tarn (1968-1972), sous-préfet de Morlaix (1972-1975), avant d'être chargé, de 1975 à 1976, de l'administration de la police de Marseille. Directeur adjoint du cabinet du préfet de police de Paris à partir de juillet 1978, il était, depuis février 1980, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris.]

MEUSE : M. SIEGEL.

M. Maurice Siegel, sous-directeur au ministère de l'économie et des finances, est nommé préfet de la Meuse.

[Né le 29 janvier 1923 à Paris, M. Maurice Siegel ancien élève de l'ENA (promotion Albert Thomas, 1955), a effectué toute sa carrière au ministère de l'économie et des finances à la direction de la dette publique qui a pris l'appellation de service des pensions en 1972. Administrateur civil en août 1955 et chef de bureau en octobre 1961. Il est sous-directeur depuis le 10 août 1973.]

∴

M. Pierre Sevellec, préfet, représentant du gouvernement à Mayotte, est admis à sa demande au congé spécial.

Pour son quatre-vingt-dixième anniversaire

M. PINAY A RÉUNI SES ANCIENS MINISTRES DE 1952

A l'occasion de son quatre-vingt-dixième anniversaire, M. Antoine Pinay — né le 30 décembre 1891 — a réuni, mercredi 6 janvier à Paris, les anciens membres du gouvernement qu'il avait dirigé de mars à décembre 1952, ainsi que ses anciens collaborateurs.

Se sont ainsi retrouvés, MM. Jean Letourneau, André Morice, Pierre Pflimlin, Eugène Claudius-Petit, Paul Ribeyre, Raymond Marcellin, Maurice Schumann et Guy Petit, auxquels s'était joint M. Maurice Bourgès-Maunoury, qui fut président du conseil en juin 1957. M. René Pleven, empêché, s'était fait excuser.

Constitué le 8 mars 1952, le gouvernement Pinay comptait seize ministres et quatre secrétaires d'Etat. En mars, sept secrétaires d'Etat supplémentaires avaient été nommés, et un autre en septembre. Démissionnaire le 23 décembre 1952, M. Pinay avait été remplacé par René Mayer, investi par l'Assemblée nationale le 7 janvier 1953.

Le gouvernement Pinay avait succédé au gouvernement Edgar Faure, auquel l'Assemblée avait refusé, le 28 février 1952, la « confiance » qu'il sollicitait sur une demande d'augmentation des impôts.

POLITIQUE

LA DÉCENTRALISATION OUTRE-MER

Le gouvernement renonce à retarder les élections cantonales dans les DOM

Le conseil des ministres n'a pas retenu, mercredi 6 janvier, le projet de loi présenté par le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Henri Emmanuelli, qui tendait à proroger d'un an, dans les DOM, le mandat des conseillers généraux renouvelables en 1982, c'est-à-dire à retarder d'un an les élections cantonales dans ces départements.

Cette décision a aussitôt suscité la satisfaction des élus locaux de l'opposition, qui avaient mené campagne contre ce projet, et la surprise, voire l'irritation, des représentants de la majorité.

L'objectif de M. Emmanuelli, appuyé par les socialistes locaux, était de donner au gouvernement le délai nécessaire à l'élaboration, à l'adoption par le Parlement puis à la mise en œuvre des dispositions spéciales que les particularités locales — notamment le caractère monodépartemental de chacune des régions correspondantes aux DOM — imposeront inévitablement pour l'application du projet de loi de décentralisation.

Le secrétaire d'Etat, dès le mois d'août, avait exprimé l'intention d'agir en ce domaine, aussi rapidement que son ministre de tutelle, M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, le faisait alors pour la Corse, en préconisant un statut particulier en faveur de celle-ci.

Conformément aux promesses électorales du P.S., le projet du secrétariat d'Etat vise à instaurer dans chacun des DOM une assemblée unique, élue au suffrage universel et à la représentation proportionnelle, qui se substituerait aux deux assemblées actuelles (conseil général et conseil régional). Bien que M. Emmanuelli ait préféré, jusqu'à présent, rester évasif sur ce point, ces intentions provoquent depuis plusieurs semaines la colère des élus locaux de l'opposition, majoritaires dans les assemblées de la plupart des DOM.

Le gouvernement, toutefois, semblait avoir pris son parti de ces réactions hostiles. Le projet de loi visant à retarder d'un an les élections cantonales — jusqu'à ce que l'institution d'une assemblée unique rende celles-ci inutiles... — avait été, en tout cas, présenté comme un fait acquis, tant par le ministre de l'intérieur que par le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM.

Questionné par M. Michel Debré, député R.P.R. de la Réunion, le 9 décembre, à l'Assemblée nationale, M. Defferre avait confirmé la volonté du gouvernement. *« Le projet qui va être déposé sur le bureau du Parlement pour proroger le mandat des conseillers généraux d'outre-mer ne porte en aucune façon atteinte à la Constitution »*, avait-il notamment affirmé, en réponse aux assertions de l'ancien premier ministre.

Le même jour, quelques heures plus tard, au Sénat, M. Emmanuelli avait déclaré : *« Puisque les lois d'adaptation* [de la future loi de décentralisation] *seront discutées en 1982, le gouvernement a décidé de proroger d'un an la durée du mandat des conseillers généraux. »* L'examen du texte figurait déjà à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement, qui débutera le 12 janvier.

Estimant que les orientations réformatrices du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM sont de nature à *« provoquer la sécession des DOM »*, les élus locaux de l'opposition, sensibles à tout ce qui peut, à tort ou à raison, apparaître comme une remise en cause du statut des terres françaises lointaines, et donc leur appartenance à la communauté nationale, se sont mobilisés derrière M. Debré.

Dans une adresse solennelle rendue publique mardi 5 janvier (nos premières éditions du 7 janvier), trente-trois conseillers régionaux de la Réunion en avaient appelé au président de la République en déclarant notamment qu'un report de la date des élections cantonales *« remettrait en cause fondamentalement l'organisation administrative des DOM, contrairement aux dispositions de l'article 73 de la Constitution, qui permet des adaptations et non des mutations (1) »*. Ils ont été entendus. Le conseil des ministres n'a pas retenu l'argumentation de M. Debré sur l'« inconstitutionnalité » du projet de loi. La veille, en effet, le Conseil d'Etat avait donné un avis favorable à ce texte. Mais M. François Mitterrand a personnellement tranché en faveur du rejet du projet.

Le chef de l'Etat a estimé, d'une part, que la charge de travail du Parlement ne permettait pas d'assurer que les applications spéciales de la loi de décentralisation aux DOM interviendraient dans un délai d'un an ; d'autre part, que les réactions locales témoignent d'une mauvaise interprétation des intentions gouvernementales et nécessiteront donc une concertation approfondie avec les élus locaux.

Il n'est pas question, en effet, souligne-t-on à l'Elysée, de remettre en cause le caractère départemental des DOM. Compte tenu de l'irritation des élus locaux ou des votes défavorables émis par les conseils généraux de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, où l'opposition est majoritaire, le président de la République a finalement jugé politiquement inopportun le projet présenté par le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM avec, évidemment, l'autorisation du premier ministre.

Les élections cantonales auront donc lieu outre-mer, aux mêmes dates qu'en métropole, les 14 et 21 mars, ce qui n'exclut pas que le sort des conseillers généraux locaux revienne en discussion quand le Parlement et les assemblées concernées seront saisis du projet particulier relatif à la décentralisation.

La décision du chef de l'Etat traduit un souci de prudence et une volonté d'apaisement. Mais en rendant cet arbitrage M. Mitterrand a pris aussi le risque de paraître infliger un désaveu à M. Emmanuelli, lequel, en la circonstance, est apparu singulièrement isolé. Ce qui conduit, une nouvelle fois, à s'interroger sur les méthodes de travail du gouvernement.

ALAIN ROLLAT.

(1) L'article 73 de la Constitution dispose que *« le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitée par leur situation particulière »*.

LES RÉACTIONS

MARTINIQUE : CONSTERNATION DES PARTISANS DU GOUVERNEMENT

(De notre correspondant.)

Fort-de-France. — Le refus du conseil des ministres d'entériner la proposition de M. Emmanuelli a fait, à la Martinique, l'effet d'une bombe. MM. Emile Maurice (R.P.R.) et Jean Maran (U.D.F.), respectivement président et vice-président du conseil général, ont immédiatement exprimé leur satisfaction. M. Max Elizé (U.D.F.), conseiller économique et social, a toutefois déclaré : *« Il ne faut pas considérer la décision du gouvernement comme une défaite qu'il aurait subie face à nous. Je crois plutôt qu'il s'agit d'un gouvernement jeune qui se cherche et qui a réfléchi. Aux prochaines élections, il faudra que le débat ne se cristallise pas sur les institutions. »*

Du côté des partis proches du gouvernement, c'est la consternation. M. Camille Darsières, secrétaire général du P.P.M. (parti progressiste martiniquais, autonomiste) qui, la veille, avait prononcé un vibrant plaidoyer en faveur des projets gouvernementaux, a déclaré : *« Il est tout à fait dommage qu'un gouvernement socialiste avantage ses adversaires. »*

Pour M. Georges Gratiant, maire communiste de l'importante commune du Lamentin, *« la décision du gouvernement surprend parce que la réflexion de M. Emmanuelli était de qualité »*. La condamnation la plus nette vient de M. Siméon Salpétrier, secrétaire de la Fédération socialiste de la Martinique, qui a affirmé tout net : *« C'est la première erreur du gouvernement socialiste en ce qui concerne les DOM-TOM. Il faut espérer qu'il n'en fera pas d'autres. »*

FIRMIN RENÉVILLE.

LA RÉUNION : « VICTOIRE » POUR LA DROITE, STUPÉFACTION A GAUCHE

(De notre correspondant.)

Saint-Denis-de-la-Réunion. — La décision du conseil des ministres a suscité une réaction de profonde satisfaction chez les représentants de l'opposition. M. Debré a déclaré mercredi soir : *« C'est la victoire de la Constitution et de l'unité nationale (...). En cas de cyclone ou de révolution on pouvait envisager de reporter les élections, mais il n'était pas possible d'en faire une mesure d'ordre général. J'étais sûr de mon fait. Il y a aussi l'aspect national qui a été profondément ressenti (...). Les perspectives du gouvernement, avec le projet de report des élections, étaient des perspectives de désintégration. J'ai toujours dit que l'on pouvait concevoir des mesures d'adaptation d'ordre économique et social ou même culturel (...). Mais ces adaptations doivent se greffer sur l'unité nationale par l'identité des structures administratives. »*

Le président du conseil général, M. Pierre Lagourgue (U.D.F.), s'est déclaré *« très satisfait »*, tout comme le président du conseil régional, M. Yves Barau, qui a considéré qu'il s'agissait là d' *« une grande victoire pour la population réunionnaise »*.

En revanche, l'heure est plutôt à la stupéfaction chez les socialistes. Le député de la troisième circonscription, M. Wilfrid Bertile, estime que la décision du gouvernement est *« incompréhensible »* dans la mesure où elle *« semble donner raison aux majorités conservatrices sévissant outre-mer contre le programme du président de la République, du parti socialiste et contre la volonté des élus socialistes de l'outre-mer*.

HUBERT BRUYÈRE.

LE PREMIER MINISTRE LIMITE A 10 % LA HAUSSE DES TARIFS D'AIR FRANCE SUR LES LIGNES DES DOM

Les tarifs passagers des liaisons d'Air France entre la métropole et les quatre départements d'outre-mer desservis par la compagnie (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) ont été relevés, le 1er janvier, de 10 % par rapport à leur niveau de la fin novembre 1981.

Le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Henri Emmanuelli, qui a annoncé cette décision aux départements concernés, a souligné que la compagnie Air France avait initialement *« programmé une hausse tarifaire de 13 % en moyenne, applicable à compter du 15 décembre 1981 »*. Il l'a fait en rappelant que la décision qui a été finalement arrêtée correspond aux engagements pris par le gouvernement *« de ne pas autoriser de hausses de tarifs publics supérieures à 10 % en 1982 »*.

Cette décision résulte d'un arbitrage rendu par le premier ministre. Dans une lettre en date du 8 décembre, adressée au cabinet de M. Pierre Mauroy, M. Emmanuelli avait en effet demandé au chef du gouvernement d'annuler l'initiative prise par la direction générale de l'aviation civile, dépendant du ministère des transports, d'autoriser Air France à augmenter de 13 %, à partir du 15 décembre, ses tarifs passagers entre la métropole et les départements d'outre-mer.

RÉGIONS

Corse

APRÈS LES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Des élections régionales seront organisées en juillet

Le conseil des ministres du mercredi 6 janvier, a adopté, comme prévu, la première partie du projet de loi instituant un statut particulier pour la Corse. Dès le mois de juillet prochain, les insulaires éliront au suffrage universel direct (à la proportionnelle sur des listes régionales avec répartition des sièges à la plus forte moyenne), et pour six ans, une assemblée de soixante et un membres. Celle-ci désignera, pour trois ans, son président, qui sera l'exécutif de la région. Deux assemblées consultatives sont prévues : un conseil économique et social, un conseil du développement culturel, de l'éducation et du cadre de vie.

Le texte du gouvernement sera soumis au Parlement lors de la session extraordinaire qui s'ouvrira le 11 janvier. La deuxième partie du projet de loi prévoyant les compétences et les moyens dont disposera la nouvelle région Corse devra être mise au point pour être discutée par le Parlement au printemps et à l'automne prochains.

Sous le titre « Les risques », Xavier Marchetti, dans le Figaro, note : *« Tout, dans ce projet, n'est évidemment pas mauvais. Mais la part de l'improvisation y est à ce point visible que le Conseil d'Etat, saisi pour avis, l'a généreusement taillé et que, voté tel quel, il serait inévitablement attaqué pour non-conformité constitutionnelle.*

» Chaque fois qu'il s'est agi, pour des territoires de souveraineté nationale, de statut particulier, un processus irréversible s'est engagé qui a abouti à la séparation.

» La création d'institutions exorbitantes du droit commun est-elle indispensable là où les adaptations économiques, fiscales et culturelles pourraient suffire à compenser un handicap géographique ? »

Pour le Quotidien de Paris, le projet gouvernemental est un peu un fourre-tout. Jean-Claude Lanfranchi écrit : *« Le P.S., en Corse aussi, a toujours eu l'art de ménager la chèvre et le chou. Cet art de dire tout et son contraire, blanc puis noir, de se refuser à trancher... Sur le statut particulier de la Corse, ses objectifs paraissent si nombreux, si variés, si hâtifs et pour tout dire parfois si opposés qu'il risque d'être quelque peu acrobatique de les harmoniser.*

» De plus, le projet présenté par Gaston Defferre a été inévitablement soumis à la surenchère de certains élus, de syndicats, des nationalistes... »

Quant à Andrée Mazzolini, du Matin, elle insiste sur la prudence de M. Defferre. *« Le choix du scrutin régional et la décision de n'élire l'exécutif de la région que pour trois ans marquent la volonté du gouvernement d'ouvrir les élections à des hommes nouveaux et aussi d'éviter une certaine tentation à la notabilisation, particulièrement vivace en Corse.*

» Mais visiblement, le gouvernement veut « se presser lentement » avec l'île, désireux de trouver un équilibre entre « le droit à la différence » qu'il lui a promis et le souci de ne rien entreprendre qui puisse faire naître l'ombre d'un soupçon sur sa volonté de préserver la Constitution unitaire de la France. »

Quant à Paul Silvani, il conclut son éditorial dans le Provençal-Corse par ces mots : *« D'ores et déjà, la voie est ouverte à la préparation studieuse de l'avenir de la Corse. Et ce n'est pas une « voie royale » mais une voie républicaine. »*

Provence-Alpes-Côte d'Azur

UN RECORD DANS LE VAR

LA SEYNE : le chômage vient de la mer

Dans le Var, en ce début d'année, on évalue à trente mille quatre cents le nombre de demandeurs d'emploi. La situation, si elle est moins préoccupante que celle des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône, traduit cependant une dégradation du marché de l'emploi par rapport à l'an dernier.

A La Seyne, les statistiques sont particulièrement alarmantes puisque le nombre des demandeurs d'emploi fait en sorte que cette ville détient un record national. Mais dans cette agglomération vivant autour des chantiers de constructions navales — les CNIM — on reste plutôt optimiste. Les nouvelles mesures annoncées par le ministre de la mer (le Monde du 4 décembre 1981) vont dans le sens du maintien de l'activité, voire de la relance de la construction navale et d'activités par ailleurs diversifiées. Les CNIM, on le sait, devraient lier leur sort aux chantiers de La Çiotat et de Dunkerque.

Pour l'avenir... pas de licenciement et l'espoir de nouvelles embauches, qui pourraient faire décroître ce taux de chômage plus que préoccupant.

De notre correspondant

Toulon. — La proximité de la forêt de Janas et le facile approvisionnement en bois furent déterminants pour l'avenir de La Seyne (Var). Depuis l'époque romaine on y construit des bateaux, et depuis 1835 des chantiers navals existent dans cette ville, qui en vit pour l'essentiel. Cette implantation a largement favorisé le développement de La Seyne et son épanouissement démographique. Autour des chantiers se sont multipliées les entreprises sous-traitantes (environ 2 000 emplois en 1981).

Aujourd'hui, sur une population de 54 000 personnes, la ville compte 15 000 salariés, dont 13 200 sont employés dans le secteur privé et, dans ce dernier chiffre, il faut compter les 4 750 personnes employées aux CNIM (Constructions navales et industrielles de la Méditerranée). La plupart de ces salariés (14 930) résident également à La Seyne, ville qui se place en tête du département en ce qui concerne le chômage. Au fichier de l'Agence nationale pour l'emploi on estime à 3 000 le nombre des demandeurs d'emploi, ce qui représente 19,9 % de la population active. Un record absolu pour le département (dont la moyenne est de 9,7 %), mais aussi, sans doute, en France.

Chiffre alarmant mais qui ne surprend personne : ni les responsables de l'emploi, ni la préfecture, ni le patronat, ni les syndicats. L'analyse est simple : *« Depuis trois ans, les CNIM ont lancé une double opération en vue d'alléger les effectifs »*, explique un des responsables varois du ministère du travail. *« La direction a offert une préretraite, assortie d'un salaire à 70 %, à tous les employés de plus de cinquante-cinq ans. Ces gens ne sont ni retraités ni chômeurs... et ils sont au nombre de 500. La plupart d'entre eux pointent au chômage. Même scénario dans une seconde opération faisant appel au volontariat et visant ceux des employés que la direction de l'époque appelait les « bras cassés »*.

Quatre cents personnes ont quitté les chantiers avec une prime de 40 000 francs. Mais, juridiquement, eux non plus ne sont pas des chômeurs. Ces chiffres si élevés sont la conséquence de la restructuration des chantiers au plan national.

Et il ne fait pas de doute pour M. Julia, préfet du Var, que *« l'incidence du nombre de ces préretraités sur les statistiques risque encore de se faire sentir quelques années si une convention particulière ne régularise pas la présente situation »*. Une situation qui reste d'autant plus préoccupante ici que la diversification économique et industrielle ne semble pas avoir été un souci majeur pour les responsables économiques varois. La création à Bregaillon (sur la commune de La Seyne) d'un port de commerce venant alléger la charge du complexe portuaire toulonnais, désormais spécialisé dans les croisières, laissait augurer un démarrage économique pour la ville. D'autant que La Seyne bénéficie de relations directes entre le port et la gare et de la proximité de l'axe autoroutier Paris-Nice. Il n'en a rien été.

« Ce port est un désert. » Le constat est amer, mais c'est celui des responsable de la chambre de commerce et d'industrie, maître d'œuvre du projet. *« Nous sommes très largement déficitaires et le trafic est quasi inexistant »*, avoue M. Henry, président de la chambre de commerce et d'industrie du Var... sans pour autant avancer des solutions.

JOSÉ LENZINI.

DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

élections régionales organisées en juillet

vence-Alpes-Côte d'Azur

UN RECORD DANS LE VAR

Le Monde

société

La montée du divorce

III. — NOUVELLES VIES

par

CHRISTIANE CHOMBEAU

La montée du divorce en France est spectaculaire : le nombre des procédures a presque doublé en deux ans, et le phénomène avait débuté avant l'application de la nouvelle législation de 1975. Les raisons du divorce sont aussi nombreuses que leurs conséquences matérielles, sociales et affectives (« le Monde » des 6 et 7 janvier).

Autrefois volontaire et active, Mme B... est aujourd'hui un être brisé et dépressif. Lorsqu'elle raconte son divorce, elle le fait d'une voix tremblante et ne peut réprimer des larmes. « *Je n'ai jamais eu à me plaindre de mon mari*, dit-elle. *J'ai aimé vivre avec lui, m'occuper de la maison, des enfants, faire les confitures et les robes des filles... Au début de notre mariage, je travaillais à l'extérieur. Et puis, comme mon mari gagnait très bien sa vie, nous avons décidé que je resterais à la maison. Un jour, subitement, il a annoncé qu'il voulait divorcer. Il avait rencontré une jeune personne avec qui il désirait refaire sa vie. J'avais alors cinquante-quatre ans. J'ai refusé, il est parti. Six ans après il a pu obtenir le divorce pour rupture de vie commune...* »

Le choc a été terrible pour Mme B... Ce n'est pas un mariage, mais une vie qui s'est écroulée. Elle n'avait rien vu venir. « *Je m'étais préparée à la mort, pas au divorce* », explique-t-elle.

Pour garder son mari, Mme B... aurait été prête à envisager le concubinage de son conjoint avec sa maitresse, « *puisque aujourd'hui les concubins peuvent bénéficier de la sécurité sociale et les enfants sont reconnus* ».

Amère, elle critique la loi de 1975 sur le divorce qui a officialisé les ruptures de vie commune de plus de six ans... « *Non seulement satisfaction est donnée à celui qui veut partir, qui vous répudie, mais on vous pénalise : vous ne bénéficiez plus de la sécurité sociale au bout d'un an, sans parler du rejet de l'entourage et de ce que vous voyez dans le regard de tout le monde...* »

La loi prévoit le rejet de la demande de divorce s'il peut avoir des conséquences matérielles et morales d'une dureté exceptionnelle pour le conjoint ou pour les enfants ; mais les magistrats ont une appréciation très variable de cette clause de dureté, comme en témoignent des lettres envoyées à l'Association pour la révision de la loi des six ans (Arelsa). Certaines émanent de femmes qui, après quarante ou cinquante ans de mariage (l'une d'entre elles est âgée de quatre-vingts ans), ont été abandonnées par leur mari.

Robert, lui, émerge à peine d'un divorce qui date de plus de quatre ans. Sa convalescence est lente, et il restera longtemps un chat écorché. Ce fut d'autant plus dur qu'il ne s'y attendait pas. La cinquantaine, tout lui avait réussi : un métier intéressant, de nombreux hobbies auxquels il s'adonnait dès qu'il avait un moment, une femme aimée, des enfants volant de leurs propres ailes... Et puis, il y a eu ce fameux soir où, rentrant chez lui, il ne trouva plus personne.

Détresses

Il a cherché à comprendre. Aucune réponse ne l'a satisfait. Alors il est parti aussi, car tout ce qui représentait son ancienne vie lui est devenu odieux. Il aurait aimé mourir. Il ne s'est plus lavé, plus rasé, n'a plus répondu au téléphone... Petit à petit, il se réveille, mais il ne comprend toujours pas.

La rupture, lorsqu'elle n'est pas voulue ou qu'elle survient brusquement, entraîne des réactions qu'on ne veut pas imaginer et dont souvent on ne veut pas entendre parler. Les détresses sont plus courantes qu'on ne le pense.

Chantal était encore à la maternité quand son mari lui a appris qu'il la quittait. Cet enfant, pourtant, c'était Jean-Claude qui le voulait : « *Il avait insisté. J'ai accepté par amour pour lui l'idée d'être trois alors qu'on avait été un couple égoïste.* » Sa réaction fut de se lancer à corps perdu dans son travail : « *J'étais un zombie, mais c'était une question de survie.* » Elle fut aussi de rejeter totalement l'enfant, cause de la rupture. Un rejet qui a duré deux ans et qui s'est terminé quand elle découvrit que son fils refusait de s'alimenter, souffrait d'anorexie.

Certains vont jusqu'au suicide, parfois avec les enfants. D'autres retournent la violence contre le conjoint. Le divorce pour faute (le seul possible quand un seul des époux désire le divorce), où l'on doit étaler des rancunes, formuler des griefs contre l'autre, attise cette atmosphère de guerre et les haines. Un vent de folie semble alors passer entre les deux aversaires et tout devient objet de litige au moment du partage des biens et de la garde des enfants. On peut même s'entre-déchirer pour des animaux. Le juge agit alors comme s'il s'agissait d'enfants. A Marseille, une épouse a obtenu récemment la garde des deux chats du foyer tandis que les chiens sont partis avec son ex-conjoint, chacun obtenant... un droit de visite réciproque. Mme X... a été jusqu'en Cour de cassation pour récupérer son berger allemand. Quant à M. B..., s'ennuyant sans ses enfants et sa chienne, il a demandé à voir cette dernière pendant les week-ends et la moitié des vacances scolaires. Si un jour la chienne met bas, il aura également, comme tout grand-parent, un droit de visite...

Tous les divorces ne se terminent pas dramatiquement, mais nul n'en sort complètement indemne, même quand la procédure se fait par consentement mutuel. Marianne se souviendra longtemps de son passage devant un juge aux affaires matrimoniales qui cherchait à la culpabiliser : « *On avait fait une demande conjointe, cela n'a pas empêché le juge de garder mon mari une heure avec lui et moi, trois quarts d'heure... C'est mon mari qui a voulu à l'origine le divorce, mais, pour le juge, j'étais une femme qui laissait tomber son mari dans des difficultés psychologiques. Il me parlait sans arrêt de nos enfants... c'était horrible.* »

Les lendemains de séparation ne sont pas toujours roses. Quand Catherine a demandé le divorce et laissé sa fille à son mari, il lui a fallu apprendre un métier, et souvent le soir, avoue-t-elle, « *j'avais envie de retrouver mon enfant, de la border* ».

C'est le soir surtout que les coups de cafard surgissent. Quand on se retrouve seul à table, sans enfant pour l'homme (dans 85 % des cas, c'est la femme qui obtient la garde) et pour la femme, sans amis. Très souvent, en effet, les amis du couple — même quand la femme travaille à l'extérieur — sont avant tout ceux du mari, puisque, au moment du divorce, ils s'évanouissent en fumée.

Les conséquences financières

Alors que l'homme seul est choyé, invité, la femme divorcée quand elle est encore jeune devient un danger pour les couples. Evelyne, médecin, explique qu'autrefois elle avait des invitations presque tous les soirs. A présent, elle doit rappeler qu'elle existe.

Le désarroi des personnes divorcées touche tous les domaines, comme en témoignent les sollicitations dont sont l'objet des organisations spécialisées. Solitude affective, appel anxieux d'un père qui ne sait plus ce qu'il faut acheter aux enfants pour la rentrée scolaire, etc.

Une autre vie commence avec le divorce, a-t-on coutume de dire. Peut-être, mais c'est une vie où se mêlent souvent problèmes de réadaptation et difficultés matérielles, car nul ne sort enrichi d'un divorce. Pour rétablir un certain équilibre financier et ne léser personne, la loi prévoit le versement de dommages et intérêts quand le divorce est prononcé aux torts exclusifs de l'un des époux « *en réparation du préjudice matériel ou moral que la dissolution du mariage fait subir à son conjoint* » ; celui d'une prestation compensatoire « *destinée à compenser, autant qu'il est possible, la disparité que la rupture du mariage crée dans les conditions de vie respectives* », sauf en cas de divorce pour rupture de la vie commune.

La prestation compensatoire peut prendre la forme d'un capital ou, à dméfaut, d'une rente indexée, voire de biens meubles ou d'immeubles en usufruit. Quand le divorce est prononcé aux torts exclusifs de l'un des époux, celui-ci n'a droit à aucune prestation compensatoire, mais seulement, à titre exceptionnel, à une indemnité. Enfin, lors du divorce pour rupture de vie commune « *l'époux qui a pris l'initiative du divorce restant entièrement tenu au devoir de secours* » peut avoir à verser à son conjoint une pension alimentaire, distincte des pensions à verser pour les enfants.

Mais, selon le ministère des droits de la femme un quart des pensions (dont les femmes sont en grande majorité bénéficiaires) n'est jamais payé et un tiers l'est irrégulièrement. Bien sûr, trois procédures de recouvrement sont possibles : la saisie sur salaire prononcée par le tribunal d'instance ; le paiement direct demandé par un huissier de justice à l'employeur, à la banque ou aux chèques postaux du débiteur ou bien le paiement par l'intermédiaire du trésor quand les deux premières procédures ont échoué. Mais ces voies de recours ont des limites puisque leur succès n'est que de 40 %.

Les difficultés économiques actuelles augmentent la proportion des insolvables. Il faut reconnaître cependant qu'à côté de ces débiteurs de bonne foi existent des hommes ou des femmes qui, très soigneusement, ont organisé leur insolvabilité. En juillet 1981, par exemple, le tribunal correctionnel de Périgueux (Dordogne), a condamné à six mois de prison avec sursis et une mise à l'épreuve de cinq ans un salarié qui avait quitté volontairement son emploi pour ne pas payer la pension alimentaire à son épouse et ses quatre enfants en âge scolaire. « *Pour échapper au paiement de la pension*, explique Mme Mireille Segretain-Maurel, conseiller technique du ministre des droits de la femme, *il n'est pas rare de voir des personnes menant grand train de vie s'arrangeant pour placer tous leurs biens et revenus au nom de personnes complaisantes.* » Un projet de réforme du paiement des pensions alimentaires est en préparation.

Le parti socialiste pensait jusqu'à récemment instaurer un fonds de garantie qui se chargerait du paiement des pensions alimentaires en cas de défaillance du débiteur. « *Nous sommes finalement revenus sur cette idée*, explique Mme Segretain-Maurel, *car elle aboutirait à déresponsabiliser les débiteurs. Il n'est pas juste que la collectivité prenne à sa charge les dettes d'une catégorie particulière de personnes privées.* » Plusieurs solutions sont à l'étude : au moment du divorce, une hypothèque pourrait systématiquement et sans frais être mise sur les biens. Un recouvrement public s'accompagnerait alors automatiquement de la mise en œuvre de l'hypothèque. Pour les personnes n'ayant pas de biens il est possible de donner au Trésor public les mêmes moyens coercitifs que ceux dont il dispose en matière d'impôt : faire payer le débiteur d'une manière forfaitaire évaluée sur la base du train de vie.

Depuis le début de 1981, lorsque la pension n'a pas été versée pendant au moins deux mois, il est possible de demander une allocation à la Caisse d'allocations familiales. Celle-ci est, au plus, égale à la pension orphelin, soit 280 francs. La Caisse maintient cette avance si une procédure de recouvrement a été entamée.

Si des aménagements s'imposent pour faire respecter le paiement des pensions, la loi elle-même devrait faire l'objet d'un réexamen, notamment pour les prestations compensatoires. Comme le fait remarquer un magistrat, M. Maguin, celles-ci ne peuvent être révisées, sauf accord des parties ou bien « *pour circonstances exceptionnelles* »... Seul le juge apprécie si les circonstances sont exceptionnelles ou non.

D'autre part, la loi prévoit que cette prestation soit un capital, mais elle peut être versée sous forme de rente dans un laps de temps déterminé par le juge. Malheureusement, certains, comme Alain, ont essuyé les plâtres de la nouvelle législation. Il a totalement fait confiance à son avocat. Résutat : il doit verser une prestation compensatoire qui n'a pas été limitée dans le temps. Or tout versement de prestation continue, même après le remariage du bénéficiaire, et en cas de décès du débiteur ses héritiers en ont la charge...

Ces prestations et pensions représentent un des principaux chevaux de bataille, après le problème de la garde des enfants, des organisations « masculines ». La tendance serait de réclamer leur suppression pure et simple. Le Mouvement de la condition masculine, soutien de l'enfance, demande « *la suppression des pensions alimentaires et des prestations compensatoires, pour les femmes comme pour les hommes. Seuls, les biens acquis ensemble étant à partager (sauf quelques cas exceptionnels, tels que personnes âgées ou infirmes et sans ressources, étant reconnues sans tort et abandonnées)* ».

Pour M. Schmerder, responsable du groupe Pour l'association parentale active (PAPA), « *s'il y a des situations difficiles, notamment pour les femmes de quarante-quarante-cinq ans sans travail, qui doivent se réinsérer dans la vie économique, c'est à la collectivité de les prendre en charge. Ce qu'a fait la femme en élevant les enfants au foyer, c'est pour la collectivité, pas pour le mari, pourquoi ne pas créer une assurance divorce ?* ».

Prochain article :
LES ENFANTS D'ABORD

LA CÉLÉBRATION DE LA « JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES »

Le président de la République a décidé d'organiser une réception à l'Elysée, le 8 mars, pour marquer la Journée internationale des femmes, a annoncé, lundi 4 janvier, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme.

Le ministre a précisé que M. Mitterrand recevrait à cette occasion des syndicalistes, des représentantes d'associations féminines ainsi que des salariées de la région parisienne ou de province. Il prononcera une allocution sur « *l'importance de la femme dans la vie économique* ».

Pour sa part, M. Pierre Mauroy inaugurera l'exposition sur « Les femmes au travail », dans les nouveaux locaux du ministère des droits des femmes, avenue d'Iéna.

Il y a quelques semaines, des militantes du M.L.F. avaient écrit à M. Mitterrand pour lui demander de décréter le 8 mars « Jour férié des femmes » (*le Monde* du 10 décembre 1981). La Journée internationale des femmes célèbre le 8 mars 1857, date d'une grève des couturières de New-York.

LE VOL D'ARMES DE FOIX

Des héros de pacotille pour une « affaire d'État »

Foix. — Francis Emourgeon et Vincent Coronna, auteurs présumés du vol d'armes au camp militaire Clauzel, ont bel et bien trompé tout le monde. Durant sept semaines, policiers et gendarmes, militaires et membres des services spéciaux, ont cherché en vain des terroristes, « agents subversifs » de l'extrême droite ou de l'extrême gauche. Ils sont tombés, pour l'instant, sur deux jeunes gens délinquants improvisés, gangsters de pacotille. Deux héros bien falots pour une affaire qui fut, bon gré mal gré, d'État.

De notre envoyé spécial

Cette banalité même est à coup sûr étrange. Cette conclusion provisoire est déroutante, mais les faits sont là. Francis et Vincent ont avoué. L'un du haut de ses vingt-huit ans, l'autre de ses vingt-quatre printemps. Mercredi 6 janvier, M. Bernard Boutié, juge d'instruction à Foix, les a inculpés de vol avec port d'armes et écroués. L'opprobe n'a pas suivi. M. Lucien Coffe, maire de Caujac, est péremptoire : « *Si tous les gangsters sont de cet acabit, les gens n'ont pas à se faire de souci pour leur santé.* » Francis est un fils de Caujac, qui vivait à Toulouse, voilà qui est dit ; Vincent est un fils adoptif. « *Jamais une bagarre, jamais un accrochage* », affirment et répètent les voisins, *jamais rien.* »

Depuis toujours, Caujac, à 30 kilomètres au sud de Toulouse, accueille en fin de semaine Francis. Ses parents, de modestes employés à la retraite, possèdent là, sur un coteau, un cabanon, devenu au fil des ans bungalow, puis villa. Francis, sans défection, était demi-centre de l'équipe de football de l'Union sportive caujacoise. Depuis plus de deux ans, Vincent l'accompagnait.

Ainsi Caujac et ses trois cents habitants ont-ils vu grandir Francis, successivement « minot » souriant, adolescent boute-en-train et adulte « sympa ». Il devint vendeur de voitures pour Fiat, puis pour Renault. Un très bon vendeur. Il eut des projets, et ce fut, de toute évidence, le début de la fin. N'ayant pu racheter un garage, il y a environ trois ans, il acquit, en effet, un bar dans le centre de Toulouse. Ses parents lui donnent de l'argent, hypothèquent leur villa à Caujac. Lui, pour sa part, réunit ses économies et entreprend des travaux de rénovation et d'agrandissement. Il doit, dit-il, rembourser près de 6 000 francs par mois.

Tout va bien ? Enfin, presque ! Le « 1900 » a mauvaise réputation. Il est tenu par le milieu corse. Il n'y a pas si longtemps, un règlement de comptes aurait fait un mort dans l'arrière-salle. Francis, pour marquer le changement, rebaptise le « 1900 ». Au mois de juin 1980, il ouvre le « System ». Alors, commencent les ennuis. Il apprend que l'établissement est frappé d'une mesure de fermeture définitive avec annulation de licence. Lui ne le savait pas. Le vendeur s'est bien gardé de le lui dire. L'embrouille est totale. L'ancien gérant, de fait, un certain Moratti, est du reste sous les verrous, condamné pour proxénétisme.

Francis est piégé. Vers le mois de juin 1981, il est obligé de fermer. Un arrêt de la Cour de cassation rend la mesure judiciaire définitive. Pour le reste, Francis doit continuer à honorer ses dettes. Il est chômeur et débiteur. Son ami Vincent, qui était barman, se retrouve sans travail. Cette histoire ne se veut d'aucune manière une réponse à la question : comment devient-on malfaiteur ? Tout au plus, est-elle une esquisse de réponse parmi d'autres.

Francis n'a pas d'antécédents judiciaires, selon la formule consacrée. La police note simplement qu'il tient un bar et se trouve en relation avec des équipes du milieu toulousain. Vincent est qualifié assez vaguement de « petit proxénète ». A ranger dans la catégorie des « proxénètes casse-croûte ». Tout cela ne suffit pas à camper de dangereux bandits. Mais voilà, ils sont sans travail. Et l'un a des dettes. Francis Emourgeon se souvient alors qu'il a été soldat, en 1975-1976, au centre mobilisateur Clauzel à Foix. Un « coup » lui paraît possible : voler des armes, les vendre, se sortir d'affaire. Et le 22 novembre, Francis, Vincent et des complices (toujours recherchés par la police) pénètrent *manu militari* dans la base.

Effarement

Ce coup de force est un coup d'envoi, et pour un coup d'envoi, c'est un coup de maître ! M. Charles Hernu, ministre de la défense, parle alors lui-même d'un « *commando d'une extrême compétence* ». Un officier rend un quasi-hommage, affirmant : « *Il s'agit d'un commando très militaire, techniquement parfait.* » Le chef d'état-major de l'armée de terre reconnaît : « *Nous avons subi un échec.* »

Les jeunes gens de ce commando de fortune, en vérité de novices, auraient pu s'amuser de ces déclarations. La réalité est qu'elles les sidèrent et les effarent. Sans en avoir conscience, ils ont commis un « acte de guerre » en temps de paix. Plus profondément, ils ont violé avec succès un tabou majeur, celui de l'imperméabilité des enceintes militaires. Alors qu'ils commencent à prendre peur, ils entrent dans les annales criminelles. Pour trouver la trace de vols de même nature, dans des conditions identiques, il faut remonter aux années 1961-1962, à l'époque de l'O.A.S. Encore, ces vols furent-ils de bien moindre importance...

Aussi transbahutent-ils, en hâte, les cent quinze pistolets mitrailleurs et les six mitrailleuses volés jusqu'à la maison familiale de Francis, à Caujac. Entre le moment où ils placent les armes dans une cuve à vin et celui où ils s'en débarrassent dans une fosse creusée entre deux rangées de vigne, à 20 mètres de la maison, leur coup est devenu une affaire nationale. Par un appel téléphonique anonyme à la rédaction de *Paris-Match*, Francis essaiera bien de dédramatiser ce vol, mais cela ne servira à rien. Fournissant le numéro de série des armes et celui d'un pistolet mitrailleur, il assure n'avoir rien contre le gouvernement et vouloir sauver la République.

Bref, cette affaire est malheureuse pour eux, malheureuse pour l'armée, qui en sort secouée (*le Monde* daté 29-30 novembre), et malheureuse pour tous les citoyens. Francis Emourgeon ne trouve pas d'acquéreur pour ces armes qui « dorment » dans des sacs poubelles sous terre. En outre, ce dont il pourrait se douter, son nom apparaît parmi le bon millier d'autres qui constituent la liste des appelés ayant effectué leur service militaire à Foix ces dernières années. Sa fiche fait même partie de la centaine qui retient particulièrement l'intérêt des enquêteurs.

Mais Francis et Vincent ont plus que jamais besoin d'argent. Ce sont désormais des délinquants. Le 4 janvier, ils attaquent deux convoyeurs de fonds en gare de Toulouse. S'ils réussissent à voler quelque 30 000 francs, Vincent, dont le foulard a glissé de son visage, est reconnu par un passant. Il est vite arrêté, puis son ami. Une perquisition au domicile de Francis permet ainsi la découverte de plusieurs photographies Polaroïd des armes volées... Ce prospectus de vente parle de lui-même. C'est la fin de l'histoire.

Aujourd'hui, Francis Emourgeon se refuse à donner le nom de ses complices, mais la police judiciaire, dirigée par M. Louis Quès, se montre confiante. Comme au soir du 22 novembre, les enquêteurs assurent : « *On les aura... un jour ou l'autre.* » Francis et Vincent, des garçons « *bien gentils et corrects* » sont déjà en prison.

LAURENT GREILSAMER.

QUATRE BASQUES ESPAGNOLS ONT RETROUVÉ LEUR LIBERTÉ DE MOUVEMENT

Le gouvernement a levé, mercredi 6 janvier, l'assignation à résidence de quatre Basques espagnols. MM. Arin, Gurmindo, Bareciartua Gonzales et Borde Gazlumendi sont désormais libres de leurs mouvements. Pour les deux premiers, qui avaient observé une grève de la faim de quinze jours, cette décision ressemble à une mise en liberté : à l'île d'Yeu, où les avait expédié M. Defferre, ils ne pouvaient pas faire 2 mètres sans qu'un inspecteur des renseignements généraux leur emboîte le pas.

Il reste douze Basques espagnols assignés à résidence, dont trois ont été hospitalisés à La Roche-sur-Yon, en même temps que MM. Arin et Gurmindo, et un autre dont on est sans nouvelles depuis qu'il a échappé à ses gardiens à l'île de Groix (Morbihan). Six de ces douze Basques devraient bientôt retrouver leur liberté de mouvement. Mais le gouvernement français entend agir par étapes pour ménager Madrid, même si, sur le fond, il n'y aura pas d'infléchissement de la politique de droit d'asile inaugurée le 10 mai.

Le droit d'asile à petits pas

Cette politique a d'abord été marquée par un concert de déclarations gouvernementales suivies d'un chassé-croisé diplomatique entre Paris et Madrid au terme duquel les Espagnols ont compris, sinon admis, qu'aucun Basque ne serait extradé. En échange, le gouvernement français s'engageait à mieux faire la police au nord de la Bidassoa et dispersait une quinzaine de Basques aux quatre coins du territoire, Sud-Ouest excepté.

Ouessant refusa. L'île d'Yeu, où existait bien avant Pétain une tradition d'accueil des proscrits, accepta, non sans rechigner. Le spectacle des forces de l'ordre débarquées sur l'île ne pouvait qu'impressionner l'opinion espagnole. Ce spectacle lui était, au reste, destiné : des gardes mobiles partout, des inspecteurs des renseignements généraux dans l'ombre de chaque Basque, y compris la nuit, sur le palier de leur chambre d'hôtel, un patrouilleur au large et un radar spécialement importé du continent pour surveiller l'île de 25 kilomètres carrés.

L'erreur du gouvernement français est d'avoir imputé aux Basques de l'île d'Yeu un calcul qui n'était pas le leur. N'auraient-ils pas dû comprendre que cette séquestration déguisée ne durerait pas ? Qu'elle leur était imposée pour la galerie ? Et qu'après tout cette villégiature forcée valait mieux qu'une geôle post-franquiste ?

En bons stratèges, Angel Gurmindo et ses camarades comprirent le parti qu'ils pouvaient tirer de cet ahurissant déploiement de forces et de leur assignation à résidence dans un hôtel confortable, l'un et l'autre aux frais du contribuable. Leur grève de la faim a joué, bien sûr, mais la situation ne pouvait de toute manière se prolonger éternellement.

Les quatre Basques dont l'assignation à résidence a été levé mercredi doivent à tout cela d'avoir retrouvé leur liberté de mouvement, bien qu'il ne s'agisse de la part du gouvernement français que d'une concession mineure. Aucun d'eux n'avait fait l'objet d'une demande d'extradition. Quant à la justice française, elle ne leur reprochait rien. Continuer à leur imposer, comme c'était le cas à l'île d'Yeu, une présence policière de tous les instants relevait de l'arbitraire.

Négociations

Le sort des douze autres Basques sera bientôt réglé. Au terme de négociations qui ont eu lieu entre Matignon, le ministre de l'intérieur et une avocate de Saint-Jean-de-Luz, M[e] Christiane Fando-Colina, il a été décidé de distinguer le cas des six militants réclamés par l'Espagne dont les tribunaux français ont refusé l'extradition. Ceux-là seront bientôt libres de leurs mouvements. Cependant, les départements du Sud-Ouest leur seront interdits.

Les six autres sont également réclamés par l'Espagne. Mais, à la différence des précédents, les tribunaux français ont émis un avis favorable à leur extradition. Ce sont eux les bénéficiaires de la nouvelle politique de la France, car eux seuls, juridiquement, pouvaient être extradés. Cela confère au sort qui leur sera réservé une signification politique.

Il est probable qu'ils seront maintenus en résidence surveillée, mais ni à l'île d'Yeu ni à l'île de Groix dont la situation les prive, affirment-ils, de visites et de contacts avec l'extérieur. C'est une concession du gouvernement sans laquelle la grève de la faim de l'île d'Yeu n'aurait pas été interrompue. Pour le reste, rien n'est encore fixé. Les négociations en cours portent notamment sur la nature des assignations à résidence : obligation de « pointage » à intervalles réguliers à la gendarmerie ou surveillance policière étroite comme à l'île d'Yeu.

Dans cette affaire, le gouvernement ménage les étapes, comme il l'a fait pour l'amnistie. De même que les militants corses ou ceux d'Action directe ont tous été libérés, on peut prévoir que les dernières mesures d'assignation à résidence prises contre les Basques espagnols seront bientôt levées. Mais elles ne peuvent l'être brusquement. L'Espagne, qui reproche à certains de ces Basques des assassinats, ne le comprendrait pas.

Pour l'instant, cette politique de petits pas a porté ses fruits. Madrid s'est borné à une protestation de principe lorsque, au début du mois de décembre, Paris lui a officiellement signifié cinq refus d'extradition, et la presse espagnole n'a, pour une fois, guère réagi quand le gouvernement a décidé, il y a quelques jours, d'assouplir le régime des Basques assignés à résidence.

BERTRAND LE GENDRE.

ÉDUCATION

La préparation de la rentrée 1982

Concertation et lutte contre les disparités sociales

Bien qu'elles n'aient pas encore paru au « Bulletin officiel » de l'éducation nationale, plusieurs circulaires, dites « de rentrée », ont été signées par M. Alain Savary ou par des directeurs au ministère de l'éducation nationale. Ces textes portent sur la préparation de la prochaine rentrée de septembre. Ils ont été élaborés après concertation avec les syndicats d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves.

Les circulaires concernent l'utilisation des moyens nouveaux, les zones d'éducation prioritaire, les collèges, les procédures d'orientation des élèves et le rôle des personnels non enseignants. Trois idées force s'en dégagent : la volonté réitérée de lutter contre les inégalités, de permettre à un système éducatif d'être mieux armé pour atténuer les échecs scolaires et les disparités sociales, l'importance plusieurs fois répétée de la concertation des responsables de l'éducation avec leurs partenaires, et singulièrement avec les parents d'élèves, enfin, le rôle encore insuffisamment défini, mais nettement affirmé, des équipes que devraient constituer tous ceux qui, à commencer par les enseignants, participent à l'action éducative.

Timides et limitées, ces perspectives ébauchent néanmoins les linéaments de la politique scolaire du gouvernement. A défaut de bouleversements, des directions sont indiquées qui ne manquent pas de cohérence. Comme s'il craignait de casser l'outil de l'éducation nationale par des « remèdes de cheval », le ministre avance avec précaution. Entre la prudence et l'audace imaginative, il a choisi. C'est une méthode. Mais, à ce rythme, il faudra encore beaucoup de pas, beaucoup de temps, pour qu'un système éducatif, caractérisé par une inertie hors de mesure, opère la révolution qu'il ne peut éviter, sauf à dépérir avec ou sans soubresauts.

CHARLES VIAL.

ZONES PRIORITAIRES : éviter le ghetto scolaire

Dans une circulaire sur « les zones prioritaires et les programmes d'éducation prioritaire », le ministre complète et précise le texte qu'il avait signé le 1er juillet 1981 (*le Monde* du 7 juillet 1981). Il reconnaît que, l'été dernier, les recteurs et les inspecteurs d'académie avaient dû agir dans une certaine précipitation. Il leur demande de mettre à profit le temps dont ils disposent avant la rentrée pour éviter la confusion entre les actions prioritaires visant à « *l'amélioration générale* » du système éducatif, et « *le renforcement sélectif de l'action éducative en certaines zones* ». Ce renforcement sélectif est, à ses yeux, « *un instrument privilégié de lutte contre les inégalités devant l'école et, plus généralement, contre les inégalités sociales* ». Il bénéficiera non seulement de moyens supplémentaires sous la forme de mille sept cents postes inscrits au budget de 1982, mais aussi de l'utilisation de moyens existants.

La notion de zone prioritaire et de moyens sélectifs groupés en « *programmes d'éducation prioritaire* » repose sur le constat de la relation entre les taux d'échecs et d'abandons scolaires et l'environnement socio-économique. « *Autant que l'inadaptation de l'appareil scolaire*, écrit M. Savary, *c'est la conjonction des difficultés dues aux insuffisances constatées dans différents domaines, et notamment ceux du travail, des loisirs, de l'habitat, de la sécurité, qui caractérise la zone prioritaire.* »

Le choix d'une zone se fera donc par une approche « *globale* », étendue à des « *domaines extérieurs à l'éducation* ». Non seulement les représentants des personnels, mais aussi les élus locaux, les services régionaux et locaux des autres départements ministériels (santé, travail, temps libre, agriculture, équipement...), les organismes et associations culturels, sportifs, socio-éducatifs, les sociétés de H.L.M., les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers devront y participer. Pour la rentrée 1982 au moins, des créations de zones « *expressément formulées au niveau local* » seront privilégiées.

Une équipe d'animation

Un projet propre à chaque zone prioritaire sera défini, des objectifs et des moyens seront programmés, l'action s'étendra sur plusieurs années, mais il *faudra éviter d'envisager une* « *assistance permanente* » qui risquerait d'aboutir à la constitution de « *ghettos scolaires* ».

Le ministre insiste sur l'importance, dans la préparation de ces projets, d'une « *étroite collaboration* » entre les équipes éducatives des établissements intéressés, les usagers, les élus locaux et d'autres partenaires de l'éducation, afin que « *non seulement les enseignants mais l'ensemble des acteurs du système éducatif se saisissent des solutions à apporter* ». Les conseils d'établissement se prononceront sur ces projets, qui ne devront pas constituer un simple renforcement des moyens traditionnels mais comporter des « *mesures qualitatives* » portant sur les personnels, les équipements, la pédagogie et le « *climat scolaire* ». Celui-ci sera amélioré par le développement des centres de documentation et d'information, des foyers socio-éducatifs, du sport scolaire, par le renforcement du rôle des délégués d'élèves.

Les agents affectés dans les zones prioritaires devront être motivés, préparés et formés à cet effet. Des actions seront décidées pour les adultes, les parents d'enfants en difficulté, les jeunes de seize à vingt ans qui n'ont pu tirer un profit suffisant de la scolarité obligatoire.

Enfin, une « *équipe d'animation* » sera mise en place pour chaque projet de zone prioritaire, elle fera appel à des « *compétences variées* », et ne sera donc pas limitée au personnel enseignant.

Cette circulaire est complétée par une autre, signée elle aussi par M. Savary, et consacrée à l'utilisation des moyens nouveaux ouverts au budget 1982. Le ministre y précise que, « *pour l'immédiat, l'effort qualitatif et sélectif en faveur des zones prioritaires doit l'emporter sur la généralisation des dispositions d'ordre quantitatif* ». — C. V.

ORIENTATION : combattre les inégalités

« *Les inégalités socio-culturelles se manifestent dans le domaine de l'orientation comme en matière d'éducation.* » La note de service destinée à mettre en œuvre l'orientation au cours de cette année scolaire a donc pour objectif de combattre ces inégalités pour « *permettre à chaque jeune de recevoir la formation du niveau le plus élevé compatible avec ses goûts, ses aspirations et ses capacités.* » Cela, en associant « *davantage les familles au déroulement de l'information, de l'orientation et de l'affectation* », et notamment celles « *qui jusqu'alors étaient restées à l'écart.* »

Sur ce dernier point, le texte propose quatre mesures générales :

— Des actions d'information « *ouvertes sur les réalités* » doivent être préparées « *en équipe* » sous la responsabilité du chef d'établissement. La participation des délégués de parents et d'élèves est recommandée ;

— « *Les choix et vœux d'orientation sont formulés par les parents d'élèves, mais il est indispensable que les jeunes expriment aussi leurs intentions en la matière. Un emplacement sera donc prévu, à cet effet, sur les documents préparatoires à l'orientation ;* »

— La procédure d'appel devient « *automatique* ». En même temps qu'elle exprime par écrit son choix pour l'orientation qui a sa préférence — c'est-à-dire quinze jours avant le conseil de classe du troisième trimestre, — la famille « *choisit la forme de l'appel susceptible d'intervenir au cas où les propositions de ce conseil seraient en désaccord avec les choix exprimés* » : examen ou commission d'appel. Dans ce cas, l'« *appel intervient sans délai* » dès notification des propositions du conseil. Si la famille rfeuse de choisir la forme de l'appel cela signifie qu'elle accepte la future décision du conseil de classe. Ce recours à l'appel est étendu à chaque classe des lycées d'enseignement professionnel (LEP) ;

— L'affectation : des représentants des parents d'élèves participeront à la commission chargée d'affecter les élèves en fonction des décisions d'orientation.

D'autres mesures sont plus particulièrement destinées à améliorer le fonctionnement même de l'orientation. Des liaisons entre les collèges, les lycées et les LEP sous forme, par exemple, de visites dans les différents établissements ou de rencontres entre les élèves, parents et personnels de ces établissements permettraient ainsi une meilleure « *connaissance réciproque* ». « connaissance réciproque ». D'autre part, pour éviter les *abandons en cours d'études*, les professeurs et le conseiller d'orientation devront chercher à avoir connaissance de ces intentions, puis rencontrer l'étudiant et ses parents afin d'envisager les moyens de le faire persévérer dans sa formation (aménagements pédagogiques ou de vie scolaire, par exemple).

Cette procédure devrait être mise en œuvre dès cette année scolaire en classe de cinquieme, de troisième et de seconde.

A l'issue de la classe de cinquième, l'élève qui n'est pas admis en quatrième ne peut être orientée en première année de préparation au C.A.P. (quatrième année préparatoire de LEP), en classe préprofessionnelle de niveau (C.P.P.N.) ou en classe préparatoire à l'apprentissage (C.P.A.) sans l'accord de la famille.

A chaque palier d'orientation, la procédure commence par un « *dialogue* » au cours du second trimestre : les familles font connaître leurs intentions qui, examinées par le conseil de classe du deuxième trimestre, servent de base au « *dialogue* » établi par le professeur principal et le conseiller d'orientation. Au cours du troisième trimestre, la famille exprime, par écrit, son choix, sur lequel le conseil de classe se prononce. Les conseils de classe du troisième trimestre ne devraient commencer « *que quinze jours avant la date des vacances d'été* ».

Lorsque toutes les étapes de l'orientation sont terminées, l'affectation est faite par l'inspecteur d'académie, assisté d'une commission, en tenant compte des vœux des familles, des avis du conseil de classe et des possibilités d'accueil des établissements. — C. A.

COLLÈGES : favoriser l'esprit d'innovation

« *Une charte pour une amélioration, une remise en ordre et surtout pour le rétablissement de la confiance* », c'est ainsi que M. Marc Rancurel, directeur des collèges, présente les recommandations contenues dans la note de service pour la rentrée dans les établissements placés sous son autorité. En attendant un réaménagement de la situation des collèges qui doit faire suite à une période de réflexion actuellement en cours, l'année scolaire 1982-1983 sera une période intermédiaire dans les établissements du premier cycle. Pas de réglementation dirigiste donc de la part du ministère pour la prochaine rentrée, *mais, au contraire*, une volonté de favoriser « *l'esprit d'adaptation et d'innovation* » des responsables et des enseignants des collèges.

Les principes de l'action à développer sont clairement rappelés : « *Lutter contre l'échec scolaire, assurer le meilleur service possible, accroître et diversifier l'offre de formation.* » Le collège pour tous, qui accueille l'ensemble des élèves à la fin du cycle primaire et qui ne doit pas favoriser la reconstitution de filières, bénéficiera en 1982 de moyens budgétaires supplémentaires. Ces moyens en enseignants, en bibliothécaires-documentalistes, qui prendront la forme de dotations financières, permettront de développer une pédagogie différenciée et de favoriser l'aide au travail des élèves dans les collèges situés dans des zones prioritaires. La circulaire précise le nouveau rôle des classes préprofessionnelles de niveau (C.P.P.N.) qui accueillent les élèves en difficulté orientés à la fin de la cinquième. La note encourage la création dans ces classes d'équipes pédagogiques restreintes assurant un tronc commun comprenant « *les bancs d'essai, le français, les mathématiques et l'éducation physique et sportive* » et ayant pour responsable le professeur principal. Ces équipes d'enseignants, constituées sur la base du volontariat, bénéficieront, pour faciliter la concertation, d'une dotation de trois heures sous forme de décharge de service ou d'heures supplémentaires.

Pour ce qui concerne les enseignants des collèges, la circulaire recommande de réduire les heures assurées par des professeurs dans des matières qui ne correspondent pas à leur formation et les services répartis entre divers établissements.

D'une manière plus générale, le ministère préconise la concertation pour éliminer tous les facteurs « *contraires à la qualité de l'enseignement et source d'insatisfaction légitime pour les personnels* ». Les conditions d'éducation doivent aussi être améliorées grâce à une meilleure adaptation des rythmes scolaires. Les initiatives prises dans les collèges pour adopter des formules souples d'emploi du temps favorisant les *activités d'ouverture ou pluridisciplinaire* seront accueillies « *favorablement par le ministère* ».

S. B.

FAITS ET JUGEMENTS

La longue attente du baron Ferdinand Fourn

Montpellier. — La cour d'appel de Montpellier a constaté, mardi 5 janvier, qu'il y avait prescription pour ce qui concerne la plainte en diffamation de M. Jean Besset, directeur de la cave coopérative *de la Blanquette de Limoux*, contre le baron Ferdinand Fourn après la publication dans la presse régionale et nationale de communiqués émanant de ce dernier. M. Besset a été condamné aux dépens.

En première instance, le tribunal correctionnel de Carcassonne avait, le 19 août (*le Monde* du 21 août), constaté que l'action pénale était éteinte et avait estimé que, pour l'action civile, il convenait d'attendre la décision au fond de la cour d'appel de Toulouse saisie d'une procédure d'entraves à la liberté des enchères intentée par le baron Fourn.

M. Besset avait, en effet, acquis le domaine de la Tour de la Bador, propriété du baron Fourn en juillet 1978. Mais ce dernier, estimant que les enchères avaient été faussées, s'est retranché dans sa maison le 6 août 1978. Depuis cette date, il attend, reclus, que la justice se prononce. M. Robert Badoc, maire de Limoux (P.S.), a en effet été inculpé d'entraves à la liberté des enchères le 27 septembre 1979. Un deuxième complément d'information a été ordonné, en mars 1981, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Toulouse. — (*Corresp.*)

● *Suicide d'un détenu.* — Un détenu de nationalité algérienne, âgé de dix-huit ans, Mohamed Saber Anani, s'est donné la mort, lundi 4 janvier dans sa cellule de la *maison d'arrêt de Bourg-en-Bresse* (Ain), en se pendant à l'aide d'un drap ; Mohamed Saber Anani a été arrêté en octobre 1981 après avoir commis un hold-up à Thoiry (Ain) et était en détention préventive.

Un séisme provoque de légers dégâts dans les Pyrénées-Atlantiques

Un tremblement de terre s'est produit le 3 janvier à 17 h 31 mn 52 secondes dans les Pyrénées-Atlantiques. La secousse avait *une magnitude de 5 (très voisine* donc de celle du séisme qui avait secoué Arudy le 29 février 1980) et son épicentre est situé vraisemblablement entre Mauléon et Saint-Jean-Pied-de-Port, c'est-à-dire à une quarantaine de kilomètres à l'ouest d'Arudy et à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'Arette. Cette dernière localité avait beaucoup souffert du tremblement de terre du 3 août 1967.

Une réplique, beaucoup moins forte que la secousse principale, s'est produite à 18 h 21 mn. Celle-ci a provoqué des dégâts mineurs dans les localités proches de l'épicentre. En outre, elle a été ressentie, notamment, à Oloron-Sainte-Marie, Hendaye et Pau en France, à Pampelune et Saragosse en Espagne.

Depuis 1978, un réseau de sept stations sismologiques surveille en permanence la région située autour d'Arette. Le séisme du 6 janvier s'est produit sur la périphérie occidentale de ce réseau.

● *Trois cadres de Peugeot ont été relaxés*, mardi 5 janvier, par la cour d'appel de Besançon (Doubs), qui confirme ainsi le jugement du tribunal correctionnel de Montbéliard. Ils avaient été cités en justice par la C.G.T. de l'entreprise de Sochaux pour avoir « confisqué », en novembre 1979, le produit d'une collecte de solidarité en faveur des grévistes de l'usine Alsthom de Belfort. Selon la cour d'appel, les cadres incriminés ont agi en vertu du règlement intérieur de l'usine et n'ont « *ni disposé ni joui* » de la somme saisie — environ 190 F — qu'ils avaient remise au bureau des objets trouvés...

MÉDECINE

A L'HOPITAL EDOUARD-HERRIOT DE LYON

Une panne de distribution d'air serait à l'origine du décès d'un malade

De notre correspondant régional

Lyon. — *Une importante panne dans le circuit d'alimentation en air a affecté, dans la nuit du 20 au 21 novembre 1981, plusieurs services de l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon. En dépit du bon fonctionnement du système d'alarme, il semble que cet incident soit à l'origine, quelques jours plus tard, du décès d'un malade. Une double enquête administrative et judiciaire a été ouverte et un référé a été engagé, sur l'initiative de la famille, auprès du tribunal administratif.*

Transféré d'urgence au service de réanimation chirurgicale de l'hôpital Edouard-Herriot le 18 novembre dernier à la suite d'une complication post-opératoire, un malade de soixante-quatre ans, atteint d'un cancer digestif a sombré dans un coma irréversible trois jours plus tard. Le malade est mort le 10 décembre. La famille du défunt — qui tient à ce que l'anonymat soit respecté — a été immédiatement avisée qu'il y avait eu « *un accident non médical* ». Il s'agissait de la rupture temporaire d'alimentation en air des malades. « *Il y a eu une fêlure dans le système* », reconnaît M. Gérard Maes, directeur de l'hôpital, qui précise cependant que « *humainement tout ce qu'il était possible de faire a été fait* ».

Une enquête interne a permis de mieux localiser l'origine de la panne. Les spécialistes prévoient néanmoins une enquête difficile qui devra analyser « *une panne bien sûr corrigée et qui n'a eu qu'une durée très limitée* ».

Une autre explication, tout aussi prudente est avancée par le syndicat C.G.T. : « *apparemment* » — et ce terme est largement souligné — « *il y a eu une incompréhension entre techniciens et médicaux* ».

La famille de la victime, dans une lettre très détaillée, interpelle la direction de l'hôpital sur des points précis : « *S'agit-il d'une erreur technique ou humaine ? Les moyens de sécurité existent-ils et, si oui, pourquoi n'ont-ils pas fonctionné ? Le personnel était-il en nombre suffisant ?* »

« *Sur tous ces points, il sera répondu précisément à la famille* », nous a assuré la direction de l'hôpital qui, avec les équipes médicales, reconnaît qu'il y a toujours « trop » de pannes, tout en assurant avoir déjà fait beaucoup pour en limiter les conséquences.

Le professeur Jean Motin (service de réanimation chirurgicale) n'envisage pas pour sa part une refonte générale de tous les services de sécurité, tout au plus « *des améliorations de détail* », notamment en matière d'automatisation des secours et d'amélioration des alarmes. Dans la nuit du 20 au 21 novembre, les alarmes avaient toutes fonctionné dans les trois pavillons occupés en lits de réanimation ; service de réanimation chirurgicale, médicale et de néo-natalogie (prématurés). En *tout, cinquante malades ont* été touchés dans des proportions très difficiles à estimer. Seule indication certaine, les nouveau-nés n'ont pas eu à supporter longuement la baisse de pression de l'air médical. Beaucoup de malades, notamment ceux qui recevaient en plus de l'oxygène pur, ont pendant quelques minutes bénéficié d'une ventilation assistée manuellement. La victime, qui avait un masque à air hermétique sans apport complémentaire d'oxygène, n'a pas eu ce secours. De plus, alors que « *toutes les alarmes sonnaient* », ce lit n'était pas équipé d'un système équivalent.

CLAUDE RÉGENT.

AU CONSEIL DES MINISTRES

NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

M. THIERRY KAEPPELIN, directeur des transmissions et de l'informatique

M. Thierry Kaeppelin, préfet du Lot-et-Garonne, est nommé directeur des transmissions et de l'informatique.

[Né le 10 juin 1935 à Bois-Colombes (Hauts-de-Seine), ancien élève de l'ENA (promotion Albert-Camus), M. Kaeppelin a été sous-préfet de Montbard (1963), chargé de mission au cabinet du président de la République, le général de Gaulle (1964), administrateur civil au ministère de l'intérieur, conseiller technique au cabinet du premier ministre, M. Chaban-Delmas (1969). Il avait été nommé préfet du Lot-et-Garonne le 26 octobre 1977.]

M. RENÉ BARGETON, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris

M. René Bargeton, sous-préfet hors-classe en service détaché, est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris.

[Né le 9 août 1917 à Argentat (Corrèze), licencié ès lettres, diplômé de l'Ecole pratique des hautes études, M. René Bargeton a commencé sa carrière comme archiviste en chef du Pas-de-Calais, en 1943, avant d'être, successivement, chef de cabinet du préfet du Pas-de-Calais, en 1944, puis commissaire de la République à Saint-Quentin (Aisne) en 1945, directeur du cabinet du délégué supérieur pour le gouvernement militaire du pays de Bade, en 1946, puis, en 1952, délégué provincial pour le territoire de Bade-Sud. Sous-préfet détaché, en 1955, auprès du gouverneur général de l'Algérie. Il a assumé les fonctions de sous-directeur des services administratifs de la direction de la Sûreté nationale en Algérie avant d'être nommé, en 1958, sous-préfet de Riom, puis, en 1964, secrétaire général du Haut-Rhin, en 1969, sous-préfet de Montluçon, en 1974, sous-préfet de Béthune, et de devenir, en 1980, conseiller technique auprès de l'établissement public régional du Nord-Pas-de-Calais.]

M. JEAN-MARC ERBÈS, directeur de la formation de la police nationale

Le conseil des ministres du 6 janvier a nommé M. Jean-Marc Erbès directeur de la formation des personnels de la police nationale, que vient de créer M. Defferre (*le Monde* du 6 janvier).

[Né le 25 mai 1932, à Mulhouse (Haut-Rhin), M. Jean-Marc Erbès est diplômé d'études supérieures de droit et de l'institut d'études politiques de Strasbourg. Chef de cabinet du préfet de la Haute-Marne (1960), il est ensuite chargé de mission auprès du directeur général de la sûreté nationale (1961), puis conseiller technique auprès du préfet de la Seine (1963), et chargé de mission auprès du préfet de la région Champagne-Ardennes (1968).

En 1971, M. Erbès est chef de cabinet du secrétaire d'Etat chargé du budget (M. Jean Taittinger), et, en 1974, conseiller technique au cabinet de M. Bernard Stasi, ministre des DOM-TOM. Sous-directeur au ministère de la justice et chargé, à ce titre, de la direction du personnel de l'administration pénitentiaire, en 1975, il devient, en 1978, inspecteur général de l'administration au ministère de l'intérieur.]

D'autre part, M. Marcel Bonnecarrère, précédemment directeur des personnels et des écoles de police, a été nommé directeur du personnel et du matériel de la police.

[Né le 8 avril 1919, à Lourdes (Hautes-Pyrénées), M. Bonnecarrère est entré au ministère de l'intérieur en 1944. Administrateur civil en 1946, il est chargé, en 1970, de l'administration des personnels de police. En 1975, il est adjoint au directeur général de l'administration chargé des affaires financières, administratives et sociales, puis, à partir de 1978, directeur des personnels et des écoles de police.

Enfin, M. Jean-Michel Hubert a été nommé directeur des affaires financières et sociales.]

SPORTS

SKI NORDIQUE. — *La traditionnelle « tournée des quatre tremplins », qui compte désormais pour la Coupe du monde de saut à ski, s'est achevée le 6 janvier, à Bischofshofen (Autriche), par la victoire de l'Allemand de l'Est Manfred Deckert (951,4 points), qui occupe également la première place au classement de la Coupe du monde, devant deux Norvégiens, Roger Ruud (915,4 pts) et Per Bergerud (907,9 pts). Le meilleur Français sur les quatre épreuves a été Gérard Colin, classé soixante-deuxième avec 459 pts.*

VOLLEY-BALL. — *L'équipe de Grenoble a pris, le 6 janvier, une option pour la qualification à la poule finale de la Coupe d'Europe des clubs vainqueurs de coupe en battant devant son public l'équipe suédoise de Froby V.K. 3 sets à 1 (9-15, 15-7, 15-9, 15-7).*

DÉFENSE

LES GÉNÉRAUX SAUNIER ET LANG REÇOIVENT LEUR QUATRIÈME ÉTOILE

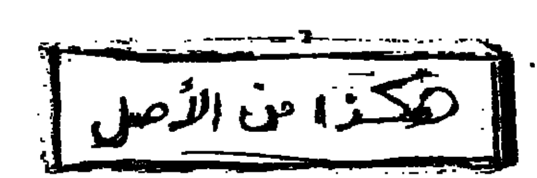
Sur la proposition de M. Charles Hernu, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 6 janvier a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● TERRE. — Sont appelés au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, les généraux de division Jacques Saunier et Jean-Paul Lang.

Est promu général de brigade, le colonel Robert Gastaldi, nommé commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.

Est nommé chargé de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de terre, le général de brigade Michel Larrigue.

● ARMEMENT. — Est promu ingénieur général de deuxième classe, l'ingénieur en chef Bertrand Cuny.



Le Monde

LIVRES

TROIS PSYCHIATRES

Jacques Lacan, Harold Searles, Thomas Szasz : tous les trois, psychiatres de formation, ont été plus ou moins durablement marqués par la psychanalyse. Tous les trois ont également derrière eux une œuvre, souvent controversée, mais qui, d'une manière ou d'une autre, a modifié le regard que nous portons sur Freud, sur la pathologie mentale et sur les traitements psychiatriques.

Sur bien des plans, ils s'opposent, et ce pourrait être un jeu de société, après les avoir lus, de se demander lequel d'entre eux on choisirait comme thérapeute. Et pour quelles raisons.

Seul Freud, et à la rigueur sa fille Anna, pouvait se dire « freudien » sans ridicule. Ce qui caractérise peut-être Szasz, comme Lacan ou Searles, c'est d'avoir suivi leur voie, sans se soucier d'une quelconque orthodoxie. Leurs livres sont le reflet de leur itinéraire personnel et non des modes, même si parfois ils ont contribué à les susciter.

Le pessimisme de Lacan

DE Cornélius Castoriadis à François George, en passant par des analystes chevronnés comme André Green ou Didier Anzieu, les critiques n'ont pas été ménagées à Jacques Lacan, de son vivant. Elles concernaient aussi bien sa pratique des séances à temps variable que sa théorie du langage, son style, voire sa personne. Lacan divisait le monde analytique ; on était pour ou contre avec la même passion. Il ne laissait jamais indifférent et, en dépit de toutes les réserves qu'il suscitait, force est de reconnaître que, pour le meilleur comme pour le pire, il a marqué du sceau de sa forte personnalité le mouvement psychanalytique français.

Le séminaire de Lacan sur les psychoses, dans l'édition établie par Jacques-Alain Miller, est un véritable feu d'artifice. Consacré à la paranoïa et, plus précisément, à un commentaire des *Mémoires* du président Schreber, il permet de saisir presque à vif le génie de Lacan et de comprendre la fascination qu'il a exercée sur son public. Ce séminaire se tenait en 1955, à Sainte-Anne. En lisant Lacan, on s'aperçoit que la paranoïa a toujours été au centre de ses intérêts depuis l'époque surréaliste où il partageait l'enthousiasme de Salvador Dali pour la méthode « paranoïaque critique ». Sa thèse de médecine était d'ailleurs intitulée *« De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité. »*

Si, pour Freud, la patrie de la psychanalyse était la névrose (les sciences humaines et la psychiatrie lui apparaissant comme des territoires à coloniser), la patrie de Lacan était, incontestablement, la paranoïa : c'est à partir d'elle qu'il a entrepris d'investir la psychanalyse.

Pour Bergson, comme pour Blondel, il y a dans le délire quelque chose d'irréductible que l'intelligence est, par définition, destinée à manquer. C'est là, selon Lacan, un préjugé dangereux. Car, de deux choses l'une : ou le délire n'appartient à aucun degré à notre domaine, à nous analystes, c'est-à-dire n'a rien à faire avec l'inconscient... ou bien il relève de l'inconscient. Un inconscient dont Lacan ne cesse de répéter qu'il est, dans son fond, structuré, tramé, tissé de langage.

Reconnaissons-le : on éprouve un certain malaise à voir la catégorie du langage occuper toute la place. Peut-être pourrait-on adresser à Lacan le reproche que Cioran fait à Valéry, à savoir qu'il a succombé à l'envoûtement et au despotisme du mot, *« qu'il est le symptôme d'une nation de grammairiens »*.



Dessin de CAGNAT.

A vrai dire, c'est souvent lorsque Lacan vagabonde hors des théories que son talent de rhétoricien se manifeste avec le plus d'éclat. On peut d'ailleurs se demander jusqu'à quel point la théorie, en psychanalyse ou en psychiatrie, n'est pas une tentative *dérisoire* de légitimation, utile cependant parce qu'elle rassure et valorise le thérapeute et qu'elle constitue un garde-fou. Je la comparerais à un cercueil qu'il faut laisser flotter au fil de l'eau sans chercher à savoir ce qu'il contient. *« Toute théorie est grise et l'arbre resplendissant de la vie reverdit sans cesse »,* disait Freud après Goethe. Paradoxalement, cette réflexion m'est inspirée par Lacan : il sait bien qu'il n'est pas d'exercice plus déconcertant pour l'attention scientifique que de prendre connaissance, dans un bref laps de temps, des points de vue développés en psychanalyse par divers auteurs sur les mêmes sujets. Dès qu'interviennent les concepts fondamentaux, les contradictions y sont aussi flagrantes que permanentes. Cette observation, à la portée de chacun, suffit à montrer que la psychanalyse n'est pas, ne peut pas être scientifique, au sens traditionnel du terme. Elle autorise à peu près tous les discours — Dieu et Freud savent, par exemple, combien ceux de Lacan et de Searles diffèrent ! — en les soumettant néanmoins, me semble-t-il, à une exigence fondamentale : ouvrir, comme dit Lacan, les yeux sur cette évidence qu'il n'y a rien de plus cafouilleux que la réalité humaine.

« Si vous croyez avoir un moi bien adapté, ajoute-t-il à l'intention de ses confrères et auditeurs, *raisonnable, qui sait naviguer, reconnaître ce qu'il y a à faire et ce qu'il y a à ne pas faire, tenir compte des réalités, il n'y a plus qu'à vous envoyer loin d'ici. »* Le plus loin possible...

Celui qui se défend contre la folie se condamne par là même à ne pas la comprendre. Lacan rappelle à ce propos une question toute bête, toute simple, mais de grande portée, du président Schreber à son psychiatre : *« Est-ce que vous n'avez pas peur de temps en temps de devenir fou ? »* Commentaire de Lacan : *« Mais c'est que c'est tout à fait vrai (...). Ne savons-nous pas, psychanalystes, que le sujet normal est essentiellement quelqu'un qui se met dans la position de ne pas prendre au sérieux la plus grande part de son discours intérieur ? (...) C'est pourquoi l'aliéné incarne pour beaucoup, et sans même qu'ils se le disent, là où ça nous conduirait si nous commencions à prendre les choses trop au sérieux. »*

ROLAND JACCARD.

(Lire la suite page 15.)

L'humanisme de Searles

HAROLD SEARLES est un humaniste ; selon lui, la psychanalyse n'a aucune valeur si elle ne nous aide pas à partager les sentiments, les émotions, les angoisses, les délires — aussi dangereux ou monstrueux soient-ils — de nos semblables ; il faut que le patient et son thérapeute parviennent à une certaine harmonisation de leurs personnalités respectives.

Longtemps, Harold Searles a travaillé à Chesnut Lodge, une clinique psychanalytique près de Washington, où l'on accueille des malades mentaux graves. Aujourd'hui, il forme des analystes à Washington. Son livre le plus saisissant : *l'Effort pour rendre l'autre fou* (éd. Gallimard), l'a placé au premier rang de ces psychanalystes américains dont les super-théoriciens français, avec une morgue détestable, se gaussent volontiers. Ils leur reprochent leur indigence théorique, leur idéologie du Moi, l'accent mis sur l'empathie et leur incorrigible naïveté.

On aimerait pourtant que ces censeurs prennent le temps de lire et de méditer le dernier livre d'Harold Searles : le *Contre-transfert*. Ce qu'il y a d'authentiquement psychanalytique, à mon sens, dans cet ouvrage, c'est la manière dont l'auteur s'engage continuellement dans l'exploration de sa propre vie intérieure pour aider ses patients. Fortement influencé par Harry Stack Sullivan (1892-1949), dont l'œuvre immense n'a jamais été traduite en français, Searles soutient que le sentiment d'identité personnel de l'analyste constitue sa source la plus sûre d'informations concernant ses malades.

Quand il parle des schizophrènes — le terme aux Etats-Unis a une extension beaucoup plus large qu'en Europe, — ce n'est jamais pour se poser en thérapeute tout-puissant (ou simplement retranché derrière sa neutralité bienveillante), mais pour raconter une relation où deux individus tentent de se soigner mutuellement.

« Selon moi, écrit Searles, *le patient est malade parce que et dans la mesure où ses tendances psychothérapeutiques ont subi des vicissitudes telles qu'elles sont restées insatisfaites ou même non reconnues, et que par conséquent s'y sont mêlées des composantes particulièrement fortes de haine, d'envie et de compétition. »*

La contribution théorique de Searles pourrait sommairement se résumer ainsi : plus un patient est malade, plus il est nécessaire, pour que son traitement réussisse, qu'il devienne, et qu'il soit implicitement reconnu comme un thérapeute pour son analyste. C'est même une nécessité absolue pour qui n'a pas pu « soigner » ni « guérir » ses propres parents.

Position profondément humaniste. Elle tranche avec celle de la plupart des auteurs qui voient dans les schizophrènes des parasites et méconnaissent totalement l'existence de tendances thérapeutiques, conscientes ou inconscientes, chez leurs malades. On trouvera également chez Searles des pages émouvantes sur sa propre analyse, ses craintes de devenir fou et, surtout, sur la gratitude qu'il éprouve à l'égard de ses patients. Voilà ce qu'on chercherait en vain chez Szasz ou Lacan.

R. J.

(Lire la suite page 15.)

L'insolence de Szasz

LIRE Thomas Szasz, pour un psychiatre ou un psychanalyste, c'est prendre le risque d'être constamment remis en cause dans son identité professionnelle. En revanche, pour le lecteur simplement curieux de l'histoire de la psychothérapie, de Mesmer à Freud, c'est s'assurer quelques heures de lecture joyeusement roboratives.

Le Mythe de la psychothérapie achève l'entreprise de démystification de la psychiatrie commencée il y a plus de vingt ans avec *le Mythe de la maladie mentale* et poursuivie avec des ouvrages *(Fabriquer la folie, Idéologie et Folie, la Loi, la Liberté et la Psychiatrie, les Rituels de la drogue)* qui connurent aux Etats-Unis un retentissement comparable à ceux de Michel Foucault en France. Professeur de psychiatrie à l'université de New-York, Thomas Szasz n'a pas cessé de jeter le discrédit sur la psychiatrie, en tant que discipline pseudo-médicale et instrument d'asservissement moral ou politique.

La verve polémique de Szasz — n'oublions pas qu'il a écrit un essai, encore inédit en français, sur le satiriste viennois Karl Kraus — l'a amené peu à peu à des simplifications, voire à des outrances, qui risquent fort de le discréditer à son tour. Ainsi, dans son dernier livre, *le Mythe de la psychothérapie,* la maladie mentale est décrite en termes de simulation ; le psychiatre imitant le rôle du médecin et le consultant celui du malade, leur dialogue ne peut être que celui de deux individus cherchant à abuser l'un de l'autre.

Quant à la guérison, elle dépend, en dernier ressort, de la « volonté » qu'a le « patient » de rester malade ou de s'en sortir. Si tel était le cas, la psychiatrie serait bien évidemment l'une des plus belles supercheries de notre siècle.

Dans *l'Ethique de la psychanalyse,* écrit en 1965, Szasz évaluait encore positivement l'apport de Freud ; dans *le Mythe de la psychothérapie,* le ton change ; les cent pages consacrées au maître de Vienne tournent au réquisitoire, dont ce bref passage donne une pâle idée : *« Toute la science de Freud consiste en fait à se servir d'un ésotérisme médical pour déverser impunément son mépris pour l'individu, et son traitement n'est qu'un moyen de le réduire à sa merci. »*

On peut ne pas souscrire à certaines analyses vitriolesques de Szasz — c'est mon cas — tout en prenant un réel plaisir à le lire. Car, outre qu'on ne s'ennuie jamais en sa compagnie, il faut bien admettre que l'irrespect avec lequel il parle des pères fondateurs de la psychiatrie et de la psychanalyse tranche heureusement avec les discours convenus, tantôt érudits, tantôt lénifiants, mais toujours compassés, de leurs disciples.

Ainsi, concernant la rupture entre Freud et Adler, Szasz la traite non comme une controverse scientifique, mais comme un combat pour la gloire et l'argent, Freud se comportant comme les premiers magnats de l'industrie américaine. *« Si Freud avait été le détenteur des brevets de Coca-Cola,* écrit-il, *il y a de fortes chances pour qu'il n'ait jamais cherché à goûter Pepsi-Cola. Il aurait surtout cherché à s'assurer que seul son produit puisse porter le label d'origine. »*

R. J.

(Lire la suite page 15.)

le feuilleton

« L'Elève d'Aristote », de Roger Nimier

La statue idéale de la jeunesse

J'AI pas mal connu Nimier, vers 1960. Nous avons mis Rouen en émoi, Blondin aidant. Nous nous sommes battus dans la neige, avec ou sans raison je ne sais plus. Une nuit, il m'a appelé, il se croyait malade du cœur, comme son ami Hecquet, un avocat qui portait la robe à la façon d'une soutane, et qui ne s'est jamais déshabillé de sa vie. Nimier m'a conduit sur des hauteurs : à Meudon, écouter la musiquette de Céline, et le silence de Marcel Aymé, à Montmartre. Il parlait sans lever les yeux, ni bouger sa bouche boudeuse. Il était question des adjectifs, dont on abuse toujours, et des cylindres ou des sœurs d'amis, dont il n'y a jamais assez. Il était de ces brutes désarmantes qui vous diraient des horreurs et se feraient haïr plutôt que de se sentir aimés, idéal décrété mièvre (mon œil)...

Trêve d'anecdotes, ces machins de vieux. Nimier Roger est né en 1925. Il a perdu son père jeune : un coup à ne jamais grandir tout à fait, demandez à Mauriac, Sartre, Barthes et tant d'autres. Un gage de précocité, aussi. Après un détour par l'Allemagne agonisante, il a conquis Paris à la hussarde, en sept livres et quelques autos bruyantes. *Les Epées, Perfide, le Hussard bleu, les Enfants tristes* : autant d'histoires de bons jeunes gens rêvant de grandeur, contre une époque qui avait son compte d'héroïsme. Tandis que sévissait l'engagement sartrien sur fond de centrisme chrétien, il a remis en honneur le nihilisme dont on tire les styles drus, et ses champions quelque peu fourvoyés, Montherlant, Morand, Jouhandeau.

Après le demi-échec d'*Histoire d'un amour* (1953), Nimier a observé le silence que lui conseillait Chardonne. De nouveaux romans seraient-ils sortis de cette pause ? Un arbre de l'autoroute de l'Ouest, en 1962, a décidé qu'on n'en saurait rien. Seul le critique s'est manifesté durant ces huit dernières années. Ce sont ses articles d'alors, disséminés entre *Opéra, Arts,* la *N.R.F.* et le *Bulletin de Paris,* qu'un universitaire auteur d'une thèse sur Nimier, Marc Dambre, a réunis sous le titre : *l'Elève d'Aristote.*

par Bertrand Poirot-Delpech

A placer entre *le Grand d'Espagne* (1950) et *Journées de lecture* (1965), ce recueil survole toute l'histoire littéraire, avec une prédilection pour Alexandre et César, le Versailles de Louis XIV (un texte que devraient lire tous les lycéens qui abordent le classicisme, ou qu'on trimbale au château), Mme Récamier, Joubert, Stendhal, Mérimée. Traités avec l'insolence que permettent la vraie érudition et, parfois, l'amitié, les contemporains préférés sont, outre les rescapés de l'épuration dont Nimier a abrégé la quarantaine, Malraux, Paulhan, Giono, Marcel Aymé, Léautaud...

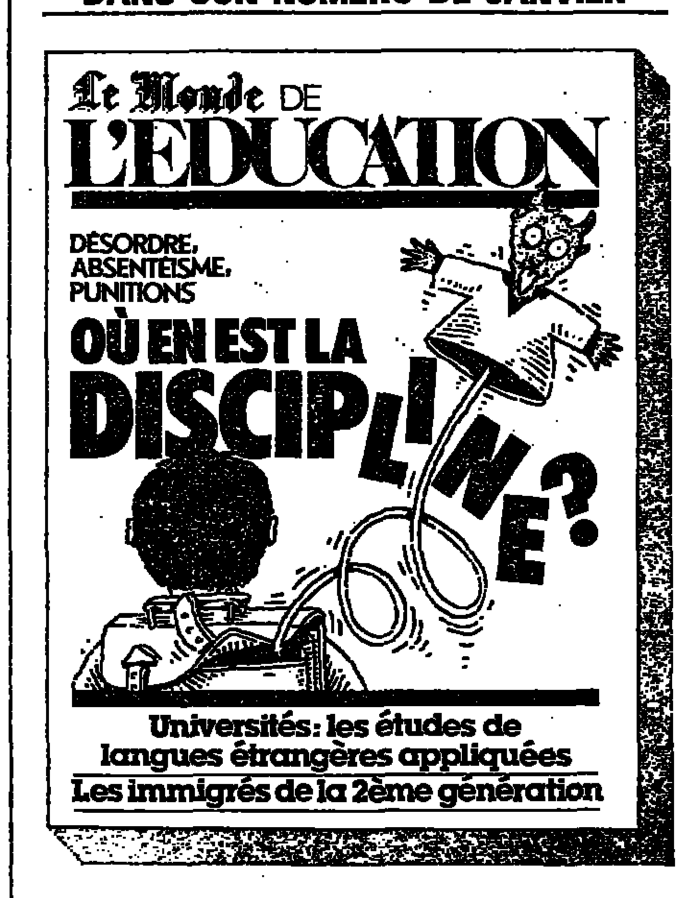
Si on en doutait encore, *l'Elève d'Aristote* montre qu'en parlant des autres les critiques les plus distants parlent d'abord d'eux-mêmes. Le style des grands moralistes qu'affectionne Nimier n'exclut l'aveu qu'en apparence. Impassible n'est pas français. Les généralités les plus glacées suent la confidence, quand elles ne la crient pas. En écrivant que Mme de la Mole est *« désirable comme l'est parfois l'ennemi »,* Nimier renseigne moins sur Mathilde, ou Stendhal, que sur lui, et autant que les témoins rassemblés, toujours par Dambre, dans les *Cahiers Nimier n° 2.*

Une légende tend à s'effacer, avec ces lectures. Cinglant en paroles, l'enfant terrible des *fifties* littéraires l'était exceptionnellement par écrit. On ne retiendra, comme rosserie dont il eût gagné à s'abstenir, que celle envers Camus : *« Nous ne ferons pas la guerre avec ses poumons. »* Vis-à-vis de Simone Weil et de Saint-Exupéry, fourrés dans le même sac « spiritualiste », sa hargne s'apparente à celle de ses maîtres Bernanos et Boutang. Croyant, Nimier ? Plutôt pétri de religiosité, comme Joubert, mais à coup sûr monarchiste farouche, élitiste abominant les révolutions, les républiques, les urnes, et autres inventions de barbus médiocres qui vous font l'égal, voyez-vous ça !, de votre épicier...

IL y a des conformismes qu'aucune singularité ne brise. Qui veut un roi et l'ordre ne peut qu'abhorrer les relâchements du surréalisme ou du freudisme. Nimier n'y manque pas. Au reste, est-ce une nation incarnée dans un monarque qu'il regrette, ou n'est-ce pas plutôt une bonne classe de seconde avec profs et élèves à qui s'affronter ?

On est frappé à le lire, comme, naguère, à l'écouter, de ce que lui reviennent naturellement les souvenirs, rites et plaisanteries de l'âge scolaire. Il compare sans cesse les auteurs à des lycéens — l'*élève* Gobineau, le *potache* Aragon, — leurs œuvres à des copies, la critique à des bulletins trimestriels. Le lycée garde l'aura d'une société où, contrairement à celle des adultes, la force se mesurait dans la grâce et la gratuité.

(Lire la suite page 15.)



histoire

L'évolution de l'humanité

● *Un essai très ambitieux de Pierre Chaunu sur l'histoire humaine depuis ses origines.*

UN nouveau Chaunu, haletant, déroutant, hâtif... Certains s'irriteront ; d'autres négligeront même d'ouvrir le livre en proférant les épithètes habituelles, et parfaitement injustes à l'égard de cet auteur ouvert et généreux : « nataliste, intégriste, réactionnaire »... En fait, il faut comprendre que notre homme, historien le plus fécond de sa génération, procède par savoir cumulatif. Depuis une dizaine d'années, il engrange une conception du monde que ses lecteurs fidèles, dont je suis, commencent à bien connaître et à voir s'épanouir d'œuvre en œuvre.

Un fossé qui se comble

Une première idée : tout est Histoire. Certes, on savait que la paléontologie était fondée non pas sur des généralités, mais sur des particularités presque « uniques » du devenir (disparition des dinosaures, apparition des mammifères, etc.). On n'ignorait pas que cette discipline procédait selon des lignes qui évoquent celles des historiens, que ceux-ci s'appellent Thucydide ou Michelet. Bref, la paléontologie est plus proche de l'histoire que de la mécanique newtonienne, caractérisée par des répétitions récurrentes et circulaires.

Et voilà que la découverte de l'expansion de l'univers et du « big bang », intervenu il y a plus de dix milliards d'années, oblige nos bons esprits à aller plus loin ; c'est désormais la vision du Total qui s'intègre à l'histoire : le cosmos a eu un commencement ; puis il s'est développé par dérive unilinéaire. L'univers est gouverné par des lois rigoureuses, mais il s'inscrit dans le temps. Sous sa forme actuelle, il a eu un début, il aura peut-être une fin. De son côté, l'histoire a cessé d'être événementielle ; elle s'efforce, depuis Marc Bloch, Braudel et quelques autres, d'aboutir à des régularités, sinon à des lois. Le fossé entre les deux branches du savoir, sciences exactes ou de la nature, et sciences humaines (faut-il dire inexactes ?), s'est comblé quelque peu.

Chaunu se poste à cette jointure qui s'amenuise. Chrétien et protestant, cet historien choisit le Dieu quasi personnel de la Genèse. Il fait partir le monde à l'instant zéro (des plaisantins diront que le « Fiat lux » (1) est devenu le « big bang »). Chaunu préfère notre bon vieux Créateur à l'entité abstraite qu'un certain thomisme aperçoit dans la divinité, et qui situerait nos origines dans une lointaine et perpétuelle éternité.

A partir de là, Chaunu pense croissance pour réfléchir sur la décadence; celle-ci forme le sujet terminal, sinon toujours essentiel, de son livre. Il s'appuie sur les travaux du démographe Biraben et de l'ethnologue Guilaine. Pour Chaunu comme pour Edgar Morin, dans cet essai d'histoire totale, l'homme n'est vraiment homme qu'avec la première tombe, expressément ornée par ses constructeurs; elle apparaît il y a trente mille ou quarante mille ans; la religion, si difficile à prouver par les télescopes ou les microscopes, se révèle pourtant comme constitutive de l'expérience première de nos lointains ancêtres ; la mort et l'éventuel au-delà les préoccupaient fortement (on notera ici des convergences avec les réflexions de Régis Debray dans les pages centrales de sa *Critique de la raison politique).*

(1) *Que la lumière soit...*

A la même époque, ou un peu plus tard, émerge une mutation démographique, vers 35 000 av. J.-C. L'humanité serait alors passée *grosso modo* d'un demi-million d'individus avant cette date à un total qui variera entre cinq et neuf millions d'âmes pour les vingt-cinq mille années qui vont suivre. Cette « explosion » brusque du peuplement serait liée à un outillage lithique de type nouveau et aussi à la poussée des socialisations, comme à la stabilité accrue des habitats : elles favorisent la multiplication de l'être humain.

Avec l'élevage et l'agriculture au cours des dernières dix mille années (révolution néolithique, en attendant le bronze et le fer), l'humanité, selon Biraben, passerait à cinquante millions d'habitants vers 5000 av. J.-C., à cent millions vers 1000 av. J.-C., enfin à deux cent cinquante millions vers l'année zéro de notre ère.

Le concept de décadence

Dès cette croissance et à l'intérieur de celle-ci émerge le concept de décadence; il donne son axe au livre de Chaunu. Cette décadence initiale est d'origine climatique : la glaciation du Würm intervient à l'époque d'une hominisation pleine et entière : les glaces descendent depuis les Alpes jusqu'à l'actuel emplacement de Lyon ; à l'échelle du monde, ce froid marque une régression des effectifs humains de l'ordre de quelques millions d'hommes. Recul provisoire.

Chacun évoque ensuite d'autres déclins ; ils donnent divers modèles à sa pensée : décadence de Rome d'abord. L'empire était un colosse aux pieds d'argile ; pour se défendre contre les Barbares, il ne pouvait même pas mobiliser une armée comparable à celle que la petite France du modeste Louis XIV, au temps de la guerre de succession d'Espagne, lèvera sans trop de mal. Les Barbares enfoncent l'imperium, les épidémies le déciment ; l'écroulement des structures romaines prélude à une régression démographique. On en retrouve les traces bien loin de l'*urbs*, dans tout l'Ancien Continent, depuis l'Europe jusqu'à la Chine.

D'autres « dégringolades » suivront. L'unification microbienne du monde, du quatorzième au seizième siècle, mettra l'Europe à genoux dès la peste noire (1348). La Chine, à la même époque ou à des dates peu différentes, ne vaudra guère mieux. Cette création d'un marché commun des microbes extermine ensuite les Amérindiens à 80 %, après la découverte du Nouveau Continent. Ils étaient près de cent millions lors de l'arrivée du Génois Colomb ; ils seront massacrés, parfois totalement anéantis, notamment dans les Antilles, dès la fin du seizième siècle ; les mauvais traitements (incontestables) que leur infligent les Espagnols ont beaucoup moins de part à ces meurtres que les germes contagieux venus d'Europe, contre lesquels les indigènes ne sont pas immunisés.

Enfin Chaunu évoque deux autres décadences. D'abord l'Espagne des dix-septième et dix-huitième siècles. Et puis l'empire turc au dix-neuvième siècle. En attendant le déclin occidental ; il paraît net depuis les années soixante-dix, quant aux valeurs, au nombre des hommes, à l'économie.

Ce livre est prodigieux de savoir, même si sa composition déroute le lecteur. Discours sur l'histoire universelle, il propose simultanément une réflexion sur le devenir humain de la nature.

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

★ HISTOIRE ET DECADENCE, de Pierre Chaunu, Librairie académique Perrin. 365 pages. Environ 58 francs.

au fil des lectures

société

L'ACADÉMIE ÉPINGLÉE

Elle a de quoi surprendre, la fascination que l'Académie exerce avec persistance sur un vain peuple pour qui le monde des livres reste trop souvent lettre morte. A preuve les passions soulevées *extra muros* par la candidature, puis l'élection, de Mme Yourcenar. L'Académie française, bien sûr (et ses sœurs plus discrètes), auréolée de mystère... pas pour les journalistes de la presse accréditée. Du sérail ils connaissent les détours. Jacques Jaubert fut des leurs, pendant huit ans. Pendant huit ans, nous avons travaillé côte à côte. Maintenant que le voilà « exhumé de la poussière verte », il peut faire visiter l'envers du décor. Avec beaucoup de malice et un peu de respect pour les personnages qu'il a pratiqués. S'il n'en épargne guère, si ces coups d'épingle en égratignent quelques-uns (sans être en reste pour certains de ses confrères), il le fait avec gentillesse. Il sait d'ailleurs qu'ils ne s'en porteront pas plus mal, ceux à qui il a gardé toute sa sympathie : « *J'aime bien les académiciens (pas tous), comme hommes, comme écrivains, comme savants, pas comme académiciens.* » Et, à travers cent anecdotes, c'est l'histoire de l'institution (non, de l'Institut, où elles sont cinq, les Académies) qu'il s'amuse, et nous amuse, à conter, par bribes. Nous voici donc conviés à une sorte de danse de mort. Car le grand jour d'une vie d'académicien, c'est la réception sous la Coupole (ah ! la « *liturgie de ces séances solennelles* » !), où le récipiendaire entend sa nécrologie anticipée après avoir enterré son prédécesseur. Son tour viendra...

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ *L'Académie épinglée*, de Jacques Jaubert. Edit. S. Messinger. 57 F.

LES NOUVEAUX TROGLODYTES

On les croyait en voie de disparition, ils reviennent. Anachroniques, ils sont à la mode. Primitifs, ils sont à l'avant-garde de l'architecture. Ce sont les troglodytes. Pour eux, la grotte aménagée ou la maison creusée, enterrée, enfouie, offrent nombre d'avantages : elles sont pratiques, évolutives et bioclimatiques. Comme « terrain non bâti », elles échappent quelquefois à l'impôt. Bref, de véritables « *Ça me suffit* » ou « *Mon plaisir* » pour des écologistes en rupture de banlieues industrielles...

Gaston Bachelard a dit des grottes habitées qu'elles tiennent moins de la maison que du nid. *Maisons creusées, maisons enterrées* nous introduit dans leurs demeures obscures. Livre d'histoire et guide pratique, bien documenté, bien illustré, ils laissera rêveurs même ceux qui se disent claustrophobes. De Tunisie en Turquie, des mines de sel de Zipaquira (Colombie) aux falaises de Mesa Verde (Nouveau-Mexique), sans oublier la Chine, l'Inde, et, bien entendu, les cluseaux, muches, caves et autres boves de la France souterraine, la plupart des habitats troglodytiques figurent à l'inventaire. Pas de doute, le complexe de Jonas est bien partagé !

On appréciera aussi la partie technique. Tous ces instruments à fouir, à creuser, à évider, à désobstruer, à étayer, parlent à l'imagination. Ils taraudent l'esprit. Vous voilà pris par la nostalgie d'un autre rythme, d'une autre vie. Vous vous coulez nuitamment dans la douceur d'une « civilisation lente ».

JACQUES MEUNIER.

★ *Maisons creusées, maisons enterrées*, de Nicole Charneau et Jean-Charles Trebbi. Editions Alternatives, 216 pages. 100 F.

pédagogie

LA TORTUE ET LES LIÈVRES

Qui est Seymour Papert, dont le nom n'est actuellement connu que des seuls initiés, familiers des écrits de l'« école de Genève », groupée autour de Jean Piaget, disparu il y a un an ? Réponse : un chercheur aux multiples spécialités, un « polymathe », comme disent les Anglo-Saxons, informaticien, psychologue, épistémologue, mathématicien, pédagogue, qui travaille actuellement au sein du célèbre Massachusetts Institute of Technology. Entouré de collègues dévorés comme lui par le désir d'en savoir plus sur les procédures selon lesquelles s'acquièrent les connaissances, il a mis au point un milieu particulièrement favorable pour cette étude, centré autour d'un personnage fascinant : la Tortue électronique, programmable à volonté par les enfants, dès leur plus jeune âge, et qui devrait permettre à tout un chacun de se transformer en véritable lièvre sur le terrain des conquêtes intellectuelles.

Que doit-on espérer de cette nouvelle technologie ? Papert nous le conte en un ouvrage bourré d'anecdotes, d'énigmes stimulantes et de considérations épistémologiques nouvelles.

Gageons qu'on reparlera bientôt — et beaucoup — de la Tortue.

EVELINE LAURENT.

★ *Jaillissement de l'esprit, ordinateur et apprentissage*, de Seymour Pappert. Flammarion, 290 p., 70 F.

document

DANS LE NORD-EST BRÉSILIEN

Ce récit dépouillé, sans complaisance, est dédié à trois militants des luttes syndicales et agraires du Nord-Est brésilien. Tous les trois ont disparu, comme tant d'autres, pendant la répression qui a succédé au coup d'Etat de mars 1964.

Manuel da Conceicao, lui, a survécu, acharné à vivre, à protester contre l'injustice et la violence des possédants et du système. Il est devenu un symbole, avec sa jambe en moins, gangrenée après avoir été criblée de balles par la police.

D'abord syndicaliste, puis guévariste après 1968, acquis à la théorie de la guerre populaire, puis maoïste au contact des intellectuels de Sao-Paulo, il est rentré au Brésil en 1979 grâce à la loi d'amnistie. Et il témoigne.

Arrêté en 1972, il a été torturé. Libéré après trois ans, il s'est réfugié à Sao-Paulo, puis à l'étranger. Ainsi chaque région du Nord-Est, réservoir de famine, de main-d'œuvre, de misère, de poètes et de policiciens, a ses symboles. Manuel da Conceicao est l'homme du Maranhao, le plus pauvre des Etats d'un Nord-Est sous-développé. Les conditions y sont peut-être encore plus dures que dans le Pernambouc, sur le littoral du sucre, où les ouvriers « clandestins » sont traités comme des animaux.

Recueilli par Ana Maria Galano, le récit de Manuel da Conceicao est aussi l'histoire d'un paysan du Nord-Est, celle des gosses mangeurs de pommes de terre, qui travaillent dès l'âge de huit ans, des expulsions, de l'errance permanente à la recherche d'un nouveau bout de forêt à défricher, de la révolte contre les *jagunços* assassins.

Manuel da Conceicao est rentré au pays. Rien n'a fondamentalement changé dans le Maranhao oublié.

MARCEL NIEDERGANG.

★ *Cette terre est à nous*, de Manuel da Conceicao. Recueilli par Ana Maria Galano. François Maspero, 236 pages. 45 F.

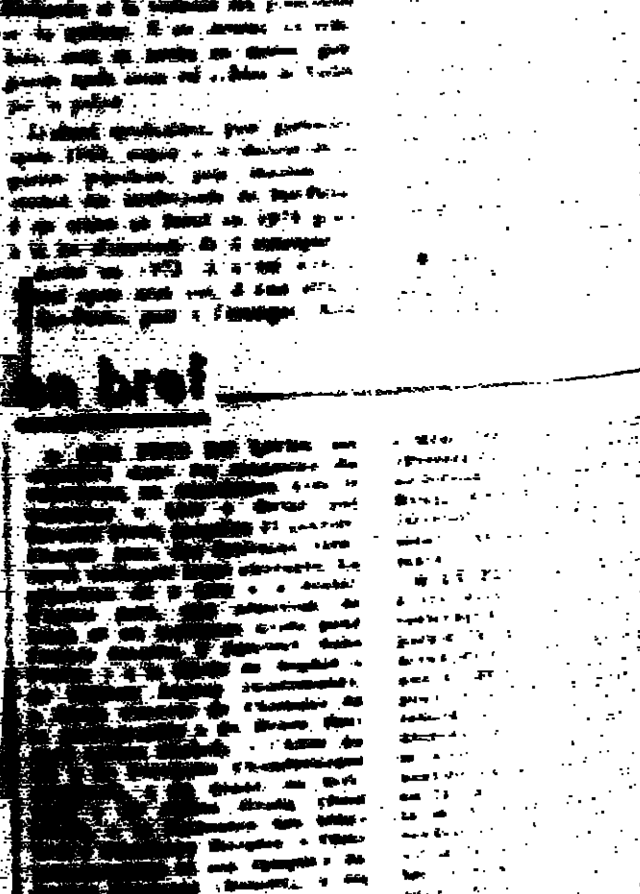
en bref

● UNE FETE DU LIVRE est organisée dans les magasins du Printemps, en association avec le magazine « Lire » dirigé par Bernard Pivot, jusqu'au 23 janvier. Chaque jour, des écrivains viendront dédicacer leurs ouvrages. La rédaction de « Lire » a établi, d'autre part, une sélection de vingt et un meilleurs livres pour l'année écoulée. Y figurent, dans l'ordre : « le Choix de Sophie » de William Styron (Gallimard), « Chefs d'œuvre de l'histoire de la photographie » de Bruce Bernard (Albin Michel), « l'Allée du roi » de Françoise Chandernagor (Julliard), « En lisant, en écrivant » de Julien Gracq (José Corti), « la Puissance des ténèbres » d'Anthony Burgess, « l'Impressionnisme et son époque » de Sophie Monneret (Denoël), « les Bas-fonds du rêve » de Juan Carlos Onetti (Gallimard), « les Sous-ensembles flous » de Jacques Laurent (Grasset), « l'Homme rapaillé » de Gaston Miron (Maspero), « Histoire des Américains » de Daniel Boorstin (trois tomes, Armand Collin), « Au cœur de ce pays » de J.-M. Coetzee (Papyrus-Maurice Nadeau), « l'Empire des nuages » de François Nourissier (Grasset), « Patience dans l'azur » de Hubert Reeves (Seuil), « l'Incal noir » de Jodorowski et Moebius (Humanoïdes associés), « Bellefleur » de Joyce Carol Oates (Stock), « la Vie de l'esprit » de Hannah Arendt (PUF), « Hollywood, les pionniers » de K. Brownlow (Calmann-Lévy), « Moi qui ai servi le roi d'Angleterre » de Bohumil Hrabal (Robert Laffont), « Mémoires intimes » de Simenon (Presses de la Cité), « Une enfance sicilienne » d'Edmonde Charles-Roux, d'après Fulco di Verdura (Grasset), et « le Jour du jugement » de Salvatore Satta (Gallimard).

● LE PRIX JAN PALACH 1981 a été décerné à l'écrivain tchécoslovaque Vaclav Havel, porte-parole de la Charte 77, qui purge actuellement une peine de quatre ans et demi de prison à Prague pour « subversion grave ». La remise symbolique de ce prix, décerné pour la troisième fois par le Comité international pour le soutien de la Charte 77, aura lieu en février 1982, pour commémorer la mort de Jan Palach, étudiant tchécoslovaque qui se fit brûler vif le 16 janvier 1969 pour protester contre l'occupation de son pays par les troupes soviétiques.

● RECTIFICATIF. — L'essai d'Helvio Soto, dont nous avons annoncé la parution dans « le Monde » du 25 décembre 1981, est intitulé « Nord-Sud, l'impossible dialogue » (Nouvelles Editions Rupture) et non « ... l'imprévisible dialogue » comme nous l'avons imprimé par erreur.

● UNE MALENCONTREUSE COQUILLE a dénaturé un passage de l'article de Gilles Lapouge paru dans « le Monde des livres » du 1er janvier et consacré au livre de Pierre Thuillier « Darwin and Co » (Ed. Complexe). Il fallait lire, au début du troisième paragraphe : « On connaît l'idée de Thuillier : il n'existe pas de science pure. » L'adjectif « pure » a sauté.



portrait

Henri Michaux et le grand secret

● *« Je vous écris du bout du monde. »*

LE siècle des foules et des fureurs aura été aussi celui des créateurs solitaires. Henri Michaux appartient à cette espèce en voie d'extinction.

Qui est-il ? Une ombre-profil ou bien, sur la photo prise par Brassaï, rien qu'une main tenant un stylo ? *« Je suis né troué »* : c'est le titre d'un poème d'*Ecuador*. Michaux, c'est une voix tantôt assourdie, tantôt hurlante, et qui vient de loin : *« Je vous écris du bout du monde »* *(Plume)*. D'un portrait morcelé, nous retiendrons la naissance à Namur en 1899 ; la lecture de mystiques comme Ruysbroek ou de *« démons »* comme Lautréamont, ces *« copains de génie »* *(La nuit remue)* ; les voyages du matelot et du poète autour du monde à partir de 1920 : autant de contributions à l'arpentage de l' « espace du dedans » ; le foudroyant malheur sous les espèces de la mort de l'aimée par suite de brûlures en 1948 *(« Tu ne vas pas être comme les autres qui jamais plus ne font signe, engloutis dans le silence »*, implore-t-il dans *Nous deux encore)* ; les expériences hallucinogènes, les expositions picturales, les récompenses refusées. Et puis, encore et toujours, écrire, créer avec *« des mots qui n'appartiennent pas encore à des phrases, pas encore à des phraseurs, des mots (...) dont on pourra se servir soi-même à sa façon »*.

Et un peu plus loin, dans ce même texte de 1958 intitulé « *De quelques renseignements sur cinquante-neuf années d'existence* », Michaux divulgue, derrière la biographie intacte, l'ambition originelle : la recherche de l'essentiel, c'est-à-dire du *« secret qu'il a depuis sa première enfance soupçonné d'exister quelque part et dont visiblement ceux de son entourage ne sont pas au courant. »* Cette quête sera tout au long inscrite dans un itinéraire de cassures et de ruptures, dans une vie menée comme un voyage d'exploration et de découverte, un déchiffrement des sites, des choses, des sensations, des rêves, des mots. De ces errances réelles et imaginaires, tous les livres porteront trace, de *Fable des origines* à *Poteaux d'angle*. La voix de Michaux, c'est un ton absolument personnel pour relater les expériences rapportées dans la dimension de l'étrangeté et de l'humour, avec cette attitude opiniâtre, effarée, qu'aura monsieur Plume, son double fictif, pour affronter l'hostilité du monde, *« ce monde fermé, centré, et comme pendu au clou »*.

Jamais art ne concentra tant d'impuissance avouée, de panique combattue, de pouvoirs évocatoires. Le poème est ce lieu où se nouent le mental et le sensoriel, le vécu et le dit, comme en témoignent les pulsations de « Mon sang », dans *Lointain intérieur* :

« Dans la toux, dans l'atroce,
[dans la transe
Il construit mes châteaux,
Dans des toiles, dans des
[trames, dans des taches
Il les illumine. »

La poésie est pratiquée comme un exorcisme de l'horreur ; le langage est un labyrinthe où se déroule une lutte sans merci.

Mais voici qu'avec *Poteaux d'angle* se rend sensible une sorte de leçon, dite sur le ton qui sied à celui qui n'en fait ni ne s'en fait accroire : *« Tâche d'en sortir. Va suffisamment loin en toi pour que ton style ne puisse plus suivre. »* A la fin, *« si près de soi »*, la voix se tait sur l'absurde et indicible secret.

SERGE KOSTER.

Du dessin à l'écriture

LA transgression majeure qui, depuis les premiers poèmes, travaille l'œuvre de Michaux, c'est sans doute celle qui relie l'écriture et le dessin. On s'étonne de voir les fous passer sans discontinuité de la lettre à l'image et vice-versa. Les psychiatres présentent même cette indétermination comme un trait typique de la schizophrénie. Mais n'est-ce pas justement la ségrégation entre le langage figuratif et le langage verbal que nous devrions questionner ou mettre en question comme une marque limitative de notre aire et de notre ère culturelles — ségrégation qui se trouve aussi bien mise en cause dans les pictogrammes des enfants, des fous et des « primitifs » ? Klee, le peintre de prédilection de Michaux, n'affirmait-il pas : *« Ecrire et dessiner sont identiques en leur fond. »* ?

Certes, un Occidental cultivé ne saurait transgresser la frontière entre les mots et les figures sans commencer par la reconnaître et l'assumer — ce qu'illustrent *a contrario* les simulacres dérisoires des lettristes ou des auteurs de calligrammes. Aussi bien Michaux s'abstient-il de toute dénégation artificielle de cette frontière. Mais il s'y fraie des chemins de contrebande de plus en plus subtils. Ainsi, près de la moitié de ce recueil est consacrée à des peintures d'aliénés que le poète décrit et commente sans nous en donner d'illustrations — disons plus précisément qu'il tient la gageure de *reproduire* ces dessins par le seul truchement des mots. Il se fait paradoxalement l'illustrateur (verbal) d'un texte (plastique) qui nous est soustrait.

Et, encore une fois, c'est dans un espace étrangement inexploré qu'il nous engage, celui de la réception de l'œuvre d'art — qui devrait faire elle aussi l'objet d'une esthétique. *« Ce sont les regardeurs qui font les tableaux »*, affirmait Marcel Duchamp. Ainsi Michaux met-il les lecteurs en demeure de reconstituer les images subtilisées, et de rebrousser en quelque sorte le chemin de contrebande qui a abouti au texte.

Il n'est pas indifférent que ces commentaires s'appliquent à des œuvres d'aliénés. En effet, les personnes les plus réticentes à ce genre de travaux sont celles qui en flairent aussitôt le caractère pathologique. Pourquoi pressentons-nous si intuitivement la folie, sans pourtant en avoir aucune connaissance théorique ? Sans doute parce que son expression réveille nos propres potentialités psychotiques. D'où la stratégie perverse d'Henri Michaux, qui amène le lecteur à halluciner l'œuvre dérobée et à s'engager presqu'à son insu dans cet espace paradoxal où poésie et folie communiquent.

MICHEL THÉVOZ.

★ CHEMINS CHERCHÉS, CHEMINS PERDUS, TRANSGRESSIONS, de Henri Michaux, Gallimard, 181 p., 70,20 F.

La statue idéale de la jeunesse

(Suite de la page 13.)

Presque tous les écrivains restent, pour une part d'eux-mêmes, du côté de l'adolescence. Chez Nimier, cela éclate à chaque ligne. Des auteurs étudiés, il retient en priorité ce qu'ils disent de cette patrie perdue. De Shakespeare : *« En France, les jeunes gens se montrent tristes comme la nuit, pour le plaisir de la chose. »* De Gide : *« On ne mûrit pas ; notre désir est sans remède. »* Il sait gré à Gobineau d'avoir souligné non les droits, mais les *« moyens »* de la jeunesse, en tête desquels *« un silence obstiné »*. Le *Singe en hiver* de son ami Blondin, Nimier y voit *« un homme perdu comme l'homme peut l'être quand il devient grand garçon »*.

CE culte de l'enfance s'éclaire si on le compare à celui de son ami Stephen Hecquet. Paul Renard, dans les *Cahiers Nimier*, situe bien la personnalité et l'œuvre de cet avocat oublié (1919-1960). Aussi disert que Nimier pouvait rester muet, cet autre enfant terrible des *fifties*, côté Palais de justice, cachait sous un flot de paradoxes, de provocations *(Faut-il réduire les femmes en esclavage ?)* et de fausses confidences *(Daniel, les Collégiens)* une frayeur de séminariste devant les choses du cœur et du corps. Eternel boy-scout, il rêvait d'un couvent sans foi, où s'affronteraient fraternellement des monstres d'intelligence pure et de sainteté. La postérité retient rarement ce genre de songerie roide.

Nimier n'opposait pas si follement les absolus de l'enfance aux compromis de l'âge mûr. Mais il conservait un souvenir inconsolable du temps où l'on disserte sur les sentiments avant de les avoir éprouvés, où l'on caresse la gloire comme une cousine, avec les mêmes rougissements.

Il ne se fera jamais à l'idée qu'en réalité les grands destins se bâtissent avec une proportion inévitable de tricheries. Veut-il triompher, d'ailleurs ? Comme les héros de Malraux, il n'envisage la puissance que comme un moyen de se dépenser. Il a de la force à revendre, ceux qui lui ont serré la main le savent. Il s'agit pour lui de tempérer ce trop-plein d'énergie par on ne sait quel désespoir méthodique.

SANS doute est-ce là que se cache la « blessure » aperçue par Morand, et que ni l'indifférence feinte ni la taquinerie ne parvenaient à voiler. Les oracles freudiens parleront d'instinct de mort sublimé à grand-peine et retourné contre soi. Ils noteront ce trait déchirant, s'agissant d'Alexandre : *« Un enfant élevé par sa mère ne peut plus s'appeler un enfant. »* Ils surprendront ce refus secret, parlant de Joyce : *« L'artiste doit sortir fermement de la vie, mais un des moyens les plus simples est de n'y pas entrer... »*

Le fait est que Nimier supporte mal la vie d'au-delà de l'enfance, celle où il faut accepter de conquérir ce à quoi l'on tient. Quiconque lui donne trop de joie, ou seulement favorise le contact, encourt le sarcasme. Le plaisir de perdre lui semble *« naturel aux esprits un peu fiers »*. Le malheur *« élève »*, dit-il à propos de Stendhal. Et s'agissant de Maurice Scève : *« Le Ciel se gagne, l'épée vaincue à la main. »*

Par chance, l'épée du mousquetaire Nimier est une des meilleures plumes de l'après-guerre ; et sa défaite, une victoire de la littérature.

B. POIROT-DELPECH.

★ L'ELEVE D'ARISTOTE, de Roger Nimier. Introduction et notes de Marc Dambre, Gallimard, 286 pages, 63,90 F.

★ CAHIERS NIMIER n° 2, hiver 1981, 280 pages, 45 F. Distribution : « Distique », 1, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris.

TROIS PSYCHIATRES

Le pessimisme de Lacan

(Suite de la page 13.)

Limpides, ces réflexions de Lacan, et pertinentes, bien sûr. Pourtant, souvent, il s'emploie à brouiller les pistes, à naviguer dans le flou et l'énigmatique. C'est qu'il redoute d'être compris, le fondement même du discours humain étant, selon lui, le malentendu. Cette obscurité est censée permettre à ses auditeurs de rester dans une position problématique, laissant toujours la porte ouverte à une rectification progressive.

Sur ce point, il estime être fidèle à Freud et le proclame expressément lors d'une conférence tenue pour le centenaire de sa naissance, en 1956. Lacan observe, ce qui est contestable, que le sens du mystère ne manque jamais dans la pensée de Freud : c'est son début, son milieu, sa fin. *« Je crois qu'à le laisser se dissiper, nous perdons l'essentiel même de la démarche sur laquelle toute analyse doit être fondée. »*

Ces pages sur Freud sont passionnantes, car plus d'une fois l'impression vous effleure que c'est de lui, Lacan, qu'il parle ; notamment lorsqu'il décrit l'homme, dans la perspective freudienne, comme un sujet pris et torturé par le langage.

L'inspiration de Freud, comme de Lacan — mais ne pourrait-on pas en dire autant de tous les psychanalystes ? — est pessimiste. *« Freud nie*, affirme Lacan, *toute tendance au progrès. Il est fondamentalement anti-humaniste, pour autant qu'il y ait dans l'humaniste de ce romantisme qui voudrait faire de l'esprit la fleur de la vie. »*

Réaliste et tragique, mais, contrairement à Freud, plus métaphysicien que psychologue, Lacan nous enseigne que la relation de compréhension est un mirage inconsistant et que, dans l'ordre du sens, rien ne peut être durablement saisi. La principale différence entre le psychotique et nous ne serait-ce pas qu'il parle dans une langue qu'il ignore, alors que nous, nous croyons la connaître ?

ROLAND JACCARD.

★ LES PSYCHOSES, Séminaire III, de Jacques Lacan, Le Seuil, 362 p., 75 F.

Searles

(Suite de la page 13.)

Autre plaisir que procure la lecture de Searles : il évite autant que possible le jargon psychiatrique ou psychanalytique ; il parle de choses simples comme la tristesse, l'ennui, l'impuissance, le désespoir ou l'envie de tuer. Jamais il ne dissimule ce qu'il vit, ce qu'il ressent, en se réfugiant derrière le rôle « sain » du psychiatre conventionnel. De plus il n'entend rien « prouver », car il sait que, pour l'essentiel, le travail psychanalytique fait appel à l'intuition, et que celui-ci dépend trop de données intraduisibles en mots, parlés ou écrits, pour que les arguments ou les exemples cliniques emportent l'adhésion.

Sur un point précis enfin, et d'importance, aussi bien Szasz que Lacan approuveraient, je crois, Searles ; il s'agit de la forme qu'il donne à sa condamnation des hôpitaux psychiatriques. *« C'est l'une de nos grandes tragédies actuelles*, écrit-il, *que des centaines de milliers de personnes passent leur vie entière dans de gigantesques hôpitaux psychiatriques, vivant en grande partie dans un cocon chimique, et cela parce que, derrière notre fuite méprisante, nous sentons, sans le formuler, que n'importe laquelle de ces personnes, si nous la laissions faire, deviendrait partie de nous-même, plus que nous n'osons le permettre. »* — R. J.

★ LE CONTRE-TRANSFERT d'Harold Searles. Traduit de l'américain par B. Bost, Gallimard, 264 pages, 85 F.

Szasz

(Suite de la page 13.)

On s'amuse donc en lisant Szasz, mais on s'instruit également ; il parle, entre autres, de la patiente de Mesmer, mademoiselle Paradies, qu'il compare à Anna O. ; de Johann Christian Heinroth et des débuts de la psychothérapie moderne ; des rapports entre le célèbre psychiatre viennois Julius Wagner-Jauregg et Freud ; du rôle de l'antisémitisme dans la carrière de ce dernier ; de Jung, prédicateur sans chaire ; ou encore du pharmacien Emile Coué (1857-1926), qui exigeait de ses patients qu'ils répètent matin, midi et soir : *« Chaque jour et à tous égards, je me sens de mieux en mieux. »*

S'il tourne si volontiers en dérision la psychiatrie et la psychanalyse, c'est non seulement parce qu'il connaît de l'intérieur leurs dangers, mais parce que, individualiste et libertaire jusqu'au bout des ongles, il supporte mal que des êtres humains attendent leur salut, leur santé ou leur bonheur de ces religions laïques et bâtardes que sont, selon lui, les diverses formes de psychothérapie. Il les ridiculise pour mieux nous mettre en garde contre elles et nous inciter à n'y recourir qu'avec la plus extrême circonspection. — *R. J.*

★ LE MYTHE DE LA PSYCHOTHERAPIE, de Thomas Szasz. Traduit de l'américain par F. Verne. Petite Bibliothèque Payot, 310 p., 32 F.

vient de paraître

Romans

MICHEL PEYRAMAURE : *l'Orange de Noël.* — A la rentrée scolaire de 1913, dans un petit village de basse Corrèze, arrive une jeune institutrice de l'école laïque. Elle entre vite en conflit avec le curé, champion de l'école libre. Par l'auteur de la trilogie *la Lumière et la Boue.* (Robert Laffont, 300 p.)

Lettres étrangères

ARITHA VAN HERK : *Judith et le cochon.* — A travers le récit du retour à la vie campagnarde, le roman d'une solitude acceptée. Grand Prix canadien du premier roman 1978. Traduit de l'anglais par Marie-Louise Deleuze. (Laffont, coll. « Pavillons », 240 p.)

ADOLFO BIOY CASARES : *le Héros des femmes.* — Onze nouvelles à mi-chemin du rêve et de la réalité du romancier argentin, ami de Borges, auteur de *l'Invention de Morel.* Traduit de l'espagnol par Françoise Rosset (Laffont, coll. « Pavillons », 242 p.)

Poésie

PIERRE ALBERT-BIROT : *Poésie 1927-1937.* — Ce recueil réunit les suites des *Poèmes à l'autre moi* et du *Cycle des douze poèmes de l'année.* Présentation d'Arlette Albert-Birot. (Rougerie, 118 p.)

Critique littéraire

NICOLE FERRIER-CAVERIVIÈRE : *L'Image de Louis XIV dans la littérature française de 1660 à 1715.* — L'histoire d'une civilisation, avec ses remous et ses faiblesses, ses nostalgies et ses espérances, retracée à partir de l'analyse du Roi-Soleil en tant que thème littéraire. (Presses universitaires de France, 440 p.)

Biographie

JEAN RABAUT : *Jean Jaurès.* — Un portrait fervent d'une des grandes figures du mouvement ouvrier, militant infatigable en faveur de l'unité du socialisme français. Préface de Michel Rocard. (Librairie académique Perrin, 296 p.)

Spiritualité

PETRU DUMITRIU : *Zéro ou le point de départ.* — L'acte de foi d'un Roumain en exil qui a écrit ce livre pour ceux « *qui ne croient à rien* » et pour ceux « *qui ne savent pour quoi vivre* ». (Cerf, 144 p.)

Témoignage

ROGER QUILLIOT : *Une écharpe de maire.* — Le témoignage de Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement et maire de Clermont-Ferrand, sur la vie quotidienne, les ambitions et les déceptions, les combats d'un premier magistrat municipal. (Editions Horvath, Roanne, 192 p.)

Philosophie

RAYMOND POLIN : *Hobbes, Dieu et les hommes.* — Une interprétation, fidèle au rationalisme de Hobbes, d'une pensée souvent calomniée autant que méconnue. (P.U.F., 236 p.)

Essais

ANNE HENRY : *Marcel Proust.* — Les théories esthétiques de Proust resituées dans le débat esthétique international de son époque. (Ed. Klincksieck, 390 p.)

EMMANUEL LEVINAS : *l'Au-delà du verset.* — Lectures et discours talmudiques par l'auteur de *Du sacré au saint.* (Ed. de Minuit, 234 p., 65 F.)

lettres étrangères

Les paradis calcinés de Mircéa Eliade

● ***De l'extase au mythe du surhomme.***

DANS le second volume de son *Journal*, Mircéa Eliade exprime le souhait qu'en France, pays qu'il aime et où il a vécu, on le connaisse en tant qu'auteur d'une œuvre globale et non seulement comme exégète des mythes ou simple conteur. C'est chose faite aujourd'hui. Déjà, en 1978, dans le *Cahier de l'Herne* qu'il lui avait consacré, Constantin Tacou s'était efforcé de faire découvrir au public français « *une partie des productions littéraires de l'historien des religions qui rejoignait, en profondeur, ses écrits historiques* ». Peu après, des proses insolites furent traduites du roumain, *Mademoiselle Christina* et *le Serpent* (l'Herne), suivis par un recueil de nouvelles, *Uniformes de général* (Gallimard) et par la réédition de deux textes parus pour la première fois en France, en 1956, *Minuit à Serampore* et *le Secret du docteur Honigberger* (Stock), véritables modèles du genre fantastique. Aujourd'hui, paraissent un roman édité en 1938 à Bucarest et deux longues nouvelles, terminées l'une à Paris en 1976, l'autre à Chicago l'année dernière. Ces récits nous permettent de suivre le cheminement de l'écrivain, ses errances, leur aboutissement.

Le maître d'œuvre

Une légende roumaine, que nous retrouvons ailleurs sous des formes différentes, raconte qu'un maître maçon ne parvenait pas à terminer son chef-d'œuvre, une superbe église byzantine : les murs qu'il dressait dans la journée s'écroulaient pendant la nuit. Une voix lui dit qu'il peut mener à terme son ouvrage s'il consent à y emmurer son épouse. Le maçon obtempère. Depuis, l'édifice défie le temps...

Eliade s'est peut-être inspiré de ce conte pour écrire *Noces au paradis*, son meilleur roman en raison de l'économie de la conception et de la pertinente analyse du sentiment amoureux. Dans un refuge de montagne, deux amis, Mavrodin et Hasnas, évoquent pendant une longue nuit le souvenir d'une femme, Iléana, qui les a aimés tous les deux à des moments différents de sa vie. Mavrodin, écrivain, mène à Bucarest la vie solitaire d'un dandy touché par la grâce, qui se partage entre ses plaisirs égoïstes et la création. Sa rencontre avec Iléana, belle, jeune, pleine d'esprit, a changé sa vie. Il l'a épousée. Elle a voulu un enfant. Déchiré entre l'exigence de son œuvre et un amour qu'il jugeait trop *terrestre*, Mavrodin a quitté sa femme. Quand pointe l'aube, Hasnas lui apprend qu'Iléana est morte... En sacrifiant son épouse, Mavrodin est devenu un vrai maître écrivain.

Ce texte sur l'amour s'apparente à un discours proustien sur la passion qui serait dit par un grand conteur russe. Belles images de Bucarest avec ses lacs et jardins, belles images des Carpates enneigées qui semblent se mirer dans les canaux vénitiens où se promènent les deux amoureux... En filigrane, à travers Mavrodin, se dessine la silhouette de l'auteur. Ce roman est celui d'un choix douloureux qui, comme les deux autres romans d'amour d'Eliade, *la Nuit bengali* et *Forêt interdite* (Gallimard), raconte la quête d'un impossible paradis.

Double, comme Janus, Eliade a une face tournée vers le jour et l'autre vers la nuit. La nuit est présente dans presque tous ses textes de fiction, alors que son activité de savant se déroule, selon lui, sous un signe diurne. Sans doute, en 1939, quand il publiait en Roumanie *Minuit à Serampore* et *le Secret du docteur Honigberger*, l'écrivain connaissait-il déjà les travaux des grands physiciens sur la quatrième dimension, sur le temps et sur la relativité. Cependant, c'est l'Inde, où il séjourna de 1928 à 1932, qui lui a inspiré ces récits où les héros errent dans le temps comme des touristes égarés. Rassurons-nous, Eliade ne recourt pas, pas encore, aux astuces des auteurs de la trop habile science-fiction. Son fantastique se nourrit de la vie quotidienne au-delà de laquelle l'écrivain sait nous faire entrevoir le sacré, la promesse d'une contrée magique où il semble vouloir nous conduire afin que, touristes égarés, nous devenions immortels.

De cette immortalité et de l'avenir de l'humanité, il est question dans les deux derniers écrits d'Eliade, *le Temps d'un centenaire* et *Dayan*. Ils nous ont déçus, malgré l'excellente traduction d'Alain Paruit. Trop d'ingrédients, intrigues policières peu crédibles, artifices trop visibles, annulent l'effet d'ensorcellement auquel le conteur nous a habitués. Nous quittons *Alice au pays des merveilles* pour entrer dans le territoire terrifiant du docteur Folamour.

Dans *le Temps d'un centenaire*, un professeur acquiert le pouvoir de circuler à travers le temps. Nous le retrouvons, quarante ans après la seconde grande guerre, voyageur studieux s'entretenant avec le comte Saint-Germain et autres immortels du même acabit. Ils lui apprennent que le feu nucléaire anéantira l'humanité, mais que l'énergie électrique ainsi dégagée provoquera une mutation fondamentale chez les rares survivants. L'homme post-historique, le *surhomme*, ainsi né, reconstruira vite une nouvelle civilisation meilleure.

L'argument de la seconde nouvelle du volume *(Dayan)* est plus subtil et le texte mieux charpenté. Un mathématicien nommé Dayan, en raison d'un œil perdu, découvre enfin l'intégration des deux grandes relations de la physique moderne (matière-énergie et espace-temps) en une seule et ultime équation qu'Einstein et Heisenberg cherchèrent jusqu'à leur mort. L'homme va devenir l'égal de Dieu. Pour faire quoi ? Préparer une élite qui, après l'apocalypse atomique, saura refaire une civilisation... Triste fantasme, extase corrompue. Ces récits, secs et froids, sont bien différents des textes antérieurs de Mircéa Eliade, ondoyants, nostalgiques, colorés. Si, pour atteindre le paradis, il nous faut subir l'épreuve initiatique de vivre dans un monde calciné, nous y renonçons avec joie.

EDGAR REICHMANN.

★ NOCES AU PARADIS, de Mircéa Eliade, roman traduit et préfacé par Marcel Ferrand. L'Herne, 265 p., environ 58 F.

★ LE TEMPS D'UN CENTENAIRE, suivi de DAYAN, récits traduits par Alain Paruit. Coll. « Du monde entier », Gallimard, 220 pages, environ 56 F.

Un flâneur de l'éternité

LE premier tome du *Journal* de Mircea Eliade couvre la période de 1945 à 1969. Le second volume relate les événements de 1970 à 1978, années de consécration académique d'un infatigable chercheur et d'un écrivain important. Eliade nous raconte ses voyages qui le mènent des ruines précolombiennes d'Amérique centrale aux monuments sauvés par l'UNESCO en Nubie, des Baléares en Scandinavie, des Etats-Unis à Rome et Paris. Il évoque ses camarades de jeunesse, Ionesco et Cioran et crayonne les portraits de ses amis de l'âge mûr, Jung, Dumézil, Bellow, Corbin ou Ricœur. Il nous parle de ses étudiants, de ses rencontres avec les compatriotes restés en Roumanie, de ses interrogations de romancier. La nostalgie qu'il éprouve pour son pays mythique et réel à la fois est très émouvante de même que le bonheur qu'il ressent d'être lu et aimé par les jeunes de *là-bas*.

Flâneur impavide sur le boulevard de l'éternité mais attentif à l'enfer des événements, sollicité par son Eden sans lieu et sans nom, mais à l'écoute de la moindre rumeur qui court dans la cité, incomparable exégète du symbole religieux mais affolé par le plus insignifiant désordre de son corps, tel apparaît l'écrivain. Il vit cette dualité sans déchirement apparent. Il semble survoler de haut le bruit et la fureur de son siècle, mais il est profondément engagé dans le drame de ce temps. Son détachement est rigoureusement contrôlé. Ses goûts, ses sympathies, ses haines, sont exprimés avec toute la force de sa superbe subjectivité par des notes fulgurantes, d'une grande précision, par des litotes ou, plus subtilement, par des oublis...

« *Je n'admire que ceux qui persistent à créer tout comme si notre monde avait devant lui un millénaire de paix. Ils sont à l'image du poète qui composait ses vers sur un baril de poudre, tout en sachant qu'il pourrait sauter mais n'avait qu'une idée, écrire de la façon la plus parfaite possible* » : c'est le pari que l'auteur de ces mémoires, ballotté entre l'histoire et l'éternité, se propose de gagner.

E. R.

★ FRAGMENTS DE JOURNAL II (1970-1978), de Mircea Eliade, traduit du roumain par C. Grigoresco, Gallimard, collection « Du Monde Entier », 435 p., 120 F.

La botanique de Leo Lionni

CHACUN de nous, étant enfant, a fait l'expérience suivante un jour de fièvre : déchiffrer, dans le papier mural, des fleurs imaginaires, situées hors du temps et de l'espace, et cependant vivantes. Leo Lionni, qui appartint à la seconde vague du futurisme italien, a fait de cette expérience un traité : *le Botanique parallèle*. C'est un enchantement.

Il existe, propose Lionni, deux côtés à la haie où s'épanouissent les fleurs : la botanique courante, avec sa mythologie un peu simple, ses certitudes et ses tisanes, et une autre botanique, sournoise, onirique, génératrice de récits légendaires et de contes fabuleux. Lui-même nous introduit non pas dans une botanique parallèle, mais dans un « univers » parallèle, avec des savants de renommée mondiale, des peuplades étudiées par les ethnologues, des linguistes à la Brisset : un univers à la Lewis Carroll.

Tout se passe comme si les fleurs peintes que la fièvre de l'enfant anime existaient bel et bien. A la suite de l'auteur, nous scrutons les tirelles et les tournelunes, les bourgeonnantes et les étrangleuses, les solées et les artisies, tous éléments de nos nouveaux jardins, les véritables.

Leo Lionni est né à Amsterdam en 1910. Fou de peinture et de récits, il composa des albums remarquables, qui séduisent toujours la jeunesse. Il fut un temps aux Etats-Unis, où il dirigea la revue *Fortune*.

La Botanique parallèle est un traité qui se lit comme une fantaisie à la Henri Michaux. Le lecteur a l'impression d'y apprendre ce qui échappe au savoir. Et c'est là l'essentiel.

HUBERT JUIN.

★ LA BOTANIQUE PARALLELE par Leo Lionni — dessins de l'auteur — traduit de l'italien par Philippe Guilhon. Pandora éditions, 199 pages, 48, Cours Mirabeau, 13100 Aix-en-Provence.



Le Monde

culture

ARCHITECTURE

Exposition Edwin Lutyens à Londres

MAISONS DE POUPÉES

En temps de crise, quand les grands chantiers se font improbables, les architectes peuvent toujours dessiner des maisons de poupées. La plus illustre d'entre elles reste celle que conçut après la première guerre mondiale Edwin Lutyens, le dernier grand architecte de l'empire britannique, en hommage à la reine Mary.

Deux pleines années de travail, la collaboration de soixante artistes et plus de deux cent cinquante artisans furent nécessaires pour la réalisation de ce sublime chef-d'œuvre du lilliputisme, chargé de témoigner (à l'échelle d'un pouce par pied) du train de vie d'un *rich English gentleman*. Elle est un des fleurons de la superbe rétrospective que Londres consacre à celui qui édifia des dizaines de châteaux et de villas patriciennes jusqu'à ce que les « super taxes » du gouvernement de Lloyd George ruinent à jamais, après 1909, l'aristocratie anglaise.

La maison de poupées de la reine était entièrement meublée ; l'ascenseur et la plomberie fonctionnaient ; la bibliothèque comportait des dizaines d'ouvrages infimes, reliés en pleine peau et spécialement rédigés pour la circonstance par les meilleures plumes de l'époque ; rien ne manquait, ni la vaisselle finement ciselée, ni le minuscule stylo à encre, ni les clubs de golf, ni l'exquis album de timbres-poste miniature qui enchanta particulièrement la reine.

Et voici qu'en cette époque de nostalgie, la revue *Architectural Design* lance un grand concours international pour la réalisation d'une maison de poupées. Du Japon aux Amériques, et de toute l'Europe, on annonce la participation des plus fameux architectes contemporains. Dire que naguère encore ils prétendaient faire des villes et de « grands » ensembles... *Small is beautiful*, et cela fera au moins rire les gosses.

FRANÇOIS CHASLIN.

★ *Doll's house competition*. Projets à rendre avant le 31 mars 1982. Architectural Design, 42 Leinster Gardens, London W 2.

★ Exposition *Edwin Lutyens*. Hayward Gallery, South Bank, London. Jusqu'au 31 janvier.

Le centre des impôts de Nemours

(Suite de la première page)

Ailleurs, ce type de professionnel existe pourtant : qu'on songe, pour la Grande Bretagne, à Rogers, à Foster, à Ove Arup and partners ; qu'on songe à l'Allemagne et à la Suisse, obsédées par le bien-construit, et dont les revues regorgent de dessins de détails impeccables, de coupes minutieuses où tout est médité et résolu, d'éclatés, d'écorchés, vivants comme une planche d'anatomie. Alors qu'en France les constructions semblent fagotées par on ne sait quel hasard, à quelques centimètres près, coulées en béton ou dressées en parpaings, matériaux qui ont leurs qualités, certes, (et même leurs beautés) mais qui sont rudes, grossiers, approximatifs, d'autres pays européens ont gardé une tradition moderniste et savent employer l'acier et le verre et toute cette architecture industrialisée qui est pourtant née ici et qu'avait magnifiquement enseignée Jean Prouvé, le grand tôlier.

L'édifice de Nemours est un acte de foi, un engagement total, aveugle, sans la moindre faiblesse, un archétype comme le Beaubourg de Piano et Rogers a pu l'être à une tout autre échelle. « *L'architecture est nécessairement moderne,* proclame Deslaugiers, *j'aime la netteté, le fini parfait et non le bricolage.* » Son bâtiment est une belle auto, une machine lumineuse, une parfaite organisation de poutres, de tubes d'inox, de surfaces d'acier laqué, de vitres, de joints de néoprène, de panneaux de polyester, de pièces filetées et boulonnées, vissées et clipsées : de la belle ouvrage, de la mécanique précise.

Une grammaire

Où a-t-il donc appris tout cela, cet architecte ? Certainement pas dans la vieille école des beaux-arts, tout occupée à enseigner la composition, mais sur le tas, en voyant dans telle ou telle revue, souvent étrangère, « passer » des dessins frappants de pureté, ne dissimulant rien. « *Comment faire ça ?* » Et il fallait reconstituer, trouver le secret de ces images dépouillées, s'inspirer de techniques plus avancées que le bon vieux bâtiment : la carrosserie automobile, l'industrie ferroviaire et la construction aéronautique. Construite à sec, en gants blancs, loin de la gadoue et de la poussière des chantiers, l'architecture devait se faire légère, flexible, démontable, transportable et reconstruisible ailleurs, à volonté. Sur le toit du centre des impôts de Nemours, une potence métallique en forme de grue (qui servit à livrer certains équipements d'informatique très lourds) symbolise ces transformations permanentes qu'imaginaient les architectes.

Mais, si ce bâtiment est une mécanique, une « *grammaire d'assemblage* », c'est aussi une organisation très raffinée d'espaces clairs, souples, fluides et changeants. Les pièces, de tailles diverses, forment des poches rectangulaires aux angles arrondis, délimitées par des parois minces, des membranes, plutôt : elles se combinent comme dans un vaste diagramme spatial, au hasard des nécessités fonctionnelles, sortent de la façade en porte-à-faux, y retournent, traversent un pan vitré avec délicatesse, longent des couloirs généreux, bifurquent sur la trame, se tangentent mutuellement, se referment sans heurt, avec une continuité déroutante.

Des couleurs contrastées soulignent la logique du plan : un jaune orangé, un rouge très vif, un bleu, un vert de machine-outil. De grandes surfaces vitrées mêlent leurs éclats à la brillance des laques ; tout est netteté, reflets, lumière et précision. A l'orée de la forêt, à quelques dizaines de mètres de là, un autre édifice joue lui aussi de la lumière, de la sobriété et de l'honnêteté constructive : c'est le nouveau musée de la préhistoire de l'Ile-de-France de Roland Simounet, récemment inauguré (*le Monde* daté 17-18 mai 1981). Mais l'un est âpre, dépouillé, d'un béton à la rudesse presque monastique, tandis que l'autre est un produit industriel nickelé. L'honnêteté, en architecture, mène à tout... et c'est bien ainsi.

FRANÇOIS CHASLIN.

★ Centre régional d'informatique de la direction générale des impôts, avenue J.-F. Kennedy à Nemours. François Deslaugiers, architecte.

Le Grand Prix de la critique architecturale est décerné au *Monde*

Le Grand Prix de la critique architecturale pour 1981 a été décerné à notre journal par un jury réuni le mercredi 6 janvier sous la présidence de M. Jean-Pierre Duport, directeur de l'architecture au ministère de l'urbanisme et du logement. Ce Grand Prix distingue six de nos collaborateurs Michèle Champenois, François Chaslin, André Chastel, Frédéric Edelmann, André Fermigier et Jacques Michel. Le communiqué du ministère précise que les auteurs de la rubrique, ont, « *avec des sensibilités et des perspectives différentes, rendu compte de l'activité architecturale autant comme fait d'actualité que comme phénomène de représentation de la société* ».

Créé à l'occasion de la campagne des Mille jours pour l'architecture, lancée en 1979 par M. Michel d'Ornano, alors ministre de l'environnement et du cadre de vie, le premier Grand Prix avait été remis en mars 1980 à deux lauréates : Mme Françoise Choay, pour son livre *la Règle et le Modèle*, publié aux Editions du Seuil ; Mme Teri Wehn-Damisch, pour un film de télévision réalisé par Antenne 2 et intitulé *Un petit déjeuner au Bauhaus*.

■ Le T.N.P. se trouve dans l'obligation d'annuler les représentations de *Wielopole, Wielopole*, par Tadeusz Kantor et le Cricotz de Cracovie, prévues du 12 au 15 janvier, la situation polonaise rendant impossible aujourd'hui la venue en France de cette compagnie.

THÉATRE

« L'ENGEANCE » AU T.N.P. DE VILLEURBANNE

La machine infernale

Que se passe-t-il quand une truie — rose et bien lavée, mais enfin une vraie truie vivante — pénètre sur scène juste comme débute le concert d'un pianiste en veste blanche. Le public éclate de rire, le pianiste s'arrête, se munit d'un balai de paille. Un jeune homme vêtu de noir qui déambulait par là va chercher le propriétaire de la truie. C'est Olivier Perrier qui poursuit son vagabondage en terre bourbonnaise — terre et culture, — dont la première étape a été en 1976 *Mémoires d'un bonhomme*.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de remonter le cours de l'histoire paysanne, mais de faire partir l'animal incongru. Seulement, le personnage que représente Olivier Perrier est un « jargeot », une sorte de galéjeur à qui il ne suffit pas d'affabuler et d'enjoliver. Il invente tout ce qu'il faut pour compliquer n'importe quelle situation.

Ainsi, pour faire partir la truie, il commence par l'enfermer dans un enclos qu'il monte avec des morceaux de bois apportés par une jument. Puis il fabrique un long brancard, qui casse. De temps en temps, interrompant à peine son travail, il raconte une histoire sous le regard accablé du pianiste Sylvain Gaudelette, avec qui il partage un léger casse-croûte. Puis il se met en devoir, aidé par le jeune homme en noir, d'élever une machine invraisemblable, faite de cordes, de poulies, de potences, qui rappelle les étranges instruments à mort que mettent en place, parfois pendant des années, ceux qui, de leur suicide, font une œuvre d'art baroque. Et c'est effectivement la mort que poursuit le jargeot, tout au moins la folie.

Au long de son travail fébrile, il se dépouille peu à peu de ses vêtements. Il est en chemise quand il a enfin assemblé la plate-forme sur laquelle il fait grimper la truie et que la jument soulève en tournant. Quand il fait glisser le tout sur un fond de charrette trop petit et que tout s'effondre, il s'effondre lui aussi. Il enlève sa chemise, il est en maillot rouge. Enfermé dans l'enclos, il se peint en rouge, baragouinant une dernière histoire dans un langage incompréhensible. Alors, le jeune homme vêtu de noir fait venir un char de carnaval orné d'oies tendant le cou, et troué d'un cercle où se love le jargeot rouge, que le jeune homme noir emmène non sans avoir tiré de l'aventure une philosophie dont il dit l'essentiel, d'abord en arabe, puis en français...

Abdallah Badis est tout à fait remarquable de simplicité souveraine, d'authenticité. Olivier Perrier est à la fois inquiétant et touchant par la manière dont sa mécanique personnelle s'affole et se déglingue, tandis qu'il construit sa machine absurde. Si le spectacle était construit avec la même impitoyable précision, il serait l'un des plus bizarres et des plus forts vus depuis longtemps. Tel quel, il patine encore un peu. Sans doute il s'ajustera d'ici sa reprise, au début de février.

COLETTE GODARD.

★ T.N.P. à Villeurbanne — 20 h 15 jusqu'au 9 janvier — et du 2 au 13 février.

INSTITUT

A l'Académie des sciences morales et politiques

Éthique et pratique

La première séance de l'année de l'Académie des sciences morales et politiques s'est ouverte lundi 4 janvier par la passation des pouvoirs. M. Henri Guitton a transmis son fauteuil présidentiel à Mme Suzanne Bastid, première femme sans doute à exercer une charge de ce genre à l'Institut, et M. Jean Cazeneuve a accédé à la vice-présidence.

On a entendu ensuite M. Alfred Grosser sur « *la présence de l'éthique dans la pratique de toute analyse de la société* », sujet qui ne va pas sans complexité ni contradictions dans tous les domaines. Cette ambiguïté éclate dans les notions, qui devraient être solidaires, de vérité et de liberté, et aussi de justice.

Des antagonismes peuvent surgir entre la loi, l'ordre légitime et la violence. Ainsi la loi est protection du faible contre le fort et en même temps « *légitimation de l'inégalité et même de la domination du fort sur le faible* », elle « *exprime et structure l'ordre à protéger parce qu'il est protecteur, et l'ordre à transformer* ». Et puis le vrai conflit porte sur la relation entre cet ordre (politique) et l'organisation de la vie économique, ce qui ne va pas sans difficultés, voire sans heurts. Jusqu'à la violence, repoussée par la plupart des citoyens, mais qui est « payante », ne fût-ce que sur le plan de la publicité.

Qui dit publicité, dit influence. Est-elle compatible avec la liberté ? Mais si on renonce à vouloir soi-même exercer une influence, « *ce n'est pas respecter la liberté de l'autre (...), c'est abdiquer* ». Une illustration flagrante en est donnée par la télévision.

« *Le langage conservateur*, a exposé M. Alfred Grosser, *consiste habituellement à dire que la liberté actuelle du téléspectateur doit être pleinement respectée, même s'il réclame des émissions vides ; l'enfant, l'adolescent, l'étudiant, eux, il faut peser sur leur liberté, puisqu'ils ne savent pas ce qu'ils devraient vouloir. Le langage progressiste consiste à rejeter la « dictature des taux d'audience » et à vouloir imposer au téléspectateur les émissions culturelles qu'il ne désire pas (...). En fait, la tension entre le respect de la liberté présente et le respect de la liberté plus complète à provoquer par l'influence est au cœur de toute action effectuée au nom d'un engagement moral se réclamant de la liberté.* »

★ Le texte intégral de cette communication paraîtra au mois d'avril dans la *Revue des travaux de l'Académie* (Gauthier-Villars éditeur).

CINÉMA

« American Pop », de Ralph Bakshi

Héros animés

Le voilà, enfin, le film d'animation que nous attendions. Depuis le temps que le genre se voulait adulte sans parvenir à sortir de l'adolescence, Ralph Bakshi, avec *American Pop*, lui donne sa maturité. Ce n'est pas tout à fait une surprise de la part du créateur de *Fritz le Chat, Flipper City et du* Seigneur des anneaux.

Bakshi raconte ici, à travers quatre générations d'une famille de juifs russes immigrés, l'histoire et l'évolution de la musique populaire aux Etats-Unis du début du siècle à nos jours. Mais surtout, par-delà la musique, *American Pop* est une chronique sociale.

Plus encore que les différents styles musicaux qui se succèdent (du divertissement burlesque au punk-rock en passant par les musicals, le swing, le jazz, le be-bop, le rock'n roll, le folk, le psychedelic-rock, le hard-rock), ce sont les modes, le langage, les attitudes, leur correspondant, qui donnent le ton et la couleur des périodes évoquées, il est étonnant de voir comment Bakshi a réussi à marquer les époques simplement dans la façon de marcher de ses personnages. De très brèves interventions filmées illustrent enfin les guerres qui ont marqué les Etats-Unis.

Mieux qu'en observateur ou en historien, car son film est gavé de sentiments et d'émotions, Ralph Bakshi a retranscrit les mythes de la culture américaine, tous les clichés qui ont nourri nos rêves américains à travers le cinéma. Ses personnages sont traités comme des acteurs (procédé du rotoscope), leurs expressions, leur façon de parler. Ralph Bakshi a tout capté, tout rendu dans le moindre détail : les tics, les accents, l'humour, les coutumes des minorités. Il faut les entendre parler avec l'accent italo-américain, on croirait Robert de Niro dans un film de Scorsese. Tout est là, la musique, le sexe, la drogue, l'hémoglobine, les meilleurs moments du cinéma hollywoodien sont réunis ici autour de véritables héros, porteurs de mythes, animés de vie, parcourus de vibrations. Peu importe finalement si l'époque du rock'n roll est abordée plus légèrement que celle du folk ou du psychedelic-rock.

ALAIN WAIS.

★ Voir les films nouveaux. Disque *American Pop* : Arabella Eurodisc 203-737-320.

MUSIQUE

AGENDA

Les festivals de l'été

— MAI FLORENTIN (9 mai-4 juillet) : *The Rake's Progress, le Rossignol* et *le Baiser de la fée*, de Stravinski, *Macbetto*, création de Sciarrino, *les Fiançailles au couvent*, de Prokofiev, de Vinci, *le Rêveur*, création de Pezzati, *les Aborigènes*, de Takemitsu - Berio - Nordheim.

— GLYNDEBOURNE : Soixante-quatre représentations de cinq opéras (du 24 mai au 12 août) : nouvelles productions de *l'Amour des trois oranges*, par Frank Corsaro, direction Haitink, et de l'*Orfeo*, de Gluck, par Peter Hall, direction Leppard. Reprises du *Barbier de Séville*, du *Chevalier à la rose* et de *Don Giovanni*.

— BAYREUTH : Nouvelle mise en scène de *Parsifal*, par Götz Friedrich, direction James Levine, et reprises de *Tristan*, du *Vaisseau fantôme*, des *Maîtres-Chanteurs* et *Lohengrin* (du 25 juillet au 28 août).

— SALZBOURG : nouvelles mises en scène de *Fidelio*, par Leopold Lindtberg, direction Lorin Maazel, et de *Cosi fan tutte*, mise en scène Michael Hampe, direction Ricardo Muti ; reprises de *Falstaff*, *la Flûte enchantée*, *Ariane à Naxos* et des *Contes d'Hoffmann* (du 25 juillet au 30 août).

— EDIMBOURG (août - septembre) : le Mai florentin présentera *li Zite in Galera*, de Leonardo Vinci, *Manon Lescaut*, de Puccini, *Macbetto*, de Salvatore Sciarrino, tandis que l'Opéra de Dresde jouera *Ariane à Naxos* et *l'Enlèvement au sérail*.

— LYON (Festival Berlioz, 18-28 septembre) : *Benvenuto Cellini, Te Deum* et *l'Enfance du Christ*.

ARTS

Des livres sur Picasso

Pour un centenaire

Le centenaire de la naissance de Picasso a apporté sa moisson de livres biographiques. Ils parlent moins de l'art que de l'homme. L'ouvrage de Josep Palau i Fabre, un habitué du peintre malaguène, dont il a déjà fait l'archéologie de l'œuvre en Catalogne, reprend cette fois en détail l'itinéraire de sa vie, en rectifiant erreurs et approximations qui se sont établies de livre en livre par le passé. C'est un monument de ferveur : 560 pages pour la seule période allant de 1881 à 1907, c'est-à-dire des années de formation au premier tableau cubiste, *les Demoiselles d'Avignon*, où, à vingt-six ans, Picasso change le cours de la peinture. Ce livre témoigne de la vénération du public espagnol pour le peintre-héros, bien qu'il ignore tout ou presque de son œuvre, puisqu'il a fallu attendre la récente exposition du centenaire au Musée d'art moderne de Madrid pour voir la première rétrospective Picasso en Espagne.

Les œuvres de jeunesse étant au Musée de Barcelone, Madrid a tout fait pour récupérer *Guernica*, le tableau-symbole du drame espagnol en 1936, légué au peuple. On sait qu'il est à présent au Cason du Buen Retiro du Prado, installé dans une atmosphère de mausolée sous la garde de surveillants armés. (*le Monde* du 12 septembre 1981). L'odyssée de ce tableau peint, il y a quarante-cinq ans, pour le pavillon d'Espagne à l'Exposition universelle de Paris en 1937 est racontée dans un livre (en espagnol) de Rafael Fernandez-Quintanilla, diplomate et ancien attaché culturel à l'ambassade de Paris, qui faisait partie de la commission chargée d'apporter *Guernica* à Madrid pour en faire, cette fois, un symbole de la réconciliation nationale.

Pierre Daix est un des connaiseurs les plus documentés de l'œuvre de Picasso. Il a dans un livre de 130 pages de grand format judicieusement illustré qui rappelle son ouvrage de tout premier ordre *Picasso, une vie de peintre*, paru en 1978, effectué un survol rapide mais dense et sérieux qui dit le meilleur de ce qu'il faut savoir sur Picasso. Quand au travail de Joseph Chiari, il s'agit, en plus d'une biographie, d'une tentative d'analyse de la pensée de Picasso à travers l'œuvre et le comportement de l'homme, ses principaux pôles d'intérêt. Poète et philosophe, Joseph Chiari s'appuie notamment, dans ce texte sans illustrations, sur les mots de Picasso à propos de l'art, conversations et entretiens parus depuis 1923, qu'il reproduit d'ailleurs en fin d'ouvrage. Ils montrent que, pour Picasso, seule comptait l'émotion. « *La peinture*, disait-il, *me fait faire ce qu'elle veut... Elle vient de loin...* »

JACQUES MICHEL.

★ *Picasso*, 1881-1907, par Josep Palau i Fabre, 560 p. illustrées.

★ *La odisa del* Guernica *de Picasso*, par Rafael Fernandez-Quintanilla, 240 p. Édit. Planeta, Madrid.

★ *Picasso*, par Pierre Daix, 130 p. illustrées, Somogy éditeur.

★ *Picasso*, par Joseph Chiari, 259 p. Buchet-Chastel éditeur.

VARIÉTÉS

Renaud à l'Olympia

Renaud s'est installé bravement à l'Olympia pour trois semaines. Il s'appuie sur un orchestre solide, où le guitariste Serge Saïd lui fait des merveilles, il s'enracine derrière son micro, et, avec deux choristes marioles, passe en revue son univers.

« *Tous les systèmes sont dégueulasses* » et la Marseillaise, « *même en reggae* », le fait « *gerber* ». En uniforme loubard, aujourd'hui désormais naturalisé banlieusard, comme à ses débuts il était Titi parisien, Renaud crache sans distinction sur les flics, le fric, l'Hexagone, les « *tronches de rats* » et « *l'prolo bourgeois* ». Un révolté : voilà ce qu'il est. Pas délicat, sauf le cœur. Anti-communiste, anti-fasciste, anti-n'importe quoi.

Coluche et Reiser semblent les parrains de cette terreur à tête de mignon gavroche. Il ne fait peur à personne, Renaud. Devenu la référence d'une génération qui aime bien rire bête et méchant, il draine dans ses chansons tout un bric-à-brac contemporain. Peu importe qu'il soit sincère ou non, ce dont il parle existe, et son répertoire tient debout, même s'il n'est pas très varié. — Cl. D.

★ Olympia, 21 heures.

PETITES NOUVELLES

■ Le deuxième Festival international du film contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples aura lieu du 11 au 21 mars à Amiens, ainsi que dans une trentaine de villes et villages de Picardie.

Quatorze films seront en compétitions. Des hommages aux cinémas algérien et indien sont prévus, ainsi qu'une rétrospective du cinéma antiraciste et l'étude de six films racistes.

■ Le festival Vive le cinéma français reprend, après une année d'interruption. Organisé par la salle de Bagnolet, le Cin'hoche, du 12 au 25 janvier, il comprendra deux rétrospectives (Paul Grimault et Georges Franju) ainsi que des inédits (signés Christian Drillaud, Jean-Claude Brisseau, Jean-Pierre Rouette, etc.) de nombreux courts métrages et un bal.

★ Cin'hoche : 6, rue Hoche, 93170 Bagnolet.

SPECTACLES

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE CHANTEUR D'OPÉRA, Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30.
L'ILE AUX CHÈVRES, Marie Stuart (508-17-80), 20 h 30.
DE TOUTES LES COULEURS, Petit Rond Point (256-70-80), 20 h 30.
PALAIS DE JUSTICE, Odéon (325-70-32), 20 h 30.
LE COMBAT DE LA MOUCHE, Lucernaire (544-57-34), 22 h 15.

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Brasil Tropical.
Comédie-Française (296-10-20) : 20 h 30 : Andromaque.
Chaillot (727-81-15), grand théâtre, 20 h. : Faust.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30 ; Dorval et moi ; 21 h 30, le Neveu de Rameau.
TEP (797-96-06) 20 h 30, F. Couturier et J.-P. Celea.
Petit TEP (797-96-06), 20 h 30 : Marionnettes Richard Bradshaw.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h 30 : De l'usine on peut voir la vi (II) e.
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), 20 h 30 : Duchesse d'Amalfi.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h 30 ; West Side Story.

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Cartoucherie Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Ecrits contre la Commune ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II.
Centre d'Arts celtique (258-97-62), 20 h 45 : Évasion.
Cité internationale (589-38-69), grand théâtre, 20 h 30 : la Divine Comédie.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Deux-Portes (361-49-92), 20 h 30 : les Fausses Confidences.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h 15 : Tranches de vie.
Espace Marais (271-10-19), 22 h 30 : Motus et Paillasse.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h : la Princesse de Babylone ; 21 h 30 : Attention copyright ; salle II, 18 h 30 : Spectacle Guillevic ; 20 h 30 : Monsieur, Monsieur, Monsieur ; 22 h : Cheese ou la vie en rond .
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : les Trois Jeanne.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Ça fait mal quand je touche ? 22 h : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h 30 : Dialogues d'immigrés.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : André Frère ; 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon ; 22 h 30 : les Armes secrètes.
Jardin d'Hiver (262-59-49), 19 h : Partage.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30 : Yerma ; 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; Théâtre Rouge, 18 h 30 : Ladyablogues. Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Maison des Amandiers (366-42-17), 20 h 30 : Articule.
Marie Stuart (508-17-80), 22 h 15 : Pourquoi la robe d'Anna... ?
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 18 h 30 : le Grain de sable ; 21 h : Jacques et son maître.
Moderne (280-09-30), 20 h 30 : le Journal d'une femme de chambre.
Œuvre (874-42-52), 20 h 30 : Orties... chaud.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Joyeuses Pâques.
Roquette (805-71-51), Petite salle : 20 h 30, Il était trois fois.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
TAI - Théâtre d'Essai (270-10-79), 20 h 30 : l'Écume des jours.
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : 20 h 30 : Vampire au pensionnat ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre en Rond (387-88-14), 20 h 30 : Méli-mélomane ; 22 h : Rosine Favey.
Théâtre du Marais (278-03-53) : 20 h 30 ; Henri IV.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30 : les Joies de la vie ? Pardon Monsieur.
Théâtre Paris 12 (343-19-01), 20 h 45 : les Mentons bleus.
Théâtre du Parvis (633-08-80), 20 h 30 : Écoute le vent sur la lande.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : le Grand Bilan ; II, 21 h : Aima.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21), 20 h 30 : Christophe Colomb.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : l'Amour de l'amour.
Théâtre-18 (226-47-47), 22 h : Gaspard.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h : Une heure à tuer.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h 15 : Tohu Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Des bigoudis à l'intérieur de la tête.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : Demain, j'enlève le noir. – II, 20 h 30 : les Moines en folie ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? ; 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
Connétable (277-41.40), 22 h. : Djalma, J. Arnulf.
Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ?
Point Virgule (278-67-03), 22 h 30 : Du ronron sur les blinis.
La Soupap (278-27-54), 21 h 30 : Josy coiffure.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 : Papy fait de la résistance.
Le Tintamarre (887-32-82), 19 h : Destressan, C. Epinal ; 20 h 30 : Phèdre.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h 30 : Voyager ; 22 h 30 : J.-M. Binoche.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

Le music-hall

American Center (354-99-92), 21 h. : Brian Stavechny.
Bobino (322-74-84), 20 h 45 : Riou-Pouchain ; P. Font et P. Val.
Espace Gaîté (327-95-94), 22 h : G. Pierron chante G. Couté.
Fontaine (874-74-40), 22 h. : Lacombe - Asselin.
Gymnase (246-79-79), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
Lucernaire (544-57-34), 20 h 30 : la Fête à Boris ; 22 h 30 : A. Nizet, D. Carmier .
Olympia (742-25-49), 21 h : Renaud.
Palais des Congrès (758-27-68), 21 h. : Gérard Lenorman.
Palais des Glaces (607-49-93), grande salle, 20 h 30 : Les Étoiles ; – petite salle, 20 h 45 : D. Bailly ; 22 h 15 : J.-P. Farré.
Palais des Sports (828-40-90), 20 h 30 : France Gall.
La Tanière (566-94-23), 20 h 45 : Meddur ; 22 h 30 : J. Tricot.
Théâtre de la Plaine (250-15-65), 20 h 30 : Ensemble Karumanta.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h. : R. Caldarella, Jacinta.

La danse

Espace Marais (271-10-19), 20 h 30 : Graziella Martinez.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : l'Ensemble de Pékin.
Théâtre-18 (226-47-47), 20 h : Ombre d'entre elles.

Jeudi 7 janvier 1982

Les concerts

Salle Pleyel 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, sol. A. Moglia (Nielsen, Schubert).
Salle Gaveau, 21 h. : E. Dubourg (Schubert, Schumann, Debussy, Mendelssohn).
Radio France, Auditorium 106, 18 h 30 : J. Vidal et F. Sylvestre.

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : Memphis Slim.
Cirque d'Hiver (503-47-59), 21 h. : J. Higelin.
Cloître des Lombards (233-54-09), 22 h 30 : Larry Corriel.
L'Ecume (542-71-16), 22 h. : Marlène et Slan.
Feeling (271-33-41), 22 h 30 : Steckar Tubapack.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Private life.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h 30 : J.-P. Debarba, C. Barthelemy, P. Blanchard, E. Tocanne.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : J. Montagne Trio.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : R. Fays trio.
Slow Club (233-84-30) : R. Franc.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30 : Sechou.
Vieille Herbe (321-33-01), 20 h. : Bouzouki, P. Lemercier, M. Robine.

En région parisienne

Chelles, c.c. (421-20-36), 20 h 45 : Qui a peur de Virginia Woolf ?.
Gennevilliers, Théâtre (793-63-12), 20 h 45 : la Chute de l'Egoïste Johann Fatzer.
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h 30 : Stratégie pour deux jambons.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : le Trouillard du Far-West, de N. Taurog ; 19 h : Fantôme à vendre, de R. Clair ; 21 h : Rétrospective Ivan Passer : Cutter's way.

BEAUBOURG (278-35-57)

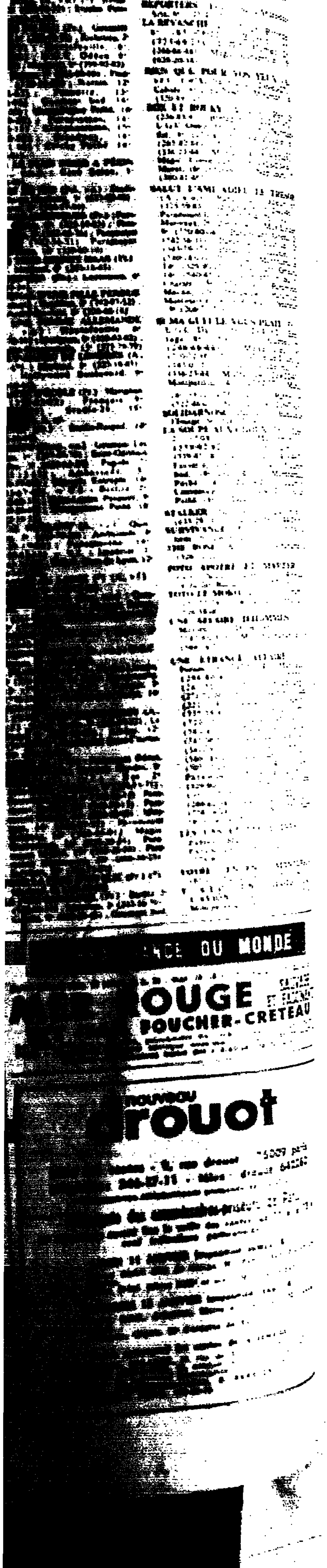
15 h : la Charrette fantôme, de V. Sjöström ; 17 h : Dix ans du forum de Berlin (1971-1980) : The unquiet death of Julius and Ethel Rosenberg, d'A. H. Golsdstein ; 19 h : Festival des trois continents (Nantes, 1981) : le Village dans la jungle, de L. J. Peries.

LES FILMS NOUVEAUX

AMERICAN POP, film américain de Ralph Bakshi, v.o. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
ARTHUR, film américain de Steve Gordon, v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).
RAGTIME, film américain de Milos Forman, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.o. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).
LE ROSE ET LE BLANC, film français de Robert Pansard-Besson, Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Action République, 11e (805-51-33).
SOUHAITEZ NE JAMAIS ETRE INVITÉ (Happy Birthday) (*), film américain de John Lee Thompson : v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).
T'ES FOLLE OU QUOI ? film français de Michel Gérard, Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (826-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) : Nation, 12e (343-04-67) : Fauvette, 13e (331-60-74).
CARMEN JONES (A., v.o.) George-V, 8e (562-41-46).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-27-78) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EAUX PROFONDES (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 2e (770-33-88).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (A., v.o.) (*) : Rivoli-Cinéma, 3e (272-63-32) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuillle, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chin., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe Huchette, 5e (633-08-40) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).
HOTEL DES AMERIQUES (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79)
LE LOUP-GAROU DE LONDRES (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français 9e (770-33-88) ; Studio-28, 18e (606-36-07), h. sp.
MALEVIL (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-93).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) : Parnassiens, 14e (329-83-11) – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
LA MORT AU LARGE (*) (A., v.f.) : Maxéville, 2e (770-72-86).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
LA PEAU (It., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Français, 2e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
POPEYE (A., V.O.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic Convention, 15e (828-20-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 3e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
QUAND TU SERAS DEBLOQUE FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.C.G. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA REVANCHE (Fr.) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 2e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-34).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SALUT L'AMI ADIEU LE TRESOR (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; (v.f.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-41-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e, (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SOLIDARNOSC (Pol., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
STALKER (Sov., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Cosmos, 6e (544-28-80).
SURVIVANCE (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).



RADIO-TÉLÉVISION

Vu

Leurs nouvelles émissions

Un vrai moustique, Laurent Broomhead, l'animateur de « Planète bleue », le nouveau magazine d'Antenne 2. Il est ici, il est là, il est partout à la fois, il volette sur nos carreaux, il vrille, il vrombit, il vibrionne. Curieux, il est léger, il est gracieux, il a une voix de fillette, et, pourtant, je ne sais pas comment il s'y prend, il déplace plus d'air qu'un troupeau d'éléphants. Il faut dire qu'il n'y en a que pour lui dans cette émission. Il s'est fait construire un décor invraisemblable, tarabiscoté, incroyablement compliqué, encombré de cartes, d'écrans, de plantes en pot, d'ordinateurs, de praticables, de téléphones, de bottes de foin, d'une vache, une vraie, rien que pour nous montrer qu'il sait aussi traire, de bocaux, de vaisselle, que sais-je encore ?...

Et il se balade, il arpente son royaume de carton-pâte, la caméra en laisse, tout en s'interrogeant sur le ton haletant, essoufflé, précipité du chroniqueur hippique à l'arrivée du prix de Diane sur les chances de Tambour-Major, pardon, sur le risque que nous courons de verser de l'huile frelatée venue d'Espagne dans notre salade. Il est nul. Ou de boire du lait contenant des aflatoxines. Il est égal à zéro. Ou de déguster du maquereau farci au mercure. Il est inexistant. Ou de bouffer des champignons vénéneux. Là, effectivement, le danger peut se chiffrer à cinq cas mortels par an. Ça fait quand même beaucoup de bruit pour pas grand-chose.

Et attendez, ne n'est pas fini : *il a monté une énorme opération* C.I.I.-Honeywell Bull pour permettre de mesurer tout au long de cette palpitante soirée le degré de précaution et d'anxiété atteint par les populations de l'Hexagone devant le terrifiant fléau de l'intoxication alimentaire. On a même mobilisé pour l'occasion un laboratoire de répression des fraudes à Montpellier et une usine ultra perfectionnée de conditionnement du lait à Clermont-sur-Oise, histoire de sacrifier à la mode de la décentralisation et du duplex, pardon, du triplex. Il avait au moins l'avantage de nous permettre d'échapper à l'omniprésence de notre mentor. Pas longtemps. Et pas souvent. Quand on est allé à Pont-Saint-Esprit pour enquêter sur l'affaire déjà ancienne du pain maudit, il a tenu absolument à nous accompagner. *Il est franchement collant.*

Pendant ce temps-là, sur FR 3, Claude Villers lançait son magazine de cinéma. En guise d'ouverture ou de générique, un très joli dessin animé caricaturant gentiment les vedettes de l'écran, excusez le cliché. Après ça, un gentil petit reportage sur une cantinière de tournage (une certaine Henriette, elle a l'air adorable), qui mitonne de bons petits plats pour les acteurs *retenus en extérieurs*. Gabin adorait le plat de côtes. Et ensuite, plus rien. Enfin, si... un remake d'« Apostrophes » réunissant dans la maison du père Lumière à Lyon une brochette de réalisateurs, Tavernier, Forman, Annaud, Drach, qui ont ou qui vont sortir des films historiques. Discussions, bavardages et coups de balançoire habituels – ton film est formidable... Le tien est génial – sous l'œil averti, malin et vaguement ironique du *meneur de jeu*. Il observait son petit monde comme s'il était de notre côté de la vitre. Dire qu'on va *sacrifier* à ces conversations de salon une bonne soirée de vrai ciné, c'est à *pleurer*.

CLAUDE SARRAUTE.

A voir

La résistance afghane dans la vallée du Panchir

Après les « Fous d'Allah » de Jean Bertolino, la télévision française programme ce jeudi soir sur Antenne 2, dans l'émission « Affaire vous concernant », un autre reportage remarquable sur la résistance afghane. Comme le premier, il est l'œuvre de deux journalistes – Jérôme Bony et Christophe de Ponfilly – et de leurs camarades techniciens, cameraman et preneur de son. Ce travail courageux d'équipe peut paraître enviable au journaliste de la presse écrite qui n'est pas toujours en mesure d'aller aussi loin sur la voie royale de la profession.

Partis du Pakistan, Bony et Ponfilly se sont rendus jusqu'à la vallée du Panchir, à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de Kaboul. On savait *depuis longtemps que* cette région stratégique, – elle débouche sur le col du Saleng qui commande la route reliant la capitale à l'U.R.S.S. – était tenue par la résistance. L'enquête répond aux questions simples qu'on se posait. De quoi vivent les maquis ? Comment sont-ils armés ? Comment se présente la vie quotidienne chez eux ? La caravane avec laquelle les journalistes ont parcouru un millier de kilomètres dans les montagnes pour atteindre leur objectif transportait des fusils soviétiques fournis par l'Egypte, des canons antiaériens donnés par la Somalie et, surtout, des munitions, indispensables pour continuer la guerre avec les armes prises à l'ennemi, qui, dans cette vallée, constituent 80 % de l'arsenal de la résistance.

Contre les maquis démunis, les Soviétiques expérimentent un matériel de guerre de plus en plus sophistiqué : mines antipersonnelles, jetées sur les pistes par l'aviation, bombes au phosphore, roquettes à fragmentation. Parmi les temps forts du reportage, il y a les opérations, pratiquées dans des conditions inimaginables en Occident, sur les victimes, souvent civiles, de ces « trouvailles » de l'industrie d'armement : grands brûlés, enfants aux membres arrachés. Le médecin qu'on voit se laver les mains dans un ruisseau avant une de ces interventions est un des membres de l'association française Aide médicale internationale, qui se relaient au Panchir.

En dehors de leurs périodes régulières d'opération contre l'ennemi – une quinzaine de jours en général – les combattants mènent la vie de famille dans des villages placés sous le contrôle de différents comités. On allume le feu avec des allumettes soviétiques apportées par ravitailleurs de Kaboul, on dispense un semblant d'enseignement coranique aux enfants, devant les mosquées rasées systématiquement par l'aviation ennemie.

Régulièrement, en l'absence de liaisons par radio, un messager annonce une nouvelle attaque. Plusieurs fois, les blindés ont essayé de reprendre le contrôle de la vallée. Leurs carcasses témoignent de l'échec de ces tentatives.

Ce reportage a été effectué il *y a quelques semaines*. Aujourd'hui les caravanes ne se rendent plus au Panchir. La neige a recouvert les pistes de montagne. Jusqu'au printemps, les chefs de la résistance, – dont certains se sont exprimés dans un français émouvant, appris à Kaboul avant la « révolution », – devront tenir seuls. En accueillant Bony et Ponfilly, les combattants, aux armes rafistolées, ont mené, avec un art consommé, une des formes de la *guerre moderne*, celle de l'information.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

★ Antenne 2, jeudi 7 janvier, à 20 h 35.

Un entretien avec M. Jack Lang dans « Télérama »

« Mettre un terme à la dictature de la frivolité »

M. Jack Lang, ministre de la culture, entend *« peser lourd dans l'élaboration de la future loi sur l'audiovisuel »*. Dans une interview publiée par l'hebdomadaire *Télérama*, le 6 janvier, M. Jack Lang estime que *« les directeurs de chaînes ne peuvent être au-dessus des lois et du projet culture d'un pays. »*

Après avoir exprimé des réserves sur le rapport de la commission Bredin concernant la réforme du cinéma *(« le temps a manqué à la commission pour étudier un secteur essentiel : l'exportation, la présence internationale du film français »)*, M. Jack Lang déclare que la future réforme du cinéma sera liée à celle de l'audiovisuel : *« d'abord, à travers le chapitre des rapports entre la télévision et le cinéma. Le ministère de la culture plaidera pour l'insertion dans la loi elle-même, et pas seulement dans le cahier des charges, d'obligations de service public très strictes, imposant aux chaînes de télévision un certain nombre de règles fermes et clairement établies. Notamment en ce qui concerne les rémunérations versées par les chaînes au cinéma pour l'achat de films, et les coproductions cinéma-télévision ». (...)*

Interrogé sur la lettre de M. Georges Fillioud au président de TF 1 concernant l'émission des *Trottoirs de Manille*, M. Jack Lang a répondu qu'il ne croyait pas que le ministre de la communication *« doivent s'user, se fatiguer, à écrire une lettre à propos d'une émission particulière »*, tout en ajoutant que M. Fillioud n'avait *« de leçons de liberté à recevoir de personne »* mais, en même temps, il lui a reproché *« de ne pas intervenir assez »*. *« Je suis contre la télévision-voix d'un P.D.-G.*, a insisté le ministre de la culture, *je suis pour une télévision polyphonie de toutes les France. Pas seulement de la petite société du spectacle parisien. Ouvrons les écrans à toutes les cultures, à toutes les formes d'expression, à toutes les régions. Ce qui implique une véritable redistribution du pouvoir à l'intérieur de la télévision et de la radio. (...) Je rêve d'un système à l'allemande, où les programmes nationaux seraient constitués par les apports de chacune des régions. Au fond, les obligations que j'aimerais imposer viseraient à mettre un terme à la dictature de la frivolité et de la superficialité qui est sans rapport avec la vie réelle des gens. »*

En ce qui concerne la publicité pour les radios libres, M. Jack Lang n'y est pas opposé, à condition que ce soit fait *« avec précaution »* : *(« Liberté, liberté... oui ! mais pas au bénéfice des puissants »)*. Enfin, à propos des radios périphériques comme Europe 1 ou RTL, il précise que ces radios *« bénéficient de privilèges sur notre territoire qui devraient entraîner leur soumission à un certain nombre de règles de service public »*.

CONFLIT A ANTENNE 2

L'Institut national de la consommation suspend l'émission « D'accord, pas d'accord »

L'Institut national de la consommation (I.N.C.) a décidé de suspendre la diffusion de ses émissions télévisées sur Antenne 2, à partir du 6 janvier, à la suite d'un différend portant sur les nouvelles tranches horaires proposées par la chaîne. Depuis le 4 janvier, en effet, l'émission « D'accord, pas d'accord » est programmée à raison de deux minutes du lundi au vendredi, à 19 h 10, après « Des chiffres et des lettres ». Or, l'I.N.C. et son conseil d'administration sont très attachés au créneau du mardi soir, à 20 h 30, juste avant les « Dossiers de l'écran », horaire qui permet, une fois par semaine, de toucher les téléspectateurs qui ne peuvent être devant leur écran à 19 h 10, quitte à conserver cet horaire les jeudi et samedi.

Au cabinet de M. Pierre Desgraupes, président-directeur général d'Antenne 2, on affirme que cette décision de suspendre ces émissions est due au fait que l'I.N.C. n'est pas en mesure de les assurer. A cet argument, à l'I.N.C. on répond qu'aucun accord n'est intervenu entre Antenne 2 et l'Institut, comme le prévoit le cahier des charges, sur les quatre minutes supplémentaires d'émission, qui pourraient être assurées par les associations dec consommateurselles-mêmes, et regroupées le samedi en une seule émission.

Le conseil d'administration de l'I.N.C. se réunira le 20 janvier pour en débattre, en présence de M. Laurent Denis, son nouveau directeur, nommé le 22 décembre, en remplacement de M. Pierre Fauchon, par le ministre de la consommation, Mme Catherine Lalumière.

Jeudi 7 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Téléfilm : Commissaire Moulin.
Le Patron, réal. : C Boiddol.
Un plan diabolique pour se débarrasser d'une épouse infidèle.

22 h Document : Au-delà de l'histoire.
Réal. R. Clarke et J. Audoir.
Les cathédrales de la préhistoire, avec MM. J.-P. Mohen et J. Guilaine, archéologues.
Le voyage de deux archéologues dans les civilisations des mégalithes, à Malte et en Angleterre.

22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.
Réal. : J. Bony et C. de Pongilly.
Une vallée contre un empire.
Une équipe d'Antenne 2 a parcouru les montagnes afghanes près de Kaboul où cent mille habitants tentent de résister à l'invasion soviétique.



21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
de P. Lescure.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : Main basse sur la ville.
Film italien de F. Rosi (1963), avec R. Steiger, S. Randone, G. Alberti, A. d'Alessandro, C. Fermariello (v.o. sous-titrée. N. rediffusion).
A Naples, à la suite de l'effondrement d'un immeuble vétuste causé par des travaux de construction, un entrepreneur et des hommes politiques sont compromis dans un scandale immobilier.
Film politique réalisé comme une enquête à partir d'un fait divers. Le style percutant de Rosi dénonce un affairisme, des collusions toujours d'actualité. Forte composition de Rod Steiger.

23 h 05 Journal.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine** : la chirurgie esthétique du corps.
20 h, **Nouveau répertoire dramatique** : Puzzle, de S. Ganzl.
22 h 30, **Nuits magnétiques.**

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, **Concert** (en direct de l'église américaine de Paris) : Musique orthodoxe russe. (Tchaïkovski, Rachmaninov, Morkranjac, Kiriac et chants grégoriens).
22 h, **La nuit sur France-Musique** : 23 h, Studio de créations radiophoniques, M. Zbar ; 0 h 5, Musique de chambre : œuvres de Brahms, Liszt et Chopin.

Vendredi 8 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 55 Sports : Football.
Tirage au sort des championnats d'Europe des nations, en direct de la Sorbonne.

12 h 30 Les visiteurs du jour.
La justice.

13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Réponse à tout.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un rue Sésame.
18 h 50 Ces chers disparus.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.

20 h 35 Théâtre : Un balcon sur les Andes
d'E. Manet. Mise en scène J.-L. Thamin (enregistré au Théâtre de l'Odéon).
1948 : Deux comédiens emprisonnés au chateau d'If pour avoir critiqué le pouvoir royal s'évadent grâce à un bagnard et partent en Amérique latine, où ils découvrent les abus dictatoriaux.

22 h 35 Variétés : Show Shirley Mac Laine.
Avec les Ballets Trocadéro de Monte-Carlo et Don Ellis et son orchestre.

23 h 30 Journal et cinq jours en bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 05 Passez donc me voir.
12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.

13 h 50 Série : Les amours des années grises.
Tattignies fait engager dans la ferme du père Boudet un étudiant menacé par le S.T.O.

14 h Aujourd'hui madame.
Music à brac.

15 h Série : La famille Adams.
John Adams, héros de l'indépendance américaine, se sépare de sa femme.

16 h 5 Document : La peur des loups
Réalisation F. Bouchet.
Les loups mythe ou réalité ? Que reste-t-il dans la mémoire des êtres des frayeurs d'antan ?

16 h 50 Série documentaire : Les chemins de la vie.
Nº 1 : Les enfants télévisuels. Réalisation F. Wiasemski.
La formation du regard de l'enfant : nouvelles pratiques éducatives et expériences pédagogiques.

17 h 45 Récré A2.
Mes mains ont la parole : Les arbres...

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord *(I.N.C.)*.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.

20 h 35 Série : Les nouvelles brigades du Tigre.
Le temps des garçonnes. Réalisation C. Desailly.
1929 : Elliot Ness apprend que Al Capone a décidé de monter un réseau de commerce clandestin en Europe.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Tout cela est-il bien convenable ? Avec M.-A. Barbey *(Eros en Helvétie)*, M. Segualen *(la Première fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents)*, M. Décaudin (préfacier des *Diables amoureux*, d'Apollinaire), R. Depestre *(Alleluia pour une femme-jardin)*, et J.-F. Josselin (pour : *les Fantaisies sexuelles des animaux*, de H. Freedman), P. Valland (pour : *l'Onanisme*, du docteur Tissot).

23 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Hitchcock) : Le grand alibi.
Film américain d'A. Hitchcock (1950). Avec J. Wyman, M. Dietrich, M. Wilding, R. Todd, A. Sim (v.o. sous-titrée – Noir – Rediffusion).
Pour sauver l'homme qu'elle aime, accusé de meurtre, une jeune apprentie comédienne se glisse, déguisée, dans l'entourage d'une vedette de music-hall qui est, croit-elle, la vraie coupable. Londres, atmosphère anglaise savoureusement recréée par Hitchcock, jeux subtils de la vérité et du mensonge, de la vie et du théâtre. Jane Wyman, a, ici, autant d'importance que Marlène Dietrich, fidèle à son mythe dans le suspens.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les Wombles : Vive le volley ; des livres pour nous.

18 h 55 Tribune libre.
La fondation de France.

19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les jeux.

20 h 30 V3 - Le nouveau vendredi : Cambodge. Les enfants d'Angkor.
Jean Kanapa, avec l'aide de l'UNICEF, est retourné au Cambodge, en novembre 1981, pour un bilan de la situation politique, économique et militaire du pays. Il trace un tableau du nouveau système éducatif et de la renaissance de la culture khmère.

21 h 30 Hommage à Maurice Chevalier.
22 h 25 Journal.

22 h 45 Magazine : Thalassa.
Passeport pour classe de mer.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : Le patrimoine et la continuité politique ; l'Armée du Salut ; Femmes en Israël.
8 h, **Les chemins de la connaissance** : Les socialistes russes 1880-1920 (sociaux-démocrates russes et allemands) ; à 8 h 32, l'homme et l'abeille.
8 h 50, **Echec au hasard.**
9 h, **Matinée des arts du spectacle.**
10 h 45, **Le texte et la marge** : « Adolescents aujourd'hui » avec le docteur Jeanne-Françoise Bayen.
11 h 2, **Carrousel** : D. Levaillant, piano, J.-L. Chautemps, clarinette basse, J.-F. Jenny-Clark, contrebasse ; C. et O. Delangle, saxophone et piano, P. Huelle et F. Verlé, luth et orpharion, E. Peclard, violoncelle.
12 h 5, *Agora : Henri Delpeux, les marionnettes pour enfants.*
12 h 45, **Panorama**, avec Patrick Lagadec.
13 h 30, **Musiques extra-européennes.**
14 h 5, **Un livre, des voix** : « L'Empire Sarkis », de C. Bourniquel.
17 h 47, **Les inconnus de l'histoire** : Alexandre Yersin, par J. Montalbetti. Avec A. Mollaret, H. Jacotot et J. Brossolet.
16 h, **Pouvoirs de la musique** : Portrait... Pierre Bouyer ; Archives de la décentralisation ; musiques actuelles ; livres sur la musique.
18 h 30, **Alors le cavalier rouge passa...** contes populaires. « La Petite Fille des marais ».
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Les grandes avenues de la science moderne** : Les collagènes.
20 h, **Relecture** : Rimbaud.
21 h 30, **Black and blue** : Vient de paraître.
22 h 30, **Nuits magnétiques.**

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musique du matin** : Œuvres de Lalo, Pergolèse, Weber, Tchaïkovski, Liszt et Penderecki.
8 h 7, **Quotidiens musique.**
9 h 2, **Musiciens d'aujourd'hui** : T. Gobbi (« Falstaff », de Verdi, « La Bohème », de Puccini), avec L. Gaetta, baryton, V. Mordo, soprano, R. Kliskic, baryton ; œuvres de Puccini, Rossini, Cherubini et Bellini.
12 h **Equivalences** (ouverte aux interprètes et aux compositeurs non voyants) : œuvres de J. Langlais.
12 h 35, **Jazz s'il vous plait.**
13 h, **Jeunes solistes**, en direct du Studio 119, avec Y. Micenmacher, percussionniste.
14 h, *Œuvres de Mendelssohn et Debussy.*
14 h 30, **Les enfants d'Orphée** : musiques buissonnières.
15 h, **D'une oreille à l'autre** : œuvres de Schumann, Brahms et Mahler.
17 h 2, **L'histoire de la musique** : « Saint Grégoire et la réforme du chant des églises ».
18 h 30, **Studio-concert** (en direct du Studio 106) : œuvres de Schutz, Fiocco, Buxtehude, Scarlatti, Purcell.
19 h 35, **Jazz.**
20 h, **Musiques contemporaines.**
20 h 20, **Concert**, cycle d'échanges franco-allemands (émis de Sarrebruck) : « Les Hébrides », de Mendelssohn, « Symphonie nº 36 », de Mozart, « Symphonie nº 4 », de Bruckner, par l'Orchestre symphonique de Sarrebruck, dir. : H. Zender.
22 h 15, **La nuit sur France-Musique** : œuvres de Beethoven, Prokofiev et Szymanowski ; 23 h 5, Ecrans ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 8 JANVIER

– *M. Raymond Aron* est l'invité d'Antenne 2-Midi.



LÉGION D'HONNEUR

Le Journal officiel du 7 janvier publie la liste des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur. Il s'agit de la promotion traditionnelle, dite du 1er janvier, qui, cette année, est publiée avec quelques jours de retard (*le Monde* du 2 janvier).

GRAND CROIX

Est élevé à *la dignité de grand croix* M. François Jacob, chef du service de génétique microbienne à l'Institut Pasteur, prix Nobel.

GRAND OFFICIER

Sont élevés à *la dignité de grand officier* :

MM. Guy Debeyre, professeur titulaire à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris-I) ; Alfred Kastler, directeur de recherche titulaire au C.N.R.S., prix Nobel ; Armand Salacrou, auteur dramatique : Jean-Louis Vigier, ancien sénateur, ancien président du conseil municipal de Paris.

Premier ministre

Sont promus *commandeurs* :

MM. Henri Michel, président du comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale ; Charles Sadron, professeur honoraire.

Sont promus *officiers* :

MM. Jean-Paul Alfassa, directeur du service des comptes rendus analytiques du Sénat ; Christian Casadesus, ancien directeur de théâtre ; Marceau Frison, premier adjoint au maire de Lille; Robert Legatte, chef du bureau des marchés; Edmond Zulberti, président d'un office public d'aménagement et de construction.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. André Cattieuw, chef de service aux télécommunications ; René Etienne, P.-D.G. de banque ; Georges Gricouroff, docteur en médecine ; Mgr Louis Kuehn, évêque de Meaux; MM. Roger Leray, directeur d'usine: Jean Nayrou, conseiller général et maire: Gaston Robichez, directeur d'un théâtre populaire; Mlle Colette Richard, alpiniste, spéléologue, écrivain.

Grande Chancellerie de la Légion d'honneur

Est promu *commandeur* :

M. Marcel Gey, préfet honoraire, ancien ambassadeur de France à Madagascar.

Sont promus *officiers* :

MM. Albert Delarue, secrétaire d'une section d'entraide de la Légion d'honneur : Max Gille, directeur des services fiscaux honoraire ; Marie, Edouard Labuthie, payeur principal en retraite : Léon Nègre, président d'une section d'entraide de la Légion d'honneur ; Jean Nicolet, avocat général honoraire à Paris : Charles Valéry, président d'une section de la Légion d'honneur.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Alcide Baccialone, secrétaire général honoraire de la mairie d'Antibes ; Marcel Bisch, inspecteur général honoraire à la S.N.C.F. ; Mme Denise Cabrier, épouse Bicheron, sage-femme, surveillante générale en retraite: MM. Henry Cadet, administrateur en chef honoraire de la France d'outre-mer ; Roger Conan, chef d'équipe de la marine en retraite ; Ernest Garrec, officier de paix principal honoraire ; Juste Gauthier, ingénieur principal honoraire à la S.N.C.F. ; Michel Hugues, inspecteur départemental honoraire de l'éducation nationale ; Lucien Leburgue, directeur du travail honoraire ; Jean Pierucci, attaché honoraire de la France d'outre-mer : Clément Soudin, chargé de mission honoraire au ministère du budget; Marcel Tanguy, directeur d'école honoraire.

Communication

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Gaits, conseiller technique d'un journal de province : Louis-Jean, Antoine Gélamur, président-directeur général du groupe Bayard-Presse.

Sont nommés *chevaliers* :

Mmes Georgette Bazin, née Bon, technicien de gestion et d'administration à FR 3 ; Alix Claire Cousseran, épouse Richet, secrétaire générale du centre de formation et de perfectionnement des journalistes ; MM. Louis Mollion, directeur adjoint à la S.F.P. : Denis Périer, dit Périer-Daville, journaliste.

Industrie

Sont promus *officiers* :

MM. Roger Faucher de Corn, secrétaire général du conseil général des mines au ministère ; Marc Ouin, vice-président délégué de la chambre syndicale des constructeurs d'automobiles ; Anatole Temkine, président de l'institut de développement industriel.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Bernard Blanchard, directeur général adjoint de société ; Pierre Borra, magistrat, chargé de la sous-direction des affaires juridiques et contentieuses au ministère ; Paul Bourreller, directeur général du bureau de recherches géologiques et minières ; Marie, Jean, Paul Girard, P.-D.G. d'une société ; Henri Kobierski, directeur de la maison des élèves de l'école des mines de Douai ; Rodolphe Meseguer, directeur administratif et financier d'une société ; Emile Noël, chef de services dans une société : Mlle Denise Paris P.-D.G. d'une société.

Énergie

Est promu *officier* :

M. Pierre Cordelle, directeur de laboratoire au C.E.A.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Maurice Bourjol, président du groupe de travail sur les aspects institutionnels et procéduraux de la politique énergétique ; Willy Chazan, géologue, ingénieur-conseil ; Alexis Destruys, secrétaire général des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ; Pierre Jacquard, directeur, délégué à l'innovation du groupe C.E.A. ; Adolphe Sacksteder, chef porion aux Houillères de Lorraine ; Jean Soustre, secrétaire général de la fédération F.O. de l'énergie électrique et gazière.

Intérieur et décentralisation

Sont promus *commandeurs* :

MM. Roger Courbey, vice-président du comité économique et social d'Ile-de-France ; Bernard Couzier, préfet, directeur général de la police nationale.

Sont promus *officiers* :

MM. Bernard Bergerot, préfet honoraire ; Marc Billaud, inspecteur général honoraire de la police ; Albert Ciechanski, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Clamecy ; Léon Constant, ancien conseiller général du Nord ; Maxime Javelly, ancien sénateur des Alpes-de-Haute-Provence ; Georges Kiou-lou, vice-président du conseil général de l'Isère, maire d'Echirolles ; Jean Lagarde, ancien maire de Lorient ; Jean-Claude Le Blond, administrateur civil honoraire ; Camille Lebreton, maire d'Arrens-Marsous ; Georges Le Sidaner, sous-préfet honoraire ; Jean Perier, préfet de police de Paris ; Lucien Triaud, président du tribunal administratif de Poitiers.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Walter Amsallem, maire de Beauvais ; Léopold Auguste, ancien maire de Propiac-les-Bains (Drôme) ; Pierre Benazet, préfet de l'Ardèche ; Jacques Berthelot, médecin des hôpitaux ; Jean Bongard, ancien maire de Saint-Pereuse (Nièvre) ; Louis Bordes, ancien conseiller général de la Seine-Saint-Denis ; Robert Broussard, commissaire principal, chef de la brigade dite « antigang » ; Henri Clément, conseiller général de la Nièvre ; André Cluzeau, ancien conseiller général de la Haute-Vienne ; Georges Cordet, brigadier-chef à Saint-Etienne ; Oswald Cuvelier, ancien maire de Ferrières-la-Petite (Nord) ; Jean-François Damoran, vice-président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers ; Bernard Deshayes, chef démineur de Seine-Maritime ; Michel Destouesse, maire de Mollets-et-Maa (Landes) ; Mgr Henri Donze, évêque de Tarbes et de Lourdes ;

MM. Pierre Douis, brigadier-chef honoraire ; Camille Farjon, adjoint au maire de Sainte-Cécile-les-Vignes (Vaucluse) ; Pierre Favreau, secrétaire général de la ville d'Issoudun ; Jean Jambon, conseiller général de la Gironde, maire de Camps-sur-l'Isle : Emile Kacmann, ministre officiant du culte israélite à Paris ; Roger Lagrange, conseiller général de Saône-et-Loire, maire de Chalon-sur-Saône ; Bernard Lamy, chef des transmissions à la préfecture de l'Essonne ; Raymond Laroche, chef de service à la préfecture du Puy-de-Dôme ; Bastien Leccia, délégué pour les affaires corses auprès du ministre ; Roland Lecomte, brigadier-chef : Henri Lefebvre, conseiller général du Nord, maire de Caudry ; Mlle Paulette Lepers, directeur à la préfecture du Nord ; MM. Raoul Lombard, adjoint au maire d'Avignon ; Lucien Menage, commissaire divisionnaire ; Alexandre Octave, maire de Dommartin (Nièvre) ; Pierre Oudot, maire de Bourgoin-Jallieu (Isère).

MM. Bernard Pieds, conseiller général de l'Aube ; Gabriel Rodet, maire de Rochegude (Drôme) ; Jean-Pierre Rodier, sous-préfet d'Apt ; Jean-Marie Roghi, ancien secrétaire général de la mairie de Clermont-Ferrand ; Antonin Saint-Michel, maire de Tarascon ; Henri Scognamiglio, président du conseil général des Landes ; Paul Silvani, ancien vice-président du comité économique et social de la Corse, correspondant du *Monde* à Ajaccio ; René Sirat, grand rabbin de France ; Jean Soule, conseiller général de la Haute-Loire, maire de La Chomette ; Mgr Jean-François Streiff, évêque de Nevers ; Mme Thérèse Teyssèdre, sténodactylographe ; MM. Robert Thevaut, secrétaire général de la mairie de Romagnat (Puy-de-Dôme) ; Gaston Viens, conseiller général du Val-de-Marne, maire d'Orly ; André Zenoni, ancien maire de Saint-Gingolph (Haute-Savoie).

Éducation nationale

Est promu *commandeur* :

M. François Luchaire, professeur à l'université Paris-I.

Sont promus *officiers* :

MM. Gabriel Beis, inspecteur général ; Pierre Chabrol, attaché principal d'administration, I.U.T. de Vannes ; Robert Claude, professeur à l'université de Limoges ; Bernard Depin, attaché d'administration au LEP de Rouen ; Jacques Droz, ancien professeur à l'université Paris-I ; Octave Fimbel, conseiller médical pour l'académie de Toulouse ; François Léger, maître-assistant à Toulouse-II ; Raymond Milliot, attaché d'administration à Lyon ; Georges Millot, professeur à Strasbourg-I ; Adolphe Pacault, professeur à Bordeaux-I ; Paul Philippon, professeur de collège à Nîmes ; Pierre Picard, inspecteur général de l'administration ; Fernand Seguin, sous-directeur au ministère : Eugène Taveneaux, ancien professeur à Nancy-II.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Raymond Allanic, maître ouvrier au lycée de Quimper ; Raffaël Antuori, technicien principal université Paris-VI ; Mmes Yvonne Bernard, épouse Boucard, professeur de collège à La Vallette : Gisèle Bordelier, épouse Aumercier, maître-assistant université de Dijon ; MM. Philippe Breant, inspecteur d'académie ; Pierre Cabanes, président de l'université de Clermont-Ferrand-II ; Mme Marguerite Charrier, inspecteur de l'administration ; MM. Joseph Citron, professeur de lycée LEP dans l'académie de Clermont-Ferrand ; Yves Cohen, professeur à Paris-XI ; Paul Eugène Corget, proviseur du lycée Arc-de-Meyran d'Aix-en-Provence ; Paul Costaz, ingénieur divisionnaire, conseiller technique au rectorat de Dijon ; Georges Couton, professeur à Lyon-II ;

MM. Etienne Dalmasso, professeur à Paris-VII ; Mlle Madeleine Dasse, proviseur du lycée de Saintes ; MM. Michel Derche, conseiller de l'enseignement technologique de l'académie de Créteil ; André Descamps, inspecteur départemental à Arras ; Georges Deveze, inspecteur principal de l'enseignement technique de Lyon ; Mme Denise Dubois, épouse Clerambeaux, proviseur du lycée Valentine-Labbé de Lille ; MM. Clément Durand, directeur d'école honoraire ; Jacques Port, professeur à l'université de Poitiers;

Jean Giroud, chargé de cours à Grenoble-II ; Gabriel Godet, inspecteur général ; Mme Louise Humbert, épouse Medrano, proviseur du LEP de Romainville ; MM. Pierre Le Troadec, technicien à l'école supérieure de mécanique de Nantes; Yves Mahé, inspecteur d'académie ; Gaston Mialaret, professeur à l'université de Caen ; Pierre Motard, proviseur du lycée Montesquieu de Bordeaux ; Michel Niclause, professeur à l'institut national polytechnique de Lorraine ; Jean Nicolas, chef de travaux, assistant des hôpitaux, université de Limoges ; Henri Orzalesi, professeur à Montpellier-I ; Jacques Pain, professeur au lycée Laure-Gatet de Périgueux;

Charles Pellegrinelli conseiller pédagogique d'adaptation honoraire ; Alwin Pfenninger, professeur au LEP de Bron ; Mme Françoise Poulhes, épouse Bouteiller, attaché d'administration au C.N.O.; MM. Robert Queyreire, inspecteur principal de l'enseignement technique à Nantes ; Georges Roy, technicien principal à Aix-Marseille-I; Bosko Riber, assistant associé honoraire à Paris-V ; Robert Romilly, professeur de collège du Loiret ; Lucien Senecat, inspecteur principal de l'enseignement technique à Lyon ; Paul Souciet, inspecteur de l'enseignement technique à Orléans-Tours ; Pierre Tucco-Chala, professeur à la faculté des lettres de Pau ; Pierre Zachary, proviseur du lycée François-Bazin, de Charleville-Mézières;

Relations avec le Parlement

Est promu *officier* :

M. Paul Amiot, secrétaire général de la questure de l'Asemblée nationale.

Est nommé *chevalier* :

M. Roger Camy, instituteur retraité.

Faible représentation des femmes et « rattrapage » en promotion des personnes nommées avant 1958 : telles sont les principales caractéristiques de la promotion de la Légion d'honneur du 1er janvier 1982.

Parmi les cinq cent soixante et onze personnes citées (contre six cent trente-cinq le 1er janvier 1981), chacun retiendra tel ou tel nom, mais il est probable que la nomination de M. Georges Séguy (chevalier, au titre du ministère du travail) sera très commentée. D'autres noteront que la gauche a nommé ou promu quatre évêques (NN. SS., Bercier, Donze, Kuehn et Streiff) ainsi que le grand rabbin de France, M. Sirat.

Les amateurs de faits divers souligneront la nomination du commissaire Robert Broussard, patron de la célèbre brigade antigang. D'autres, enfin, salueront la nomination, au titre du ministère de la santé, de M. Emmanuel Vitria, doyen des greffés du cœur.

La promotion du 1er janvier 1982 est marquée par une grande discrétion de la représentation féminine : cinquante-deux nominations ou promotions (9,1 % de l'ensemble) contre soixante et onze (11 %) l'an dernier. La palme du sexisme revient assurément au ministère de la justice : aucune femme n'a été retenue cette année dans son contingent.

Il est vrai que le seul ministère absent de cette promotion est celui... des droits de la femme. Pour des raisons administratives, dit-on. En principe, ce ministère disposerait d'un contingent de quatre décorations. Peut-être y aura-t-il, avant le 8 mars, Journée internationale des femmes, une petite promotion féminine pour compenser cette absence surprenante.

La gauche au pouvoir semble avoir entrepris de « rattraper » légèrement des membres de la Légion d'honneur nommés avant 1958 et qui, depuis, n'avaient bénéficié d'aucune promotion : 30,4 % des promotions concernent des légionnaires qui, depuis vingt-trois ans, n'avaient pas été cités. L'an dernier, 25 % des promus étaient dans ce cas.

Depuis la création de l'ordre national du Mérite, en 1963, le nombre des nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur est, chaque année, en diminution par rapport à l'année antérieure. A l'époque, le nombre total des légionnaires dépassait les trois cent mille. L'objectif était de le ramener progressivement à cent vingt-cinq mille. En avril 1981, on comptait un peu moins de deux cent cinquante mille membres de la Légion d'honneur.

LÉGION D'HONNEUR

Justice

Est promu *commandeur* :

M. Victor Cazals, président de chambre honoraire à la Cour de cassation.

Sont promus *officiers* :

MM. Louis Bertrand, conseiller d'Etat ; André Braunschweig, conseiller à la Cour de cassation ; Louis Donzeau, avocat général à Limoges ; Charles Gaury, président du tribunal de Nanterre ; Maurice Girault, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Antoine Jaubert, président de chambre à la cour d'appel de Bordeaux ; Etienne Lagarde, premier président de la cour d'appel de Limoges ; Maurice Pacquelet, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris ; Michel Prouhet, procureur général à Nîmes ; René Roche, conseiller à la Cour de cassation ; Marie Roujou, avocat à Auch.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Jean-Paul Angst, greffier en chef à Colmar ; Francis Aribaut, président de la Chambre nationale des huissiers ; Jean-Edouard Bloch, avocat à Paris ; Thierry Cathala, premier président de la cour d'appel de Papeete ; Pierre Chiffaut-Moliard, président de la Commission nationale des conseils juridiques ; Paul Chirol, substitut à la cour d'appel de Riom ; Serge Coche ; avocat à Paris ; Joseph Curti, substitut à la cour d'appel de Paris ; Jean Duluc, avocat à Bordeaux ; Samuel Dumas, président de chambre honoraire à la cour d'appel d'Orléans ; Jacques Dumont, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; Louis Fenollar, président du conseil de prud'hommes de Paris ; Christian Gallut, procureur de la République à Pontoise ; Jacques Garnier, président du tribunal d'Avignon ; Chrétien Henni, conseiller à la cour d'appel de Colmar ; Michel Jeol, directeur des affaires criminelles et des grâces ; Marc Jourdan, président de la Chambre nationale des avoués près les cours d'appel ; André Laly, conseiller à la cour d'appel de Paris ; Georges Leclere, délégué régional de l'éducation surveillée pour les régions Bretagne et Pays de la Loire ; Raymond Le Floch-Prigent, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Arnaud Lyon-Caen, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; Michel Roux, vice-président du Conseil supérieur du notariat ; Paul Rouyer, président de chambre à la cour d'appel de Grenoble ; Robert Thenard, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Relations extérieures

Est promu *commandeur* :

M. Georges Perruche, ambassadeur de France en Afghanistan.

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Aussell, ministre plénipotentiaire ; Jean Raimond, ministre plénipotentiaire ; Simon Copans, ancien directeur de l'institut d'études américaines.

MM. Jacques Champagne, journaliste ; Jean Leblanc, conseiller civil honoraire (France). René Rollier, médecin des hôpitaux à Casablanca ; Martial Singher, professeur de chant d'opéra à Santa Barbara (U.S.A.).

Sont nommés chevaliers :

MM. Emile Bosbion, chiffreur à l'administration centrale ; Jean Bres[illegible] ; Gérald [illegible], conseiller des affaires étrangères ; Jean Paye, ministre plénipotentiaire.

MM. Pierre Bitoun, directeur général de sociétés ; André Chevalier, directeur de laboratoire pharmaceutiques à Mexico ; le R.P. Pierre Duprey, sous-secrétaire du secrétariat pour l'unité des chrétiens (Rome). MM. André Galerne, président de société à New-York ; Gaston Hue, directeur général de société (Brésil), Gabriel Jobbé-Duval, directeur technique de société à Bilbao (Espagne) ; Francis de [illegible], directeur de la banque nationale populaire (Hongkong) ; Guy [illegible], consul honoraire à Courtrai (Belgique), Yves Le Gobar, P.-D.G. de la société EH hydrocarbures du Québec ; Louis Locatelli, ingénieur (France) ; le R.P. Lucien Marchembled, directeur du collège Stanislas à Québec ; M. René Oudin, employé de banque (Belgique) ; Michel [illegible], administrateur délégué de société à Monrovia (Liberia) ; Georges Pielet, professeur au lycée de Mutuelle-ville (Tunisie) ; René Pointe, ancien chef de la division des services généraux à l'office des Nations unies à Genève ; Albert Pourot, directeur général de société à Casablanca ; Alfred Studer, délégué d'Air France pour l'Afrique australe ; Mme Jeanne Donne, en religion sœur [illegible], infirmière ; MM. Charles [illegible], président de l'association [illegible] escadrille La Fayette ; [illegible], directeur des affaires [illegible] sociales au Conseil [illegible] ; [illegible] Van Bellinghen, ancien directeur du bureau de liaison des Nations unies à Paris ; Robert Young, P.-D.G. de sociétés.

Affaires [illegible]

Sont nommés chevaliers :

MM. Patrick [illegible], conseiller des affaires [illegible], sous-directeur du service de coopération économique ; [illegible], syndicaliste, [illegible] général du syndicat [illegible] des cheminots.

Défense

Sont promus *officiers* :

MM. Pierre Marion, directeur général du service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S.D.E.C.E.) ; Marcel Meyzer, inspecteur général dans une société ; Lucien Sturtzer, professeur agrégé.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. André Delluc, ouvrier d'Etat, secrétaire d'une association pour le développement des œuvres sociales ; Jean Hergoualc'h, ouvrier d'Etat, responsable syndicaliste ; Monique Marocin, attaché de service administratif ; Francis Mercury, journaliste de télévision et écrivain ; Antonio Moralès, ingénieur.

Travail

Sont promus *officiers* :

MM. Jean Gouin, conseiller auprès du directeur des relations du travail ; Louis Guerin, médecin du travail.

Sont nommés *chevaliers* :

M. Georges Bacsich, secrétaire de syndicat ; Mme le docteur Claude Chambet, médecin inspecteur du travail ; MM. René Dalloz, ancien président-directeur de coopérative ; Yves Derval, commissaire aux expositions nationales du travail, meilleur ouvrier de France ; Jean Ganot, secrétaire général de syndicat ; M. le docteur Pierre Gaucher, médecin inspecteur du travail et de la main-d'œuvre des Pays de la Loire ; MM. Willy Gitler, secrétaire confédéral de syndicat ; Israël, dit Alexandre Godingen, ancien président de sociétés ; René Humblet, conseiller prud'homme ; Henri Joffre, ancien architecte expert ; Jean Morcel, ancien chef de service à l'A.F.P.A. ; Etienne Sanlaville, ancien chef du personnel d'une usine ; Georges Séguy, secrétaire général confédéral de la C.G.T., 38 ans d'activités professionnelles et syndicales et de Résistance ; René Serres, président de section du conseil de prud'hommes de Mont-de-Marsan.

Culture

Est promue *commandeur* :

Mlle Marie Laurent, écrivain, ancien sous-directeur au ministère.

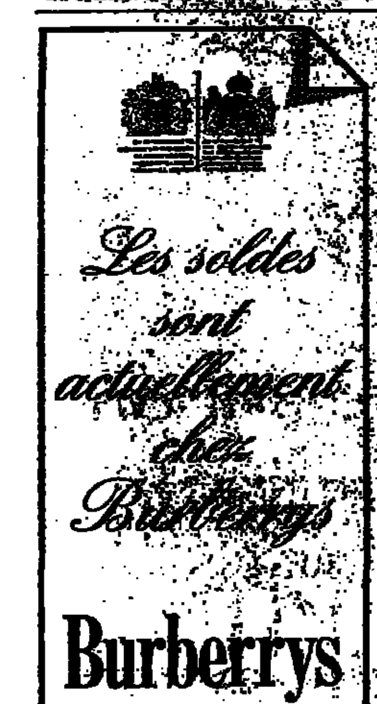
Sont promus *officiers* :

MM. Jean Cayrol, écrivain, directeur de collection littéraire ; Raphaël Cohen-Tenoudji, administrateur d'une société cinématographique ; Eugène Guillevic, homme de lettres, poète ; Mme Marthe Levasseur, vice-présidente de la *Maison pour tous* ; MM. François Miermont, sous-directeur à la direction du théâtre et des spectacles ; Francis Raison, conseiller maître à la Cour des comptes ; Jean Vidalin, dit Robert Vidalin, artiste dramatique.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Michel Bataille, écrivain, architecte ; Mme Suzanne Chocat, née Balignac, attaché principal d'administration au ministère ; MM. Joseph Corticchiato, dit José Corté, éditeur, libraire ; Serge Czarnecki, contremaître principal aux Archives nationales ; Henri Druart, clarinettiste concertiste et professeur ; Mme Geneviève Gaetan-Picon, née Laguluniere, conservateur de la bibliothèque du Musée des arts décoratifs et du Musée de l'affiche ; Mlle Cécile Giteau, conservateur en chef de la Bibliothèque nationale ; [illegible] contremaître principal au Musée du Louvre ; Pierre Lebrun, contremaître principal au Louvre ; Jean Maheu, conseiller référendaire à la Cour des comptes, ancien directeur de la musique, de l'art lyrique et de la danse ; André Miquel, professeur au Collège de France ; Jean Poiré, dit Jean Poiret, artiste et auteur dramatique ; Bertrand Poirot-Delpech, journaliste au « Monde », écrivain ; Mme Henriette Puig-Roget, pianiste, professeur au Conservatoire de Paris ; MM. Guy Rétoré, metteur en scène, directeur du Théâtre de l'Est parisien ; Roland Simounet, architecte ; Jean Vauthier, auteur dramatique ; Raymond Vuylsteke, couvreur ; Jean, dit Iannis Xenakis, compositeur de musique, architecte.

(A suivre.)



CARNET

Réceptions

— M. Pierre Mauroy et de nombreuses personnalités ont assisté à une *réception à l'UNESCO à l'occasion du départ de M. Hervé Bourges*, porte-parole du directeur général M. M'Bow, nommé directeur général de Radio-France internationale.

Naissances

— Gilles et Pascale AMAUDRIC du CHAFFAUT, Benjamin sont heureux de faire part de la naissance de

Ulysse.

Paris, le 17 décembre 1981.
38 bis, rue de Tolbiac,
75013 Paris.

Fiançailles

— M. et Mme Elie BÉHAR,
M. et Mme MEYER - BOURKIS,
ont le plaisir d'annoncer les fiançailles de leurs enfants
Caroline et Max.

Mariages

— **Maryvonne WETSCH**
et
Charles BENQUÉ
font part de leur mariage, célébré dans la plus stricte intimité, le 19 décembre 1981, à Paris-14e.

Décès

— Mme Pierre Béguin,
M. Michel Béguin,
M. et Mme Jean-Pierre Clero,
M. et Mme Jean Mayer,
M. et Mme Patrice Lachaux,
ses enfants,
Cécile, Agathe, Alexandre, Juliette et Chloé, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre BÉGUIN,

survenu le 31 décembre 1981, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité le 4 janvier 1982, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Une messe à sa mémoire sera célébrée le mardi 12 janvier, à 18 h. 30, en l'ancienne église Notre-Dame-de-Grâce de Passy (10, rue de l'Annonciation, Paris-16e).

18, avenue du Colonel-Bonnet,
75016 Paris.

— La direction et le personnel des Etablissements Béguin Frères ont le regret de faire part du décès de

M. Pierre BÉGUIN,

survenu le 31 décembre 1981, dans sa soixante-dix-huitième année.

Une messe à son intention sera célébrée le mardi 12 janvier, à 18 h. 30, en l'ancienne église Notre-Dame-de-Grâce de Passy (10, rue de l'Annonciation, Paris-16e).

106, rue Saint-Maur,
75011 Paris.

« Il restera toujours vivant dans nos cœurs. »

— Mme Frédéric Boyer de la Giroday, son épouse,
Anne et Eric Boyer de la Giroday, sa fille et son fils,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Frédéric BOYER de la GIRODAY,

directeur général honoraire à la Commission des Communautés européennes,

décédé inopinément le 29 décembre 1981, dans sa soixante-quatrième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

33, avenue de Tervuren,
1040 Bruxelles.

— Mme Hélène Bourdon,
Le docteur Pierre Colonna de Leca et Mme,
Marie-Françoise et Michel-Antoine Bourdon,
Antoine et Laetitia Colonna de Leca,
M. Toussaint Padovani,
Mme veuve Fabien Colonna de Leca,
Ses neveux, nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
leur mère, grand-mère, belle-sœur, tante et parente,

Mme veuve COLONNA de LECA CHRISTINACCE,
née Marie-Françoise Ceccaldi,

survenu le 5 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-troisième année, en son domicile parisien, 13, rue de Médicis, Paris-6e.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église d'Ota (Corse), le dimanche 10 janvier 1982, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Jean Louis CONTE,
dit John Craven,

survenu le 26 décembre 1981, à l'âge de soixante-neuf ans.

De la part de Christiane Conte.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Couvignou,
son épouse,
Mme Huguette Caron, M. Jean Couvignou, leurs enfants,
MM. Richard Caron, Gilbert Caron, Frédéric Caron, Pierre Couvignou, Hervé Couvignou et Thierry Couvignou, leurs petits-enfants,
Florence Caron, Régis Caron, Elisabeth Caron, Guillaume Caron, François Caron, Alexandre Caron, Franck Couvignou et Stéphen Couvignou, leurs arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien COUVIGNOU,
officier des Palmes académiques,
connétable des archers de Paris,
médailler d'argent
de la Ville de Paris,

survenu le 5 janvier 1982 [illegible] (63, [illegible]), muni [illegible].

Les obsèques auront lieu le vendredi 8 janvier, à 10 h. 30 précises, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Belleville (139, rue de Belleville, Paris-19e).

L'inhumation se fera vers 15 heures au cimetière de l'Etoile (Somme), dans le caveau de famille.

— Montpellier.
Mme Gérard Couzin,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gérard COUZIN,

survenu le 5 janvier 1982.

Les obsèques ont eu lieu le 7 janvier 1982, en la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier.

[illegible], rue Castel-Moton.

— Mme Jean Decouzon,
son épouse,
MM. Pierre-Henri et Hervé Decouzon, ses enfants,
Mme veuve Augusta Decouzon, sa *mère*,
M. et Mme Decenzio Scaramelli, ses beaux-parents,
Et tous ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean DECOUZON,
inspecteur général des P.T.T.,

survenu le 5 janvier 1982, dans sa quarante-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 9 janvier 1982, à 10 h. 30, en l'église Saint-François (rue Giovani-Boldini, à Antony).

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Antony, dans le caveau de famille.

— Le Père provincial,
Les Jésuites de France,
Et les membres de la famille,
ont le chagrin de faire part du décès du

Père Louis DELAAGE,

entré dans la paix de Dieu à quatre-vingt-six ans, le mardi 5 janvier 1982, à Nantes.

Les obsèques sont célébrées, 9 rue Dugommier à Nantes, le jeudi *7 janvier, à 14 heures.*

— M. Jean-Yves Guyomard,
son époux,
Sébastien Guyomard,
son fils,
M. et Mme Pierre Giroud,
ses parents,
M. et Mme Alain Giroud et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Giroud et leurs enfants,
Mlle Frédérique Giroud,
Mlle Pascale Giroud,
M. Raphaël Giroud, Dominique, et leur fils,
M. Philippe Giroud,
ses frères, sœurs, belles-sœurs, neveux et nièces,
M. et Mme René Guyomard,
ses beaux-parents, et leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Mme Jean-Yves GUYOMARD,
née Catherine Giroud,

dans sa trente-septième année.

Prions pour elle et avec elle
qui cherchait la paix
par l'amour et la vérité.

La messe et le service religieux seront célébrés le vendredi 8 janvier 1982, à 13 h. 45, en l'église Saint-François-Xavier (boulevard des Invalides, Paris-7e).

Elle sera conduite au lieu de son dernier repos dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.
67, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.
4, rue Fabert,
75007 Paris.
7, rue Vineuse,
75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu à New-York le 24 décembre 1981, de

Mme Héléna HAMBURGER,
née Gerzon.

L'inhumation a eu lieu à Cap-d'Ail, le 2 janvier 1982.

De la part de :
M. et Mme Pierre Deguise et leurs enfants,
[illegible]

— Mme Jacques Kayser,
sa mère,
Et toute sa famille,
font part du décès de

M. Jean-Paul KAYSER,
conseiller général
du Kremlin-Bicêtre,
premier vice-président
du conseil général du Val-de-Marne,

survenu brutalement, le 6 janvier 1982.

[Né le 24 juin 1928 à Paris, Jean-Paul Kayser avait adhéré à la Jeunesse communiste en 1944 et au P.C.F. en 1947. Ouvrier imprimeur-typographe, il avait activement milité, dans les années 50, au syndicat C.G.T. du Livre et au Mouvement de la paix. Jean-Paul Kayser, qui avait été membre du secrétariat de sa section parisienne du P.C.F. et collaborateur de l'hebdomadaire communiste « France Nouvelle », était entré au conseil municipal de Gentilly et avait été désigné comme adjoint au maire en 1959. Elu conseiller général du Kremlin-Bicêtre en 1976, il était devenu la même année premier vice-président de l'assemblée départementale et conseiller régional d'Ile-de-France. Membre du bureau fédéral depuis 1956, il siégeait au comité fédéral du P.C.F. depuis 1962.]

— M. et Mme Mustapha Neddaf,
Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père, survenu le 23 décembre 1981, à Alger, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans,

M. Labidi NEDDAF,
sénateur,
officier supérieur en retraite,
commandeur
de la Légion d'honneur,
chevalier des Palmes académiques,
président d'honneur
des anciens Enfants de troupe
de Nice.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

9, rue Navarre,
Hussein-Dey (Alger).

— Le procureur général honoraire Jean-Paul Pech, son époux,
M. et Mme Jean-Pierre Pech, née Pétel,
Jean-Hugues et Catherine,
M. et Mme François-Xavier Pech, née Selme de Mondini,
Stéphane et Dominique,
M. et Mme René Pech, née Chemin,
Marie-Estelle et Maxime,
ses enfants et petits-enfants,
M. René Trazit, son frère,
font part du décès de

Mme Jean-Paul PECH,
née Germaine Trazit,

rappelée à Dieu le 3 janvier 1982.

Ses obsèques ont été célébrées au Rialet (Tarn), dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.
12, rue des Jardins,
31000 Toulouse.

— Janette et Jacqueline Samuel, ses filles,
M. Maurice Bosquet, ses enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Michel Duhamel, ses enfants et petits-enfants,
Mme Luce Bosquet, son fils et son petit-fils,
M. et Mme Rémy Doucet, leurs enfants et petits-enfants,
ont le chagrin de faire part du décès de

Andhrée SAMUEL,
née Delacroix,

survenu le 3 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-treizième année.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau familial à Abbeville.

Parc Eiffel,
92310 Sèvres.
Narbonne.
Saint-Martin-le-Vinoux,
38000 Grenoble.

— M. Daniel Wachs,
Et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Daniel WACHS,
née Nicole Parmentier,

survenu le 5 janvier 1982.

Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 8 janvier, à 10 h. 45, en l'église de Coupvray (Seine-et-Marne).

Avis de messes

— A l'occasion de la nouvelle année, Mgr Gabriel Vanel, vicaire aux armées, célébrera une messe à l'intention des militaires de Paris et de leurs familles, le jeudi 21 janvier 1982, à 19 heures, dans la chapelle du Val-de-Grâce (277, rue Saint-Jacques, place Laveran). Cette messe sera suivie d'une réunion amicale à laquelle sont conviés tous les participants.

Bienfaisance

— La CIMADE, service œcuménique d'entraide, fait appel aux dons pour lui permettre de poursuivre son action, 176, rue de Grenelle, Paris-7e, C.C.P. 4088 87 Y Paris. — Mentionner « Offrande 1981 ».

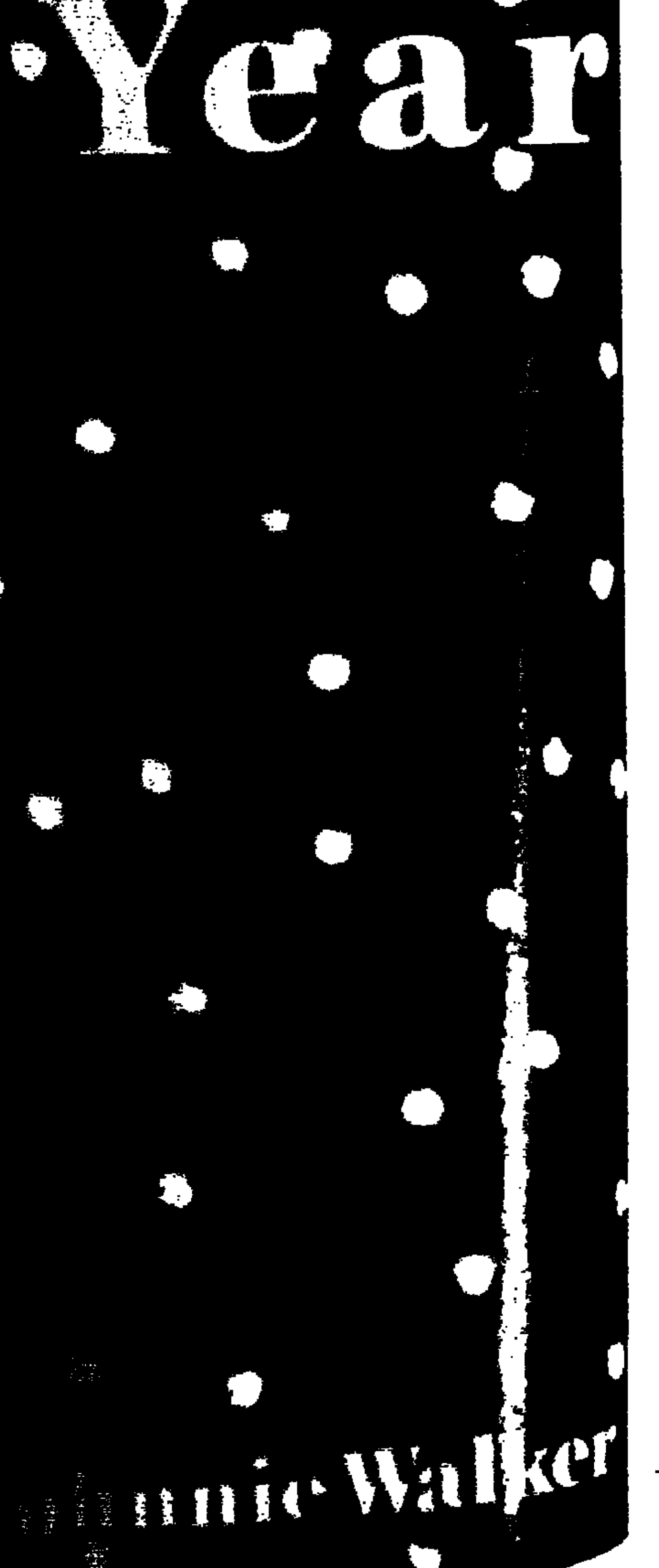
Communications diverses

— Les anciens du 2e régiment de spahis algériens de reconnaissance organisent en mai 1982, à Cavalaire (Var), une réunion sur les lieux mêmes du débarquement de 1944, sous la présidence du général Lecoq. Les inscriptions sont reçues par M. Martial Creusot, 15, rue de Luxembourg, 54520 Laxou. Tél. : (83) 27-72-98.



Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Claude Julien.
Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire n° 57 437.



	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Important Organisme Social
quartier OPÉRA
recherche

RESPONSABLE DE L'INFORMATIQUE

Dans ses fonctions, il devra assurer le développement de l'informatique et coordonner les activités du

CENTRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

composé d'une équipe de 40 personnes et utilisant un ensemble IBM 4341 - HB Mini 6

Formation exigée : ingénieur grande école ou équivalent, complétée par une expérience approfondie dans le domaine des études.
Age souhaité : 32 ans mini.
Situation stable et larges possibilités d'évolution rapide au sein de la direction.

Adr. C.V., photo et prét. à M. DIDIER REGAZZACCI, 3, rue Taitbout, 75009 PARIS.

ETABLISSEMENT FINANCIER D'IMPORTANCE NATIONALE
désirant étoffer son équipe informatique
recherche

UN COLLABORATEUR

de niveau BTS ou DUT informatique

- Il sera intéressé par les problèmes de télé-informatique et de réseaux, aura le goût des contacts et un esprit de formateur.
- Il devra en outre faire preuve d'une certaine autonomie dans son activité pour pouvoir prendre rapidement certaines décisions et initiatives.

Le poste est situé à Paris.

Adresser C.V., références, photo et prétentions
N. 1718 - PUBLICITES REUNIES
112, Bd Voltaire - 75011 PARIS

Société française d'Ingénierie pétrolière
recherche
pour son siège à Paris :

INGÉNIEURS DE PROJET
ayant quelques années d'expérience dans l'industrie pétrolière.

INGÉNIEURS ÉLECTRICITÉ et INGÉNIEURS INSTRUMENTATION
Formation E.S.E. ou équivalente, ayant expérience plusieurs années dans ingénierie ou entreprise générale ou pétrochimie.

INGÉNIEURS PROCESS
Formation E.N.S.P.M. souhaitée

INGÉNIEUR SPÉCIALISTE
Equipements chaudronnés et échangeurs, ayant plusieurs années d'expérience.

INGÉNIEURS TUYAUTEURS
Connaissance matériel pétrolier indispensable. Expérience préfabrication souhaitée.

INGÉNIEUR SPÉCIALISTE
en machines tournantes (compresseurs, pompes, turbines à gaz...). Expérience constructeur appréciée.

INGÉNIEURS GÉNIE CIVIL
Charpente métallique et bâtiments industriels

INGÉNIEUR
CHEF DE BUREAU D'ÉTUDES
Chargé de coordonner dessinateurs : tuyauterie, génie civil, électricité, instrumentation.

Ecrire avec C.V., photo (retournée) et prétentions à nº 33.732 I.P.F., 12, rue de l'Isly, 75008 PARIS, qui transmettra.

Recherchons
TECHNICO-CIAL
Expérience dépoussiérage industriel.

Adr. C.V. détaillé et prétentions à Service Personnel. DCE VOKES, 8, r. Jacquart 93500 PANTIN.

Centre de formation sur la presse recherche
GESTIONNAIRE DE PRESSE
pour animation de stages.
Écrire avec C.V. détaillé.
Ecr. s/nº 7.636 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Société TT PL urgent, recherche secrét. aide Comptable, secteur bâtiment, 3 ou 4 ans d'expér. Tél. pour R.-V. : 951-85-08.

LABORATOIRE associé C.N.R.S. ORSAY 91400 recherche
TITULAIRE
— Licence ou équivalent pour exploitation terminal. Connecté UNIVAG 1110.
Ecrire avec C.V. et prétent. à I.P.N. Réf. : V.M. B.P. Nº 1 - 91406 ORSAY.

Relations publiques.
Groupe dynamique recherche
HOMME ou FEMME
Spécial. relations publiques, ayant fait ses preuves (5 ans d'exp. minimum), capable mener action brillante de très haut niveau pour personnalité efficace, secteur économique. Ambiance, perspective et rémunérations très motivantes. Adr. C.V., photo et prétent. à : M. GAM, 12, rue Hélène. 75017 PARIS.

C.I.M.B.
recherche
OPÉRATEUR RADIOGRAPHIE
Niveau 2 (rayons X) pour ses fabrications.
Tél. : 981-90-07 pour R.-V.

Agence de voyage (6e) recherche pour poste d'agent de comptoir, J.F. ou J.H. 19-25 ans à la recherche de leur premier emploi, formation assurée. Tél. pour R.-V. : 633-87-01.

emplois régionaux

elf aquitaine

RECHERCHE POUR SON DEPARTEMENT EXPLOITATION

INGENIEUR DE MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS SOUS-MARINS

PROFIL :
diplômé d'une école d'ingénieur avec bonne connaissance des équipements sous-marins — 5 ans minimum d'expérience dans le domaine de l'ingénierie ou de l'exploitation d'installations sous-marines — Pratique courante de l'anglais — Aptitude à la plongée professionnelle et expérience dans ce domaine souhaitées.

MISSION :
sera chargé d'étudier, de préparer et de superviser des opérations de maintenance (inspection et réparation) d'équipements sous-marins des champs de production pétrolière off-shore.

INTERET :
première affectation à PAU avec fréquents déplacements à l'étranger. Expatriation possible ultérieurement dans les pays ou Elf Aquitaine opère sur installations off-shore.

Envoyer CV et prétentions sous 19730 à SNEAP - DC Recrutement
26, avenue des Lilas - Tour 12.04 - 64018 PAU CEDEX



Telemecanique

RECRUTE POUR SON CENTRE DE RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT SITUE A
SOPHIA-ANTIPOLIS 06
UN
INGENIEUR LOGICIEL
RESPONSABLE DE L'EQUIPE DE LOGICIEL DE TEST

Il sera chargé de la définition du Logiciel de Test d'une gamme de produits Electroniques, et du suivi de la réalisation des différents modules connectables à l'architecture d'ensemble.
La fonction implique des déplacements occasionnels en FRANCE et aux USA.
Plusieurs années d'expérience dans activité semblable, souhaitées.

Adresser C.V. et prétentions à TELEMECANIQUE ELECTRIQUE
Direction du Personnel - Route des Lucioles
Parc International d'Activités de SOPHIA-ANTIPOLIS
06565 VALBONNE sous réf. : SE/PA/2412.

Fiduciaire comptable recherche pour CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, (08000 Ardennes)

Juriste droit des affaires
Licencié en droit, + 5 ans d'expérience droit des sociétés et droit social.

Rémunération motivante.

Ecr. s/nº 7634 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JEUNE ENTR. AUTOMATIQUE ch. ing. et tech, 2-3 ans exp. :
— Electronique, micro. Intel.
— Mécan., constr. machines.
Env. lettre + C.V. à C.E.R.S.A. chemin de Bellepeire, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

CONSEIL JURIDIQUE RHONE-ALPES recherche
COLLABORATEUR EXPERIMENTE
10 ans environ d'expérience (association poss). Honoraires 81 : 1,2 MF
Ecr. s/nº 114.537 M, R.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

Importante société nationale AGRO-ALIMENTAIRE leader sur son marché cherche

INGÉNIEUR E.N.S.I.A. ou I.B.A.N.A.

pour son laboratoire central USINE DU LOIRET.

Il devra être spécialisé dans l'étude des céréales et avoir expérience formulation pour création produits alimentaires et être à même de faire évoluer gamme, produits existants en collaboration étroite avec la Direction Générale et Marketing.

Adr. lettre manuscrite avec C.V. et photo + prétentions sous nº 31.227 M RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

---

secrétaires

SOCIETE D'IMPORT EXPORT
recherche
secrétaire direction
CONFIRMEE
âgée d'environ 25 à 35 ans
5 ans d'expérience minimum dans poste similaire
Trilingue : Français - Anglais - Allemand
et sténodactylo dans ces 3 langues indispensable.
Disponible pour voyages très fréquents à l'étranger
Excellente présentation.
Capable d'enseigner le Français et l'Anglais.
Envoyer CV, photo et prétentions, à :
Mademoiselle LEE — Société DAEWOO France
23, rue Linois — 75015 PARIS.

pmp

Société industrielle recherche
SECRÉTAIRE
PARFAITEMENT BILINGUE ANGLAIS
Lieu de trav. Bobigny 93.
Adr. C.V. et prét. à nº 30638 M BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes qui transmettra.

information divers

MAILING
Vos lettres de candidature personnalisées.
Téléphone : Jansay-015-22-86

---

formation professionnelle

Dirigeants, Ingénieurs, Cadres,

ou assimilés
ayant une expérience professionnelle de plusieurs années en entreprise.
L'APRODI organise la FORMATION de CONSEILLERS d'ENTREPRISES et de CADRES de GESTION
pour les petites et moyennes entreprises industrielles.

DEBOUCHES POSSIBLES :
Les Cabinets de Conseil, les Entreprises et tous organismes publics ou privés concernés par la promotion de la P.M.I. S'adresse également aux Repreneurs d'entreprises.

OBJECTIFS :
- connaitre, savoir utiliser et mettre en place les techniques de gestion,
- acquérir une compétence réelle en matière de diagnostic d'entreprise P.M.I.

DUREE ET DATES DU STAGE :
- 24 semaines dont 9 semaines en entreprises.
- Session débutant le 8 février 1982.

Indemnité de formation de l'Assedic et possibilité de rémunération de l'Etat.
Pour s'inscrire à la réunion d'information du 19 janvier 1982, envoyer CV sous réf. 695 M à

APRODI 87-89 avenue Kléber 75784 Paris Cedex 16 Tél. 727.51.49.



DEMANDES D'EMPLOIS

DIRECTEUR D'USINE
46 ans

Ingénieur A.M. + Gestion I.C.G.
Expérience confirmée dans le domaine « Relations sociales » de la fonction.
Disponible rapidement.

recherche

DIRECTION d'USINE ou DIRECTION GÉNÉRALE P.M.I.

Ecrire sous nº 6.391 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Psychologue clinicienne
28 ans, titulaire D.E.S.S., pratique des méthodes projectives, expérience professionnelle enfants, adolescents et prévention des nourrissons, recherche poste ou vacation. Travail souhaité. Marie METIVIER, 7, villa Jacquemont, 75017 PARIS Téléphone : 226-31-52.

CADRE 44 ANS. Format. exp. compt., fin., gest., contr. animat., org. contr., fisc., législat., inform. dep. 10 a., ch. poste.
DIRECTEUR FINANCIER
Paris/Banlieue Sud.
Ecr. s/nº 6.230, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F., 23 ans, réf., b. prés., ch. emploi réceptionniste, hôtesse. Ecr. s/nº 6.231, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Technicien énergies nouvelles plusieurs années d'expérience recherche situation.
Écr. Jacky ROMAT, bât. F 8, La Petite-Garenne 16000 Angoulême.

MARIÉ 35 ans DIRECTEUR CIAL et JURISTE préparant DOCTORAT ch. poste ccial juridico-commercial ou juridique. Tél. 9/12 h : 005-55-60 ou écrire sous nº 6.411 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

capitaux propositions commerciales

Votre siège social : permanence téléphonique, secrétariat et assistance technique : édition, presse, publicité, audio-visuel, arts graphiques. T. 257-78-30.

OPPORTUNITÉ UNIQUE
Un des plus grands détaillants du monde spécialisé dans les chemises sur mesure possède une société de magasins à la Défense et des droits de franchise valables en France. La société enseignera le concept, les méthodes et techniques de franchise à un acheteur qualifié. Elle assistera aussi au Salon international de la franchise, à Paris, en mars 1982 ;
Investissement nécessaire : 850.000 F.
Pour plus d'informations, contacter :
K.E. JOHNSON, président T-SHIRTS PLUS INC.
Box 1049 WACO TEXAS 76703 U.S.A.
T. (817) 662 5050 U.S.A. ou télexer : T-Shirts Plus 732 723.

traduction offres

Traductions dactylo anglais français espagnol secrétariat domiciliations 14e - Mo Denfert 322-02-99 — 321-47-36.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSÉ
75 F TTC m² — 858-81-12.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

FUEGO GTS mars 81, coul. topaze métall., dir. assistée, vitres teintées. Prix Argus + options. J. PIROU, bur. (38) 88-51-15, dom. (38) 66-56-78 (ap. 20 h).

POUR LA SCIENCE

IV. — Propositions pour la recherche

par EDGAR MORIN

L'interrogation de la science sur elle-même doit dépasser les vieux antagonismes, les réductions et les disjonctions qui ont eu longtemps cours. L'organisation et la politique de la recherche peuvent y contribuer (*le Monde* des 5, 6 et 7 janvier).

Nous n'avons pas ici à revenir sur les grandes orientations qui sont fixées pour la recherche. Il est souhaitable que soient définies et reconnues ces orientations complémentaires :

1) Que les caractères institutionnels (techno-bureaucratiques) de la science n'étouffent pas, mais Ptoffent, ses caractères aventureux ;

2) Que les scientifiques soient aptes à s'auto-interroger, c'est-à-dire que la science soit apte à s'auto-étudier ;

3) Que soient aidés ou stimulés les processus qui permettraient à la révolution scientifique en cours d'accomplir la transformation des structures de pensée.

La première orientation ci-dessus mentionnée s'impose d'évidence et a toujours été reconnue : historiquement, en France, la politique de la recherche a procédé, lorsque l'institution préexistante s'avérait trop lourde et figée, par bonds institutionnels en avant, créant de nouvelles institutions plus souples et légères, lesquelles se figèrent à leur tour, etc. Ainsi le C.N.R.S. a été créé pour constituer une structure plus adaptée à la recherche que l'Université, puis la D.G.R.S.T. a été créée pour permettre innovations et créations qui n'autorisaient plus les structures alourdies du C.N.R.S.

Sans doute pourra-t-on toujours innover en instituant de nouvelles structures, mais il faut se demander si un effort ne peut être tenté au niveau des grosses institutions, au premier chef le C.N.R.S.

Ici, il faut réfléchir au problème du chercheur. Dans le mot chercheur, il y a quelque chose de plus qu'un sens corporatiste ou professionnel : quelque chose qui concerne l'aventure de la connaissance et ses problèmes fondamentaux. Or le chercheur est représenté en fait, d'une part, par son syndicalisme, d'autre part, par son mandarinat. Le mandarinat défend l'autonomie corporative de la recherche par rapport aux pressions extérieures. Le syndicat défend les intérêts des chercheurs par rapport non seulement à l'administration et à l'Etat, mais aussi par rapport au mandarinat.

Le mandarinat constitue l'« élite » officiellement reconnue des scientifiques et occupe souvent les hauts postes directeurs de la recherche. Les syndicats défendent la « masse » des chercheurs et leur promotion collective. Le mandarinat tend à sélectionner des individus d'« élite » ; le syndicat tend à protéger tout ce qui ne relève pas de l'élitisme mandarinal. Ainsi les chercheurs ne disposent de nulle autre instance pour s'exprimer en tant que chercheurs, ce qui veut dire *qu'à la fois le mandarinat et le syndicat tendent à occulter et à refouler ce que le mot recherche signifie à la fois d'exploration, de questionnement, de risque, d'aventure.*

Si le corps des chercheurs est ainsi à la fois exprimé par et laminé entre mandarinat et syndicat, il devient capital qu'à l'occasion inespérée du grand colloque le chercheur s'exprime aussi en tant que chercheur pensant ses propres problèmes de scientifique. Il est bon aussi qu'on réfléchisse à ce que soit maintenue, à l'avenir, cette brèche entre mandarinat et syndicat.

Un système inoptimisable

Les commissions du C.N.R.S. sont des instances où les influences mandarinales et syndicales se disputent ou/et se conjuguent de façon très diversifiée selon les secteurs ou disciplines. Disons que, par principe, le maintien d'un dualisme de cet ordre, c'est-à-dire d'un antagonisme, est sain.

Dans le secteur de mon expérience, il y eut d'abord l'ère du féodalisme mandarinal, où les diversités et oppositions entre maîtres-sociologues permettaient une certaine pluralité népotique. Les jeunes chercheurs jugés « brillants », selon le choix d'un suzerain, étaient recrutés après négociations discrètes entre hauts mandarins. Un tel système favorisait tantôt le recrutement d'esprits originaux, tantôt celui de féaux. La prééminence des grands mandarins-sociologues s'est effacée au cours des années 60 au profit des élus syndicaux, c'est-à-dire au profit du recrutement sur consensus moyen et des promotions à l'ancienneté. Le consensus moyen sape certes l'arbitraire ancien, mais au profit d'un néo-fonctionnarisme qui évidemment défavorise toute déviance et, par là, l'originalité et la singularité.

Y a-t-il un système idéal ? Il faut savoir qu'en toute problématique organisationnelle complexe, *il n'y a pas*, a priori, *d'optimum* définissable ou programmable. Il faut savoir que la réunion en commission d'esprits prestigieux, chacun original et créatif en son domaine, mais chacun animé par une passion ou obsession différente de celle des autres, aboutit le plus souvent à un consensus sur un minimum commun dénué d'originalité et d'invention. L'opinion moyenne, sans expression des variétés et épanouissement des libertés, signifie moins démocratie que médiocratie.

Nous savons qu'un esprit créatif, ouvert, libéral peut, s'il est doté de pouvoirs, exercer un « despotisme éclairé » qui favorise la liberté et la création, mais nous savons aussi que nous ne pouvons institutionnaliser le principe du despotisme éclairé : il nous faut, au contraire, pour parer aux dangers plus graves du pouvoir incontrôlé, instituer des commissions.

Protéger la déviance

Par ailleurs, la pesanteur/inertie institutionnelle n'a pas que des inconvénients. C'est dans les ratés de la très grosse machine techno-bureaucratique, dans les failles au sein des commissions, dans les négligences des patrons, qu'existent non seulement des recoins d'incurie et de fainéantise, mais aussi des espaces de liberté où peut se glisser et se développer la novation qui rejaillit finalement à la gloire de l'institution.

Evidemment, nous ne pouvons compter seulement sur les ratés et les exceptions dans l'énorme machine techno-bureaucratique pour favoriser l'innovation. Nous ne pouvons, non plus, avons-nous dit, penser qu'il existe une formule optimale pour favoriser l'invention.

De toute façon, s'il est vrai que le surgissement et le développement d'une idée neuve ont besoin d'un champ intellectuel ouvert, où débattent et se combattent théories et visions du monde antagonistes ; s'il est *vrai que toute nouveauté se manifeste comme déviance* et apparaît souvent soit comme menace, soit comme insanité aux tenants des doctrines et disciplines établies, alors le développement scientifique, dans le sens où ce terme comporte nécessairement invention et découverte, nécessite vitalement deux conditions : 1) maintien et développement du pluralisme théorique (idéologique, philosophique) dans toutes les institutions et commissions scientifiques ; 2) protection de la déviance. Nécessité de tolérer/favoriser les déviances au sein des programmes et institutions, au risque, certes, que l'original ne soit que farfelu, que l'étonnant ne soit que saugrenu.

Plus encore, l'innovation doit bénéficier, dans son stade initial, de mesures d'exception protégeant son autonomie. Etant bien entendu qu'on ne peut prouver *a priori* la justesse des initiatives qui comportent des chances, puisque par là même elles comportent des risques, il faut courir le risque/chance de confier la responsabilité à un très petit groupe de personnes, pouvant avoir des opinions différentes, mais ayant toutes la même passion dans l'intention nouvelle.

Les solutions aux problèmes que pose l'excessive lourdeur des déterminations techno-bureaucratiques au sein de l'institution scientifique peuvent être institutionnelles (comme la décentralisation), mais ne peuvent être qu'institutionnelles. Il faut des stimuli, non seulement d'au-dessus de l'institution (des instances supérieures ou centrales), mais aussi du cœur de l'institution, des chercheurs mêmes, et nous revenons à ce problème-clé : il faut que les chercheurs se réveillent et s'expriment comme chercheurs.

La nécessité pour la science de s'auto-étudier suppose que les scientifiques veuillent s'auto-interroger, ce qui suppose qu'ils se mettent en crise, c'est-à-dire qu'ils découvrent les contradictions fondamentales sur lesquelles débouchent les activités scientifiques, modernes et notamment les injonctions contradictoires auxquelles se trouve soumis tout scientifique qui confronte son éthique de la connaissance à son éthique civique et humaine.

La crise intellectuelle concernant les idées simplettes, abstraites, dogmatiques, la crise spirituelle et morale de chacun devant sa responsabilité, dans son travail même, sont les conditions *sine qua non* du progrès de la conscience. L'auto-glorification, félicitation, exaltation, étouffent la prise de conscience de l'ambivalence fondamentale, c'est-à-dire de la complexité du problème de la science et sont aussi nocives que les dénigrements et les vitupérations.

Il ne suffit pas de faire appel à la crise pour faire appel à la réflexion. Il faut aussi, sans doute, envisager de nouvelles instances ou institutions qui puissent alimenter et favoriser la réflexion. Sans soumettre ici aucun projet préfabriqué, je verrais l'inscription dans l'Université et la recherche d'une *scienza nuova* moderne à développer, la noologie ou science des choses de l'esprit, mythes, croyances, doctrines et bien entendu théories scientifiques. Je verrais également un institut particulièrement voué aux problèmes des sciences de la science, où les perspectives des histoires, sociologies, philosophies des sciences seraient confrontées, posées, ouvertes aux chercheurs, étudiants et, plus largement, aux citoyens.

Les deux dieux

On a justement dit qu'il ne s'agissait plus tant aujourd'hui de maîtriser la nature que de maîtriser la maîtrise. Effectivement, *c'est la maîtrise de la maîtrise de la nature qui fait aujourd'hui problème.* Simultanément, cette maîtrise est d'une part incontrôlée, folle, et risque de nous conduire à l'anéantissement ; d'autre part, elle est trop contrôlée par les pouvoirs-maîtres. Ces deux caractères contradictoires s'expliquent parce que aucune instance supérieure ne contrôle les pouvoirs-maîtres, c'est-à-dire les Etats-nations.

Le problème du contrôle de l'activité scientifique est devenu crucial. Il suppose un contrôle des citoyens sur l'Etat qui les contrôle et une reprise de contrôle par les scientifiques, ce qui nécessite la prise de conscience dont j'ai parlé au long de ces articles.

La reprise du contrôle intellectuel des sciences par les scientifiques nécessite la réforme du mode de pensée. Certes, la réforme du mode de pensée dépend d'autres réformes et il y a interdépendance générale des problèmes. Mais cette interdépendance ne saurait faire oublier cette réforme-clé.

Tout scientifique sert au minimum deux dieux qui, tout le long de l'histoire de la science et jusqu'à aujourd'hui, lui ont semblé absolument complémentaires. Nous devons savoir aujourd'hui qu'ils ne sont pas seulement complémentaires, mais aussi antagonistes. Le premier dieu est celui de l'éthique de la connaissance, qui exige que tout soit sacrifié à la soif de connaître. Le second est le dieu de l'éthique civique et humaine.

La limite à l'éthique de la connaissance était invisible *a priori* et nous l'avons franchie sans le savoir, c'est la frontière au-delà de laquelle la connaissance apporte en elle la mort généralisée : aujourd'hui l'arbre de la connaissance scientifisque risque de s'écrouler sous le poids de ses fruits, écrasant Adam, Eve et le malheureux serpent.

Alors, non seulement en tant que citoyen, mais en tant que scientifique, le chercheur doit s'efforcer de résister aux pouvoirs qui ne connaissent pas de limites et qui, déjà sur une partie de la terre, musellent toutes connaissances, *sauf la connaissance scientifique techniquement utilisable par eux parce que celle-ci, précisément, est aveugle sur ses activités et son rôle dans la société.*

Cessons d'être aveugles sur notre propre aveuglement. Autant il faut que le développement scientifique contribue à nous sortir de la crise économique, autant il est nécessaire que les chercheurs entrent en crise pour que s'accomplissent les transformations nécessaires au nouveau développement scientifique.

FIN

INFORMATIONS « SERVICES »

TRANSPORTS

Voyager en train les mains libres

Voyager en train les mains libres, en n'emportant avec soi qu'un sac ou une petite valise, c'est possible. Il suffit de savoir à quelles conditions on peut confier ses autres bagages à la S.N.C.F.

Sur présentation de son titre de transport, tout voyageur (adultes et enfants d'au moins quatre ans) peut enregistrer trois colis ou objets distincts à condition que le poids de chacun d'entre eux ne dépasse pas 30 kilos. Exceptions à cette règle : les motocycles non soumis à l'immatriculation et les voiturettes de malades, enregistrées sans limitation de poids, contre le paiement d'une taxe de 54 F pour les motocyles, de 9 F pour les voiturettes de malades, blessés ou invalides. La taxe d'enregistrement des bagages ordinaires est de 18 F.

On peut également, dans la plupart des localités desservies par la S.N.C.F., faire enlever ou livrer ses bagages à domicile. Il est alors perçu un droit de 12 F par objet ou colis à chaque opération, enlèvement et livraison. Il faut pour cela prévenir à l'avance sa gare de départ, ou à Paris le centre de renseignements téléphoniques (téléphone : 261-50-50).

La S.N.C.F. achemine les bagages « le plus rapidement possible » : habituellement en vingt-quatre heures pour les bagages remis et retirés en gare (quarante-huit heures en période de pointe) sur les lignes directes (1).

Sur les autres lignes, ce délai est de cinq jours (jours de remise non compris), quelles que soient les conditions de remise et de livraison, à domicile ou en gare. Si ces délais ne sont pas respectés, on peut demander sans formalité le remboursement des frais de transport à la S.N.C.F. Les bicyclettes enregistrées sont transportées dans les mêmes conditions que les autres bagages.

Toutefois, il est possible sur les trajets à courte et moyenne distance (consulter l'indicateur S.N.C.F.) de transporter gratuitement son vélo comme un simple bagage à mains à condition d'en assurer soi-même le chargement, le déchargement et la surveillance.

Les gares peuvent également enregistrer directement des bagages à destination des localités desservies par des services routiers ou des réseaux secondaires ayant passé des accords avec la S.N.C.F. Une taxe variable suivant la nature, le poids des bagages et le service terminal emprunté s'ajoute alors aux droits d'enregistrement.

Chiens et chats

Les chiens et les petits animaux domestiques sont admis (en principe muselés) dans les compartiments, à condition de ne pas gêner les autres voyageurs. Dans le cas contraire, ils sont transportés dans un fourgon. Les chiens de petite taille sont enfermés dans un contenant ne dépassant pas 45 × 30 × 25 cm. La taxe fixe applicable est de 11 F pour un trajet n'excédant pas 99 km et de 16 F pour un parcours plus long. Pour les animaux de grande taille, il est perçu le prix d'un billet de seconde classe à demi tarif. Arrivé à destination, on peut laisser ses bagages en dépôt dans une consigne manuelle moyennant un droit de 6 F par période de vingt-quatre heures. Attention : ce prix peut être doublé pour les objets encombrants. Les consignes automatiques de petite dimension coûtent 3 F, les plus grandes 5 F.

Une précaution s'impose : ne pas y déposer d'objets de valeur. Les consignes automatiques sont en effet encore trop souvent dévalisées. Et il n'existe aucune possibilité de recours dans ce cas, la S.N.C.F. n'étant pas responsable des objets déposés dans les consignes automatiques. On l'aura compris : mieux vaut payer quelques francs de plus et confier ses bagages à la surveillance d'un préposé. En ce qui concerne les bagages enregistrés, la responsabilité de la S.N.C.F. en cas d'incident de parcours est également limitée. Mais, dans de nombreuses gares, on peut faire assurer ses bagages en souscrivant une assurance complémentaire auprès de la Compagnie européenne d'assurance.

PHILIPPE DUMONT.

(1) La liste des liaisons directes est à la disposition des voyageurs dans chaque gare.

FORMATION PERMANENTE

DIRECTION DE PME. — L'A.F.E.C. (Association de formation et d'enseignement continu) organise trois stages : 1) ouvrir une boutique : Paris, 5 semaines, les 11 janvier, 15 mars, 19 avril 1982 ; 2) création d'entreprises en hôtellerie-restauration : Lyon, 9 mois, à compter du 1er février ; 3) direction de PME : Paris, 14 semaines, à partir du 25 janvier.

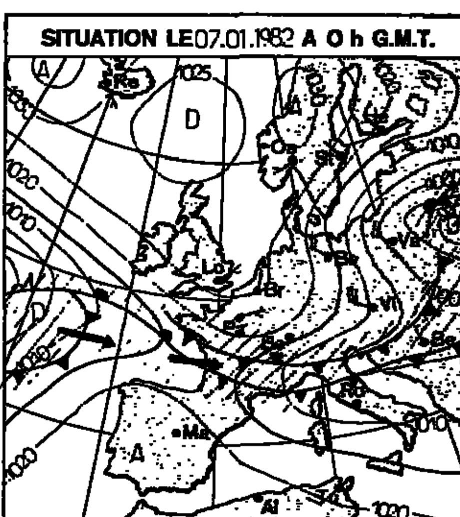
★ **A.F.E.C., 91, rue Lafayette, 75009 Paris. Tél. : 281-38-76.**

COMMUNICATION HUMAINE. — L'Université populaire de Paris organise du 11 au 15 janvier, à Paris, un séminaire « Autonomie personnelle et communication humaine ».

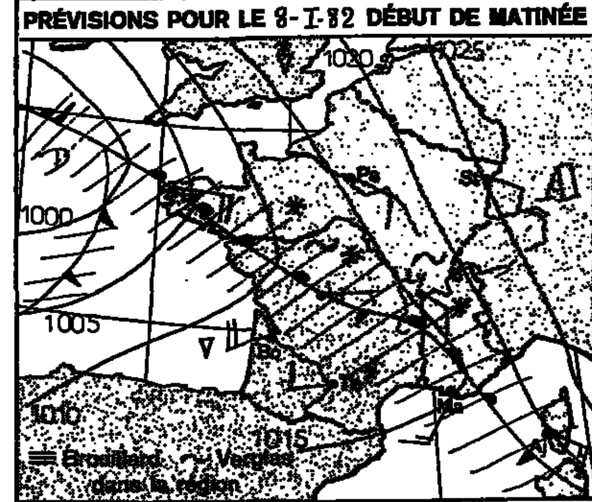
★ **Michel Tavernier, 30, allée du Lac-Supérieur, 78110 Le Vésinet. Tél. : 071-57-17.**

MÉTÉOROLOGIE

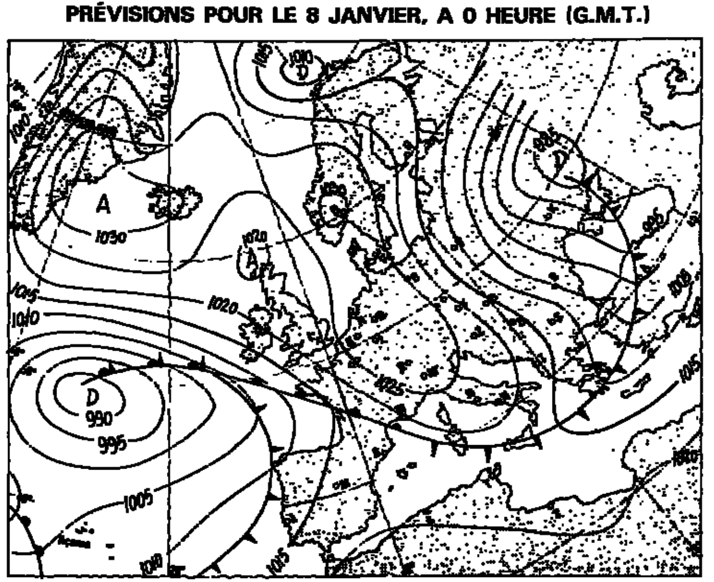
SITUATION LE 07.01.1982 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 8-1-82 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 8 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 7 janvier à 0 heure et le vendredi 8 janvier à 24 heures :

Le courant océanique perturbé envahira à nouveau notre pays et au contact des masses d'air différenciées des précipitations importantes se produiront.

Vendredi une zone pluvio-neigeuse se situant le matin sur la Bretagne, le sud du Bassin parisien, le Massif Central, les Alpes et la Méditerranée s'étendra dans la journée au nord et à l'est de la France : des chutes de neige et des formations de verglas précéderont les pluies.

Un temps plus doux et plus variable avec alternance d'averses et d'éclaircies s'établira progressivement sur l'Ouest, le Sud-Ouest et le golfe du Lion.

Les vents seront assez forts. Ils souffleront du sud-est sur le nord et l'est du pays, du sud-ouest ailleurs.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 7 janvier 1982 à 7 heures de 1 026,9 millibars, soit 770,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 6 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 6 au 7 janvier) : Ajaccio, 17 et 11 degrés ; Biarritz, 17 et 13 ; Bordeaux, 15 et 10 ; Bourges, 9 et − 3 ; Brest, 10 et − 1 ; Caen, 6 et − 2 ; Cherbourg, 5 et − 1 ; Clermont-Ferrand, 8 et − 1 ; Dijon, 10 et − 5 ; Grenoble, 8 et − 1 ; Lille, 1 et − 5 ; Lyon, 9 et − 1 ; Marseille-Marignane, 17 et 7 ; Nancy, 9 et − 8 ; Nantes, 8 et − 1 ; Nice-Côte d'Azur, 19 et 8 ; Paris-Le Bourget, 7 et − 3 ; Pau, 19 et 13 ; Perpignan, 22 et 17 ; Rennes, 10 et − 2 ; Strasbourg, 10 et − 6 ; Tours, 10 et − 1 ; Toulouse, 17 et 18.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 8 degrés ; Amsterdam, − 1 et − 6 ; Athènes, 16 et 7 ; Berlin, − 1 et − 7 ; Bonn, − 1 et − 11 ; Bruxelles, 0 et − 5 ; Le Caire, 18 et 10 ; îles Canaries, 23 et 16 ; Copenhague, − 10 et − 14 ; Dakar, 35 et 18 ; Genève, 7 et − 1 ; Jérusalem, 12 et 5 ; Lisbonne, 18 et 8 ; Londres, 2 et 3 ; Madrid, 13 et 5 ; Moscou, − 18 et − 23 ; Nairobi, 36 et 12 ; New-York, 7 et 0 ; Palma-de-Majorque, 18 et 10 ; Rome, 17 et 7 ; Stockholm, − 10 et − 16.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

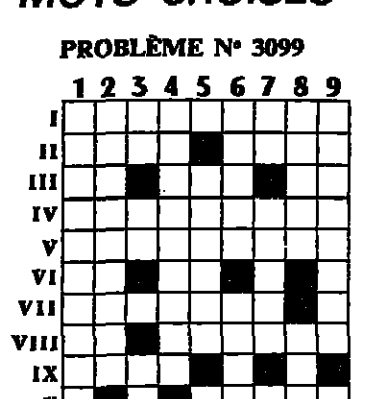
L'ÉTAT DE LA NEIGE EN FRANCE

L'épaisseur du manteaux neigeux est importante sur les Vosges, le Jura et on observe 60 à 80 centimètres sur les Pyrénées vers 1 800 mètres ; 60 centimètres sur le Massif Central vers 1 500 mètres ; 10 centimètres vers 1 800 mètres sur la Corse. Les chutes de neige humide et lourde sur les Alpes du Nord ont été importantes ces derniers jours et on relève souvent plus de 2 mètres de neige au-dessus de 2 000 mètres. De nombreuses plaques à vent sont apparues rendant le manteau neigeux très instable. Sur les Alpes du Sud, on observe également une bonne épaisseur de neige.

Pour la fin de la semaine, le temps sera encore très médiocre. Il neigera au-dessus de 1 800 mètres sur les Pyrénées et la Corse et au-dessus de 1 200 mètres dans le Massif Central et les Alpes. Seules les Vosges bénéficieront dimanche d'un temps plus clément mais froid.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3099



HORIZONTALEMENT

I. L'un refroidit sur la route, l'autre réchauffe la maison. — II. Leur lourdeur allège le cœur du paysan. Promesse de situation élevée pour celui qui fait carrière dans la marine. — III. Possessif. Rase. Personnel. — IV. Ancêtres de César et de Marius. — V. Il en pleuvait à Waterloo, ce qui contrastait avec le soleil d'Austerlitz. — VI. Deux cinquièmes d'un tiers. Personnel. — VII. Air poétique ne manquant pas de fraîcheur. — VIII. Est mieux à sa place au Louvre qu'à la Samaritaine. Hypoderme. — IX. Organisme international d'apprentis sorciers. — X. Cité glorieuse évoquant Sambre et Meuse. — XI. Sa largeur de vue n'est pas contestable.

VERTICALEMENT

1. Avant guerre, on ne parlait d'elle qu'en physique ; il y en a maintenant une dont on parle en histoire. — 2. Tel un sujet faisant plus de flemme que de flamme. — 3. Duplicateur. Lu en marge. Quand la masse se soulève dans le monde ouvrier, il y est pour quelque chose. — 4. Moyen de parade contre les liaisons dangereuses. — 5. Cousin du cousin. Le drame d'Hiroshima. — 6. Vieux Grec très regardant ayant calculé beaucoup. Le grand prix de l'étoile. — 7. Abusé. Grand, il ne passe pas. Possessif. — 8. Appellation non contrôlée. Certains l'adorent, d'autres le prennent en grippe. — 9. Objectif visé par un aigle. Façon de taper dans la caisse.

Solution du problème n° 3098

Horizontalement

I. Fromage. — II. Repère. Aa. — III. Ipéca. Lit. — IV. Ger. File. — V. Irascible. — VI. Date. Eres. — VII. Ebiseler (Cf : « chant »). — VIII. Los. — IX. Bénitiers. — X. Sou. Nue. — XI. Ci. Nattes.

Verticalement

1. Frigide. Bac. — 2. Repérable. — 3. Opérations. — 4. Mec. Session. — 5. Ara. Tua. — 6. GE. Fiel. — 7. Librement. — 8. Aillier. Rue. — 9. Pâtées. Ases.

GUY BROUTY.

DANSES ANCIENNES. — La Direction départementale Temps libre, Jeunesse et Sports de Paris organise avec l'appui du CAPALS un cycle de danses anciennes du XIXe siècle (polka, valse, mazurka, scottish, galop, quadrille), en janvier, février et mars 1982, tous les lundis de 18 h 45 à 20 h 15, au lycée Saint-Louis, 44, boulevard Saint-Michel, 75006 Paris. Participation : 200 F (assurance comprise).

★ **25, rue de Ponthieu, 75008 Paris. Tél. : 359-01-69, postes 208 et 217.**

PARIS EN VISITES

SAMEDI 9 JANVIER

« Hôtel de Cluny raconté aux jeunes », 14 h 30, 6, place Paul-Painlevé, Mme Brossais.

« Ecouen », 14 h 30, métro Saint-Denis, Porte de Paris, Mme Meyniel.

« Rodin », 15 h, 77, rue de Varenne, Mme Bachelier.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel Gaillard », 15 h, 1, place de Général-Catroux, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Fastes du gothique », 16 h 45, Grand Palais, Mme Angot.

« Exposition Turner », 15 h, 26, rue des Francs-Bourgeois (Approche de l'art).

« Crypte de Notre-Dame », 15 h, Parvis (Arcus).

« Messagier », 15 h, Grand Palais (l'Art pour tous).

« La Franc-Maçonnerie », 15 h, 16, rue Cadet (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La presse 1881-1944 », 15 h et 17 h, 123, rue Saint-Martin, M. Czarny.

« Hôtel de Mondragon », 15 h, 3, rue d'Antin, Mme Ferrand.

« Hôtel Potocki », 15 h, 27, avenue de Friedland, Mme Hager.

« Hôtel Biron », 15 h, métro Varenne, Mme Hauller.

« Maison de Balzac », 15 h, 47, rue Raynouard (Histoire et Archéologie).

« Fastes du gothique », 10 h 30, Grand Palais (P.-Y. Jaslet).

« La Madeleine et son quartier », 15 h, métro Madeleine (Lutèce-Visites).

« Les chefs-d'œuvre du musée », 16 h, musée du Louvre.

« Le couvent des Carmes », 15 h, métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« L'île de la Cité », 14 h 30, Pont-Neuf, M. Romann.

« Un célèbre centre d'acupuncture », 15 h, 12, rue de Ponthieu (Tourisme culturel).

« Le Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (le Vieux Paris).

« Fastes du gothique », 11 h, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

15 h, amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, G. et G. Barthelemy : « Quoi faire de la créativité en chacun de nous... ».

15 h, 12, rue du Renard, M. Schmitt : « Etre heureux » (Cercle d'études du Message du Graal).

15 h, Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. A. Patel : « Utilisation de coraux en chirurgie orthopédique ».

18 h 30 et 21 h, Centre Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V : « Côte-d'Ivoire, Jeune Afrique » (grand reportage) (projection).

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES ROIS

TIRAGE N° 1 DU 6 JANVIER 1982

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.			F.
1	1 501 901 3 061 5 281 62 951 95 851	100 600 600 2 100 2 100 10 100 10 100	7	87 037 217 407 697 4 427 07 867 37 077 68 417 231 227	200 500 500 500 500 2 000 10 000 10 000 10 000 1 000 000
2	22 052 672	200 500 500	8	8 508 708	100 600 600
3	513 593 793 4 863	1 000 500 500 2 000	9	09 39 019 539 789 0 369 2 959 01 379 01 969	200 200 500 500 500 2 000 2 200 10 000 10 000
4	304 5 434 45 384	500 2 000 10 000			
5	0 105 9 885 06 205	2 000 2 000 10 000			
6	356 64 956 266 916	500 10 000 4 000 000	0	90 640 1 660	200 500 2 000

PROCHAIN TIRAGE TRANCHE DE JANVIER DES SIGNES DU ZODIAQUE LE 13 JANVIER 1982 A AUXERRE (Yonne)

LOTO — TIRAGE N° 1 : 23 38 40 42 48 49 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 29

PROCHAIN TIRAGE LE 13 JANVIER 1982 VALIDATION JUSQU'AU 12 JANVIER APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE TIRAGE DU 6 JANVIER 1982 - N° 1

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 2 DU 6 JANVIER 1982

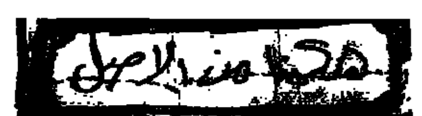
Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
6	Tous les billets terminés par 6 gagnent 70 F dans toutes les séries
42	Tous les billets terminés par 24 gagnent 200 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 42 gagnent 300 F dans toutes les séries

Finales et numéros	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
											F.
789	0789	1789	2789	3789	4789	5789	6789	7789	8789	9789	4 000
	0798	1798	2798	3798	4798	5798	6798	7798	8798	9798	400
	0879	1879	2879	3879	4879	5879	6879	7879	8879	9879	400
	0897	1897	2897	3897	4897	5897	6897	7897	8897	9897	400
	0978	1978	2978	3978	4978	5978	6978	7978	8978	9978	400
	0987	1987	2987	3987	4987	5987	6987	7987	8987	9987	400
611	0116	1116	2116	3116	4116	5116	6116	7116	8116	9116	870
	0161	1161	2161	3161	4161	5161	6161	7161	8161	9161	800
	0611	1611	2611	3611	4611	5611	6611	7611	8611	9611	4 400

Finales et numéros	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 9	Sommes à payer Autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 9	Sommes à payer Autres séries
		F.	F.		F.	F.
2263	2236	20 070	4 070	3226	20 070	4 070
	2263	3 010 000	32 000	3262	20 000	4 000
	2326	20 070	4 070	3622	20 000	4 000
	2362	20 000	4 000	6223	20 000	4 000
	2623	20 000	4 000	6232	20 000	4 000
	2632	20 000	4 000	6322	20 000	4 000

Prochain Arlequin : le 20 Janvier 1982 à PARIS - tirage télévisé à 19 h 50

1982 - LOTERIE NATIONALE - TIRAGE DU 6 JANVIER 1982 - N° 2



MOTS CROISÉS

Le Monde

économie

SOCIAL

EN DÉPIT DE CERTAINES CONTESTATIONS EN SON SEIN

La C.G.T. réaffirme sa position sur la crise polonaise

Le rapport de M. Gensous, secrétaire confédéral, sur la « situation politique », et notamment la Pologne, a adopté largement, mercredi 6 janvier, par la commission exécutive de la C.G.T. (cent membres). Neuf voix contre et trois abstentions (1) ont été décomptées. « Rien de neuf », a commenté M. Georges Séguy, secrétaire général, en apprenant, devant la presse, les résultats du vote.

Auparavant, le numéro un de la C.G.T. avait expliqué que le débat au sein de la commission exécutive avait été « très animé, très large, très serein ». Notant que de nombreux syndiqués s'interrogent sur « les raisons pour lesquelles un pays comme la Pologne en arrive à cette situation », il a souligné, en revanche, qu'une large majorité des syndicats C.G.T. approuvaient l'attitude du bureau confédéral, qui traduit « le sentiment moyen général des syndiqués ». M. Séguy a également souligné la liberté d'expression des syndicats C.G.T., en ajoutant toutefois : « A partir du moment où un mouvement d'opposition concertée devient une opposition organisée qui veut agir en tant que tendance, cela constitue une infraction à la règle démocratique et il appartiendra donc au congrès et aux instances dirigeantes d'apprécier. » M. Séguy a, enfin, démenti que la demande de retrait des mandats au Conseil économique et social de MM. Buhl et Moynot soit une sanction. Il est normal, a-t-il indiqué, que ces deux personnes, ayant démissionné du bureau, ne voient pas renouveler ce mandat lorsqu'il vient à échéance.

(1) Outre MM. Gaume et Deiss, ont voté contre : M. René Buhl, Mme Jacqueline Lambert, M. Jean-Louis Moynot, Mme Christiane Gilles, anciens membres du bureau confédéral, MM. Pierre Feuilly, Robert Jevodan, et Roger Rousselot, secrétaire du comité régional des Pays de la Loire. Parmi les abstentionnistes se trouvaient les représentants des mineurs de fer de Lorraine et des cégétistes de Longwy.

Solidarnosc a contesté le régime

souligne le rapport adopté par la commission exécutive

Dans son rapport à la commission exécutive, consacré pour moitié à la Pologne, M. Pierre Gensous rappelle d'abord la position de la C.G.T. sur les origines de la crise polonaise de 1980.

« Nous disions alors qu'il fallait en rechercher les origines dans de graves erreurs de la gestion économique du pays (...) entraînant une détérioration de la situation des travailleurs et de la population, aggravée encore par les retombées de la crise des pays capitalistes. Mais nous faisions remarquer que cela ne devait pas estomper l'immense effort consenti par la Pologne socialiste pour reconstruire un pays presque totalement détruit par la guerre, ni les acquis sociaux importants.

» A ces erreurs s'ajoutait la cassure qui allait s'accentuant entre le pouvoir socialiste et les travailleurs et la population, généralisant les méthodes de direction bureaucratique et autoritaire, provoquant une absence de participation réelle des larges masses à l'élaboration et au contrôle de tous les aspects de la politique et de la gestion économique.

» (...) Ce qui se passait en Pologne nous confirmait dans l'opinion, que nous avions bien fait, de réfléchir dans le sens où nous l'avons fait, sur les perspectives du socialisme pour la France et le rôle des syndicats. Notre approche de la question qui tenait compte de l'expérience vécue par les pays socialistes, des particularités de la France et de notre mouvement ouvrier et syndical, faisait apparaître un certain nombre de divergences avec ce qui se pratiquait et se professait dans les pays socialistes.

» Les divergences portait notamment sur l'exercice des libertés et des droits de l'homme, de la démocratie, du rôle des syndicats. »

M. Gensous rappelle encore : (...) *« Nous avons salué le processus de renouveau qui s'instaurait. Au cours de cette année 1981, riche en péripéties, faites de périodes de tension, souvent extrêmes, et de compromis difficiles, des réformes profondes, économiques, sociales, démocratiques, ont été introduites ou mises en chantier. Mais au terme de cette année, il faut aussi constater que la situation économique a continué de se détériorer, comme se sont dégradés les rapports entre les principales forces sociales, allant jusqu'à la rupture entre Solidarité et le pouvoir. Solidarité repoussant la proposition gouvernementale de création d'une entente nationale qui aurait permis selon le gouvernement d'élargir les bases de l'exercice du pouvoir. Solidarité décide alors de contester le régime, d'organiser un référendum contre lui pour le 15 février prochain, de déclarer la grève générale.*

» C'est l'aggravation brutale qui conduit aux mesures du 13 décembre.

» Dans cette évolution difficile et complexe dont la racine se situe dans des erreurs qui ne furent pas unilatérales, il n'est pas possible de faire abstraction de forces extrémistes qui ont poussé à la confrontation ouverte. Ces forces sont une réalité, nous l'avions constaté et dit clairement dès notre retour de Pologne. »

Le rapporteur ajoute : *« Des gens »* ont appelé *« au sabotage et à la destruction d'installations industrielles. »*

Notant que la Pologne *« était presque au bord du gouffre »* M. Gensous affirme : *« Plus que tous autres, sans nul doute, nous souffrons au plus profond de nous de ce qui arrive à la Pologne. (...) Nous souffrons, oui, plus profondément et plus sincèrement que quiconque lorsque nous voyons le socialisme traverser de telles épreuves et nous regrettons qu'on en soit arrivé là, bouleversés par les affrontements au cours desquels des vies humaines ont été perdues. »* Et au nom de la C.G.T., il déclare : (...) *« Nous souhaitons très sincèrement que la situation évolue de telle façon qu'elle aboutisse à ce que l'état d'urgence soit levé le plus rapidement possible ; que la Pologne sorte de la crise ; que soit relancé le processus de renouveau et de réformes qui est apparu après août 1980 ; que soit approfondie la démocratie socialiste ; que des syndicats véritablement indépendants trouvent toute leur place dans cette société. »*

Après avoir ensuite dénoncé les attaques contre la C.G.T., l'absence par les autres syndicats et autres formations politiques de toute condamnation des graves atteintes aux libertés en Turquie, au Salvador, au Chili, en Bolivie, etc., le rapporteur affirme : *« La campagne, lancée à propos de la Pologne. (...) Ce n'est pas le fait du hasard. Il est clair que c'est l'expérience d'un gouvernement d'union de la gauche qui est visée, et aussi la C.G.T. C'est le changement qui est menacé. La droite ne renonce pas et tente bien de faire éclater le gouvernement de l'union de la gauche. »*

Sécurité sociale : le gouvernement a cédé à la pression du C.N.P.F.

Dans une deuxième partie, le rapport adopté par la commission exécutive rappelle que *« la tendance générale du pouvoir de gauche »* va *« dans le bon sens »* mais énumère ensuite certaines revendications au premier chef desquelles figure un accroissement immédiat de 10 % du pouvoir d'achat, pour les smicards. Parallèlement, l'ordonnance prévue sur la durée du travail fait l'objet d'un jugement sévère.

« Le contenu donné des projets procède d'un certain souci de ménager le patronat et d'une conception un tant soit peu idyllique des rapports entre patronat et syndicats dans les négociations. Le patronat peut trouver dans ce projet d'importants motifs de satisfaction, même s'il comporte des clauses moins satisfaisantes pour lui, mais qu'il considérera sans doute comme un moindre mal. (...) Nous devons à présent, plus que jamais, nous retourner vers les travailleurs pour les appeler à exiger au niveau des entreprises la négociation et la satisfaction de leurs revendications sur la réduction du temps de travail, dans des conditions qui permettent un impact réel sur l'emploi et les conditions de travail. »

(...) Nous devons à présent, plus que jamais, nous retourner vers les travailleurs pour les appeler à exiger au niveau des entreprices la négociation et la satisfaction de leurs revendications sur la réduction du temps de travail, dans des conditions qui permetun impact réel sur l'emploi et les conitions de travail. »

Approuvant les contrats de solidarité et les avancées limitées du projet sur les droits des travailleurs, le rapport devient plus sévère sur la Sécurité sociale : *« (...) Ce qui reste encore vrai aujourd'hui, c'est que le gouvernement a cédé à la pression du C.N.P.F. et de l'ensemble des autres organisations qui refusent qu'à travers la Sécurité sociale puissent être impulsées des orientations en rupture avec la logique capitaliste, tant du point de vue de la gestion que de la réponse aux besoins sociaux, (...) satisfaction implique effectivement des dépenses dont le montant est supérieur au budget de l'Etat, mais que notre époque est capable de satisfaire en matière de santé, de vieillesse et de famille.*

» En refusant cette solution, le gouvernement a choisi et a, de ce fait, pris une lourde responsabilité. Il adopte une attitude discriminatoire envers la C.G.T., tout en laissant le champ libre à toutes les manœuvres du C.N.P.F. qui en ayant la maîtrise des postes-clés tient en main l'ensemble du système de Sécurité sociale. (...)

» Le bureau confédéral pense qu'il faut, sur cette question, élever le ton. (...) Nous serons amenés à dénoncer toutes les conséquences négatives du sursis donné au patronat pour gérer la Sécurité sociale, ainsi que de l'attitude discriminatoire pratiquée notamment au niveau du ministère de la solidarité envers la C.G.T., tout en rappelant les propositions constructives que nous n'avons cessé de formuler. »

LES CANDIDATURES « LIBRES » AUX ÉLECTIONS PRUD'HOMALES SONT MAINTENUES

Le projet de loi sur les conseils de prud'hommes adopté par le conseil des ministres du 6 janvier ne diffère que sur un seul point du texte analysé dans *le Monde* du 30 décembre 1981. Mais cette modification est importante : le gouvernement, qui avait d'abord envisagé de donner aux seules organisations représentatives la possibilité d'établir des listes de candidats aux élections prud'homales, est revenu sur cette éventualité. Il a finalement décidé de laisser en l'état, sur ce point, la loi de 1979, qui admet les listes de candidats libres.

La C.G.C. a été la première à réagir contre cette disposition. Dans un communiqué, elle *« déplore vivement la suppression du monopole initialement prévu (...), dans la mesure où ce monopole était le seul garant de la valeur et de la compétence des magistrats prud'homaux et, partant, de la crédibilité de l'institution prud'homale elle-même »*. Il faut cependant noter qu'aux élections du 12 décembre 1979 les « candidats libres » avaient essuyé un échec retentissant, obtenant moins de 2 % des voix chez les salariés et moins de 3 % chez les employeurs.

La C.G.C. dénonce d'autre part *« le scandale qui consiste à ignorer superbement la situation des agents de maîtrise et techniciens, dont le gouvernement n'a pas voulu assurer la présence au sein de l'encadrement »*.

LA COORDINATION SYNDICALE C.G.T. POUR LA POLOGNE AFFIRME ÊTRE REPRÉSENTÉE DANS QUARANTE A CINQUANTE VILLES EN FRANCE

La Coordination syndicale C.G.T. pour la Pologne et Solidarité, qui a tenu une conférence de presse à Paris, mercredi 6 janvier, puis réuni certains de ses sympathisants, a fait le bilan de son action en faveur des syndicalistes polonais.

La pétition de soutien à Solidarnosc a été signée par environ trois mille syndiqués et sera remise prochainement au bureau confédéral de la C.G.T. Ces prises de position — opposées à celles de l'état-major confédéral — ont aussi recueilli l'approbation de six fédérations (finances, spectacle, personnel pénitentiaire, police, officiers de la marine marchande, syndicat maritime), de vingt-deux syndicats nationaux, de seize syndicats régionaux et d'environ quatre cents sections ou syndicats d'entreprises, dont le quart représente des cégétistes ouvriers.

M. Pierre Godard (personnels communaux de Marseille), l'un des responsables de la Coordination, a précisé que des *« collectifs de militants ou responsables C.G.T. pour Solidarnosc ont été formés dans quarante à cinquante grandes villes »* (Marseille, Lyon, Lille, Metz, Nancy, Bordeaux, Rennes, etc.).

Le collectif national a, d'autre part, annoncé la tenue d'un meeting, le 12 janvier, à la Bourse du travail à Paris, pour marquer, avec des représentants de Solidarnosc et neuf membres de la commission exécutive C.G.T., *« la solidarité concrète avec la Pologne »*. Vingt-cinq mille francs récoltés lors de collectes seront alors remis aux militants polonais séjournant en France.

Les « contestataires » ont conclu leur conférence de presse en affirmant que les problèmes posés à la C.G.T. à l'occasion de l'état de siège en Pologne (position du bureau confédéral, absence de débat, analyse de la situation dans les pays socialistes) ne pourront pas être escamotés au cours du quarante et unième congrès, qui se tiendra en juin 1982.

« La lutte pour les libertés démocratiques ne se partage pas », a souligné M. Godard, tandis qu'un autre responsable cégétiste affirmait que les militants avaient *« des exigences de plus en plus grandes »*, et ne pouvaient plus supporter le *« stalinisme attardé »* du bureau confédéral.

Une position plus critique à l'égard de l'action économique du gouvernement

(Suite de la première page.)

A propos des événements graves qui se déroulent en Pologne, la C.G.T. maintient ferme sa position, c'est-à-dire son refus de protester contre les atteintes aux libertés et à Solidarité. Au contraire, ce syndicat est jugé sévèrement, étant même accusé d'avoir contesté le régime. Et le texte voté par la C.E. ne fait aucune allusion à la libération des syndicalistes emprisonnés même s'il est question du *« souhait »* de voir levé l'état de siège et repris le mouvement de renouveau. Fait assez exceptionnel, un syndicaliste — M. Rousselot, secrétaire du comité régional des Pays de la Loire — a présenté une contre-résolution réclamant nettement la cessation *« immédiate de l'état de siège »*, la libération *« immédiate »* des syndicalistes emprisonnés et le retour aux libertés publiques et syndicales. Ce texte, qui mettait clairement les points sur les « i », a été rejeté, n'obtenant que huit votes favorables et une abstention. La C.G.T. campe donc fermement sur ses positions, sans exclure une évolution. « *J'espère*, nous a confié M. Séguy, *qu'un jour prochain, nous pourrons aller plus loin et réclamer la libération de syndicalistes* (1). »

La même fermeté a été exprimée — et c'est beaucoup plus nouveau — sur les problèmes français. En critiquant l'ordonnance sur la durée du travail, qui *« ménage le patronat »*, en dénonçant les reculs du pouvoir sur la Sécurité sociale et particulièrement le ministère de la solidarité nationale et en annonçant que la C.G.T. va, sur ces sujets, *« élever le ton »*, la C.E. amorce un tournant qui consiste à adresser un nouvel avertissement au pouvoir après l'article de M. Krasucki dans *l'Humanité*, demandant au P.S. de ne pas s'ingérer dans les affaires internes de la centrale.

Mais un commentaire tout à fait différent peut aussi être fait, tant le rapport adopté par la C.E. excelle dans le double langage. Plusieurs paragraphes sont consacrés à la volonté de la C.G.T. de rechercher un socialisme démocratique différent de celui qui existe dans les pays de l'Est. Il est réaffirmé, avec insistance, l'attachement de la centrale aux libertés. Quant à la politique du pouvoir de gauche, elle fait aussi l'objet d'un jugement globalement positif, même si ensuite le texte accumule les critiques. Double langage encore lorsque soulignant la liberté d'expression des syndicats au sein de l'organisation, M. Séguy lance un sérieux avertissement aux contestataires, soupçonnés d'organiser une *« tendance »*, péché majeur à la C.G.T. qui serait alors sévèrement condamné.

Un double pari

Cette attitude des instances nationales constitue enfin un double pari. En confirmant ses positions alors que la contestation s'accroît dans les rangs cégétistes, l'état major espère colmater les brèches et freiner les critiques internes à la veille du quarantième congrès. Ce premier pari sera-t-il gagné ? Le vote de la C.E. démontre qu'aussi minoritaires soient-elles, les neuf voix *« contre »* pèsent plus lourd que l'on pense : sauf erreur, une telle opposition, compte tenu des structures cégétistes, est là aussi exceptionnelle. Sur l'Afghanistan n'y avait-il pas eu que 5 voix contre ?

En outre, ces neuf voix sont désormais accompagnées d'autres protestations venant de responsables, mais aussi de fédérations, de centaines de syndicats d'entreprise. Certes, l'addition demeure légère s'il ne s'agit que de compter. Elle révèle cependant qu'un réel malaise persiste. Plus grave, ce malaise ne porte pas seulement sur la Pologne. Il concerne aussi le rôle et le fonctionnement de la C.G.T. ces dernières années. Le problème qui se pose aux contestataires sera de savoir jusqu'où ils peuvent se concerter sans porter atteinte au statut confédéral. Le problème de MM. Séguy et Krasucki sera de décider si cette opposition devient « organisée », et par conséquent une tendance, qu'il faudrait alors éliminer..., provoquant une véritable crise.

Le deuxième pari de la confédération est aussi risqué que le premier : l'état major qui affirme refléter *« le sentiment moyen des syndiqués »* et même des travailleurs pourra-t-il conserver son audience au sein du monde du travail ? MM. Seguy et Krasucki s'en déclarent convaincus. Ils affirment plus que jamais que la C.G.T. renforce ses effectifs (2). Ils espèrent même accroître l'influence de la centrale. Mais à quel prix ? A l'extérieur certains se demandent déjà si l'afflux des adhésions n'implique pas à moyen terme un durcissement de la centrale à l'égard du pouvoir pour mieux démonter — au moment où la C.G.C. commence à élever elle aussi le ton, où la C.F.D.T. tente de confirmer un recentrage à la socialiste — que la C.G.T. sait mieux que d'autres défendre les intérêts des travailleurs.

Et il est vrai qu'à la base, des salariés apprécient la C.G.T. non pas pour sa doctrine mais pour sa capacité à lutter sur le tas.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) N'estimant pas le moment venu d'envoyer une mission syndicale en Pologne, M. Séguy a indiqué qu'une mission d'information sera accomplie par un journaliste de l'hebdomadaire cégétiste *la Vie ouvrière*. Il a d'autre part précisé qu'après l'invitation, il y a plusieurs mois, de Solidarité au congrès C.G.T. de juin 1982, il espérait que des représentants des divers syndicats polonais pourraient venir.

(2) Selon M. Gensous, « le bilan des adhésions à la fin de l'année 1981 atteste d'un rythme supérieur à celui des années précédentes ». « Au 31 décembre, en comparant à la même date des deux années précédentes, le chiffre d'adhésions, qui s'élève à 18 002, montre une progression de 5 000 sur 1981 et de 6 000 sur 1980. »

QUAND LA C.G.C. SE DRESSE SUR SES ERGOTS

« Encadrement de France, debout ! » : ce slogan figure sur les dix mille affiches placardées dans la région parisienne par la Confédération française de l'encadrement C.G.C. — nouvelle dénomination de la Confédération générale des cadres — pour annoncer la *« grande réunion d'information »* qu'elle organisera le 28 janvier, porte de Pantin, au nouvel hippodrome de Paris. Ces affiches sont illustrées d'un coq tricolore en bataille, *« vieux symbole gaulois, crête dressée et bec incisif, droit sur ses ergots »*, précise la C.G.C. Ce volatile, quelque peu déplumé, veut symboliser la vigilance de la Confédération à l'endroit du gouvernement socialiste, auquel elle reproche pêle-mêle la *« diminution du pouvoir d'achat »* du personnel d'encadrement, *« l'absence d'une stratégie industrielle »*, la stagnation des investissements, mais aussi l'aggravation du chômage, l'inflation, le déficit de la balance commerciale, phénomènes devenus structurels dans l'économie française. La C.G.C. attend *« de quinze mille à vingt mille personnes »* à cette réunion, dont le principe avait été décidé en novembre dernier — six mois après le 10 mai — pour sensibiliser l'opinion sur *« les risques maintenant évidents d'une grave détérioration de la situation économique et sociale »*.

ÉTRANGER

● *Baisse du taux d'escompte en Belgique.* — La Banque nationale de Belgique a décidé, mercredi 6 janvier, d'abaisser son taux d'escompte de 15 % à 14 %. Le 11 décembre dernier, la pression sur le franc belge avait contraint la Banque nationale à relever de deux points le taux d'escompte, qui passait alors de 13 % à 15 %. La décision prise mercredi s'explique par la détente des taux d'intérêt sur le marché belge.

AFFAIRES

Tabur Marine, numéro un de la planche à voile entre dans le groupe Bic

La société Tabur Marine, rachetée au groupe Tabur en 1978 par le baron Bich et propriété personnelle de ce dernier, vient d'être cédée pour 15 millions de francs au groupe Bic S.A. dont le baron est P.-D. G. Tabur Marine, qui prend le non de Bic Marine, est devenu le numéro 1 de la planche à voile (21 % du marché mondial et 41 % du marché français avec 70 000 unités). L'objectif de BIC Marine est de porter à 100 000 unités la production de planches à voile avec un chiffre d'affaires de 180 millions de francs.

Cette opération s'inscrit dans le plan de restructuration des activités du baron Bich dans le domaine de la voile de plaisance avec, notamment, le renflouement de la société Dufour, autre propriétaire personnelle du baron.

Les déficits cumulés de Dufour, près de 30 millions de francs, dont 18 millions en 1981, et une régression du chiffre d'affaires, revenu de 100 millions de francs à 85 millions, avaient fait craindre un dépôt de bilan.

Une réorganisation est en cours, qui pourrait comporter la vente à Bic Marine, pour une quinzaine de millions de francs, de la marque Dufour (dont les planches à voile sont fabriquées jusqu'à maintenant par Tabur Marine) et l'apport de 35 millions de francs environ sous forme d'abandon de créances par le baron Bich, plus l'octroi de prêts participatifs par le CIDISE et plusieurs banques. Une quarantaine de licenciements ne pourraient toutefois pas être évités. Ces difficultés illustrent la crise actuelle de la construction navale de plaisance en France, où deux grands chantiers, toutefois, résistent avec succès : Bénéteau et Jeanneau.

WATERMAN ET PÉQUIGNIET S'ASSOCIENT POUR L'HABILLAGE ET LA COMMERCIALISATION DE MONTRES

La société Waterman, numéro un français du stylo, et la firme horlogère Emile Péquigniet ont décidé de s'associer pour créer ensemble une nouvelle entreprise, la Société des montres Waterman (S.M.W.).

Cette société sera chargée d'habiller les mouvements fournis par Péquigniet et de commercialiser sous la marque Waterman les modèles de montres ainsi terminées. Elle se procurera la plus grande partie des boîtiers nécessaires à cet habillage auprès de la société Burdet, qui les concevra sur les directives de Waterman, maître d'œuvre en matière de style. La S.M.W. pourrait commencer son activité dans le courant du printemps prochain.

C'est en 1977 que la société Waterman s'était lancée pour la première fois dans le négoce des montres achetées à l'époque à la firme suisse Nepro (New Products), qui, depuis, a connu bien des déboires. Mais elle avait rapidement changé de fournisseur et s'était même mise, récemment, à emboîter dans une de ses usines les mouvements achetés à l'extérieur. Mais n'est pas horloger qui veut. Waterman avait besoin de s'assurer le concours d'un professionnel. Son association avec Péquigniet devrait lui permettre de doubler ses ventes de montres en 1982, pour les porter à dix mille pièces environ.

La société Péquigniet, implantée à Morteau (Doubs), assemble des mouvements horlogers achetés en pièces détachées à la firme suisse ETA (groupe ASUAG), procède à l'emboîtage et vend, sous sa marque, des montres de moyenne et de haute gammes. Son chiffre d'affaires s'est élevé, en 1981, à 23,5 millions de francs. Environ 30 % de sa production est exportée.

La société Waterman, qui s'était déjà diversifiée dans le briquet, réalisera 173 millions de francs de chiffre d'affaires pour l'exercice dont la clôture interviendra le 31 mars prochain.

CONSOMMATION

M. CHARLES CASTANG EST NOMMÉ DIRECTEUR

Sur proposition du ministre de la consommation, M. sCharle Castaing, inspecteur général de la répression des fraudes, a été nommé directeur de la consommation et de la répression des fraudes, au conseil des ministres de mercredi 6 janvier.

[Né le 2 novembre 1930 à Mortain (Manche), M. Charles Castang est docteur en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques. Entré au Service de la répression des fraudes (qui a dépendu, jusqu'à la la création du ministère de la consommation, du ministère de l'agriculture) en 1958 comme inspecteur des fraudes, il y a fait toute sa carrière. Adjoint au chef de ce service de 1962 à 1975, il en prend la responsabilité en 1976 et la conservera jusqu'en 1980. Depuis 1980, il dirigeait le Centre national de formation et de perfectionnement de la Direction de la qualité au ministère de l'agriculture.]

A la bourse de Milan

LES COTATIONS ONT ÉTÉ SUSPENDUES POUR LES ACTIONS DE BASTOGI

Les autorités de la Bourse de Milan ont décidé le 6 janvier de suspendre la cotation des actions du groupe Bastogi, un des établissements financiers d'investissements les plus anciens et les plus connus d'Italie, après que ces dernières eurent chuté de façon spectaculaire (— 17 %) avec un volume d'affaires décuplé (deux millions de titres échangés contre deux cent mille la veille).

Des rumeurs ont immédiatement circulé sur le marché financier selon lesquelles le gouvernement s'apprêterait, à la demande des dirigeants de Bastogi, à nommer un administrateur provisoire pour diriger l'affaire en proie à de très graves difficultés financières.

Un démenti du président

Le président du groupe, M. Luigi Santamaria, a démenti avoir déposé une telle demande. Il reste que la situation de Bastogi est préoccupante. En déficit presque chronique depuis dix ans, le groupe a particulièrement souffert des difficultés de la chimie italienne, une industrie en déconfiture dans laquelle il possède de très gros intérêts. Son endettement (environ 1,6 milliard de francs) représente plus de 30 % de son chiffre d'affaires et en 1980 sa perte avoisinait 70 milliards de francs. Pour l'exercice 1981, les spécialistes s'attendent au pire. Bastogi a déjà été contraint l'an dernier de revendre une part importante de son patrimoine, en particulier 25 % du capital de COGEFAR (chantier naval). Une assemblée générale doit se tenir le 12 janvier prochain pour décider d'augmenter le capital de façon substantielle.

● *Le constructeur d'automobiles japonais Toyota au Brésil.* — Toyota est en concurrence avec le groupe américain General Motors pour prendre le contrôle de la filiale de Fiat au Brésil, selon le journal *O Globo*. Cette opération se ferait dès que le gouvernement de l'Etat du Minas Gerais (qui détient plus de 40 % des actions de la société) donnera son accord à une demande d'augmentation du capital de Fiat-Brésil. Pour le moment, le constructeur japonais ne fabrique au Brésil que des véhicules tout terrain.

CONJONCTURE

La « musique des sphères »

(Suite de la première page.)

Les trois millions de chômeurs (12,4 % de la population active) seront sans doute dépassés cette année et ce n'est pas la relance de 7,5 % des dépenses publiques financée par un alourdissement des cotisations ouvrières à la sécurité sociale qui donnera vraiment de l'air à cette économie étranglée. Seule compensation : un excédent de 3 milliards de livres de la balance des paiements prévu pour 1982 (contre le double, il est vrai en 1981), le coût de la vie restant au niveau médiocre d'un taux annuel d'augmentation de 12 %.

C'est bien là le drame de Mme Thatcher qui, malgré de considérables efforts pour pratiquer la politique économique la plus orthodoxe, n'arrive pas à faire descendre au-dessous des deux chiffres le rythme de l'inflation.

Même épreuve pour M. Reagan qui, lui aussi, avait cru qu'un « retour aux sources » doctrinales permettrait de restaurer les grands équilibres. Après une douzaine de mois de forte hausse des prix (plus de 10 %) un ralentissement s'est opéré et les experts estiment que l'on pourra revenir au rythme de 8 % en 1981.

En revanche, le record de chômage depuis la seconde guerre mondiale sera sans doute battu. Il atteindra quelque 10 % de la population active dans les prochains mois, l'activité économique déclinant depuis septembre et devant continuer à se détériorer durant le premier trimestre, les « locomotives » du bâtiment et de l'automobile s'essoufflant de plus en plus.

Avec un bel ensemble, les conjoncturistes voient cependant la sortie de la récession au milieu de l'année 1982. Les raisons ? La baisse du loyer de l'argent, qui permettra aux entreprises d'emprunter et de réamorcer la pompe des investissements et le déficit budgétaire. Mais personne ne se risque à prévoir quelle sera la durée de cette reprise.

Si le Japon continue, lui, de briller sur presque tous les cadrans de son économie, l'influence de cette belle santé sur l'économie internationale n'est, hélas, que très faible.

La « musique des sphères » sera donc celle d'une note sourde, épaisse.

Trois facteurs imprévisibles

Il faut vraiment avoir une foi tenace dans les évolutions cycliques pour lire une amélioration sensible du climat général en 1982. Comme le soulignent, très justement les auteurs du rapport économique annuel 1981-1982 de la Commission des Communautés européennes, *« trois facteurs externes apparaissent aussi imprévisibles qu'importants : le prix du pétrole, les taux d'intérêts et le taux de change du dollar »*. Sans doute peut-on faire une « impasse » un peu optimiste sur le premier paramètre et estimer que, en 1982, le prix en dollars du baril n'augmentera pas plus que celui des importations des pays vendeurs de « brut ». Mais les perspectives sont beaucoup plus incertaines sur les deux autres points : les taux d'intérêt et les taux de change du dollar sont trop élevés aujourd'hui, mais il est impossible de dire à quel moment et à quel rythme les ajustements vont se produire.

Pour ses prévisions, notent les experts de la C.E.E., la Communauté part entre autres de l'hypothèse que, en 1982, l'ECU ne regagnerait qu'une partie du chemin par rapport au dollar et que les taux d'intérêt seraient en légère baisse à partir du début de l'année. Le terrain est toujours très mouvant ; les données monétaires internationales peuvent toujours changer très rapidement. Qu'on se rappelle le vif repli du dollar en septembre.

En fait, en Europe comme aux Etats-Unis, c'est la même question lancinante qui se pose : il est permis d'augurer, comme l'a fait très prudemment l'O.C.D.E. dans des « Perspectives économiques » de décembre 1981, *« une lente progression vers la reprise »* en 1982, mais sera-t-elle ensuite suffisamment forte et durable pour résorber le chômage ?

On peut lire seulement à travers les récentes expériences que les politiques monétaires restrictives n'ont pas du tout atteint leur but : freiner l'inflation sans provoquer une réduction sensible de la production. Ce n'est pas dire que des décisions exactement inverses eussent mieux réussi. La France, qui essaie une autre voie, a eu la sagesse de ne pas partir à fond de train dans l'autre sens.

Comme le dit M. Bernard Cathelat (1), *« le pari des socialistes, c'est de changer la culture puisqu'on ne peut changer aussi rapidement l'économie »*.

PIERRE DROUIN.

(1) *Libération* du 6 janvier 1982.

ÉNERGIE

LE PRIX DU LITRE DE SUPERCARBURANT EST PASSÉ A 4,32 F

La majoration des prix des produits pétroliers arrêtée le 6 janvier par le comité national des prix conduit à un prix par litre pour le consommateur de la région parisienne de : 4,32 francs pour le supercarburant, 4,09 francs pour l'essence, 3,17 francs pour le gazole, représentant des hausses respectives de 20, 18 et 10 centimes.

En ce qui concerne le fuel domestique, la hausse est limitée à 2,80 centimes, ce qui porte le prix à environ 2,20 francs le litre.

Le ministère de l'économie et des finances souligne dans un communiqué que cette augmentation comporte un relèvement des marges de distribution. Cette majoration est de 2 centimes par litre, hors taxes, pour la marge fusionnée des carburants et de 1,3 centime pour les livraisons moyennes de fuel domestique. Elle complète les deux hausses de marge intervenues en 1981.

ÉDITION

Restructurant son secteur éditorial

HACHETTE SE SÉPARE DE TALLANDIER

Poursuivant la restructuration de son secteur éditorial, le groupe Hachette vient de céder la Librairie Tallandier qu'il possédait entièrement.

Tallandier a été rachetée par MM. Christian Wallut, qui dirige les publications Willy Fischer, spécialisées dans les programmes de spectacles, et Jacques Jourquin, P.-D.G. de la maison d'édition depuis août dernier.

Tallandier, qui compte un millier de titres à son catalogue, publie environ cent vingt titres par an. Orientée vers les romans de grande diffusion et les ouvrages historiques, elle édite aussi la revue *Historia*, des fascicules historiques et dispose d'un département de vente par correspondance.

Il semble qu'on ait voulu, chez Hachette, mettre fin à un certain chevauchement d'activités à l'intérieur du groupe en se séparant de Tallandier. Cette maison publie, en effet, des ouvrages historiques, comme par exemple, Fayard. Cette cession annoncerait, dit-on, des remaniements « au plus haut niveau » qui seraient connus très prochainement.

U.S. STEEL A PRIS LE CONTRÔLE DE MARATHON OIL

Le groupe sidérurgique américain U.S. Steel a pris jeudi le contrôle de la compagnie pétrolière Marathon Oil.

Cette opération est le plus important de l'histoire américaine depuis le rachat de Conoco par Du Pont de Nemours.

Le président de la Cour suprême, M. Warren Burger, avait rejeté, le 6 janvier, une nouvelle requête de Mobil Oil, visant à bloquer l'offre publique d'achat (O.P.A.) de U.S. Steel sur la dix-septième compagnie pétrolière américaine, Marathon Oil.

Mais Mobil Oil avait fait savoir qu'en cas d'échec elle se porterait acquéreur d'une partie des actions de U.S. Steel. La seconde compagnie pétrolière américaine, qui voulait se rendre maître des champs pétroliers de Marathon, et principalement du « Yates Field » au Texas, disposerait alors d'un fort moyen de pression sur le conseil d'administration de U.S. Steel pour parvenir à ses fins. — *(A.F.P.)*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	Cours du jour + bas	Cours du jour + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	5,7400	5,7440	+ 60	+ 105	+ 90	+ 150	+ 180	+ 290
$ can.	4,8286	4,8335	— 32	+ 28	+ 63	+ 10	— 174	— 38
Yen (100)	2,5972	2,6003	+ 204	+ 238	+ 344	+ 384	+1072	+1145
D.M.	2,5381	2,5411	+ 91	+ 118	+ 172	+ 286	+ 602	+ 670
Florin	2,3123	2,3150	+ 69	+ 97	+ 134	+ 170	+ 490	+ 537
F.B. (100)	14,8758	14,8967	— 845	— 493	—1715	—1300	—3858	—2953
F.S.	3,1470	3,1517	+ 158	+ 199	+ 286	+ 336	+ 970	+1070
L. (1 000)	4,7436	4,7498	— 302	— 223	— 662	— 553	—1931	—1752
£	10,9874	10,9993	— 70	+ 46	— 156	— 11	— 151	+ 94

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	9 7/8	10 1/8	10	10 3/8	10 1/16	10 7/16	10 1/8	10 1/2
$ E.-U.	12 5/8	13 1/8	13	13 3/8	13 5/16	13 11/16	14 7/16	13/16
Florin	9 7/8	10 5/8	10 1/4	11	10 1/4	11	10 1/2	11 1/4
F.B. (100)	14 3/4	17 1/4	19 1/2	21 3/4	20 3/4	22 1/4	19 3/4	21
F.S.	2 5/8	3 3/8	3 1/16	3 7/16	3 1/4	3/4	3 1/2	3 7/8
L. (1 000)	17 3/4	19 1/4	20 5/8	22 1/8	22 1/8	23 5/8	23 1/2	24 3/4
£	14 1/2	15 1/4	15	15 3/4	15 1/8	15 7/8	15 3/8	16 1/8
F français	14 5/8	15 3/8	14 7/8	15 5/8	15 1/4	16	17 1/2	18 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Pour Force ouvrière

LA VIGILANCE DES POUVOIRS PUBLICS GAGE DU SUCCÈS DES ACCORDS SUR LES PRIX DES SERVICES

Commentant les mesures sur les prix arrêtés par le conseil des ministres du mercredi 6 janvier (voir page 8), M. André Bergeron a souhaité la réussite de cette opération.

Pour avoir des *« chances d'aboutir à l'objectif recherché »*, a commenté le secrétaire général de Force ouvrière, *« il est indispensable que le gouvernement affirme clairement sa volonté de sanctionner réellement les éventuels manquements aux accords de régulation qu'il propose aux professionnels »*.

D'autre part, parmi les groupements professionnels de prestataires de services, des accords relatifs à la régulation des prix — déjà signés ou sur le point de l'être concernent :

— Les professions saisonnières (leçons de ski, location de matériel de sports d'hiver, classes de neige) et les activités suivantes : blanchisserie, nettoyage à sec et teinturerie, hôtellerie, restauration, parking, entretien des ascenseurs, syndics de copropriété, cliniques non conventionnées.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

6 JANVIER

Statu quo

Match nul mercredi à la Bourse de Paris où le balancier n'a guère bougé après la chute de lundi et la nette reprise du lendemain.

Pour autant, le très vif repli observé mardi soir à Wall Street sous l'effet de commentaires peu amènes à l'égard de l'évolution future des taux d'intérêt n'a pas eu d'incidence directe sur notre place.

Il est vrai qu'en ce début d'année le marché parisien reste encore soumis à des effets purement techniques, de nombreux opérateurs continuant à alléger allègrement leurs positions après avoir fait le plein à la fin décembre.

Ce courant de ventes a initialement pesé sur les cours, et l'indicateur instantané accusait un fléchissement de 0,3 % dans un premier temps avant de redresser le tir à l'approche de la clôture, la cote marquant un gain identique au vu des secondes cotations.

Bis a tout particulièrement bénéficié de cette amélioration, le titre gagnant plus de 10 %, suivi de près par Valéo (+ 8 %) et, à quelque distance, par Fraissinet (+ 6,4 %). Labinal ou Chiers (+ 5 % environ).

A l'inverse, Elf-Gabon n'a pas encore regagné les faveurs des investisseurs et l'action doit céder près de 4 %.

Parmi les autres replis, signalons encore Rue Impériale (– 3,7 %), Jeumont et Saunier-Duval (– 3 %).

Le cours de l'or poursuit son lent redressement sur les places internationales (402 dollars l'once à Londres contre 400,75 la veille) alors que se confirme le doublement des ventes d'or soviétique en 1981, ce dont nous avons déjà fait état dans ces colonnes.

A 5,7070 F, le dollar-billet s'affaiblit par rapport aux 5,7230 de la veille, mais le dollar-titre se maintient aux alentours de 6,70 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

C.I.C. – *Contrairement à ce que nous avons écrit dans le Monde du 7 janvier, M. Dominique Chatillon, président de la banque, ne s'est pas « insurgé contre la nationalisation des banques privées », mais il a exprimé l'inquiétude qu'une restructuration, intervenant à l'occasion de cette mesure, ne conduise au démantèlement du groupe du C.I.C. et de son réseau « exemplaire par sa structure décentralisée ». Il serait impossible, a-t-il déclaré, de reconstituer autour d'une banque régionale la centrale de services assurés par le C.I.C.*

GROUPE YVES ROCHER. – Le groupe Yves Rocher, filiale à 70 % de la SANOFI, division pharmaceutique d'Elf-Aquitaine, va créer une société pour le développement industriel de la Bretagne. Son action s'exercera sous forme d'apport de capitaux à des petites et moyennes entreprises, par prise de participations minoritaires et sous forme d'aides aux entrepreneurs par des conseillers extérieurs, spécialistes des affaires industrielles et commerciales. Le capital initial sera de 2 millions de francs, dont 1 million de francs souscrit par SECTA-Yves Rocher, 600 000 F par SANOFI et 400 000 F par une autre société du groupe.

JEUMONT-SCHNEIDER. – Le résultat d'exploitation et le bénéfice net ont enregistré une « franche progression » portés, respectivement, à 154,3 et 52,3 millions de francs. Les commandes à l'exportation ont progressé de 68 %, s'élevant à 1 milliard de francs, soit 40 % du total.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	5 janv.	6 janv.*
Valeurs françaises	98,9	99,5
Valeurs étrangères	101,4	100,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général .... (non parvenus)

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 7 janv. 15 1/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	6/1	7/1
1 dollar (en yens)	218,95	221,10

NEW-YORK

Faiblesse persistante

Le New-York Stock Exchange n'a pas réussi mercredi à se remettre du brutal accès de faiblesse qui l'avait sévèrement frappé la veille. En dépit d'une reprise technique survenue en fin de séance, dont le marché n'a même pas pu conserver tout le bénéfice, la glissade des cours s'est poursuivie et à la clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 861,02, soit à 4,28 points en-dessous de son niveau précédent. Au plus haut de la journée, il avait atteint la cote 868,72 et au plus bas 853,41.

L'activité s'est accélérée et 51,5 millions de titres ont changé de mains contre 47,5 millions précédemment.

La crainte d'une prochaine réescalade des taux d'intérêt consécutive au *subit gonflement de la masse monétaire*, réescalade qui pourrait compromettre la reprise économique attendue pour le second semestre, a paralysé les initiatives.

Autre facteur baissier : la perspective de mauvais résultats industriels pour le quatrième trimestre de 1981.

Les spécialistes n'ont guère prêté d'attention au redressement de dernière heure, qu'ils attribuent pour l'essentiel à des rachats effectués par des vendeurs à découvert une fois enfoncé le plancher de 860.

Sur 1894 valeurs traitées, 1 049 ont baissé et 475 seulement ont monté.

VALEURS	Cours du 4 janv.	Cours du 6 janv. 82
Alcoa	25 5/8	25 1/2
A.T.T.	58	58 1/4
Boeing	22 5/8	22 3/4
Chase Manhattan Bank	53 1/8	53 1/8
Du Pont de Nemours	37 1/4	37
Eastman Kodak	71 3/8	71 3/8
Exxon	30 1/4	30 3/8
Ford	17 1/8	17 1/8
General Electric	57 3/8	57 1/4
General Foods	30 5/8	30
General Motors	38 7/8	39 1/8
Goodyear	18 3/4	18 7/8
I.B.M.	57	56 5/8
I.T.T.	29 3/8	29 1/8
Mobil Oil	24 1/8	24 1/8
Pfizer	51 1/2	52
Schlumberger	52	51 1/2
Texaco	32 5/8	32
U.A.L. Inc.	18 1/2	18 1/2
Union Carbide	49 5/8	48 1/4
U.S. Steel	29 3/4	29 1/4
Westinghouse	25 1/2	26
Xerox Corp.	38 7/8	38 5/8

BOURSE DE PARIS 6 JANVIER COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	28 30	0 806
5 %	36 60	4 658
3 % amort. 45-54	71	1 307
4 1/4 % 1963	97 25	1 275
Emp. N. Eq. 6 % 67	103 75	3 616

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	91 20	88 o
Air-Industrie	16 80	....
Alfred Herlicq	58	58
Allobroge	378	363
Alsacienne Banque	264	260
Bongrain S.A.	786	770
Bon-Marché	80	74 50 o
Borie	547	710 d
Bras. Glac. Int.	600	....
Bretagne (Fin.)	71 70	70 20
C.G.V.	115	110 40
Chambon (M.)	183	190 d
Chambourcy (M.)	625	610 d
Champex (Ny)	129 50	122 o
Chim. Gde Paroisse	67 20	67 20

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	187	....
Aciers Peugeot	89 30	85 70
Actibail	119 80	118
Agence Havas	329	306
A.G.F. (St Cent.)	385	385
A.G.P. Vie	2800	2803
Banania	389	373 o
Banque Hervet	190	177
Banque Hypoth. Eur.	243	242
Banque Nat. Paris	426	426
B.O.I.C.	27 60	28 50
Banque Worms	185	185
Bénédictine	782	769
Bertrand-Moteurs	54	50 50 o
Biscuit (Génér.)	407	391
Cadis	785	754 o
C.E.G.Frig.	120	120
Centen. Blanzy	442	420
Centrest (Ny)	118 80	115 o
Cerabati	135	138
C.F.F. Ferrailles	145 20	151
C.F.S.	489	514
C.G.I.B.	9 50	11
C.G.Maritime	18 20	13 o
Cogifi	127	126 50
Comindus	288	300
Comiphos	117 10	120
Comp. Lyon-Alem.	160	149
Concorde (La)	248	248
C.M.P.	29 80	15 60 o
Conte S.A. (Li)	21 50	....
Crédit (C.F.B.)	161	161
Créd. Gén. Ind.	203	206
Magnant S.A.	47	48
Maritimes Part.	89	....
Marocaine Cie	27	26
Marseille Créd.	144	145
Maurel et Prom.	37 50	....
Merlin-Gerin	431	448
Métal Déployé	280	261 o
Mic	240	240
Mors	191	191
Nadella S.A.	15 80	16 30 o
Viney Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	48	48
Waterman S.A.	185	173 o
Brass. du Maroc	173	173
Brass. Ouest-Afr.	21 20	20 70

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	126	....
Akzo	60	60
Océanic	25 60	6 80 o
Petrofigaz	448	....
Promepâle	230	....
Ratier For. G.S.P.	7 50	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	75	....
Ufinex	180	190
Voyer S.A.	1 50	1 56
Rorento NV	370	370
S.K.F.(Applic. méc.)	61	....

SICAV		
Uni-Japon	629 87	601 31
Unirente	1363 85	1319 01
Valorem	254 19	242 66
Worms Investiss.	446 61	426 36

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2000	4,5 % 1973	1979	1998	1990	1999
2845	C.N.E. 3 %	2820	2827	2827	2815
475	Air Liquide	464	448	455	439 10
360	Als. Superm.	318	317	317	311
86	A.L.S.P.I.	87 10	87	87	85 30
285	Eurafrance	276 50	276 60	276 60	276 50
620	Europe n° 1	582	585	595	590
460	Facom	460	465	465	460
150	Finextel	142 70	146	143	143
121	Fives-Lille	121 50	121 50	121 50	120 10
295	Penhoet	295	295	295	292
285	Pernod-Ricard	281	275	279	270
111	Pétroles (Fse)	117	115	116	113 10
157	– (obl.)	149	151 50	151 50	151 50
28	– (certific.)	27 80	27 80	28 05	27 80
134	U.C.B.	134	134	136	131 70
7 60	Usinor	5 95	6	6	6
94 20	– (obl.)	92 20	92 50	92 50	92 50
122	U.T.A.	120	126	131 50	123 50
173	Valéo	177	185	195	181 30
240	Gen. Motors	268	263 80	262	258 60
59	Goldfields	61	59 95	60	59 50
84	Harmony	83	83 05	82 60	81 45
20	Hitachi	20 90	20 95	20 90	20 95
340	Hoechst Akt.	369 50	358 80	358 80	359 90

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
112	Dome Mines	105 50	103	103	103
161	Driefontein Ctd	166 70	163 50	163 50	166 50
250	Du Pont-Nem.	258	252	252	252
480	Eastman Kodak	484	472 80	472 90	470
73	East Rand	73	72 05	71 40	70 60
245	Ericsson	262	262	262	260
200	Exxon Corp.	210	205	205	205 10
113	Ford Motors	114	115	115	117 30
210	Free State	206 80	206	205	206
123	Gencor	122	122	122 50	120
376	Gén. Electr.	391	382 50	382 50	380
48	Shell transp.	49 10	49 10	49 10	48 90
575	Siemens A.G.	595	599	595	591
116	Sony	118 20	117	116 40	116
380	Unilever	383	382 50	382 50	382 50
83	Un. Min. 1/10	92	91	94	89 20
285	Unit. Techn.	289	286	285	288
210	West Deep	217 10	214	215	214
295	West Hold.	303 50	300 80	297 50	302
265	Xerox Corp.	279	270	270 50	275
2 57	Zambia Corp.	2 64	2 64	2 63	2 60

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 6/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 723	5 707	5 560	5 820
Allemagne (100 DM)	253 600	253 940	246	258
Belgique (100 F)	14 904	14 910	13 100	13 900
Pays Bas (100 fl.)	231 370	231 470	224	235
Danemark (100 krd)	77 810	77 880	75 500	80 500
Norvège (100 k)	98 750	98 600	95	100
Grande-Bretagne (£ 1)	10 975	10 985	10 850	11 250
Grèce (100 drachmes)	9 950	9 956	....	....
Italie (1 000 lires)	4 750	4 745	4 500	4 900
Suisse (100 fr.)	317 460	317 200	310	323
Suède (100 krs)	103 350	103 450	100	105 500
Autriche (100 sch)	36 190	36 180	35 200	36 800
Espagne (100 pes.)	5 887	5 909	5 450	5 850
Portugal (100 esc.)	8 730	8 756	7 500	8 500
Canada ($ can 1)	4 819	4 813	4 670	4 900
Japon (100 yens)	2 811	2 803	2 500	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

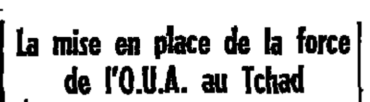
MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 6/1
Or fin (kilo en barre)	74500	74700
Or fin (en lingot)	74800	74840
Pièce française (20 fr)	705	700 20
Pièce française (10 fr)	500	504 90
Pièce suisse (20 fr)	619 90	610 10
Pièce latine (20 fr)	559 90	559
Souverain	670	672
Pièce de 20 dollars	3100	3154
Pièce de 10 dollars	1700	1699
Pièce de 5 dollars	780 60	.....
Pièce de 50 pesos	3399	3401
Pièce de 10 florins	592	574

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

SICAV



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

La mise en place de la force de l'O.U.A. au Tchad

M. GUY PENNE SE REND A LAGOS

M. Guy Penne, conseiller à la présidence pour les affaires africaines et malgaches, devait quitter Paris jeudi 7 janvier pour Lagos. Il devait être reçu vendredi par M. Shehu Shagari, président de la Fédération du Nigéria.

La visite de M. Penne fait suite à une réunion, convoquée d'urgence dans la capitale nigériane, mercredi 6 janvier, consacrée aux problèmes que pose la mise en place de la force interafricaine de maintien de la paix. Présidée par M. Ishaya Audu, ministre nigérian des affaires étrangères, cette réunion s'est achevée jeudi.

M. Penne doit réaffirmer la position française dans l'affaire tchadienne fondée sur les principes suivants : soutien sans réserve aux décisions prises par l'Organisation de l'unité africaine, aide à toute recherche d'une solution politique conforme à l'esprit des accords de Lagos d'août 1979, poursuite d'une étroite coopération civile avec le Gouvernement d'union nationale transitoire (GUNT) de N'Djamena. En ce qui concerne la force interafricaine de maintien de la paix, la France a confirmé qu'elle prenait intégralement en charge pour une période de cinq mois le contingent sénégalais stationné au Tchad avec ceux du Nigéria, du Togo, de Guinée, du Bénin et du Zaïre pour assurer la relève des troupes libyennes rapatriées au début de novembre par le colonel Kadhafi sur demande expresse du GUT.

PROCÈS AUX ÉTATS-UNIS SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉVOLUTION DES ESPÈCES

Un tribunal fédéral de Little-Rock (Arkansas), aux Etats-Unis, a cassé, mardi 5 janvier, la loi adoptée le 19 mars 1981 qui obligeait les écoles de l'Etat à enseigner, sur un pied d'égalité, la théorie de l'évolution des espèces issue des travaux de Darwin, et acceptée depuis longtemps par la communauté scientifique, et celle du créationnisme. Cette dernière théorie, fondée sur l'interprétation littérale de la Bible, assure que le monde et tous les organismes vivants (homme compris) ont été créés d'un seul coup, il y a quelques milliers d'années, par un événement surnaturel.

Cette loi de l'Etat d'Arkansas était analogue à la loi adoptée en Louisiane pendant l'été dernier, et dix-huit Etats au moins étudient des projets de loi similaires.

Le nouveau procès, qui a conduit à l'annulation de la loi, a été intenté à l'Etat d'Arkansas par l'Union américaine des libertés civiles (American civil liberties union, ACLU). L'ACLU a pris pour argument que l'enseignement du créationnisme était religieux, puisque fondé sur la Bible, et qu'il était donc contraire à la Constitution, qui garantit la séparation des Eglises et de l'Etat. Le jugement prononcé le 5 janvier fait remarquer qu'« *aucun groupe, qu'il soit grand ou petit, ne peut utiliser les organismes gouvernementaux, au premier rang desquels les écoles publiques sont ceux qui ont le plus d'influence, pour imposer aux autres ses croyances religieuses* ».

FERMETÉ DU DOLLAR

Favorisé par une légère tension des taux aux Etats-Unis, le dollar s'est encore raffermi jeudi 7 janvier 1982, passant de 2,2540 DM à 2,2625 DM à Francfort, et de 5,7230 F à plus de 5,74 F à Paris, où le mark a poursuivi sa montée, s'inscrivant à 2,54 F pour la première fois depuis le 11 décembre dernier. Sur le marché de l'or, le cours de l'once est revenu de 403 dollars à 396 dollars environ.

LA RÉFORME PÉNALE

Retour aux flagrants délits

Après quelques hésitations, le gouvernement s'apprête à venir aux flagrants délits. Mais cette réhabilitation ne signifie pas qu'on retombera dans les erreurs du passé. Car il y a « flags » et « flags », l'expression désignant à la fois l'infraction commise au vu et su de tous et la procédure qui lui est appliquée.

La commission Léauté chargée de rédiger l'avant-projet d'abrogation de la loi Peyrefitte proposait d'entourer la procédure expresse, qui permet de déférer immédiatement un prévenu devant un tribunal, de nouvelles garanties. Mais cette procédure aurait été applicable à n'importe quel délit, flagrant ou pas. C'était là un héritage de la loi « sécurité et liberté » que la commission Léauté acceptait d'assumer parce que la procédure de saisine immédiate du tribunal était en même temps améliorée. Un « juge de la comparution » était créé, qui, seul, aurait pu décider de placer le prévenu en détention.

Ces idées ont fait long feu. A peu près unanimes, les chefs de juridictions et les organisations de juristes consultés, ont jugé ce système trop lourd, le juge de la comparution risquant, à leurs yeux, de faire écran entre le parquet et le tribunal, sans apporter de réelles garanties. Exit donc cette nouvelle catégorie de magistrats de l'avant-projet.

Dans la foulée, la totalité de la procédure expresse imaginée par la commission Léauté a été revue. Pourront seuls être déférés sans instruction à un tribunal les délinquants pris sur le fait, c'est-à-dire, comme l'explique le code, les auteurs d'une infraction « qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre ». Bref, les coupables de « délits flagrants » et non les auteurs de méfaits prétendument élucidés. C'est une garantie de plus, parce qu'il demeure entendu que, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui le prévenu qui refusera de comparaître immédiatement aura satisfaction. C'est un retour aux « flags » sans la précipitation qu'entraînait autrefois cette procédure.

L'avant-projet de la commission Léauté, modifié comme il a été dit plus haut, est aujourd'hui projet. M. Badinter l'a transmis pour avis au Conseil d'Etat, et il sera soumis pour discussion au Parlement au printemps. D'autres projets seront peut-être discutés à la même session : la création d'un tribunal d'exécution des peines, une réforme de la procédure par défaut et celle de la garde à vue, ainsi qu'une refonte des textes sur les contrôles d'identité.

Pour ces derniers, il y aura, en fait, deux discussions. D'abord, une abrogation pure et simple des articles de la loi Peyrefitte et un retour au droit antérieur. Puis, plus tard, une « vraie » réforme, le gouvernement ayant perçu ce que ce retour avait d'insatisfaisant (le Monde du 6 janvier). — B.L. G.

NOUVELLES BRÈVES

● *Une rencontre entre responsable du parti communiste soviétique et du parti ouvrier polonais* (POUP), au niveau des secrétaires des comités centraux, a eu lieu mercredi 6 janvier à Moscou. M. Vladimir Dolguikh, secrétaire du comité central du P.C. soviétique a reçu son homologue du POUP, M. Marian Wozniak. Rien n'a filtré de ces discussions. L'arrivée du responsable polonais n'avait pas été annoncée à Moscou. — *(A.F.P.)*

● *La commission des finances de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie* a rejeté, mercredi 6 janvier, le projet de réforme fiscale qui lui avait été soumis lundi 4 par M. Christian Nucci, haut commissaire de la République (*le Monde* du 5 janvier).

● *Paribas : vingt-septième inculpation.* — Accusé d'avoir fait placer irrégulièrement plus d'un million de francs en Suisse par l'intermédiaire de la Banque de Paris et des Pays-Bas, un vingt-septième client de cette banque, M. Pierre Lévêque, soixante-quinze ans, décorateur en retraite, ancien président de chambre au tribunal de commerce de Paris, a été inculpé, le 6 janvier, d'infraction à la législation sur les changes par M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction. Il a choisi Me Feissolle pour défenseur.

● *Un brigadier de police écroué pour proxénétisme.* — M. Claude Grellier, juge d'instruction à Paris, a placé sous mandat de dépôt, le mercredi 6 janvier, le brigadier de police Dominique Esnaud, trente-trois ans, qu'il a inculpé de proxénétisme. Affecté à une brigade de nuit dans le neuvième arrondissement de Paris, M. Esnaud entretenait des relations suivies avec deux prostituées dont il acceptait des cadeaux et de l'argent. C'est l'une d'entre elles qui a dénoncé le policier.

McDonnel-Douglas convoque les utilisateurs de ses triréacteurs

VERS UNE MODIFICATION DES DC-10 ?

Le constructeur d'avions américain McDonnell-Douglas a convoqué, pour le 14 janvier, à son siège de Long-Beach (Californie), les quarante-cinq utilisateurs de ses triréacteurs de grande capacité DC-10 pour discuter d'améliorations possibles à apporter à la structure de l'avion.

Au cours de cette réunion seront examinées les conclusions d'une enquête du bureau de la sécurité des transports (N.T.S.B.) relatives à un accident survenu, le 22 septembre dernier, à Miami, à un DC-10 de la compagnie Air Florida : l'éclatement d'un des deux réacteurs avant de l'appareil (installés en nacelles sous les ailes). L'accident n'avait pas fait de victimes, mais il rappelait celui de Chicago, le 25 mai 1979, qui avait causé la mort de deux cent soixante-treize personnes et entraîné une interdiction de vol momentanée du DC-10 : là, l'un des moteurs s'était détaché de l'aile sitôt après le décollage.

Mais, dans les deux cas, le système de commande des volets et des ailerons avait été endommagé. A Miami, l'avion étant encore au sol, il n'en était résulté aucune conséquence fâcheuse ; en revanche, à Chicago, le DC-10 d'American Airlines s'en était trouvé déséquilibré et totalement ingouvernable. C'est une amélioration de ce système de commande que McDonnell-Douglas veut proposer aux compagnies utilisatrices de l'appareil.

La réunion de Long-Beach survient en un moment où la carrière commerciale du DC-10 apparaît de plus en plus compromise. L'accident de Chicago, précédant un tassement général des commandes d'avions civils ces deux dernières années, s'est répercuté sur le portefeuille du constructeur californien. Il ne reste aujourd'hui qu'une dizaine d'avions à livrer sur les trois cent quatre-vingt-quatre commandés ferme ou en option. Dans ces conditions, on voit mal comment la chaîne de fabrication pourrait être prolongée au-delà de la présente année.

LA PLUIE PROVOQUE DES INONDATIONS EN DORDOGNE ET DANS LE CENTRE DE LA FRANCE

Les pluies qui s'abattent sans cesse depuis le dimanche 3 janvier sur la Dordogne ont provoqué de nouvelles inondations, ce jeudi 7 janvier, dans la région de Périgueux, où l'Isle a atteint la cote + 3 mètres. La R.N. 21 (Périgueux-Limoges) est coupée à Sarliac-sur-l'Isle, et la R.N. 89 (Périgueux-Brive) à Terrasson, tandis que la Vézère a envahi les quartiers bas de Montignac.

Epargnés jusqu'ici, l'Auvergne et le Limousin sont à leur tour touchés par les inondations. Dans la journée du mercredi 6 janvier, de fortes précipitations ont affecté le Puy-de-Dôme, où la Sioule est en crue, et entraîné la fermeture de plusieurs axes routiers, dont la voie express Riom-Clermont-Ferrand, coupée à hauteur de Cébazat.

Dans la Haute-Vienne, les quartiers bas de Bellac sont submergés par les eaux du Vincou, et, à Montmorillon, la Gartempe a inondé des dizaines de maisons dont les occupants ont dû être évacués. A Bessines-sur-Gartempe, l'usine de traitement de l'uranium a interrompu, par mesure de sécurité, toute activité, les eaux de la Gartempe ayant envahi la station de pompage alimentant l'ensemble industriel.

CHERBOURG : LES ANTINUCLÉAIRES QUITTENT LEUR GRUE

Juché depuis trois nuits au sommet de la plus puissante des grues du port de Cherbourg, un commando de militants antinucléaires opposés au déchargement des conteneurs de combustible irradié étranger destiné à La Hague a évacué l'engin ce jeudi 7 janvier au matin avec l'aide des sapeurs-pompiers de la ville.

Autant que la fermeté des autorités administratives qui n'ont pas accepté de négocier comme le réclamait le comité contre la pollution atomique dans La Hague (C.C.P.A.G.), c'est le froid qui a eu raison de la détermination du commando composé de trois militants dont une jeune fille et qui espérait pourtant tenir plus longtemps grâce à des rations et à une tente de survie installée sur la plus haute plate-forme de la grue.

La chambre de commerce, concessionnaire du port, avait introduit une ordonnance sur requête auprès du tribunal de Cherbourg et une compagnie républicaine de sécurité est intervenue, mercredi, pour isoler les contestataires.

Ceux-ci n'avaient pas reçu l'appui du syndicat C.G.T. des ports et docks qui avait pourtant accepté le report des opérations de déchargement nucléaire il y a quelques semaines à la suite d'une même tentative (*le Monde* 14 novembre 1981).

Agée de dix-huit ans, la jeune militante du commando a été hospitalisée à son retour au sol. Aucune plainte n'a été portée par les autorités et ses deux compagnons n'ont pas été inquiétés. — *(Corresp.)*

Le numéro du « Monde » daté 7 janvier 1982 a été tiré à 552 069 exemplaires.

A B C D E F G

